Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lesfastesdelabba00boul

L'ABBAYE D'AULNE-LA-RICHE

PAR G. BOULMONT

LES FASTES

de

l'Abbaye d'Aulne

« la Riche »

DE L'ORDRE DE CITEAUX

Simple notice historique, accompagnée de nombreux détails. généralement peu connus, sur nos vieilles institutions monastiques du moyen-âge, et surtout sur la « vie intime de nos anciens moines ».

Ouvrage complétant heureusement toutes les monographies spéciales d'anciens monastères.

GAND
MAISON I. VANDERPOORTEN
rue de la Cuiller, 18

NAMUR
MAISON VICTOR DELVAUX
rue de la Croix, 23-25

Les Fastes de l'Abbaye d'Aulne-la-Riche

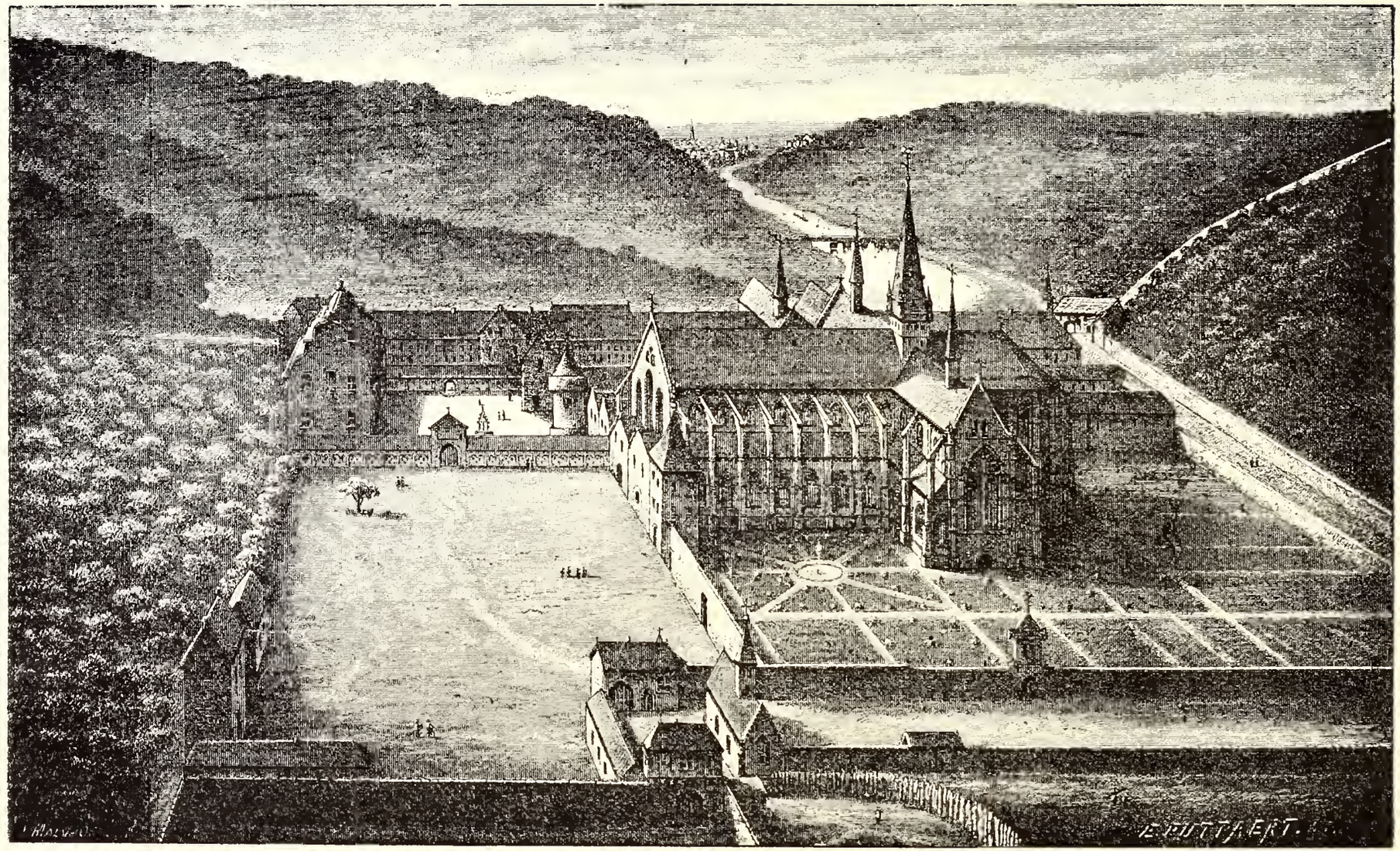

Vue générale de l'abbaye d'Aulne (côté sud) telle qu'elle était avant la grande reconstruction du XVIIIe siècle

L'ABBAYE D'AULNE-LA-RICHE

PAR G. BOULMONT

LES FASTES

de

l'Abbaye d'Aulne

« la Riche »

DE L'ORDRE DE CITEAUX

Simple notice historique, accompagnée de nombreux détails, généralement peu connus, sur nos vieilles institutions monastiques du moyen-âge, et surtout sur la « vie intime de nos anciens moines ».

Ouvrage complétant heureusement toutes les monographies spéciales d'anciens monastères.

GAND
MAISON I. VANDERPOORTEN
rue de la Cuiller, 18

NAMUR
MAISON VICTOR DELVAUX
rue de la Croix, 23-25

TOUS LES EXEMPLAIRES SONT REVÊTUS DE LA SIGNATURE DE L'AUTEUR.

THE [illegible] RESEARCH
[illegible] LIBRARY

PREMIÈRE PARTIE

I. Notice Historique

CHAPITRE 1

Origines d'Aulne

Sommaire : 1. *Fondation du monastère bénédictin.* — 2. *Une erreur historique trop répandue.* — 3. *De la reconstruction du monastère par Saint Ursmer à sa destruction par les Normands.* — 4. *L'abbaye séculière d'Aulne.* — 5. *Le couvent Augustin et son existence éphémère.* — 6. *Fondation de l'abbaye cistercienne d'Aulne.*

1. — Avant de commencer la visite des ruines de l'antique abbaye d'Aulne et d'en interroger, pour ainsi dire, chaque pierre en détail, il est très utile de s'initier tout d'abord à ce que l'histoire de cette institution religieuse nous apprend de plus général tant sur leur édification successive que sur les origines, splendeurs et épreuves du monastère. Outre l'avantage assuré d'une étude plus fructueuse de ces ruines vénérables, ce simple coup d'œil historique inspirera sans nul doute à nombre de lecteurs le désir de faire plus ample connaissance avec l'*His oire de l'Abbaye d'Aulne*, proprement dite, par laquelle nous comptons clôturer cet humble travail.

Tout d'abord, remarquons qu'il n'existe peut-être pas un seul établissement monastique de nos contrées dont les origines soient enveloppées de plus de ténèbres.

Les historiens ne sont guère d'accord que sur un seul point, le nom du fondateur d'Aulne, saint Landelin, qui leur a été transmis par les hagiographes du moyen âge avec les principaux événements de sa vie,

que nous ne pouvons rapporter ici en détail. Rappelons seulement que ce saint personnage, après avoir reçu une très bonne éducation de saint Aubert, évêque de Cambrai, se laissa entraîner dans le mal par de mauvais compagnons, et, comme cela arrive souvent à ceux qui ont renié leurs principes religieux, il s'enfonça tellement dans le crime qu'il se trouva bientôt à la tête d'une bande de brigands semant l'épouvante et la désolation dans la vallée de la Haute-Sambre; qu'il y possédait deux repaires presque inaccessibles, l'un à Landelies, l'autre à Grignart, près de Lobbes; que s'étant enfin converti il retourna auprès de saint Aubert, lequel lui pardonna généreusement et finit même par l'ordonner prêtre; qu'après plusieurs pélerinages à Rome, Landelin s'établit avec quelques compagnons sur les rives du Lobach, ce qui donna naissance à l'abbaye de Lobbes; et qu'enfin un beau jour (on croit que c'était en 657), brûlant du désir de reprendre la vie solitaire, que l'arrivée de nombreux disciples lui avait rendue impossible à Lobbes, il dit adieu à ses frères et descendit la Sambre avec deux compagnons jusqu'à l'entrée d'un vallon très retiré et d'aspect sauvage qu'il nomma " Aulne „ du nom d'un arbre qui y pullulait, et y bâtit un oratoire et quelques pauvres cellules.

Voilà à peu près tout ce qu'on sait de certain sur la fondation du monastère d'Aulne.

2. — Quant à son existence depuis lors jusqu'au milieu du XIIe siècle, non seulement les auteurs en disent très peu de chose, mais ils ne sont même pas d'accord sur le nom de l'ordre religieux qui l'habita tout d'abord.

La plupart, et non des moins autorisés, s'appuyant sur une tradition cistercienne, ne reposant elle-même, ainsi que nous le prouverons ailleurs, que sur une fausse interprétation de texte d'une charte du XIIe siècle, avancent sans sourciller que saint Landelin fonda son monastère pour des *Clercs dits de la commune vie*, ce qui ne peut évidemment être exact, cet ordre ne datant que du XIVe siècle.

Si ces historiens avaient pris la peine de compulser soigneusement, ainsi que nous l'avons fait, les vieux chroniqueurs de l'abbaye bénédictine de Lobbes, nul doute qu'ils ne se fussent rangés à l'opinion de Dome Martêne, ce savant archiviste du XVIIIe siècle, si bien au courant des chroniques monastiques de son ordre, lequel dit textuellement de l'abbaye d'Aulne : " Saint Landelin la fonda il y a plus de

mille ans *pour des religieux bénédictins* auxquels dans la suite succédèrent des chanoines... „ Sans entrer plus avant dans une discussion historique, qui serait ici hors d'œuvre, constatons seulement ce fait important pour nous que l'abbaye d'Aulne doit sa fondation, et par suite sa première construction, aux Bénédictins, ce qui nous expliquera certaines anomalies présentées par la disposition générale des bâtiments claustraux.

3. — Les chroniqueurs de Lobbes nous apprennent qu'environ un demi-siècle après la fondation d'Aulne par saint Landelin, son premier successeur bien connu, l'illustre saint Ursmer, l'ami intime de Pepin de Héristal qui se plaisait à l'entretenir à son château des Estinnes, *reconstruisit entièrement le monastère.*

Grâce aux immenses ressources que la générosité du grand seigneur austrasien, honoré aujourd'hui sous le nom de saint Hydulphe, avait mises aux mains de saint Ursmer, l'humble monastère de St Landelin, jusqu'alors composé de petites cellules élevées çà et là sans aucun ordre, put enfin, de même que celui de Lobbes, revêtir la forme exigée par la règle de St Benoit. La distribution des lieux rappelait les observances monastiques et en était le symbole. A l'entrée, la maison de Dieu ou l'église abbatiale, limite du siècle et du cloître. Au levant du cloître, le chapitre, où l'abbé instruisait et corrigeait ses frères, tout en unissant les vivants et les morts par la charité; etc. (1)

St Ursmer administra le monastère directement comme ses prédécesseurs concurremment avec celui de Lobbes. Cet état de choses, pendant lequel Aulne partagea toutes les vicissitudes de l'abbaye-mère dura jusqu'à la désastreuse invasion des Normands vers 880.

4. — Après un demi-siècle d'abandon, Aulne, devenue partie intégrante de la mense épiscopale de Liége depuis 888, est enfin relevée de ses ruines par l'évêque Richaire qui l'érige en abbaye séculière dite de Sainte-Marie et de Saint-Pierre et devient ainsi le troisième constructeur ou fondateur de ce monastère.

Vers la fin du Xe siècle, l'abbatialité séculière d'Aulne est trans-

(1) Voir pour plus de détails nos quelques pages intitulées : *Lobbes, son abbaye et son église romane* dans les *Publications de la Fédération archéologique et Historique de Belgique.* XVIIIe congrès. Mons 1904 ou à la fin du présent ouvrage.

féréé par l'évêque Notger dans la ville de Thuin où elle donne naissance à la collégiale de Sainte-Marie et de Saint-Théodart.

A partir de cette translation et jusqu'au milieu du XIIe siècle, que s'est-il passé à Aulne? On l'ignore et on l'ignorera probablement toujours.

5. — Une charte de l'évêque Albéron, datée de 1144, nous apprend qu'à cette époque les cénobites d'Aulne adoptèrent la règle des chanoines réguliers de saint Augustin. Une autre, de l'an 1158, émanant de l'évêque Henri II, nous fait connaître le remplacement de ces chanoines par des Cisterciens venus de Clairvaux à Aulne dès 1147 (c'est-à-dire quatre ans après la réforme stérile de 1144) et la transformation définitive de l'humble monastère bénédictin de saint Landelin en une florissante abbaye cistercienne, œuvre collective du grand saint Bernard et du prince-évêque de Liége.

C'est alors que commence réellement l'histoire de l'abbaye.

6. — Grâce au " *Chronicon alnense* „ de D. Herset, dernier abbé d'Aulne, on peut, à partir du milieu du XIIe siècle, suivre presque pas à pas tous les événements importants qui se sont déroulés dans l'abbaye cistercienne d'Aulne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Nous nous bornerons, pour le moment, aux faits qui se rapportent spécialement aux origines des constructions qui font le principal objet de ces pages.

Les douze disciples de saint Bernard, arrivés à Aulne sous la conduite de Francon de Morville, se contentèrent tout d'abord de restaurer les constructions existantes, lesquelles " tombaient en ruines „, dit la chronique. C'est sous cet abbé qu'on fit don au monastère des dîmes de Viscourt, de Saint-Vaast, etc.

Son second successeur, l'abbé Dom Gérard de Grave, vit doubler le nombre des moines (lequel s'était déjà accru considérablement sous Francon) et dut par suite se mettre forcément à construire pour les loger, ce qui d'ailleurs lui fut aisé, grâce aux dons qui affluaient de toutes parts.

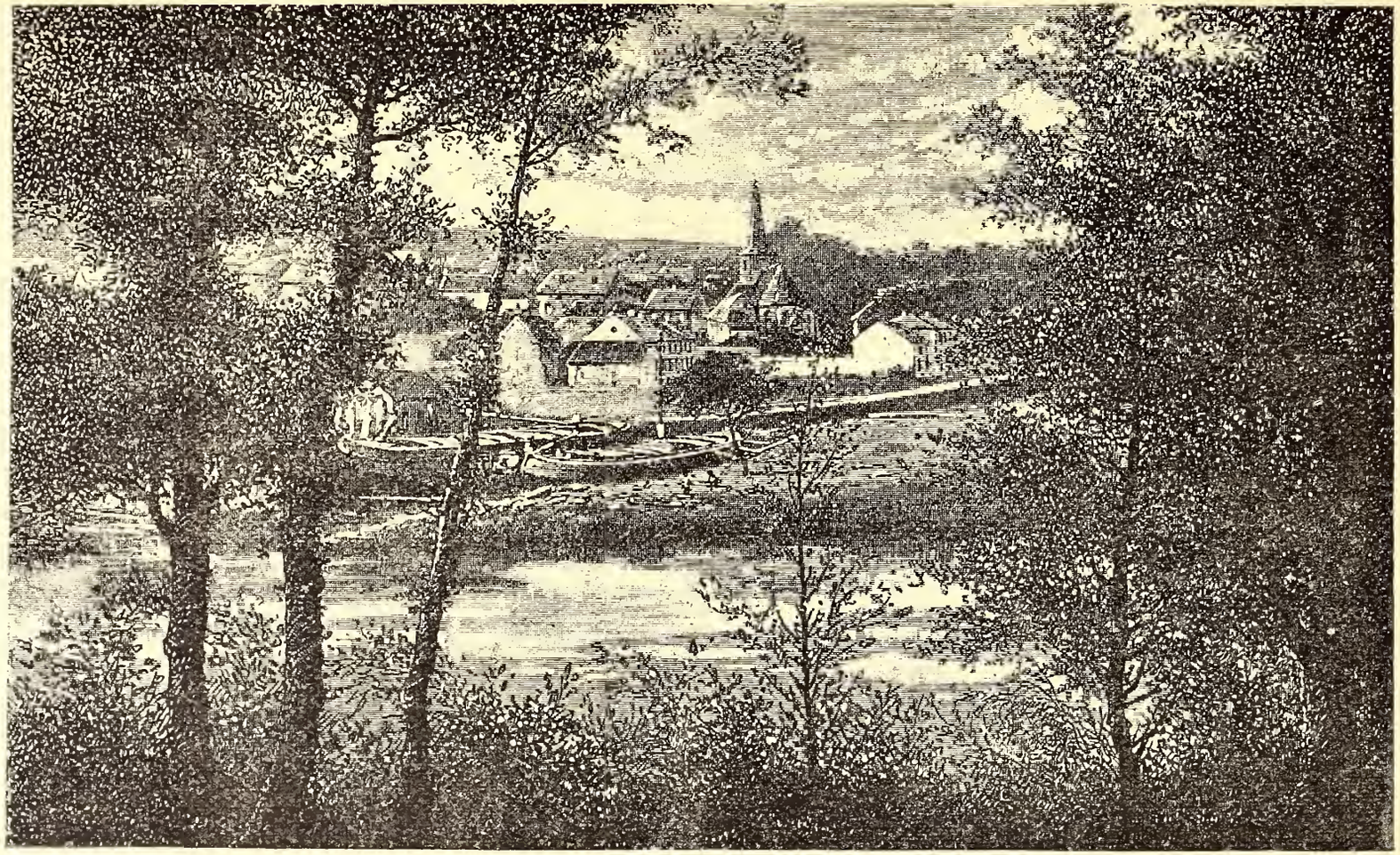

Landelies.

CHAPITRE II

Splendeurs d'Aulne

Sommaire : 1. *Prospérité spirituelle et matérielle de la nouvelle abbaye sous Hugues de Pierrepont. Disparition du village d'Aulne.* — 2. *Bons procédés réciproques. Un document curieux.* — 3. *L'âge d'or de l'abbaye.* — 4. *Donations princières et autres.* — 5. *Observations.*

1. — L'enceinte de l'abbaye d'Aulne ne paraît avoir avoir atteint les vastes proportions que nous lui constatons aujourd'hui qu'au XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Hugues de Pierrepont. Cet évêque, si ardent à soutenir les droits de son église sur le comté de Moha contre le bouillant Henri, duc de Brabant, auquel il fit essuyer la sanglante défaite de Steppes, fut le véritable auteur de la prospérité matérielle, de l'extension définitive et surtout de l'indépendance de l'abbaye d'Aulne qu'il avait prise en grande affection.

En effet, il l'enrichit de nombreuses dotations, la protégea efficacement contre ses ennemis et força même les habitants du village d'Aulne (village formé peu à peu autour du monastère primitif et dont nous parlerons plus en détail ailleurs), lesquels rendaient impossible l'agrandissement du monastère et en molestaient les nouveaux religieux en toute occasion, à aller s'établir en dehors du vallon, moyennant, bien entendu, une juste compensation pour les maisons et terres qu'ils durent abandonner. De plus, il renonça généreusement, tant en son nom qu'à celui de ses successeurs, à la plupart des droits qu'il avait sur l'abbaye, laquelle cessa, par conséquent, de faire partie de la mense épiscopale. Aulne, grâce à lui, jouit donc dès lors, pour la première fois, d'une existence propre, d'une indépendance presque absolue.

2. — Les moines, en retour, vouèrent à Hugues une reconnaissance sans bornes. La lecture du " *Chronicon alnense* „ le démontre suffisamment. Comme l'évêque aimait à venir se délasser de temps à autre

quelques jours au milieu d'eux, les religieux d'Aulne lui construisirent de leurs mains une vaste habitation au pied des anciens jardins en étage et lui creusèrent même un vivier rempli de poissons de choix à peu de distance de là, près du vieux pont, afin qu'il pût s'y livrer au plaisir de la pêche avec plus de tranquillité et de succès qu'au bord de la Sambre.

En 1224, cinq ans avant sa mort, le prince-évêque, par une charte spéciale, céda au monastère l'habitation ci-dessus avec sa petite chapelle pour servir à perpétuité d'infirmerie. Il donna aussi le vivier en stipulant que les poissons seront réservés aux malades.

Voici la traduction de cette petite charte assez curieuse et qui intrigua tellement D. Martène lorsqu'on lui montra le cartulaire que, des 783 pièces qu'il renferme, celle-ci eut seule l'honneur d'une mention spéciale du savant bénédictin :

" Moi, Hugues, par la grâce de Dieu, évêque de Liége, fait connaître à tous, présents et futurs que les frères d'Aulne ayant, par l'amitié qu'ils me portent, bâti à leurs frais et sueurs une maison située à l'extrémité de l'abbaye, sur le col de la montagne, auprès des vergers, maison à laquelle j'ai fait aussi quelques dépenses, j'ai pour le salut de mon âme et de celles de mes prédécesseurs, légué, cédé, donné après ma mort, à ladite église d'Aulne, tout ce que j'avais, ou pouvais avoir dans cette maison de droits, d'avantage ou d'utilité. De manière toutefois que cette maison avec son terrain et sa chapelle, soient à perpétuité à l'usage des malades de l'abbaye et ne puissent être convertis même momentanément à d'autres usages.

En outre, les mêmes frères par reconnaissance ont creusé dans leur terrain, sous la fontaine des Aulnois, près du pont de la Sambre, un étang par leurs labeurs et à leurs frais que j'ai partagés en partie. Or, tout ce que j'y ai eu et pouvais y avoir de droits, d'avantage et d'utilité, je l'ai aussi pour le salut de mon âme et de mes prédécesseurs, légué, cédé, donné, après mon décès, à laditte église d'Aulne, et cela à perpétuité, sous réserve cependant que les poissons de ce vivier serviront à l'alimentation des frères malades, soit profès, soit convers, et ne pourront être employés autrement, excepté que deux fois par an on y pêchera le dîner de la communauté.

Tout cela a été fait solennellement avec le consentement de l'abbé et de tout le monastère d'Aulne.

Et pour que la donation soit ratifiée et respectée j'ai ajouté mon sceau au présent écrit.

Et moi aussi, frère Gille, abbé d'Aulne, donnant mon consentement à tout ce qui précède et l'approuvant solennellement, du consentement de mon chapitre, je l'ai également muni de notre sceau.

Ainsi fait en l'an de l'incarnation du Verbe 1224, au mois de Mars. „

(Trad. litt. de la charte n° 31 du *Cartulaire d'Aulne.*)

3. — On peut affirmer que les trente années d'épiscopat d'Hugues de Pierrepont constituèrent *l'âge d'or* de l'abbaye d'Aulne. Par suite du nombre prodigieux de personnes de toutes conditions qui accoururent alors s'enrôler sous la bannière de saint Bernard, on se vit obligé de donner aux constructions claustrales et surtout à l'église une extension si considérable (1) que dans les siècles de relâchement qui suivirent cette brillante période, l'abbaye paraissait aux visiteurs beaucoup trop grande pour le nombre des moines qu'elle abritait. Témoin ces lignes écrites par Dom Martêne lors de la visite qu'il fit à Aulne, en compagnie de Dom Durand, au commencement du XVIIIe siècle, c'est-à-dire bien avant la reconstruction presque complète de l'abbaye par l'abbé Louant :

" Il y a peu de maisons de cet ordre qui aient un tel air de grandeur. Tout ce qu'on y voit fait juger du *nombre infini* de religieux qu'il y avait autrefois. „ *(Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur,* T. I, p. 208.)

4. — Hugues de Pierrepont ne fut pas d'ailleurs le seul bienfaiteur d'Aulne à cette époque de prospérité. D'autres personnages, et non des moins considérables, comblaient comme à l'envi la jeune abbaye cistercienne de leurs faveurs princières C'est ainsi, entre autres, qu'en 1219 nous voyons Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, suivant en cela l'exemple de Baudouin V, céder à l'abbaye la rente de 24 muids d'épeautre et de 12 muids d'avoine que celle-ci lui devait sur les terres d'Offregnies et de Theignies sous la condition que cette rente sera appliquée à la construction d'une chapelle *dans la nouvelle église.*

En 1229, c'est Ferrand, mari de Jeanne, qui s'unit à celle ci pour donner à l'abbaye une rente annuelle de 80 livres blancs, payables sur leurs accises de Binche, afin de servir à l'entretien de huit moines

(1) Il en fut de même alors à l'abbaye de Villers, où l'on comptait au XIIIe siècle jusqu'à trois cents convers à la fois, ce qui explique les vastes dimensions données à l'église abbatiale.

Église abbatiale d'Aulne. — Vue intérieure prise du fond du transept vers 1890.

" devant prier Dieu pour le salut de leurs âmes ainsi que de celles de leurs ancêtres et de leurs successeurs „. Ceux-ci d'ailleurs et notamment la comtesse Marguerite et son fils aîné, Jacques d'Avesnes, continuèrent ces traditions de générosité envers l'abbaye d'Aulne, à laquelle, entre autres faveurs, ce dernier fait don en 1253 de toutes les droitures qu'il avait à Clermont.

Dans sa nomenclature des bienfaiteurs principaux de la nouvelle Aulne, Dom Herset mentionne d'abord les évêques de Liége, Henri II, Hugues de Pierrepont et Robert, lequel voulut même y être enterré et dont on voit encore aujourd'hui la pierre tombale. Immédiatement après il cite Jean, avoué de Thuin, " homme d'un mérite éminent „, dit-il, lequel, entre autres choses, céda d'abord à l'abbaye, en 1204, 40 bonniers de bois situés à Montigny, puis en 1209 tous ses droits d'avouerie sur Aulne, et fit même jurer à son fils Gilles sur les reliques de l'autel d'Aulne que jamais il ne molesterait les moines à ce sujet (voir folios 6 et 7 du *Cartulaire d'Aulne*).

Viennent ensuite Jacques d'Avesnes (ses ancêtres sont mentionnés plus loin en bloc par D. Herset), puis le seigneur Bastien de Gourdinnes qui donna à Aulne, dès 1182, l'église de Clermont avec toutes les dîmes et biens qu'il y possédait (voir *Cart* folios 51, 53, 290, 295). Arnould de Morialmé qui, en même temps que Jean de Thuin, abandonna aux moines ses droits sur Aulne (*Cart.*, fol. 8) et dont la fille fonda plus tard une chapelle dans la nouvelle église d'Aulne (*Cart.*, fol. 32) et enfin Jean de Rianwez, avoué de Thuin et gouverneur (toparcha) de Monceau d'après D. Herset, qui ajoute : " dont plusieurs membres des deux sexes de sa famille furent enterrés dans des cloîtres; et un très grand nombre de souverains du Hainaut, du Brabant et de Flandre qui, animés d'une sainte émulation, comblèrent merveilleusement nos anciens pères de faveurs et biens de tout genre. „ (*Chron. Alnen.*, fol. 3.)

5. — Notre aperçu historique sur les origines de l'abbaye d'Aulne et surtout de ses constructions principales semblerait devoir se clôturer rationnellement ici, attendu que les quelques travaux relatés par la chronique de Dom Herset comme s'étant effectués en diverses parties de l'abbaye et notamment à l'église, durant les siècles suivants, n'eurent guère pour but que de remédier à l'œuvre destructive du temps ou des hommes, sans apporter aucun changement important aux dispositions générales adoptées au XIIIe siècle et conservées même presque entière-

ment lors de la grande et malencontreuse reconstruction de l'abbaye en style moderne entreprise au XVIIIe siècle par l'abbé Louant, dont il sera reparlé en détail plus loin.

Notre intention primitive était en effet de ne pas pousser cet aperçu plus avant et de nous borner à ce qui se rapporte spécialement à l'histoire archéologique d'Aulne, ainsi que nous l'avons fait pour Villers. C'est même la raison du développement exceptionnel que nous avons donné en ce coup d'œil préliminaire au rôle véritablement prépondérant joué par Hugues de Pierrepont dans la construction définitive de l'abbaye.

Toutefois, cédant à des observations qui nous ont paru dignes d'être prises en considération et dont la principale est la nécessité de satisfaire au désir bien légitime qu'éprouve naturellement tout visiteur des ruines d'avoir dès l'abord une idée générale, non seulement de l'origine des constructions de l'abbaye, mais encore et surtout de ses anciens habitants, nous nous sommes décidés à continuer, très brièvement du reste, notre aperçu historique jusqu'au XIXe siècle, renvoyant pour plus amples détails à notre récit *in extenso* des fastes de l'abbaye. Continuons donc notre petit aperçu historique.

Après la mort du prince-évêque, Hugues de Pierrepont, qui fut suivie de près par celle de son ami, le bienheureux Simon, le fondateur de l'église abbatiale, le grand thaumaturge cistercien et la gloire la plus pure de l'abbaye d'Aulne (et peut être même de tout l'Ordre de Cîteaux, abstraction faite de saint Bernard), le monastère continua de prospérer matériellement et spirituellement jusqu'au commencement du siècle suivant. Son prestige était si grand que ses abbés reçurent le haut privilège d'administrer par surcroît plusieurs monastères assez importants, tels que ceux d'Aywiere, Félix-Pré et Soleilmont.

CHAPITRE III

Epreuves, dernier éclat et destruction de l'abbaye d'Aulne.

Sommaire : 1. *Épreuves et déclin de l'abbaye au XIVe et au XVe siècle.* — 2. *Alternatives de prospérité et de revers au XVIe siècle.* — 3. *Situation assez satisfaisante au XVIIe siècle.* — 4. *Nouvelle période de splendeur plutôt matérielle au XVIIIe siècle et reconstruction presque entière de l'abbaye.* — 5. *Existence mouvementée et dramatique des dernières années.* — 6. *Incendie de l'abbaye et dispersion des moines.*

1. — Avec le XIVe siècle coïncide une diminution considérable du nombre des religieux et surtout des convers, fait que l'on constate du reste également à Villers à la même époque et qui est dû à plusieurs causes dont la principale était apparemment l'affaiblissement de la foi religieuse dans nos contrées. L'abbaye, d'autre part, se ressentit fort douloureusement des guerres intestines et autres qui ensanglantèrent à cette époque néfaste la principauté de Liége.

Le XVe siècle fut surtout désastreux pour Aulne, par suite de la lutte des Liégeois contre les ducs de Bourgogne et plus tard des horrioles déprédations du trop fameux sanglier des Ardennes. Les pauvres moines durent même s'enfuir plus d'une fois de leur saint asile. Ils se trouvèrent en outre accablés de dettes énormes par suite des exigences exorbitantes des gens de guerre de passage en ce lieu. C'est cependant en ce même siècle qu'Aulne, demeurée fervente malgré ses épreuves, eut la gloire d'être appelée à réformer les monastères de Moulins et du Jardinet.

2. — Après les invasions françaises du commencement du XVIe siècle si funestes à Aulne, mise litteralement à sac, celle-ci jouit de près d'un demi-siècle de prospérité et de calme relatifs sous les abbés de Bosman, de Lanoy et Noël. Par contre, le dernier cycle vit l'abbaye

en proie à des divisions intestines déplorables, causées par une élection abbatiale irrégulière. Les ravages des Gueux vinrent mettre le comble aux maux d'Aulne, dont les moines durent fuir à Thuin.

3. — Durant la première moitié du XVIIe siècle, le monastère répare peu à peu ses pertes et cicatrise ses blessures sous l'administration bienfaisante des abbés de Velpen et Jouvent.

Grâce à l'extrême prudence de l'abbé Reyers et de son successeur, Aulne put traverser sans autre désastre qu'une dette énorme en perspective le reste du XVIIe siècle rempli par les guerres de Louis XIV. Si l'abbaye était très pauvre alors, Dom Herset constate avec bonheur et fierté qu'elle était riche en vertus et peuplée de 70 religieux dont 58 moines-prêtres, 3 novices et 9 frères convers, tandis que douze ans auparavant, c'est-à-dire en 1650, on n'y comptait que 34 moines de chœur et 10 convers.

4. — Enfin, avec le XVIIIe siècle l'abbaye d'Aulne voit poindre l'aurore de la période la plus brillante de son existence depuis le XIIIe siècle, du moins au point de vue matériel. Le premier cycle fut employé par les moines, sous l'habile direction de l'abbé Carion de Thuin, à faire des prodiges d'économie et à vivre de privations afin de parvenir à payer toutes les dettes du monastère. Il se termina par un *Te Deum* solennel et de brillantes réjouissances. Grâce à un excédent de 35,000 florins laissé en caisse par son sage prédécesseur, l'abbé Louant put entreprendre et continuer pendant un quart de siècle (1728 à 1753) la construction complète du monastère dans le style alors en vogue. Il édifia notamment les cloîtres ainsi que la grande façade; ses successeurs achevèrent à l'église et ailleurs son œuvre si regrettable au point de vue archéologique. Ils bâtirent enfin le nouveau quartier abbatial servant aujourd'hui d'hospice. Inutile d'ajouter que sous ces abbés si entreprenants les étrangers étaient reçus au monastère encore plus somptueusement qu'autrefois, surtout au temps de Louant.

5. — Malheureusement l'ouragan révolutionnaire allait bientôt se déchaîner sur tant de splendeurs et en faire un monceau de ruines informes. Il était réservé à Dom Herset, l'un des plus vertueux abbés qu'Aulne ait vus à sa tête, d'être le témoin impuissant de cette horrible catastrophe que nous raconterons en détail ailleurs.

Qu'on nous permette cependant de faire remarquer ici que de même que la plupart des grands cataclysmes naturels sont ordinairement précédés de perturbations atmosphériques ou autres avant-coureurs presqu'infaillibles, le jour à jamais néfaste qui devait éclairer la fin d'une institution ayant résisté aux assauts de tant de siècles, fut aussi en quelque sorte comme annoncé et préparé par une suite de calamités rappelant les malheurs de l'abbaye au XVIe siècle.

En effet l'histoire complète des dernières années de l'abbaye d'Aulne formerait à elle seule une volume assez considérable et d'une lecture souvent très émouvante.

Ainsi, elle commence dès 1789 avec les luttes à main armée entreprises par la municipalité révolutionnaire de Thuin, marchant à la tête de la plus vile populace du pays (comptant bon nombre d'obligés des moines) contre les abbayes de Lobbes et d'Aulne, que l'on payait de la sorte de leurs innombrables bienfaits.

Elle se continue ensuite en 1790 et 1791 avec les exigences pécuniaires absolument exhorbitantes du Gouvernement révolutionnaire liégeois et en 1792 avec l'envahissement du monastère par les Français victorieux à Jemappes, puis par les Allemands en 1793, le tout se compliquant d'alertes presque continuelles et même de fuite des moines menacés jusque dans leur existence.

6. — Enfin ce véritable drame en plusieurs actes, tous plus terribles les uns que les autres, aboutit dès le 10 mai 1794 à la fuite générale des religieux par une pluie battante devant les Français, vainqueurs des Allemands à Thuin, et au pillage définitif de l'abbaye par les *Sans-Culottes,* durant plusieurs jours de suite au milieu d'orgies indescriptibles. Celles-ci furent dignement couronnées par l'incendie à jamais regrettable de ce magnifique monastère, incendie grandiose, allumé dans la journée du 14 mai 1794 par ces vandales modernes, vers trois heures de l'après-midi, ainsi que nous le raconte un témoin oculaire, Dom Herset lui-même qui, le cœur percé de douleur, assista impuissant en compagnie de ses frères fugitifs comme lui, à ce lamentable spectacle des hauteurs de la Louvière, distantes cependant de plusieurs lieues.

Si nous nous en rapportons à M. Lebrocquy et aux récits, qui nous ont été faits autrefois par des témoins oculaires, l'abbaye d'Aulne offrait un spectacle vraîment terrifiant en cette nuit à jamais tristement célèbre du 14 mai 1794, qui vit l'anéantissement de cette antique et vénérable

institution monastique et de ses inapréciables trésors littéraires, ainsi que des chefs-d'œuvre de l'architecture chrétienne, dont les trop rares débris, restés debout jusqu'ici par une espèce de prodige, provoquent encore l'admiration générale.

Qu'on se figure une affreuse cohue d'êtres plus semblables à des démons qu'à des hommes, s'agitant au milieu des ombres de la nuit et des reflets sinistres du gigantesque incendie allumé par leurs mains criminelles et attisé avec une inconcevable fureur! Autour des " sans-culottes „ français. exercés déjà de longue main à cette œuvre satanique, grouille tout un ramassis de la lie des populations environnantes, comblées cependant depuis tant de siècles de bienfaits innombrables et continuels par cette charitable institution à la ruine de laquelle ces malheureux apportent autant d'acharnement que de convoitise! Ah! l'ignoble convoitise! Que ne leur fait-elle pas faire?... Après qu'il n'y a plus de tonneaux de vin à défoncer, plus de chambres à piller, plus d'armoires à éventrer en quête de trésors imaginaires, n'est-ce pas elle qui donne à plusieurs de ces forcenés, frustrés dans leurs espérances, l'affreux courage d'aller chercher au plus profonds des souterrains, attirés par l'appât de ces mêmes prétendus trésors, ces lourds cercueils avec lesquels on les voit remonter péniblement sur le théâtre de leurs exploits, et que là ils brisent ensuite à grands coups de hache?

N'est-ce pas aussi cette scélérate convoitise, qui, déçue encore dans ses calculs cupides, pousse ces misérables à profaner avec une rage véritablement diabolique ces restes si dignes de vénération?

Combien d'autres scènes abominables marquèrent cette indescriptible catastrophe!

Tandis que les flammes frémissent et bruissent au loin, que les poutres crépitent, que les murs détonnent, que les toitures s'effondrent, accompagnées des cris de triomphe de monstres à face humaine, d'autres bruits se font entendre.

Ici, c'est la voix éraillée d'un chef que n'écoutent plus ses soldats; là, la clameur sourde d'un incendiaire aviné, se traînant avec peine, chargé d'un butin trop lourd pour lui, le long des murailles lézardées et croûlantes, qui menacent de l'écraser par leur chûte et de l'ensevelir avec ses trésors sous leurs énormes débris; d'autres en chœur chantent des refrains sinistres, parmi lesquels on distingue : *Ça ira, la Carmagnole* et *la Marseillaise*, dont retentissent épouvantés les échos de ce paisible vallon, qui pendant tant de siècles n'ont répété que le carillon des cloches et la psalmodie religieuse!

Parfois le bruit rauque des tambours résonnant sans mesure sous l'action de doigts engourdis par l'ivresse, ou le son strident des clairons, dominant tout ce vacarme infernal, viennent donner une nouvelle direction à l'œuvre de destruction et de pillage. On se précipite alors de ci de là, sans ordre au travers des débris enflammés.

Dans les cours s'entassent des meubles, des livres et des vases de valeur, des statues, des objets du culte arrachés à l'autel ou à la sacristie : reliquaires, candélabres, vêtements sacerdotaux, etc.

En un coin écarté, auprès d'une tonne défoncée et d'une table boîteuse, un groupe à demi abruti par le vin joue le fruit de ses rapines nocturnes et l'un ou l'autre joueur, après un mauvais tour de dé, jette un furieux coup de poing sur la pauvre table, accompagné d'un formidable juron; ailleurs deux hommes se disputent avec rage la possession d'un objet qu'un troisième, caché derrière eux, se prépare à s'approprier.....

Entretemps les soldats de la République, échauffés par l'abus des vins fins destinés aux hôtes de marque du monastère, organisent des rondes affreuses, sur le gazon fleuri des cours, avec des mégères plus semblables à des furies qu'à des femmes, et qui eussent figuré dignement au milieu des bachanales antiques ou mieux encore du sabbat des sorcières de Macbeth....

De son côté, l'infâme général Charbonnier, digne chef de tels bandits et que Dom Herset dans sa légitime indignation, qualifie de *Viro crapuloso,* préside, en vrai vandale, à la destruction de l'immense et précieuse bibliothèque, qui passait pour la plus riche de la Belgique et renfermait, comme on l'a déjà vu plus haut, quarante-cinq mille volumes et cinq mille manuscrits de valeur inappréciable.

Retiré dans le grand réfectoire, proche de la dite bibliothèque, en face d'une longue table de marbre, convertie en un ardent foyer et sur laquelle une soldatesque effrenée se fait un malin plaisir de jeter des brassées de livres provenant de l'étage; ce grossier chef de soudards, alors plein de vin, dans la fureur stupide de son ivresse, trouve encore trop lente à son gré la combustion de ces trésors de science accumulés par tant de générations de moines et attise le feu de la pointe de son épée, veillant avec un soin jaloux à ce que rien n'en soit soustrait à sa rage destructive.

Telle est la peinture bien pâle et bien infidèle de quelques-unes des horreurs qui marquèrent la fin lamentable de l'abbaye d'Aulne.

CHAPITRE IV

Vengeance des moines d'Aulne

Sommaire : 1. *Vains efforts des moines revenus de l'exil pour reconstituer leur communauté.* — 2. *Philanthropie admirable.* — 3. *Un testament digne de passer à la postérité* — 4. *Conclusion.*

1. — Lorsque la tourmente révolutionnaire parut être calmée, les moines d'Aulne revinrent petit à petit, d'abord secrètement, puis au grand jour pleurer sur les ruines de leur chère abbaye, dans les longs corridors délabrés de laquelle on pouvait alors les voir tantôt seuls, tantôt en groupe, errants comme des âmes en peine au travers des débris calcinés obstruant partout le passage.

Un moment, ils crurent même pouvoir y reprendre bientôt leur vie de prière et de pénitence volontaire, en vertu d'une ordonnance datée du 20 fructidor an III et émanant du représentant du peuple Lefebvre de Nantes, leur rendant tous leurs biens.

Mais un mois plus tard venait la suppression des dîmes, par voie législative, puis la mise sous séquestre de ces mêmes biens de l'abbaye sous un prétexte futile. Enfin, le décret du 20 août 1796 rendu par la Convention nationale et proclamant la suppression des corporations religieuses vint anéantir leurs dernières espérances et les obliger la mort dans l'âme, à se disperser définitivement.

2. — Cependant comme les moines avaient déjà racheté l'abbaye et une partie assez considérable de leurs autres biens à l'aide des " bons de retraite „, il fallait aviser à en tirer le meilleur parti possible. C'est en effet à quoi s'appliqua dès lors l'abbé Dom Herset, auquel incombait ce devoir et qui seul en vertu de la règle avait le droit de disposer de ces épaves encore assez considérables.

Il s'acquitta de cette tâche avec un tel désintéressement personnel,

une telle sollicitude pour assurer la subsistance de ses religieux encore en vie, une telle largeur de vue et un tel esprit philanthropique pour le meilleur emploi à faire de ces ressources dans l'avenir, que son nom a mérité de passer à la postérité parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité, représentée en l'occurrence par les pauvres vieillards de la commune de Gosée, dont plusieurs avaient peut-être même figuré parmi les incendiaires de sa chère abbaye ! Vengeance bien digne d'un si noble caractère et d'un chrétien si fervent.

Du reste la simple lecture de son admirable et immortel testament suffit amplement à sa gloire et dispense de tout commentaire.

3. — En voici la partie essentielle, c'est-à-dire celle qui se se rapporte directement aux ruines ou à la fondation de l'hospice :

" Moi, soussigné Michel-Norbert Herset, ancien abbé religieux du monastère d'Aulne, ...

. . . . . .

ART. 5. — Je laisse et lègue à mes confrères tous les matériaux qui me sont dévolus dans les bâtiments incendiés qui tombent en ruine, lesquels seront vendus par les administrateurs, lorsque les circonstances se présenteront, pour les deniers en provenant être partie employés à l'entretien des bâtiments occcupés, et le surplus partagé entre eux, sauf que les administrateurs pourront retenir une somme quelconque en caisse, pour subvenir aux frais des longues maladies de mes confrères repris au présent; quant aux pierres défectueuses, elles seront employées à faire de la chaux pour l'engrais des terres de la ferme de la basse-cour de ce monastère, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à ce jour. (1)

ART. 6. — Pour l'exécution de mes volontés ci-dessus, je dénomme mes confrères Toussaint Baurieux, Hubert Tahon, Michel Ruquoy et Augustin Mahieu, lesquels recevront des fermiers les rendages échus, et en distribueront les deniers chaque année à leurs confrères ci-dessus désignés et administreront le tout comme il suit.

ART. 7. — Dans les cas imprévus où il serait fait une demande assez considérable en numéraire, pour subvenir aux frais de guerre et

(1) Cette utilisation des matériaux dont se scandalisa si fort Chateaubriant, lors de son passage à Aulne, et que tous les amis de l'archéologie regrettent unanimement à présent, avait comme on le voit ci-dessus, sa raison d'être bien légitime à cette époque. Avant tout ne faillait-il pas assurer la subsistance des moines survivants ?

autres, de la part du gouvernement, pour maintenir l'intégrité de mes propriétés et faire exécuter mes volontés, lesdits administrateurs aviseront aux moyens les plus avantageux pour ne pas aliéner ni hypothéquer les dites propriétés, afin que mes dispositions ne soient pas altérées.

ART. 8. — En cas de contestation sur mes droits de propriété, ou sur l'inexécution des présentes, ou par telle cause que ce soit, lesdits administrateurs pourront soutenir ou intenter en justice telle cause qu'ils trouveront avantageuse pour l'exécution des présentes; lesquels ne pourront cependant intenter ni soutenir d'action sans un avis favorable de deux jurisconsultes.

ART. 9. — Comme la majorité de mes propriétés sont situées dans un sol aquatique, et qu'elles exigent beaucoup de culture et d'engrais, j'autorise lesdits administrateurs à passer en faveur de mes fermiers des nouveaux baux à l'expiration des anciens, de manière qu'ils puissent augmenter les propriétés et assurer l'exécution de mes volontés; pour ne pas consommer le revenu de mes biens en réparations, comme il arrive souvent, et priver mes confrères de mes bienfaits, toutes réparations seront stipulées à la charge des fermiers et les administrateurs susdits surveilleront à ce que les conditions soient exécutées.

ART. 10. — Si un des quatre confrères que j'ai dénommés ci-dessus pour administrer mes biens, viendrait à mourir, les trois autres en assumeront un quatrième, parmi ceux qui participeront à mes dispositions, ainsi consécutivement jusqu'à extinction.

ART. 11. — Comme la majeure partie de mes biens est indivise, lesdits administrateurs pourront, quand ils trouveront convenir, faire procéder aux partages, soit amiablement ou autrement, pourvu que les lots soient tirés par la voie du sort et sans fraude.

ART. 12. — Quant aux bâtiments de ladite abbaye, basse-cour et terres en dépendantes, étant indivis, avec le sieur Jean-Baptiste Cordier de Marchienne-au-Pont, qui a trompé mes espérances, et dérangé l'exécution de mes volontés (1), lesdits administrateurs, conjointement avec l'exécuteur de mon présent, sont autorisés à procéder au partage, lorsque ledit sieur Cordier aura rendu compte exact des matériaux vendus et autres objets relatifs à ladite acquisition; et les deniers en provenant, s'il y a bénéfice, être distribués entre mes confrères rappelés au principe, et lors du partage, s'il y a possibilité, ils feront en sorte

(1) Nous éclaircirons ailleurs ce fait si malheureux pour l'œuvre de Dom Herset.

que les bâtiments que j'occupe présentement avec mes confrères, fassent partie de mes propriétés, pour favoriser l'exécution de mes dispositions.

ART. 13. — Je veux et ordonne qu'après la mort de mes confrères, désignés en mon présent testament, il soit formé une maison d'hospice, dans les bâtiments que j'occupe, ou avec ceux qui sont loués présentement — à laquelle maison je lègue la généralité de mes biens, pour l'usufruit être consolidé à la propriété, après le décès du dernier vivant des personnes désignées au présent testament — pour laquelle fondation, l'exécuteur du présent et lesdits administrateurs en solliciteront l'autorisation près du gouvernement, selon la loi.

ART. 14. — Dans cette maison seront reçus : 1° deux de mes parents pauvres à tel degré qu'ils puissent être, cependant les plus proximes seront préférés; 2° autant que possible des pauvres vieillards natifs et domiciliés dans ladite commune de Gozée, au moins sexagénaires, et veufs, ou célibataires, lesquels seront nourris, habillés et chauffés en commun du revenu de mes biens. Cette maison sera sous la vigilance et administration de Messieurs les curés de Thuin et de Gozée, et le Maire dudit Gozée, lesquels formeront un règlement sur la police d'icelle, auquel sera tenue de s'y conformer toute personne admise, à peine d'en être expulsée.

ART. 15. — Lesdits administrateurs, autant que faire se pourra, placeront en cette maison un prêtre, dont l'âge ne lui permettra plus de suivre les instructions pastorales, il y dira la messe tous les jours, à laquelle assisteront ces vieillards, et prieront Dieu pour le repos de mon âme et celle de mes confrères; il sera fourni à ce prêtre les choses nécessaires à la vie, et il aura une surveillance active sur la conduite des individus qui composent cette maison.

ART. 16. — Lesdits administrateurs sont autorisés, s'ils le trouvent plus avantageux à l'hospice, de délivrer à chaque individu qui le composera, une somme en espèces par jour, avec laquelle ils se procureront les aliments nécessaires; mais dans ce cas, il faut éviter que ces gens ne se répandent dans les cabarets, ou ne se livrent à des liqueurs spiritueuses.

ART. 17. — Lesdits administrateurs régiront et administreront les biens de ma fondation, ainsi qu'il est prescrit à l'art. 9 ci-dessus, dérogeant à cet égard à toute loi contraire.

ART. 18. — En cas que le gouvernement n'autorise pas l'établissement de la maison d'hospice que je propose, je veux et ordonne que

les biens que je possède en ladite ferme de *La Neuve-Louvière*, située audit Saint-Vast, appartiennent à l'hospice de Sainte-Elisabeth, à Verviers, pour y former deux lits, pour deux de mes parents pauvres, dont les plus proches en degré seront préférés, nés bourgeois ou non bourgeois; quant à mes autres biens, je veux et ordonne qu'ils appartiennent aux hospices des communes où ils sont situés, pour en jouir et administrer de la même manière expliquée audit article 9.

ART. 19. — M. l'avocat Drion, de la commune de Sart, ayant toujours été investi de ma confiance, je le dénomme exécuteur de mon présent testament, le priant d'en accepter la charge, et de faire exécuter mes volontés.

ART. 20. — Je veux et ordonne et lègue audit hospice, repris en l'article 13 ci-dessus, tous mes meubles et effets qui seront inventoriés après ma mort, pour par ledit hospice en jouir après la mort des religieux mes confrères, repris au présent, et en cas que ledit hospice ne soit pas autorisé du gouvernement, je veux et ordonne qu'après la mort des dits confrères, les dits effets et meubles soient vendus publiquement, à la requête des sieurs curé et maire dudit Gozée, que les deniers provenant de la vente soient, par eux, distribués aux pauvres de la dite commune de Gozée.

ART. 21. — Que des deniers de l'article précédent, je veux qu'il soit célébré trois grandes messes, à la rétribution de six francs chacune, auxquelles devront assister tous les pauvres qui participeront à mes dispositions, et y prieront Dieu pour le repos de mon âme, et de celle de mes confrères ex-religieux de ladite abbaye.

ART. 22. — N'ayant pas désigné lequel sexe devra être reçu en la maison d'hospice, je laisse le tout à la prudence des dits administrateurs, pourvu que le tout soit administré en bons pères de famille, et procure un avantage aux malheureux vieillards infortunés.

ART. 23. — Comme il existe présentement une usine dans l'enclos de ladite abbaye, à l'usage de scierie aux marbres, j'autorise mes confrères désignés au présent testament, de la louer à bail un peu long, pour y former un établissement utile à la société, et par ce moyen occuper les ouvriers, et retirer un plus grand avantage à leur bien être et à celui de l'hospice à former.

ART. 24. — Je veux que les administrateurs dénommés, pour régir et administrer mes biens, ne retirent aucun salaire de leurs vacations, que le tout se fasse gratuitement; et si l'un d'eux se trouvait infirme et

hors d'état de gérer; il pourra donner sa démission, et sera le démissionnaire remplacé, ainsi qu'il est expliqué en l'article 10.

ART. 25. — Je veux et ordonne que les dits administrateurs rendent et forment un compte général tous les trois ans, appuyés des pièces justificatives, lesquels seront tenus d'administrer à leurs confrères, lorsqu'ils en seront requis.

ART. 26. — Je veux et ordonne également aux administrateurs de l'hospice de rendre compte, une fois tous les trois ans, de l'emploi exact des deniers provenant du revenu de mes biens; ce compte sera administré aux échevins dudit Gozée, gratuitement, les priant d'en prendre inspection, et d'y maintenir une bonne administration, et pour seconder mes vues bienfaisantes, j'espère que les dits administrateurs voudront bien régir le tout gratuitement, afin de pouvoir soulager un plus grand nombre de pauvres.

Ayant lu et relu moi-même mon présent testament, je déclare que ledit sieur Lejuste a écrit mes présentes dispositions testamentaires, ainsi que je les lui ai dictées de mot à mot; et je veux et ordonne que mes volontés, bien prononcées en mon présent testament, soient exécutées en tout leur contenu.

Fait et passé en ladite abbaye d'Anlne, commune de Gozée susdite, en ma chambre haute, ayant vue sur mon jardin, ce jourd'huy, dix avril mil huit cent et six, ayant côté, paraphé et signé au bas de toutes les pages, ainsi que mon présent testament, afin que rien ne soit changé ni altéré. „

Signé, MICHEL-NORBERT HERSET,
abbé d'Aulne et chanoine
honoraire de Tournai.

4. — L'hospice ainsi fondé par le dernier abbé d'Aulne de concert avec ses moines et destiné à perpétuer le souvenir de ces généreux cénobites, rendant le bien pour le mal, ne put être ouvert qu'en 1859, quatre ans après la mort du dernier moine. Aujourd'hui il est très florissant, comme suffiraient à le prouver le nombre assez respectable et la physionomie réjouie des bonnes vieilles gens qui l'habitent et que le visiteur rencontre déambulant de-ci de-là à certaines heures, vénérables ruines vivantes auxquelles les autres servent de cadre.

A la gloire d'avoir passé en faisant le bien, gloire qu'ils partagent d'ailleurs avec la plupart des anciens moines de notre pays, les cénobites d'Aulne ont donc ajouté celle, bien plus rare, de se survivre en quelque

sorte dans l'œuvre philanthropique entreprise et continuée avec tant de succès jusqu'à ce jour par les mandataires aussi dévoués que désintéressés (les fonctions des membres de la commission de l'hospice, de par le testament, ne sont pas rétribuées) de leurs dernières volontés.

Dom Herset eut soin de faire ratifier celles-ci par la plus haute autorité de l'époque, celle de l'empereur Napoléon I, et l'avenir ne tarda pas à montrer que cette précaution avait été de sa part un véritable trait de génie, grâce auquel l'œuvre a résisté victorieusement à tous les assauts qui lui ont été donnés, tant par des prétendus héritiers que par de très hauts fonctionnaires ne rêvant que laïcisation et mainmises de l'État sur les œuvres libres. Or, on sait aujourd'hui par de trop nombreux exemples à quels tristes et pitoyables résultats aboutissent le plus souvent ces transformations regrettables à tous égards. Que Dieu en préserve à jamais l'hospice d'Aulne et ses heureux vieillards.

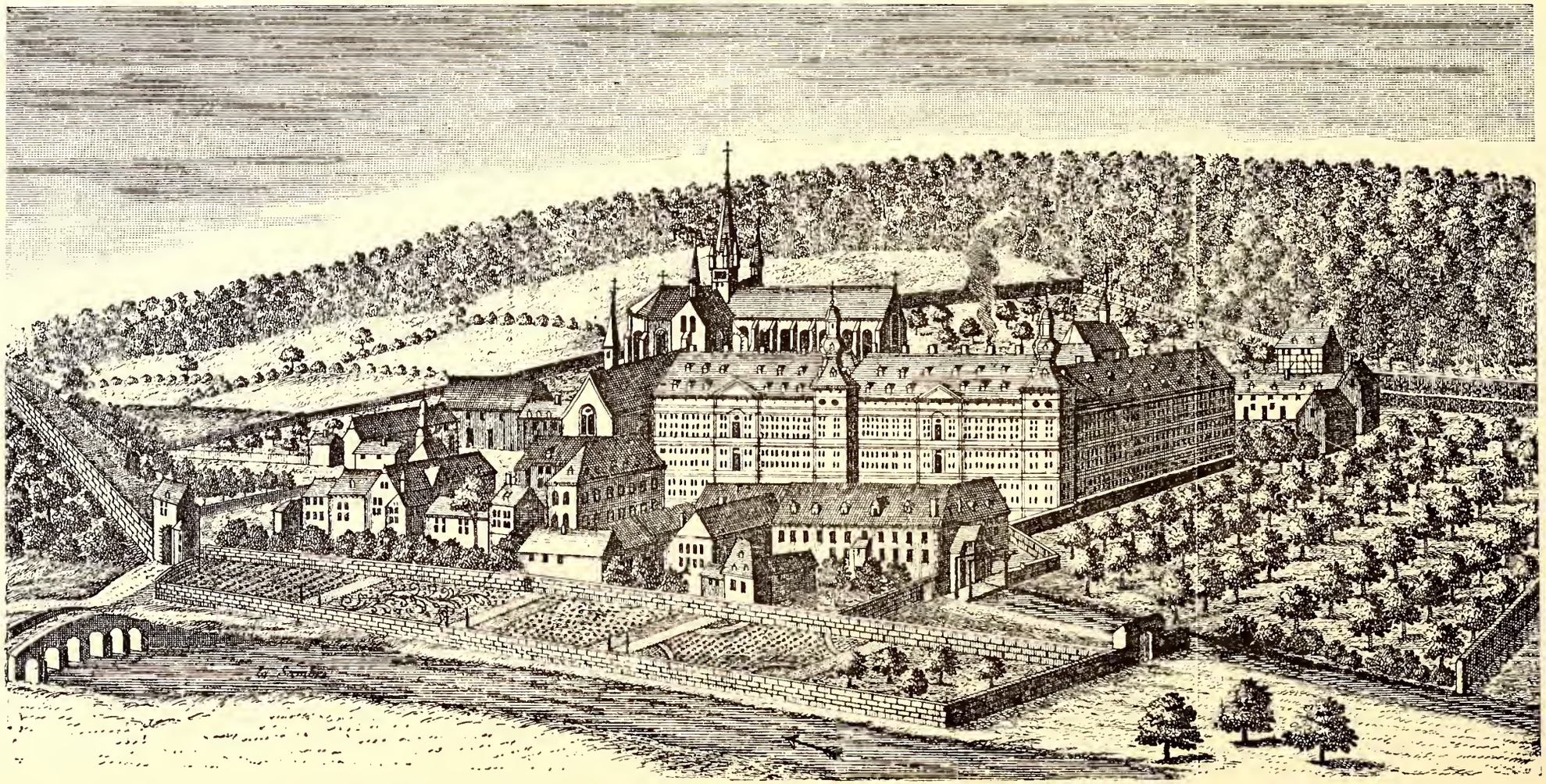

L'Abbaye d'Aulne en 1740.

EXPLICATION DÉTAILLÉE DE LA GRAVURE CI-DESSUS

(de droite à gauche).

Au premier plan : A/ *la Sambre, baignant la muraille d'enceinte qui contourne le vaste jardin potager;* — B/ *le vieux pont, que le dessinateur s'est donné la licence de faire figurer en face de la porte d'entrée régulière, quoiqu'il fut en réalité à deux cents mètres en aval, ainsi que du reste le laisse suffisamment entendre le tracé du chemin partant de la dite porte, lequel, sur la gravure, n'aboutit pas au pont, comme cela devrait être;* — C/ *la vieille porte d'entrée régulière, dite porte de Landelies, flanquée d'une jolie tourelle et d'où se détache la haute muraille d'enceinte s'accrochant à la montagne dont elle suit toutes les sinuosités, afin d'en contourner le beau jardin fruitier à étages, aujourd'hui redevenu un sauvage bosquet.*

Au deuxième plan : A/ *le verger plantureux du monastère, contourné par le haut mur d'enceinte et baigné lui-même un moment au nord par le bief du moulin;* — B/ *le grand moulin à farine dont on aperçoit la porte cochère occidentale, la brasserie, le moulin aux écorces, l'huilerie, la scierie, les forges et autres usines longeant intérieurement le potager et actionnées par le bief.*

Au troisième plan : A/ *la grande façade du Nord (partie occidentale), dont une aîle noyée dans l'ombre et affectée au logement des hôtes longe le verger, tandis que la partie éclairée (façade proprement dite, dont le premier fronton représente le vestibule d'honneur du quartier abbatial et des hôtes et le second celui du réfectoire du colloque) se déploye fièrement de l'ouest à l'est derrière les usines, en partant de la belle tour d'angle de forme carrée, laquelle est même le seul vestige qui nous reste aujourd'hui de cette gigantesque moitié de façade;* — B/ *le Réfectoire régulier ou du maigre surmonté de son clocheton et tel qu'il était avant sa restauration qui eut lieu peu après 1740;* — C/ *à gauche du réfectoire en question se voient encore les vieilles constructions de l'ancien petit cloître et notamment l'infirmerie avec sa chapelle, lesquelles allaient bientôt faire place, sous l'impulsion vigoureuse de l'abbé Louant, à la continuation de la magnifique façade du nord (Réfectoire du gras, quartier des anciens, etc.) dont nous admirons aujourd'hui les débris encore si imposants à l'est du réfectoire.*

A l'arrière plan : A/ *quelques misérables constructions à l'angle sud-est du verger, lesquelles seront remplacées dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par le splendide quartier abbatial transformé à présent en hospice;* — B/ *la chapelle de la basse-cour ou de la domesticité, à proximité de la nouvelle entrée régulière (celle-ci invisible sur la gravure);* — C/ *la magnifique église abbatiale, encore dans toute la splendeur virginale de son architecture ogivale, surmontée du joli clocher ou plutôt de la belle flèche, flanquée de quatre petits clochetons qui s'élance du croisillon tandis que deux flèches beaucoup plus petites surmontant les transepts lui font la cour à droite et à gauche;* — D/ *la montagne boisée fermant poëtiquement la perspective.*

CHAPITRE V.

Vie journalière d'un moine d'Aulne de la primitive observance.

Sommaire : 1. *Une déception.* — 2. *Comment on réglait l'horaire de la journée au Moyen-âge dans nos monastères.* — 3. *Période d'été.* — 4. *Période de transition.* — 5. *Période d'hiver.* — 6. *Période du Carême.* — 7. *Dimanches et fêtes.* — 8. *Modifications légères apportées peu à peu à l'observance primitive.* — 9. *Conclusion.* — 10. *Description curieuse de nos horloges monastiques du Moyen-âge.*

---

1. — Il y aura bientôt un demi-siècle, que par une belle matinée du mois d'Août, profitant des premiers jours de vacances, un jeune étudiant de la classe de réthorique du collège de Thuin, enthousiaste des belles choses du passé, se rendait d'un pas alerte et le cœur rempli de brillantes perspectives, dans la direction des ruines de l'abbaye d'Aulne, gisant à quatre kilomètres de la ville. Il avait sous le bras une petite brochure intitulée : *Histoire de l'abbaye d'Aulne*, œuvre toute récente d'un de ses respectables professeurs et dont il n'avait pas encore eu le loisir de prendre connaissance, mais de laquelle il se promettait de merveilleuses révélations et de bien douces jouissances au pays des rêves.

A peine notre collégien a-t-il pénétré au sein des ruines mystérieuses, encore alors abandonnées à tout venant, qu'il s'assied sur un tronçon de colonne et s'empresse de consulter anxieusement son précieux guide afin, grâce à lui, de se procurer l'illusion de ce qui n'est plus, en d'autres termes, de faire revivre, quelques instants au moins, sous ses yeux, ce monastère enseveli dans le silence de la mort.

Suivre, en imagination du moins, les moines enveloppés dans leur ample coule, descendant recueillis du dortoir à l'église, les entendre psalmodier gravement l'office divin, passer ensuite avec eux dans la salle du chapitre, les écoutant s'y accuser avec componction de leurs

légères infractions à la règle et recevoir humblement les admonitions et pénitences de l'abbé, puis de là au *scriptorium* ou dans les divers ateliers, au réfectoire, à la salle du colloque, etc., tel était son désir bien légitime.

Hélas! son illusion fut de courte durée! Semblable à ces livres d'histoire, encore trop répandus de nos jours, remplis presqu'entièrement par les moindres détails de la vie des souverains et où l'on ne s'occupe qu'incidemment des mœurs et institutions des peuples, comme s'il ne s'agissait que d'une quantité négligeable, l'ouvrage que notre archéologue en herbe tenait maintenant ouvert sur ses genoux, ne lui retraçait guère d'un bout à l'autre que les faits et gestes de divers abbés du monastère.

Quant à un tableau plus ou moins détaillé de la vie journalière des simples moines et des actes multiples, cependant si curieux, qu'ils accomplissaient dans les différents lieux réguliers ou claustraux, c'est bien en vain qu'il l'y aurait cherché et pour cause.

En effet, ce n'est pas chose aisée que de faire revivre sous les yeux des lecteurs un genre d'existence si éloigné de nos mœurs actuelles. Il faut pour cela un écrivain ayant fouillé comme M. de Montalembert pendant plus d'un quart de siècle, les volumineux écrits laissés par ces hommes d'un autre âge et de plus ayant vécu assez longtemps soi-même d'une vie peu différente de la leur, sous une règle identique, quoique plus ou moins mitigée en raison des exigences actuelles de la faiblesse humaine. En un mot un bénédictin (car il s'agit ici de la vie des moines d'Aulne de la primitive observance ou bénédictins) était seul capable de combler cette lacune. C'est à quoi s'est très heureusement appliqué vers la fin du siècle dernier, avec une profonde érudition, unie à une grande simplicité d'expression qui en impose de prime abord, un savant moine de l'abbaye toute moderne de Maredsous, Dom Germain Morin, dans la *Revue bénédictine* (6me année), éditée en ce monastère, à laquelle, avec l'autorisation de l'auteur, nous empruntons la plupart des détails, aussi intéressants que peu connus, qui vont suivre et dont le groupement seul est notre œuvre personnelle. Puissent ces pages rendre à nos lecteurs le même service qu'à nous, en les transportant, sans presque s'en apercevoir eux-mêmes, au sein d'un monde, d'une société, d'une façon de vivre et de penser dont ils n'avaient peut être pas la moindre idée, ce qui les aidera à comprendre bien des choses, restées jusqu'ici pour eux très probablement à l'état d'énigmes indéchiffrables.

2. — Pour se faire une idée exacte de l'Horaire monastique indiqué à grands traits dans la règle, dit Dom Morin, il est avant tout nécessaire de se rappeler que saint Benoît suit constamment la division du jour naturel et non pas notre système actuel à vingt-quatre heures à durée égale et invariable.

Ainsi la nuit commence toujours pour lui au coucher du soleil, et le jour à son lever; et comme le jour et la nuit sont divisés chacun en douze heures, il en résulte qu'en hiver les heures du jour sont courtes, celles de la nuit plus longues, tandis qu'en été au contraire, les heures du jour l'emportent considérablement en longueur sur celles de la nuit.

Il faut aussi tenir compte des différentes saisons entre lesquelles le législateur a partagé l'année monastique. Il y a la période d'été, qui va de Pâques au 13 Septembre, et la période d'hiver qui s'étend du 1er Novembre au commencement du Carême. Le Carême lui même sert de transition entre le régime d'hiver et celui d'été; comme les jours compris entre le 13 Septembre et le 1er Novembre sont destinés à préparer à la saison d'hiver.

Ces indications préliminaires une fois saisies, nous passons au détail quotidien des actions du moine, en commençant l'année à " la sainte Pâque „ suivant l'ancien usage.

3. — Nous sommes donc dans la *période d'été*. L'heure du lever varie entre 2 h. et 2 h. 1/2. Les Frères se rendent à l'oratoire pour l'office des nocturnes (Matines) qui est relativement court, puisqu'il y a les leçons en moins. Lorsqu'il est terminé, on laisse s'écouler un certain intervalle, " le temps suffisant pour réciter cinq psaumes „, disent les coutumes de saint Gall. A l'aurore, une heure environ avant le lever du soleil, commence le chant solennel des Laudes. Après les Laudes, nouvel intervalle, durant lequel les Frères vont mettre les souliers et prendre ce qui pourra leur être nécessaire pour le travail.

Dès que le soleil est levé commence Prime immédiatement suivie du travail manuel. Celui-ci dure de 6 h. 1/2 à 10 h. environ au mois d'Avril et de Septembre, et de 5 h. à 9 h. 1/2 au milieu de l'été.

Le son de Tierce met fin à cette première partie du travail; après le chant de Tierce les Frères consacrent à la lecture tout le temps qui reste jusqu'à midi.

A midi invariablement on chante Sexte; puis on va dîner, si ce n'est pas jour de jeûne. Après le dîner vient la sieste qui se prolonge en moyenne jusqu'à 1 h. 3/4 de l'après-midi.

Alors on chante None, et on se met au travail manuel jusqu'à l'heure de Vêpres, c'est-à-dire jusqu'à 5 h. 1/2 et même 7 h. du soir, suivant la longueur des jours.

Les Vêpres se célébrent une demie-heure environ avant le coucher du soleil; de telle sorte que le souper qui le suit peut encore se faire sans lumière à la lueur du crépuscule.

Après le souper on fait une lecture publique durant laquelle tous doivent se réunir pour les Complies. On peut ainsi se mettre au lit dès 7 h. 1/4 ou 8 h. 1/2 au plus tard.

Tel est l'ordre des jours d'été, sauf lorsqu'il y a jeûne, c'est-à-dire, depuis la Pentecôte tous les mercredis et vendredis.

En ces jours de jeûne, la sieste commence aussitôt après Sexte; l'unique repas a lieu après None, vers deux heures, et il est immédiatement suivi de la reprise du travail. Il n'y a plus alors entre Vêpres et la leçon d'avant Complies qu'un très bref intervalle.

4. — Cet ordre des jours de jeûne d'été devient la règle journalière durant la premièse partie de la *transition,* c'est-à-dire, du 13 Septembre au 1er Octobre. Du 1er Octobre au 1er Novembre, tout est réglé comme en été jusqu'après Prime; et alors le temps qu'il est permis de donner au sommeil commence parfois dès 6 h. 1/4 du soir pour ne finir qu'un peu avant 5 heures du matin. Pour le reste de la journée, on suit tout à fait le *régime d'hiver*, que nous allons maintenant décrire.

5. — Dès le 1er Novembre, les nuits devenant par trop longues, ce n'est plus le lever du soleil qui règle celui des moines : celui-ci est fixé pour tout l'hiver à " la huitième heure de la nuit ", ce qui correspond en moyenne à 2 h. 1/2 du matin, et à 1 h 3/4 vers la fin de l'hiver. Le chant des Matines, plus long qu'en été, peut durer jusqu'au quart avant quatre heure.

Ici se place un espace qui varie entre deux et trois heures, et durant lequel, dit saint Benoît, les Frères vaqueront soit à l'étude du psautier, soit à la préparation des leçons, soit enfin à la méditation des Saintes Écritures : en tous cas, aux saintes veilles, car il n'est pas question d'aller se remettre au lit; et l'aurore, qui donnera le signal des Laudes, doit trouver debout à leur poste les athlètes de la sainte psalmodie.

Les Laudes sont suivies presque immédiatement du chant de Prime,

comme en été. Depuis la sortie de Prime jusqu'à Tierce on s'occupe à la lecture pendant une heure ou une heure et demie suivant la longueur du jour. Tierce se chante entre 8 et 9 h. du matin. Le reste de la matinée comprenant tantôt trois, tantôt presque quatre heures, est consacré au travail des mains.

Midi ramène l'office de Sexte, après lequel on se remet au travail jusqu'à None, qui se chante généralement à 3 heures, parfois dès 2 h. 1/4. C'est seulement après None que les Frères prennent leur unique repas aux jours ordinaires de cette longue période d'hiver. En sortant de table, ils vaquent de nouveau à la lecture durant une heure et demie ou deux heures. La journée se termine par le chant de Vêpres, qui commence tantôt à 4 h. 1/2, tantôt seulement à 6 heures, puis la lecture commune, et enfin Complies. Les Frères peuvent gagner le dortoir à 6 h. 1/4, au commencement de Novembre, et dès 5 h. 1/2 à la fin de Décembre.

6. — *Durant le Carême*, l'ordre de la journée est à peu de chose près celui de la partie d'hiver. Il y a cependant quelques particularités en harmonie avec cette période de pénitence et de prière. Tierce se chante entre 9 et 10 heures, une heure plus tard qu'auparavant, afin de laisser aux Frères plus de temps pour vaquer aux saintes lectures.

Le travail de l'après-midi est également allongé d'une heure, None ne se disant qu'à 3 h. 1/2 ou même seulement après 4 heures. Le seul repas du jour est reculé jusqu'après le chant des Vêpres, c'est-à-dire entre 5 heures et 6 h. 1/4. Le repos de la nuit se trouve lui-même abrégé à mesure qu'on approche de Pâques; bien qu'il puisse encore durer presque huit heures entières.

7. — Les *dimanches et fêtes*, on se lève au moins assez tôt pour que le long office des Matines soit complètement terminé avant l'aurore. Ces jours-là, on célébre une messe après Sexte, et les Frères y reçoivent l'Eucharistie. Le temps libre entre les offres est donné à la prière et aux saintes lectures. Enfin il y a dîner après Sexte et souper le soir entre Vêpres et Complies comme aux jours d'été.

8. — Tel est l'ordre primitif de la journée du moine d'après la Règle de Saint Benoît. Ce ne fut que plus tard qu'on y ajouta la messe conventuelle de chaque jour et divers offices de dévotion, comme aussi le

chapitre des coulpes après Prime en été, après Tierce en hiver; la récréation, en été après le chapitre de Prime et après None, en hiver après le chapitre de Tierce et après Sexte; enfin quelques réfections supplémentaires concédées d'avance par la discrétion du saint Patriarche.

9. — Dès à présent, il est aisé de voir l'empreinte de cette admirable discrétion jusque dans cet ordre du jour que nous avons cru devoir retracer d'une façon complète, sans craindre ni la sécheresse ni les longueurs. Ce simple tableau permet tout d'abord de juger du cas qu'il faut faire de certaines interprétations qui ont communément cours, notamment sur l'heure du lever et le temps de sommeil accordé aux moines par la Règle.

On remarquera également avec quel bon sens le saint Législateur s'attache à suivre l'ordre merveilleusement varié, tracé par Dieu lui-même dans les lois de la nature. En été, durant les ardeurs du milieu du jour, de 9 h. 1/2 à 2 heures, les Frères peuvent se reposer soit en faisant la lecture à l'ombre rafraîchissante du cloître, soit en prenant la nourriture et le sommeil sous les voûtes du réfectoire et du dortoir. En hiver, au contraire, c'est au milieu du jour que le travail est le moins pénible; les heures du matin et du soir sont plus favorables à l'exercice de la lecture et de la contemplation : aucune de ces considérations n'a échappé à la sagesse prévoyante du saint Abbé.

Enfin cette description des exercices journaliers du cloître suffit pour montrer la vie du moine dans sa simplicité magnifique, dont rien ne saurait être détaché sans que l'ensemble en souffre; cette simplicté qui fait que le moine est en tout et toujours l'homme de Dieu; homme de Dieu surtout, il est vrai, dans la lecture, la prière et la psalmodie, mais homme de Dieu aussi dans ce travail plus humble des mains qui mieux que tout autre chose contribue à rendre possible l'union constante de l'âme à Dieu.

C'est par suite de l'alliance du travail du corps et de celui de l'âme, posée en principe par le législateur au commencement du chapitre 48, que " le moine après avoir soigneusement et dûment exercé " le travail des mains, n'en peut venir à la lecture sans recevoir le don " inestimable de la contemplation et des saintes larmes „. Cette lecture contemplative, à son tour, met l'âme en état de s'acquitter avec plus de lumière et d'amour du devoir principal de l'Œuvre de Dieu; tandis que ce dernier dignement rempli donne un nouvel et puissant essor au vol de l'âme vers les choses d'en-haut.

Tel était donc d'après Dom G. Morin la distribution des actions ou exercices journaliers constituant la vie ordinaire d'un moine d'Aulne de la primitive observance.

10. — Contrairement à ce qu'affirme Ducange, et ainsi que l'a suffisamment démontré M. Sheridan dans le tome X des *Annales de la Société Archéologique de Bruxelles*, les horloges monastiques du Moyen-Age, du moins jusqu'au XIIIme siècle, étaient, non des horloges à poids et à roues comme les nôtres, mais bien des clepsydres ou horloges à eau. M. Sheridan, pour établir ce fait, qui paraît désormais indéniable, se base notamment sur les inscriptions de l'une des cinq ardoises gravées, découvertes en 1894 par M. Ch. Licot sous le pavement du dortoir de l'abbaye de Villers, à l'aide desquelles il prouve que les mots " horlogium temperare „ doivent s'entendre du règlement d'une simple *clepsydre*, actionnant la sonnerie d'un réveil-matin à déclanchement. Cet instrument étant inusité depuis plusieurs siècles et par suite inconnu du public, nous en reproduisons ci-dessous l'excellente description qu'en a faite dans son dictionnaire, M. Dupiney de Vorepierre : " *La Clepsydre* est peut être le premier instrument qu'on ait inventé pour mesurer la durée. Elle consistait primitivement en un vase d'argile, de métal ou de verre, à l'extrémité inférieure duquel se trouvait un tuyau étroit, par lequel l'eau s'échappait goutte à goutte et venait tomber dans un récipient sur lequel une échelle graduée marquait les heures. Parfois c'était le réservoir lui même qui portait l'échelle graduée. L'eau en atteignant successivement chacune de ces divisions, marquait les différentes parties du jour et de la nuit.

On voit sur le champ qu'un appareil de ce genre n'était pas susceptible de donner des indications bien exactes, attendu que la vitesse de l'écoulement diminuant avec la hauteur de la colonne liquide, il ne pouvait pas sortir du vase des quantités égales d'eau dans des temps égaux.

Malgré ce défaut la clepsydre était en usage chez tous les peuples de l'antiquité, particulièrement en Egypte, en Phénicie, en Grèce, en Chaldée, etc. Les prêtres égyptiens s'en servaient pour leurs observations astronomiques. Les Grecs l'employaient dans les tribunaux pour mesurer la longueur des plaidoiries. C'est par allusion à cet usage que les orateurs exprimaient par le mot *udôr* (eau) le temps pendant lequel il leur était permis de parler.

Afin de prévenir toute supercherie, un officier, appelé *ephudôr*, était chargé de la surveillance de la clepsydre. On suspendait l'écoulement du liquide pendant la lecture des lois et des décrets ainsi que pendant la déposition des témoins. Le temps et par conséquent la quantité d'eau accordée aux orateurs variait suivant l'importance des causes; il y avait même des cas où on laissait toute latitude à ces derniers : c'est ce qui faisait donner le nom de *dikai pros udôr* (procès à l'eau), aux affaires de la première espèce et celui de *dikai anen udôr* (procès sans eau) à celle de la deuxième.

L'inexactitude des indications fournies par la clepsydre donna lieu à diverses tentatives pour perfectionner cet appareil. Parmi ceux qui se livrèrent à ces recherches on cite surtout Ctésibus, célèbre mathématicien d'Alexandrie qui vivait 135 ans environ avant J. C. Il donna à sa nouvelle clepsydre le nom d'*Horloge hydraulique*. L'eau tombait sur des roues dentées qu'elle faisait tourner. Le mouvement régulier de ces roues se communiquait à une petite statue qui tenait à la main une baguette. Cette statue s'élevait peu à peu à côté d'une colonne sur laquelle étaient gravées les heures. Suivant la hauteur à laquelle elle se trouvait la baguette indicatrice de la statue correspondait avec l'heure du jour.

Les anciens avaient encore imaginé d'autres espèces de clepsydres où l'heure était indiquée par une aiguille mobile qui marchait sur un cadran semblable à nos cadrans d'horloge. Dans cet appareil l'aiguille était portée par un axe mobile autour duquel s'enroulait une chaîne aux deux extrémités de laquelle était suspendu d'un côté un flotteur et de l'autre un contre-poids un peu plus léger que le flotteur. A mesure que le récipient se remplissait, le flotteur était soulevé, le contre-poids descendait, la chaîne faisait tourner l'axe mobile et l'aiguille qui était attachée à ce dernier, marquait l'heure sur le cadran „.

C'est à ce dernier système de clepsydre que, d'après M. Sheridan, se rattachait, avec certaines modifications, l'horloge de l'abbaye de Villers, et, détail curieux à noter, on constate d'après les ardoises susdites que les chiffres romains, qui servent à marquer l'heure sur nos horloges et nos montres, étaient remplacés sur le cadran de Villers par les 24 lettres de l'alphabet médiéval représentant chacune une durée de vingt minutes. La même chose devait évidemment exister à l'abbaye d'Aulne, imitatrice en tout de sa sœur de Villers depuis le XIIme siècle.

CHAPITRE VI

Les Moines au dortoir

Sommaire : 1. *Prescriptions de la règle monacale.* — 2. *Les veilleurs de nuit et leurs ingénieuses industries.* — 3. *Veilleurs en défaut et conséquences.* — 4. *Curieux cérémonial du lever des moines.* — 5. *Ce que faisaient les moines depuis le lever jusqu'au commencement des matines.* — 6. *Réflexions d'un moine sur ce qui précède.*

1. — Nous connaissons déja l'heure assignée par Saint Benoit pour le lever des Frères : en hiver, la huitième heure de la nuit naturelle partagée en douze parties égales, en été, assez tôt pour que les Matines soient terminées avant le commencement du jour,

Il nous faut voir maintenant de quelle manière se faisait cette première action de la journée. La Règle elle même contient peu de chose à ce sujet. Il est dit seulement au ch. 22 " qu'au signal donné les moines se levant sans retard, doivent se devancer à l'envi et se rendre à l'œuvre de Dieu! que pour ôter toute excuse aux dormeurs il sera permis aux Frères de s'exhorter mutuellement à sortir du sommeil „. En un autre endroit cependant (ch. 43) le législateur prévoit le cas de certains retardaires qui ne seraient pas encore arrivés à l'office de la nuit au *Gloria* de l'Invitatoire et, dans son indulgence, il ordonne en conséquence de chanter ce psaume lentement et pour ainsi dire en traînant, comme nous le verrons au chapitre suivant.

2. — Mais comment parvenait-on à déterminer d'une façon constante l'heure du lever? Quel signal employait-on pour réveiller les Frères? Que faisaient ceux-ci dans l'intervalle qui séparait le lever du commencement des Matines? C'est à la tradition monastique, excellente interprète de la Règle, de répondre à ces différentes questions.

Dans la plupart des monastères il y avait toujours un ou même deux Frères chargés de veiller durant le sommeil des autres. Souvent

c'était l'abbé lui-même ou plus ordinairement les doyens, qui s'acquittaient de cette garde de nuit. Les veilleurs avaient à faire la surveillance des dortoirs, et surtout à donner le signal du lever.

Dans ce but, ils interrompaient souvent leurs oraisons et leurs lectures, soit pour contempler à travers les fenêtres du cloître la marche silencieuse des étoiles au firmament, soit pour examiner ce qui était déjà brûlé du gros cierge qui, en se consumant, devait suppléer au défaut de clepsydre ou aux capricieux dérangements de l'horloge. Parfois c'était le nombre de pages qu'on avait lues, de psaumes qu'on avait récités, qui servait à mesurer le temps écoulé; ailleurs, on prenait comme signal le chant du coq, auquel la liturgie nocturne fait si souvent allusion.

3. — En dépit de tous ces expédients, il arrivait sans doute parfois que la vigilance du veilleur était en défaut, et dans ce cas la Règle (ch. II) lui commandait d'en faire digne satisfaction à Dieu dans l'oratoire, surtout si sa négligence avait obligé de retarder l'heure du lever, et par suite d'abréger l'office des Matines.

L'histoire du célèbre monastère de la Chaise-Dieu renferme un exemple curieux de ce fait; mais cette fois, paraît-il, personne n'eut à faire satisfaction. Saint Robert, fondateur du monastère, avait quitté l'habit des chanoines pour la coule monastique, sans rien changer cependant à l'office des Matines de Pâques et de la Pentecôte, lequel était bien plus court chez les chanoines que chez les moines. Mais, après la mort de l'homme de Dieu, ses disciples se dirent : “ Nous sommes moines, il faut donc désormais qu'en ces deux incomparables solennités nous ayons douze leçons comme les moines, et non trois comme les chanoines. „

Tous se trouvèrent d'accord là-dessus. Mais le jour de Pâques suivant, il arriva chose merveilleuse, que personne, dans une si grande multitude de Frères, ne s'éveilla avant l'aurore. Force fut donc de se contenter de trois courtes leçons : on y vit un avertissement d'en haut, et l'usage fut retenu de bon cœur par les moines de la Chaise-Dieu.

4. — Généralement, lorsque l'heure du réveil approchait, les veilleurs commençaient par se rendre à l'église, afin de préparer les lampes pour l'office, et de donner avec les cloches le premier signal des Matines. C'est ce qui se faisait au Bec du temps de saint Anselme. Ailleurs, c'était par le frottement du pied, par quelque pieuse parole,

par le bruit d'une planchette ou d'une petite cloche que l'excitateur remplissait sa fonction. Les vieux coutumiers de nos monastères abondent de détails à ce sujet.

Mais rien n'est touchant comme le mode indiqué dans la Règle du Maître. L'un des deux veilleurs chargés de se relever durant la nuit, réveillait d'abord son compagnon; puis tous les deux venaient avec révérence vers le lit de l'abbé couché au milieu de ses fils dans le dortoir commun. Là ils priaient quelque temps en silence, puis disaient lentement ce verset : *Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam.* Après quoi, ils touchaient les pieds de l'abbé pour l'éveiller, prononçant ensemble ce seul mot : *Deus.* Aussitôt l'abbé se levait, entrait dans l'oratoire, donnait lui-même le signal de l'office, et restait en prière jusqu'à l'arrivée de tous les Frères.

5. — On s'est demandé si les premiers moines avaient un intervalle libre entre le lever et le commencement des Matines. A vrai dire, cet intervalle n'était guère nécessaire; les Frères, d'après la Règle (ch. 22), dormaient tout habillés, et leur toilette matinale devait être d'une extrême simplicité. Il est vrai que Saint Benoît (ch. 55) veut que chacun ait " deux tuniques et deux coules *afin de pouvoir en changer la nuit.* „ Mais c'était seulement après l'office de nuit qu'on reprenait les vêtements du jour : de sorte qu'aucune raison d'ordre matériel ne semble avoir exigé à cette époque reculée l'intervalle dont nous ne pourrions guère nous passer aujourd'hui.

Cependant, dès le commencement du IXe siècle, sinon auparavant, nous voyons qu'une demie-heure au moins est accordée aux Frères après le lever. C'est que, dès cette époque, le cérémonial du lever, si simple encore dans la Règle du Maître, s'est quelque peu compliqué à la suite de la grande réforme de Saint Benoît d'Aniane. Dès le premier signal de l'office, tous les moines quittent le lit, et s'arment du signe de la croix, en invoquant la très Sainte Trinité ou en réclamant le secours de Dieu par ces paroles : *Deus in adjutorium meum intende, Domine, ad adjuvandum me festina.* Ensuite ils s'aspergent d'eau bénite, donnent au corps les soins nécessaires, et se rendent en toute hâte à l'oratoire en récitant le psaume : *Ad te Domine, levavi animam meam.*

Arrivés devant l'autel. ils se prosternent, et par une dévote oraison remercient Dieu de les avoir gardés durant la nuit, et lui font hommage de leur service pour le jour qui va venir. Alors commence la visite des

autels, pratique éminemment monastique, qui s'est, grâce à Dieu, conservée jusqu'à nos jours. Durant cette visite, les Frères récitent les psaumes de la pénitence en intercalant trois fois l'Oraison dominicale, et une triple collecte pour eux, pour leurs proches, bienfaiteurs et amis, et pour les défunts.

Au second signal des cloches, chacun revient au chœur, et récite à sa place les quinze psaumes graduels, à peu près comme ils se trouvent maintenant distribués au bréviaire pour les mercredis du Carême. Enfin le troisième et dernier son des vigiles retentit; les enfants conduits par leurs maîtres ont pris place au chœur : le moment est venu de commencer le réjouissant labeur de la psalmodie solennelle.

6. — Toutes ces prières préparatoires, continue Dom Morin, si longues qu'elles nous paraissent, ne l'étaient pas encore assez au gré de certains Pères de notre Ordre : on y ajouta des psaumes, des prières pour certaines circonstances spéciales, enfin des offices entiers, comme celui de la Sainte Vierge ou de tous les Saints.

D'autres saints personnages, et parmi eux Saint Bernard, s'inspirant davantage de la discrétion de Saint Benoît, trouvaient que la piété gagnait peu à ces pratiques multiples imposées à tous sans distinction. Si l'âme était assez élevée à Dieu pour ne pas être accablée d'une telle multitude de pieux exercices, elle pouvait librement suivre l'attrait de l'esprit, et s'adonner à l'aise aux saintes larmes et aux sentiments de componction alimentés par les accents de la spalmodie. Mais pour le commun des Frères, il était à craindre qu'ils ne se trouvassent déjà épuisés de corps et d'esprit, au moment où ils avaient besoin de toute leur énergie pour commencer avec l'ardeur convenable la tâche déjà considérable de la louange officielle. Aussi la plupart de ces usages primitifs ont-ils fini par disparaître.

CHAPITRE VII

Les Moines aux Matines

Sommaire : 1. *L'Invitatoire et son singulier allongement réglé par indulgence pour les retardataires.* — 2. *Comment nos anciens moines chantaient les Matines.* — 3. *La lecture des Leçons. Histoire comique de la lanterne de bois.* — 4. *La conclusion des Matines.* — 5. *Ce que faisaient nos anciens moines durant le long intervalle séparant en hiver les Matines des Landes.*

1. — Les Matines monastiques commencent directement par le célèbre verset, *Deus in adjutorium.* Primitivement c'était l'Abbé lui-même qui le chantait, comme la plupart des morceaux qu'on a depuis attribués à l'hebdomadier. Vient ensuite le *Domine, labia mea aperies* trois fois répété : il annonce, pour ainsi dire, la fin du silence de nuit. D'après le Cérémonial de Bursfeld, c'est le chantre qui doit l'imposer.

Après ce prélude, on entonne le psaume IIIe, " *in directum* „, dit Saint Benoît. Il ne s'agit pas ici de notre psalmodie *recto tono*, " dont les anciens n'avaient pas soupçonné même la possibilité „; (1) mais comme il est marqué ailleurs dans la Règle, d'un chant dont les versets n'étaient pas interrompus par des antiennes, " *sine antiphona in directum* „.

Le psaume XCIV^e^ est ce que nous appelons maintenant l'Invitatoire. On le chantait toujours au degré du presbytère : des chantres étaient désignés chaque semaine à cet effet; c'étaient " les semainiers de l'Invitatoire „. Saint Benoît veut qu'on chante ce psaume avec antienne, c'est-à-dire avec le refrain modulé que nous intercalons encore entre les différentes strophes du psaume. Si l'antienne était supprimée, comme c'était l'usage en été au Mont-Cassin et dans la Congrégation de Bursfeld, il fallait du moins que le psaume fût chanté d'une certaine manière, que le B. Père appelle " *decantare* „.

(1) D. I. Pothier, *Mel. Grég.* c. 15.

Après ce qui vient d'être dit à propos de l'expression " *in directum* „, il est clair que le terme " *decantare* „ ne peut s'entendre d'une simple modulation. Dans son acception ordinaire, ce verbe signifie *répéter une chose déjà dite.* Il y a donc ici une allusion à ce mode de psalmodie usité dans les premiers siècles, et consistant dans la répétition par le chœur entier de chaque verset chanté d'abord par le chantre seul.

Le but de ce mode plus solennel était d'allonger la durée du psaume, afin de permettre aux retardataires d'arriver à l'oratoire avant le *Gloria* du *Venite.* On peut juger par là de l'extrême indulgence du Législateur. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la toilette des Frères n'exigeait pas de longs apprêts, l'oratoire était tout proche : et pourtant on peut encore, sans violer strictement la régularité, arriver à l'office lorsqu'il est déjà commencé depuis un certain temps. Seulement, lorsqu'un moine n'était pas encore présent au *Gloria* de l'Invitatoire, alors la satisfaction était de rigueur.

Pour les psaumes, on se servait très probablement du Psautier Romain; du moins les passages cités dans la Règle sont empruntés à cette version, ou à l'Italique, dont il n'est qu'une révision. Nous avons vu à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris un exemplaire du bréviaire du Mont-Cassin écrit sous le célèbre abbé Oderisius : il renferme encore le Psautier Romain, différent, comme on sait, du Psautier Gallican adopté universellement dans l'Ordre, au moins depuis le XVIe siècle.

2. — Il est assez difficile d'établir exactement la manière dont ces psaumes étaient chantés du temps de saint Benoît. Il semble néanmoins qu'à l'origine on ne chantait pas alternativement à deux chœurs comme chez nous; mais le psaume était chanté par un plusieurs chantres, et le chœur répétait l'antienne entre chaque verset, comme il est encore marqué au Pontifical Romain pour la cérémonie de la Dédicace. Ces antiennes, généralement fort courtes, étaient entonnées par les moines à tour de rôle suivant l'ordre d'ancienneté. Mais ce mode solennel d'intonation suppose que les psaumes sont chantés et non récités.

Depuis l'introduction de la psalmodie monotone, la fonction d'entonner les antiennes de chaque côté du chœur a été attribuée aux acolythes, comme celle de commencer alternativement les psaumes est devenue le partage des deux chantres de semaine.

Il est à remarquer que tout, psaumes, antiennes, répons même, se chantaient par cœur, sauf les leçons et quelques morceaux de la messe.

Les ruines de l'Abbaye d'Aulne vues du vieux pont.

En dehors de cela, il était même défendu d'avoir un livre ouvert au chœur. Cette pratique était encore sévèrement maintenue au siècle dernier dans quelques églises séculières, comme dans les métropoles de Lyon et de Rouen; à tel point que si l'hebdomadier ne savait pas bien la collecte par cœur, il ne pouvait s'aider du livre qu'en le cachant sous la manche du surplis.

Enfin, chaque fois qu'un psaume était terminé les Frères, qui s'étaient constamment tenus debout pendant la psalmodie se prosternaient à terre pour faire quelques instants de prière mentale. C'est ce que Saint Benoît appelle la " *reverentia orationi.* „ Il veut qu'elle soit fort courte, et qu'au signal donné par le supérieur, tous se relèvent aussitôt.

Il avait sans doute lu dans Cassien que de trop longues prostrations avaient l'inconvénient de favoriser l'assoupissement et d'occasionner les distractions. Or, on sait avec quel sentiment de peine nos pères dans la religion envisageaient non seulement les errements de l'esprit, mais même les moindres irrévérences extérieures et jusqu'à un certain point involontaires, durant ces précieux moments consacrés à la prière.

3. — La psalmodie terminée, un Frère désigné par le chantre montait au pupitre. Il y en avait généralement deux, un de chaque côté du chœur. Après avoir reçu la bénédiction de l'abbé, il s'asseyait, et attendait pour commencer que le chœur lui-même fût assis, et qu'on n'entendît plus aucun bruit. Saint Benoît ordonne que chaque lecteur lise sa leçon; prescription vraiment nécessaire à une époque où les leçons étaient souvent d'une longueur qui nous effraierait aujourd'hui. On cite à ce sujet le trait de Saint Jean abbé de Gorze, qui étant marqué pour la troisième leçon, chanta d'un bout à l'autre toute la prohétie de Daniel.

Il fallait bien alors avoir recours à quelques expédients pour prévenir la tentation de se laisser aller au sommeil. Aussi un Frère était-il chargé de parcourir le chœur avec une lanterne de bois et dès qu'il voyait quelqu'un endormi il lui mettait trois fois la lumière devant les yeux afin de le réveiller; si ce moyen ne suffisait pas, il le secouait alors de manière à le faire sortir du sommeil. Le dormeur rappelé à l'ordre devait alors prendre lui-même en main la lanterne et continuer la ronde silencieuse, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un remplaçant dans une autre victime de l'assoupissement.

Aujourd'hui la brièveté de nos leçons nous dispense de ces émotions peu agréables. Un seul lecteur suffit même à la tâche d'en lire trois ou

quatre de suite : mais en ce cas, d'après les meilleurs cérémoniaux monastiques, il ne demanderait qu'une fois la bénédiction au commencement de la lecture. Nous avons néanmoins conservé pour les fêtes l'usage d'attribuer chaque leçon à un lecteur particulier.

Il est intéressant de connaître la pratique suivie dans notre Ordre pour le choix de ces différents lecteurs. Les quatre premières leçons étaient chantées par des enfants : car ceux-ci assistaient vaillamment aux vigiles de nuit, et dans les grands monastères, comme dans la *Schola* de Saint Grégoire, entraient généralement pour un tiers dans la composition du chœur. Les quatre leçons suivantes étaient assignées à des moines prêtres. La leçon de l'homélie revenait invariablement au diacre de semaine : comme d'après un usage universellement admis dans l'Ordre, l'abbé devait chanter la douzième et dernière. Après chaque leçon, le lecteur devait s'incliner devant l'abbé et allait s'agenouiller au degré du presbytère, comme pour demander pardon des négligences qu'il avait pu commettre dans la lecture. Saint Benoît veut qu'on chante un répons après chaque leçon. Il était de tradition que l'abbé lui-même, au moins dans les fêtes, chantât le huitième de ces répons, assisté de frères en chapes. Le dernier répons était réservé au maître-chantre. Nous avons entendu exécuter ces mêmes chants dans plusieurs monastères avec un rhythme particulièrement saisissant. Il n'y a que peu ou point d'arrêt jusqu'à la réclame: et le verset est nettement distingué par une bonne pause au milieu. La mélodie s'exécute assez rondement, et l'office ne s'en trouve pas prolongé autant qu'on pourrait se l'imaginer.

4. — Les jours ordinaires, les matines s'achevaient comme les autres heures par le *Kyrie eleison* et la collecte. Ce *Kyrie* se chantait jusqu'à neuf fois ou même davantage : on l'a ensuite réduit à trois Chez les moines de Bursfeld, il était chanté alternativement par les deux chœurs, et le dernier se terminait d'une façon particulièrement accentuée, comme nous le faisons encore à l'absoute du défunt.

Les dimanches, la conclusion des matines est plus solennelle. Il y a d'abord le *Te Deum*, que la tradition de l'Église appelle " l'hymne du dimanche, *hymnus dominicalis* „. A la strophe *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus Sabaoth*, on s'inclinait profondément, comme à la messe. L'usage de l'inclination aux mots *Tu ad liberandum*, etc , ne vient pas d'une coutume aussi générale; c'est une pratique de dévotion introduite d'abord à Cluny par l'exemple de Saint-Odilon.

Nous ferons remarquer que, dès la première institution de la fonction d'hebdomadier, l'honneur de chanter l'Évangile en aube, étole et chasuble, à la lueur des cierges et au milieu des vapeurs de l'encens, fut, sans exception de temps ou de lieu, attribué à ce nouveau personnage, comme plusieurs autres pièces qui, à l'origine, revenaient de droit à l'abbé. C'est seulement dans les congrégations modernes qu'on est revenu sur ce point à l'observation littérale de la Règle.

L'hymne *Te decet laus*, qui précède immédiatement la collecte, est une des pièces les plus vénérables de la liturgie universelle.

C'est un honneur pour la tribu monastique d'avoir seule conservé en Occident cette antique doxologie qui remonte aux Constitutions apostoliques, et que l'Église grecque redit encore chaque jour dans ses offices.

5. — Nous voilà parvenus à ces " doux instants du calme de la nuit „, durant lesquels l'âme de nos vieux moines, plus peut-être qu'en tout autre temps, " s'énivrait au banquet céleste „ de la contemplation.

Que de choses ravissantes il y aurait à dire à ce sujet, s'il nous était permis de grouper dans un si court espace tout ce que nos annales monastiques renferment de détails sur la façon dont nos Pères savaient employer ces heures silencieuses des longues nuits d'hiver (1) !

La prescription de la Règle relative à notre sujet se trouve exprimée en ces termes au chapître huitième : " Pour le temps qui reste après les Vigiles (nous dirions maintenant les Matines), les Frères l'emploieront à apprendre le Psautier et les Leçons autant qu'ils en auront besoin. „ Le mot que nous traduisons par " apprendre „, si l'on ne tient compte que de la similitude, du son et des syllabes, semblerait mieux traduit par " méditer „. Le texte latin porte : *meditationi inserviatur*. Nous évitons à dessein ce mode de traduction afin de couper court à tout malentendu. Il faut bien savoir que jamais Saint Benoît n'a eu l'intention de prescrire ici à ses moines deux ou trois heures de méditation, dans le sens attaché de nos jours à cette expression, c'est-à-dire une élévation et application soutenue de l'âme à Dieu.

On verra plus loin ce qu'était pour nos Pères la méditation, à

(1) En été il n'y avait qu'un très court intervalle entre Matines et Laudes. Cette intervalle semble même avoir été complétement supprimé aux dimanches et jours de fêtes solennelles, à raison de la longueur de l'office de la nuit.

l'article de la *lectio divina*, marquée dans la Règle. Il suffit à présent de nous rappeler que l'oraison proprement dite doit être " courte et pure ", d'après l'intention du Saint Législateur, à moins que le mouvement de l'Esprit de Dieu ne porte à la prolonger. Après avoir fait preuve d'une discrétion aussi admirable, le bienheureux Père n'aura jamais voulu entendre durant de longues heures un exercice, qui, vu notre fragilité, ne peut-être fructueux qu'à la condition d'être court.

Un examen attentif de la lettre même de la Règle, nous amènera à la même conclusion. D'abord, Saint Benoît suppose que les Pères n'ont pas tous besoin de s'acquitter du devoir qu'il prescrit : or, qui peut dire qu'il n'a plus besoin de se livrer à l'exercice de l'oraison ou de la méditation? Ensuite ce terme même de *meditari ou meditatio* employé par le B. Père, signifie plus spécialement l'action de se préparer à quelque chose par l'étude et l'exercice, et par suite, dans la basse latinité, apprendre par cœur. C'est là proprement le sens de notre texte, et s'il restait encore quelque doute à ce sujet, un regard même superficiel sur l'ensemble de la tradition monastique suffirait pour le dissiper.

On sait que Saint Benoît, tout en recevant de bon cœur quiconque cherchait vraiment Dieu, entendait néanmoins que ses moines, une fois admis au monastère, se trouvassent un jour à même de savoir se servir d'un livre et même d'un poinçon pour écrire. D'un autre côté, sans parler des petits moines enfants qui étaient souvent en bon nombre, on peut sans crainte affirmer que la dose d'instruction primaire n'était pas fort considérable dans la plupart des aspirants à la vie monastique au VIe siècle. Force était donc pour ces commençants de s'appliquer d'une façon spéciale à l'art de lire et d'écrire : de là vient vraisemblablement qu'au chapitre LVIII Saint Benoît comprend toutes les occupations des novices sous le même terme de *meditari* que nous avons ici, sans même dire un mot du travail des mains qui remplit un rôle si considérable dans la journée du moine.

Au reste, ce n'est pas seulement notre Règle qui prescrit aux moines de profiter de cet âge où la mémoire est plus vive et la vue meilleure pour acquérir ces premières connaissances indispensables pour la culture de l'esprit et la politesse des mœurs; d'autres Règles contemporaines ou même plus anciennes insistent plus d'une fois sur ce point important. Entre toutes, celle du Maître, étroitement apparentée à la nôtre, abonde en détails curieux à cet égard. D'après le chapitre 57 de cette Règle, les Frères qui allaient en voyage portaient avec eux des

tablettes enduites de cire, sur lesquelles leur leçon était écrite; ils l'étudiaient lorsqu'ils étaient arrivés au lieu où ils devaient manger. Il eût été difficile de porter plus l'attention dans cette matière, où paraît au grand jour l'action civilisatrice du monachisme.

Un autre motif devait également inspirer Saint Benoît, lorsqu'il prescrivait de donner tant de soin à l'étude du Psautier et des leçons : c'est l'importance qu'il attache à l'Œuvre de Dieu, dont les Psaumes et ces leçons forment la substance.

Au chapitre XLVe de sa Règle. il ordonne une satisfaction publique pour chaque faute commise dans la récitation de l'office : or, comme on l'a vu précédemment, la majeure partie de cet office devait être chantée par cœur. Cela supposait donc que chaque moine savait son psautier, et avait soigneusement préparé tout ce qu'il avait à dire en particulier. Ce soin scrupuleux, s'étendait même aux lectures de table.

On connaît le bel exemple de Lanfranc, qui, de maître célèbre s'étant fait humble moine au monstère du Bec, ne voulait jamais rien lire au réfectoire, qu'il ne l'eût auparavant répété devant un chantre qui en savait bien moins que lui.

C'est précisément à cette préparation éloignée ou prochaine que Saint Benoît a voulu consacrer les heures libres après l'office de nuit. Les traditions les plus autorisées de notre ordre confirment unanimement cette interprétation. Du VIe siècle au XIIe, dans les solitudes sauvages de l'Armorique comme dans les monastères de Suisse, d'Allemagne et de Belgique, d'après la Concorde de Saint Dunstan et les Statuts de Lanfranc comme dans le Coutumier de Cluny, on voit les enfants et les jeunes moines se rassembler au Chapitre après les Matines, afin d'y apprendre les psaumes et d'y préparer les leçons sous la surveillance d'un maître.

L'usage même s'était fidélement observé jusqu'aux temps modernes dans la Congrégation de Valladolid. Après l'office de nuit, les novices et les jeunes moines n'ayant pas encore cinq ans de professions se réunissaient dans la *Lamparilla* près du chauffoir, sous la présidence de l'hebdomadier de la grand' messe, afin d'apprendre par cœur les psaumes et de préparer les leçons. A la fin du temps fixé, le maître des novices venait faire réciter à chacun sa leçon, et se rendait compte de l'attention qu'on avait mise à l'étudier.

On allait plus loin encore dans la plupart des monastères du Xe au XIIe siècle. En dépit du religieux respect avec lequel on observait,

parfois jusqu'au martyre, le silence de la nuit, on ne se faisait point faute de consacrer à de véritables classes de chant l'intervalle qui suivait les Matines.

Il est à remarquer du reste, que la permission de lire et d'étudier entraînait mutuellement celle de parler ou de chanter, à moins d'une restriction expresse, comme nous le voyons dans un passage du chapitre XLVIIIe de la Règle. Car il est certain qu'autrefois les enfants et même les moines qui étudiaient ou lisaient, le faisaient généralement à voix haute.

On a trouvé plusieurs raisons excellentes en faveur de cette méthode, qui ne semblerait guères de mode aujourd'hui. Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que c'est sans contredit la méthode la plus naturelle. Mettez pour la première fois un livre entre les mains de petits enfants ou de gens rustiques; vous les verrez de suite, même lorsqu'ils se croient seuls, se donner le plaisir de faire entendre le résultat de leurs premiers progrès dans l'art de la lecture. C'est donc par une transition toute naturelle que nous voyons ainsi se transformer en cours de chant les heures d'étude et de lecture pratique prescrites par la Règle.

Mais tout ce que nous avons vu jusqu'ici ne s'applique strictement qu'aux commençants, et à ceux qui ont quelque morceau à lire ou à chanter en particulier. Que faisaient durant ces deux ou trois heures d'intervalle ceux des moines déjà formés, qui n'avaient rien de spécial à préparer pour l'Office ou le Réfectoire?

A nous en tenir au seul texte de la Règle, Saint Benoît a laissé l'emploi de ce temps à leur initiative, comme plusieurs autres moments de la journée, dont il n'a point assigné en détail la destination. Néanmoins nous voyons que de très bonne heure on a jugé bon d'étendre à tous les moines sans distinction le principe de la Règle, tout en laissant aux Frères plus âgés une grande liberté dans l'application de ce principe. Ce que le bienheureux Père avait dit du Psautier et des leçons à apprendre par cœur, on l'interpréta de l'Écriture en général et de toutes sortes de lectures spirituelles : et dès lors tous sans exception rentraient dans la catégorie de " ceux qui avaient besoin d'étudier quelque chose ".

CHAPITRE VIII

Les Moines au Chapitre

Sommaire : 1. *Les origines du chapitre monacal.* — 2 *Les préliminaires. Le chant du Martyrologe.* — 3. *La prière pour le travail. La lecture du chapitre de la Règle (d'où l'exercice en question tire son nom).* — 4. *La lecture du Nécrologe et la prière pour les défunts. Confraternité nécrologique entre monastères.* — 5 *La Coulpe ou accusation publique de ses fautes extérieures. Sa raison d'être et sa rigueur* — 6. *Le cérémonial de la Coulpe et du châtiment des coupables. Sa justification.* — 7. *La proclamation des fautes d'autrui et son cérémonial. Ses inconvénients et son abandon presque général aujourd'hui.* — 8. *Le secret obligatoire sur ce qui se faisait au chapître. Conclusion.*

1. — L'orde du jour monastique n'offre plus guère de particularités, jusqu'á cet appendice de l'office de Prime, que nous appelons le Chapitre, comme l'édifice même dans lequel nous nous en acquittons. Cet édifice, le plus secret de tout le monastère après l'église, s'ouvrait d'après la tradition sur le côté du cloître situé à l'est. Il était généralement précédé d'une sorte de parvis; parfois, sans former une salle à part et fermée, il se composait simplement d'une partie du cloître, élargi à cet endroit, et orné de plusieurs arcades.

La Règle ne fait pas expressément mention de l'office du Chapitre, mais la tradition monastique nous en montre les divers éléments existant dès la plus haute antiquité, et fondés sur les prescriptions mêmes de Saint Benoît. On ne peut toutefois disconvenir que le Chapitre n'ait été d'abord, moins compliqué que de nos jours. A l'origine, on se rendait dans une salle commune à l'issue de l'office, pour faire la prière avant le travail et assigner à chaque frère son occupation spéciale. C'est là le premier objet du Chapitre : c'est pourquoi il ne se rattachait pas nécessairement à l'office de Prime; mais durant toute la moitié de l'année, c'est-à-dire pendant la période d'hiver, il avait lieu après Tierce, parce qu'alors seulement, d'après la Règle, commençait le travail manuel.

Dans la suite, on joignit à cet prière la lecture d'un passage de la Règle, un *Capitulum*, d'où vient le nom de Chapitre donné depuis à l'exercice entier, et par extension au local dans lequel on le tient. En même temps, on choisit ce moment du jour pour faire l'accusation des coulpes prescrite dans la Règle; on y ajouta enfin quelques autres pratiques, telles que l'annonce des Saints qu'on devait fêter le lendemain, et des défunts dont on avait à commémorer l'anniversaire. Et c'est ainsi que s'est trouvé constitué l'office du Chapitre avec les différentes parties qui le composent encore aujourd'hui : le *Martyrologie*, la *Prière avant le travail*, la *Lecture de la Règle*, le *Nécrologe* et enfin le *Chapitre des coulpes*. Nous dirons ce que nous avons pu glaner de plus intéressant touchant chacun de ces points.

2. — D'après un usage universellement observé dans nos monastères, chaque fois qu'on devait se rendre au Chapitre, la communauté en était avertie par le son d'une cloche, à laquelle le prieur seul avait le droit de toucher. Après les saluts d'usage, les frères s'asseyaient sur les bancs, et le lecteur montant au pupitre demandait la bénédiction, ou du moins attendait le signal pour commencer le chant du *Martyrologe*. A certains jours, comme l'Annonciation et l'Assomption de Notre-Dame, et les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, l'annonce principale était suivie d'une prostration de tout le chœur, en la même façon que nous l'observons encore la veille de Noël.

Pour ce qui est du texte même du martyrologe, tout le fond en était emprunté à Usuard; on y ajoutait seulement les fêtes propres au monastère et les saints particulièrement vénérés dans la contrée. De longs siècles s'écoulèrent avant qu'on songeât à faire un supplément officiel pour les saints bénédictins. Ce supplément n'a vu le jour qu'avec l'idée d'un Ordre bénédictin au sens *moderne* du mot : de là vient qu'il laisse sans contredit beaucoup à désirer, aussi bien du reste que le calendrier, servant de base à nos missels et bréviaires réformés

Le martyrologe terminé, l'hebdomadier récitait la formule, *Isti et omnes Sancti*, c'est-à-dire, que ces saints dont on vient de lire les noms, et tous les saints en général intercèdent pour nous auprès de Dieu. La formule actuelle : *Sancta Maria et omnes Sancti*, a été substituée à la première en faveur de ceux qui, disant l'office hors du chœur, sont supposés omettre la lecture du martyrologe.

3. — Vient ensuite la *prière pour le travail.* Elle se compose principalement du verset *Deus in adjutorium,* répété aujourd'hui seulement trois fois, moitié par le célébrant, moitié par le chœur. Autrefois, le chœur le répétait en entier à chacune des trois fois, comme nous le faisons d'après la Règle pour la bénédiction des servants de table. C'est proprement, comme nous l'avons dit, le but de cette réunion avant la distribution du travail; aussi omettait-on ce verset les dimanches et jours de fêtes, pour la bonne raison qu'en ces jours-là il n'y avait point de travail des mains. On attachait encore une autre signification à la récitation de ce verset; il marquait pour tous les frères la fin du silence de nuit. C'est pour ce motif que nos vieux ordinaires monastiques le désignent sous le nom de *Versus ad solvendum silentium.*

Le chapitre de la Règle, qui a donné son nom à tout cet appendice de Prime, n'y est plus devenu lui-même avec le temps qu'un accessoire. Il a perdu la place qui lui revenait, et on lui a substitué, toujours en faveur de ceux qui disent l'office hors du chœur, une première lecture de la leçon brève qu'on devra ensuite répéter à None.

Nous avons vu cependant des monastères où l'on est revenu autant que possible à l'ordre ancien et rationnel. On y lit d'abord la petite leçons brève obligatoire; puis on ajoute immédiatement le chapitre de la Règle sous une même conclusion. Il paraît même que, dans certains monastères jouissant d'une grande autorité, on se dispense sans scrupule de la leçon brève, pour mettre simplement en sa place le chapitre de la Règle.

Il faut avouer néanmoins qu'il était reçu, même d'après nos meilleures traditions. de remplacer aux jours de fêtes et aux dimanches la lecture de la sainte Règle par celle du commencement de l'Evangile du jour, avec une homélie sur cet Evangile. Les jours ordinaires, l'abbé ou un moine commis à cet effet devait exposer aux frères le sens précis du passage de la Règle qu'on venait de chanter. Cette pratique est encore observée dans les monastères cisterciens de la Trappe; un vénérable abbé de cette réforme nous a assuré qu'on en retirait les meilleurs fruits.

Aux jours de fêtes, il y avait un sermon en règle : c'est dans ces occasions que saint Bernard et d'autres illustres abbés de notre ordre (n'oublions pas que jusqu'à la page 63 c'est un moine qui parle) ont prononcé tant de discours admirables de doctrine et d'onction. La liturgie cistercienne continue, pour ce motif, à désigner les grandes fêtes de l'année sous le nom de *fêtes de sermon.* A Solesmes, l'abbé doit encore

prononcer une homélie au Chapitre, mais à un seul jour de l'année : c'est à la férie *Missus est* ou mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Pour le reste une conférence familière dans l'après-midi a remplacé presque partout l'homélie officielle de l'abbé à Prime (1).

4. — Le quatrième acte du Chapitre est la prière pour les défunts et la lecture du *nécrologe*. Ce livre du nécrologe est connu dans nos monastères depuis la plus haute antiquité : le vénérable Béde l'appelle l'*Annalis;* un évêque du Mans du VII^s siècle, lui donne le nom de *Livre de vie*. Il ne formait pas toujours un volume à part : celui de saint Gérard de Brogne du XIIIe siècle, conservé au séminaire de Namur, se trouve sur les marges du martyrologe de l'abbaye. On y inscrivait non seulement les noms des membres de la famille monastique, de ses fondateurs, de ses moindres bienfaiteurs même; mais aussi tous ceux des corporations religieuses auxquelles on avait accordé la *confraternité;* vaste alliance de prière et de charité qui réunissait, en dépit des différences de nationalités et de disciplines, les monastè ee et les églises les plus célèbres des différentes contrées de la chrétienté.

Généralement on annonçait en premier lieu les abbés; sous cette forme : *Depositio domni N. abbatis;* puis les défunts du monastère, et ensuite les étrangers par la formule. *Obiit N.*, avec la simple désignation du nom et de la condition du défunt, qu'il fût moine, évêque. prêtre, roi, empereur ou chevalier. Souvent pourtant, au titre de moine on ajoutait l'indication de l'office rempli par le défunt, par exemple, s'il avait été chantre, sacristain ou prieur.

Quelquefois on donnait lecture d'une charte fondant un service annuel, dans le cas où cette lecture avait été expressément stipulée par le fondateur. Il faut bien remarquer qu'on annonçait toujours les défunts du lendemain, comme pour le martyrologe, et non ceux du jour même. Lorsque tous les noms étaient lus, le lecteur terminait par la formule générale. *Et commemoratio omnium fratrum, familiarum, etc.*

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de l'*accusation publique des coulpes*, ce que nous appelons proprement le Chapitre.

5. — Les étrangers qui entendent pour la première fois la lecture des chapitres de la Régle concernant la répression des délits, ne peuvent

(1) Le dernier chapitre général de la Congrégation de Beuron a rétabli l'explication e la Règle après Prime, à deux jours de la semaine, le lundi et le vendredi.

manquer de concevoir un certain étonnement, en voyant le législateur entrer dans tant de détails si minutieux, et en apparence si humiliants pour des religieux qui se sont voués à la perfection.

Mais pour ceux qui ont conscience de la faiblesse de toute âme humaine, même rachetée, même santifiée, même consacrée, l'étonnement fait place à la reconnaissance, et on devient apte à comprendre la vérité exprimée en ces termes par Dom Guéranger : “ Un mauvais monastère, ce n'est point celui où des fautes se commettent; c'est celui où les fautes demeurent sans châtiment. „

Cette pensée de l'expiation des moindres fautes, besoin insatiable de ceux qui n'ont d'autre but que d'atteindre la parfaite pureté du cœur, était profondément gravée dans l'âme de saint Benoît : aussi ne laisse-t-il passer aucun délit sans prescrire une satisfaction convenable, de nature à réparer l'offense faite à Dieu et le mauvais exemple donné aux frères.

Cette satisfaction était de rigueur pour les moindres fautes qui échappaient durant la célébration de l'office, et les enfants eux-mêmes étaient sujets à cette loi. Dès que l'un d'eux avait commis quelque négligence, la répression survenait à l'instant : *Minime differtur*, disent les Us du Bec. Le malheureux ôtait le haut de la tunique et de la coule, et, en plein chœur, se voyait administrer par son supérieur autant de coups de verges que le Pénitentiel monastique le voulait dans son cas.

Entre tous les moyens d'expiation, le premier et le plus utile, d'après notre bienheureux Père, était l'accusation volontaire de sa faute. Cette accusation devait se faire “ en présence de l'abbé et de la communauté „. Mais, on le conçoit, il n'était pas toujours possible de trouver immédiatement l'abbé et on ne pouvait convoquer à tout instant la communauté pour entendre les coulpes : on convint donc de bonne heure d'assigner chaque jour un moment déterminé à cette confession publique prescrite par la Règle, et on choisit dans ce but la fin du Chapitre précédant le travail. A une époque postérieure, on réduisit même, pour les communautés peu nombreuses, les jours de Chapitre à deux ou trois par semaine; savoir, le mercredi et le vendredi, auxquels parfois on ajoutait le lundi.

6. — Voici de quelle manière on procédait au Chapitre des Coulpes. Le supérieur disait comme maintenant : *Loquamur de ordine nostro.* A ce moment, tous ceux qui avaient à ceux reprocher quelque chose, mais ceux-là seulement, se prosternaient de tout leur long, et à la

question du supérieur : *Quid dicitis?* chacun d'eux répondait : *Mea culpa.* Ensuite les Frères faisaient à tour de rôle leurs aveux spontanés, les novices d'abord, puis les convers, et enfin les moines de chœur. Le supérieur assignait à chacun une pénitence proportionnée à la faute.

La plus habituelle chez nos rudes aïeux, était la peine des verges. Le grainetier du monastère devait à cet effet fournir tout un attirail de verges de différente grosseur, afin que l'abbé pût choisir lui-même celle qui correspondait au délit. Chaque frère étant passible de la sentence, tous avaient soin d'arranger à l'avance leurs vêtements de dessous, de façon à ce que l'exécution s'ensuivît sans embarras et sans retard. Pour ceux que cet usage si fréquent de la verbération surprendrait, nous rappellerons ici que les verges n'étaient pas réservées exclusivement à la discipline monastique; mais c'était la pénitence ordinaire après la confession sacramentelle, même celle des simples fidèles, comme on peut le voir par divers documents, qu'on trouve entre autres dans la vie du bienheureux Berthold, premier abbé de Garstein.

Au demeurant, même dans ces temps un peu rudes, on savait toujours s'inspirer de la discrétion pleine de charité, qui est la grande et presque l'unique loi de la discipline monastique : les mêmes constitutions de saint Guillaume de Hirsauge, qui prescrivent ainsi au grainetier de ne jamais laisser le Chapitre en disette de verges de toutes sortes, prescrivent à la même page d'user d'une tendre compassion à l'endroit de celui qui, après avoir dit sa coulpe, promet humblement et avec repentir de s'amender. On fera donc de sorte, y est-il dit, que la sévérité de la discipline inspire une juste crainte aux superbes, et que le recours à la miséricorde relève ceux qui sont humbles et soumis. “ *Ut et disciplinæ districtio terreat elatos, et misericordiæ adhibitio foveat subjectos.* „

7. — Un usage aussi commun que celui des verges, et fondé jusqu'à un certain point sur la Règle elle même, était celui de la *Proclamation,* ou de l'accusation des délits par les frères entre eux, lorsque quelqu'un avait oublié ou omis de dire sa propre coulpe. La proclamation est encore en vigueur dans certains monastères cisterciens. Dom Guéranger s'est refusé à l'admettre, parce qu'il lui semblait qu'un tel usage, avec nos mœurs actuelles, était difficilement compatible avec la charité fraternelle et la vie de famille qui doit avant tout fleurir dans nos monastères.

Les anciens eux-mêmes avaient senti les inconvénients auxquels cette pratique pouvait donner lieu; aussi l'avaient-ils tempérée par divers

ménagements respirant une véritable délicatesse. C'est ainsi que le frère proclamé perdait pour ce jour-là tout droit à dénoncer son propre accusateur; et si celui-ci son tour devait subir le châtiment des verges, le frère proclamé par lui ne pouvait en aucun cas être choisi par le supérieur pour l'exécution de la sentence. Une autre particularité assez curieuse, c'est qu'un frère étant proclamé au Chapitre, tous ceux qui portaient le même nom devaient battre leur coulpe et rester prosternés, jusqu'à ce que le proclamateur eût distingué, en ajoutant son titre ou son office, celui d'entre eux sur lequel portait son accusation.

8. — Notons, en terminant, qu'il était défendu sous des peines très sévères de parler au dehors de ce qui s'était passé au Chapitre. Car, disent les *Us* du Bec, “ tout ce qui se traite au Chapitre est confession „. En vérité, à voir la façon dont nos Pères parlent de la nature et des effets de ce Chapitre des coulpes, on serait tenté de prendre à la lettre l'expression du vieux coutumier normand. Ce qui est certain, c'est que bien des âmes ont été purifiées et annoblies par ces moyens dont notre délicatesse raffinée ne voudrait plus user maintenant; c'est que, en dépit de nos mille expédients pour suppléer par l'intention à la réalité des choses, la parole inspirée au Sage par l'Esprit-Saint demeure vraie dans tous les temps : “ Frappe ton fils de la verge, et tu délivreras son âme de la mort. „

CHAPITRE IX.

Les Moines en Récréation.

Sommaire : 1. *La Règle de Saint Benoît n'impose pas aux moines un silence perpétuel. Preuves tirées des documents et des traditions monastiques.* -- 2. *Quand se prenait d'ordinaire la récréation et sous quelles restrictions.* — 3. *Cérémonial habituellement suivi pendant la récréation. Trait remarquable d'un saint abbé.* — 4. *Comment les moines se groupaient en récréation et de quelle façon les choses s'y passaient. Quelques traits intéressants.* — 5. *De l'emploi des signes en dehors de la récréation et de son abus.*

1. — Le sujet que nous abordons aujourd'hui est un de ceux sur lesquels les esprits sont le plus divisés, les préjugés le plus nombreux et le plus invétérés. Tout en nous efforçant d'éviter les excès d'un côté comme de l'autre, nous nous ferons un devoir, ici comme ailleurs, de ne rien cacher de la vérité. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour cela, qu'il ne s'agit point pour nous d'exprimer une théorie ou le résultat d'impressions personnelles. Nous interrogerons simplement sur chaque point la tradition, et nous ne négligerons rien pour traduire sa réponse de la manière le plus impartiale. C'est là toute notre prétention : nous prions donc le lecteur de ne pas voir dans la suite de ces articles autre chose que ce que nous avons voulu y mettre nous-même.

Saint Benoît savait fort bien que sans le silence il n'y a pas de moine; aussi a-t-il caractérisé cette vertu de " l'esprit de silence „ (*taciturnitas*) en des termes qui ont vivement frappé toutes les générations suivantes; et ce n'est pas sans raison que les maîtres les plus célèbres ont représenté le Patriarche des moines se fermant les lèvres du doigt, comme pour prêcher d'exemple cet état habituel du véritable moine. Mais conclure de là, que saint Benoît ait condamné ses fils à un silence perpétuel, serait non seulement aller contre presque chaque page de sa Règle et de sa Vie, mais encore compromettre gravement la réputation de discrétion, que nul ne fut jamais bien venu à lui disputer, depuis l'éloge célèbre que fit de lui saint Grégoire le Grand.

On a bien vu, en effet, surtout chez les Pères des déserts, certains personnages qui ont reçu de Dieu la grâce spéciale de pratiquer d'une façon héroïque la vertu de silence. C'est ainsi que saint Jean, surnommé le Silenciaire, passa quarante-sept ans entiers sans ouvrir la bouche une seule fois. Mais ce ne sont là que des cas exceptionnels : jamais, jusqu'à certaines exagérations de l'esprit moderne, jamais aucun fondateur ne proposa à tout un institut religieux, comme une loi fondamentale, la prescription d'un silence continuel et absolu. Dès les temps les plus anciens, nous voyons l'usage de la parole légitimé universellement chez les moines par les différentes raisons de nécessité, d'utilité, de charité surtout, qui pouvaient le motiver : et sainte Hildegarde se fait sans contredit l'écho de toute notre tradition monastique, lorsqu'elle affirme à ce propos " que l'homme qui s'obstinerait à garder son silence sans interruption aurait perdu sa qualité d'homme, *quia inhumanum est hominem in taciturnitate semper esse, et non loqui* „.

Il est donc hors de doute qu'après comme avant saint Benoît les meilleurs moines se faisaient un devoir de parler quand il le fallait : sous ce rapport, les exemples abondent tellement qu'il est inutile d'assister. Mais on est en droit de demander si, dès l'origine du monachisme bénédictin, il y eut certains temps affectés chaque jour, comme chez nous, à ce que nous appelons la récréation Il ne serait aucunement téméraire de trouver déjà une trace de cette disposition dans le passage du Chapitre XLVIIIe de la Règle : *Neque frater ad fratrem jungatur horis incompetentibus.* Il y avait donc des heures convenables, où un frère pouvait, sans violer la régularité, " se joindre „ à un autre frère. Or, on sait très bien que le bien-heureux Père entendait indifféremment par cette expression l'action de s'entretenir avec quelqu'un, aussi bien que le fait de lui tenir simplement compagnie. La tradition la plus autorisée, depuis saint Adalard de Corbie au IXe siècle, jusqu'aux moines Clunistes et Chartreux du XIIe siècle, se fonde constamment sur ce texte pour légitimer l'usage de la récréation et en déterminer l'emploi. Cet usage se révèle, comme universellement admis depuis longtemps chez les moines, dès les premières années du IXe siècle. A partir de cette époque au moins, nous le voyons reçu sans scrupule par les Congrégations et les Réformes les plus ferventes. Cîteaux même, au temps de sa première et magnifique efflorescence, de ce qu'on appellerait aujourd'hui " la primitive observance „, Citeaux, comme Clairvaux, connaissait l'usage de la récréation, et ses religieux n'y donnaient guères moins de temps que nous ne le faisons maintenant.

Dans son traité *Des degrés d'humilité*, saint Bernard dit entre autres choses du moine orgueilleux : “ La cloche vient-elle donner le signal d'interrompre le colloque, il se plaint de ce que *cette grosse heure* n'est pour lui qu'un trop court intervalle „. Le cardinal Jacques de Vitry nous empêche de voir là une de ces exagérations familières à Bernard, en nous apprenant que les premiers Cisterciens passaient “ une heure entière „ en entretiens propres à les délasser et à les instruire.

2. — La coutume générale était de partager en deux ces moments de la journée consacrés à la récréation, mais les heures n'étaient point celles que nous voyons adoptées de nos jours. La première récréation avait lieu le matin après le chapitre; la seconde variait selon la saison; en été, c'était après none, en hiver après sexte. La première tentative faite pour introduire la récréation après le dîner, fut condamnée par un chapitre général des Abbés d'Angleterre en 1249, comme contraire à la Règle, et trop propre à favoriser les discours légers et frivoles.

Il y a toujours une remarque importante à faire, c'est que la récréation était entièrement supprimée pendant les octaves de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, et même tous les dimanches et à toutes les fêtes de douze leçons. Aujourd'hui nous serions portés à faire tout justement le contraire. Ces exceptions si étonnantes, et remontant néanmoins à la plus haute antiquité, s'expliquent uniquement par le besoin que ressentait l'âme de nos pères, en ces jours solennels, de vaquer exclusivement à la lecture et à la contemplation des choses de Dieu. Une disposition analogue existe encore dans certaines communautés de femmes de notre ordre, qui suppriment le parloir et la récréation les jours où le Saint-Sacrement est exposé dans leurs églises.

3. — Voici maintenant le cérémonial habituellement suivi pour la récréation. Elle se tenait presque partout dans le cloître même (1). Tous les frères réunis, le Supérieur ou plus souvent encore le dernier venu des novices donnait le signal, en disant : *Benedicite*. Parfois on commençait par la lecture d'un passage de quelque livre spirituel; puis on pouvait se livrer aux entretiens que permettait la Règle.

Pour ne laisser aucun doute sur ce dernier point, certains auteurs

(1) On ne connaît guère d'exemples chez les anciens, de ces récréations ou promenades hors du monastère, jugées nécessaire de nos jours par les Chartreux eux-mêmes.

modernes, d'ailleurs fort recommandables, ont dressé, à l'usage des novices, des listes de sujets de conservations monastiques, tels que " la Mort, le Jugement tant universel que particulier, les peines du Purgatoire, l'Enfer, le Paradis, les préparations requises pour bien mourir. „

Nous sommes sincèrement convaincu que nos ancêtres y allaient plus simplement.

Tout en tenant à rester dans les limites de la retenue convenable aux religieux, ils savaient se rappeler que la récréation, après tout, avait précisément pour but principal de délasser l'esprit fatigué par l'exercice habituel de la prière et de la réflexion, et ils ne dédaignaient en aucune façon ce " bon enjouement „, que saint Benoît avait seulement conseillé de modérer en Carême. Le texte déjà cité de saint Bernard nous apprend que ce n'était pas chose si rare que d'entendre les saintes gens de Clairvaux tenir des conversations franchement " amusantes „.

Pour Cluny, nous avons un trait ravissant de saint Odon, cet abbé si grand, mais dont la figure pleine de gravite n'est pas sans offrir un certain contraste avec la physionomie toute rayonnante de tendresse de ses saints successeurs. Son biographe raconte donc, que lorsque le Saint se trouvait en compagnie de ses frères, il faisait tous ses efforts, pour que sa conversation devint pour eux une source de gaîté et d'entrain. " A la fin, dit naïvement le chroniqueur, il nous disait des choses si amusantes, que nous étions incapables de contenir le rire. Lui alors, pour modérer l'expression de notre joyeuseté, nous opposait le mot de la règle, *Risum multum aut excussum non amare :* ou bien encore, *Monachus non sit facilis aut promptus in risu.* Par ce moyen, les rires cessaient : mais l'homme de Dieu avait atteint son but, une allégresse toute spirituelle demeurait au fond de nos cœurs.

4. — Ordinairement, pour la conversation, on se partageait en différents groupes de deux, trois, ou même davantage. Tel était l'usage suivi à Corbie au IXe siècle; et plus tard celui des moines de Cluny, de Citeaux et de la Chartreuse. Il eut été difficile de faire autrement dans les grands monastères qui comptaient souvent plusieurs centaines de religieux. Dans les Congrégations nées de nos jours, on a plutôt adopté le système d'un entretien commun présidé et dirigé par le Supérieur lui-même, sans exclure toutefois une certaine liberté indispensable pour le délassement de l'esprit et la dilatation des cœurs.

On profitait également de la récréation pour demander aux différents

officiers de la maison, ce dont on pouvait avoir besoin, comme encre, plumes, livres ou parchemin. En dehors de ce temps, suivant le précepte de la Règle, on observait un silence assez rigoureux, surtout dans certains lieux réguliers, tels que l'église, le cimetière, le réfectoire, la cuisine, le scriptorium, le dortoir et les cloîtres, du moins aux moments consacrés à la lecture. Sous ce rapport, il faut l'avouer, nos pères poussaient assez loin le scrupule. Là encore, cependant, il y avait lieu à des exceptions motivées.

C'est ainsi que nous voyons le bienheureux Notker de saint Gall recevoir de son supérieur l'injonction de répondre, même la nuit et en plein dortoir, aux questions que lui posent les jeunes gens, " parce que ce n'était point rompre le silence que de parler des choses de Dieu avec un maître tel que Notker „.

De même saint Anselme ne se faisait point faute de passer de longues heures en entretiens spirituels avec son pieux ami, le moine Gondulphe : entretiens à la suite desquels ils n'avaient à se reprocher que les douces larmes qu'ils s'étaient arrachés l'un à l'autre, en se rappelant ensemble les joies de la patrie céleste.

Nous citons ces traits, non pour fournir un prétexte à la négligence et à l'oubli des règles, mais pour montrer une fois de plus que, pour nos Pères, la règle suprême fut toujours la sainte charité, qui domine tout sur la terre comme au ciel.

5. — Dans certains monastères, en dehors même des temps et des lieux plus spécialement consacrés au silence, on se servait, et on se sert encore de tout un langage par signes qui forme à lui seul une science à part. On a souvent, ce nous semble, préconisé à l'excès cette pratique.

Bornée aux signes naturels que chacun connaît de soi, elle répond parfaitement à l'intention de saint Benoît qui ordonne de se servir de signes au réfectoire, de préférence à la parole. Mais portée plus loin, elle peut facilement tourner à une sorte d'étroitesse pharisaïque tout à fait étrangère à notre esprit; et souvent même, comme on l'a remarqué, donner lieu à des abus bien autrement regrettables que ceux qui pourraient résulter de l'usage déplacé de la parole. Tout en respectant ce que peut avoir de légitime la coutume à cet égard, nous ne craindrons pas de nous montrer trop sévère, en trouvant, avec le vénérables Guignes le Chartreux, que " c'est bien assez d'employer la langue à se faire entendre, sans y faire servir d'autres membres. „

CHAPITRE X

Les Moines au Travail et à la Lecture

Sommaire : 1. *La distribution du travail au Chapitre. Son exécution au chant des psaumes. Comment il cessait.* — 2. *Cérémonial de la distribution des livres au Chapitre. Conditions requises pour en recevoir un autre. Inventaire final rigoureux.* — 3. *Où et de quelle manière se faisait la lecture.* — 4. *En quelle estime on tenait les livres dans nos anciens monastères ainsi que le travail de leur transcription.*

1. — Nous avons vu précédemment que saint Benoît assigne au travail des mains, en hiver, tout le temps libre entre Tierce et None; en été, les deux intervalles compris entre Prime et Tierce, entre None et Vêpres. C'était au Chapitre qu'avait lieu ordinairement la distribution du travail : elle était présidée parfois par l'abbé, plus généralement par le prieur, qui récitait d'abord les prières, les mêmes que nous disons encore maintenant. Il indiquait ensuite à chacun sa tâche, en lui remettant les outils et autres instruments nécessaires : après quoi on se rendait tous ensemble au lieu du travail.

Durant le travail, la coutume très ancienne et à peu près invariable était d'entremêler au labeur le chant des psaumes et de l'*Alleluia*, comme jadis dans les champs de Bethléem au temps de saint Jérôme La psalmodie semblait aussi inséparable du travail que la lecture des repas. Jusque dans les monastères où le silence le plus absolu était de rigueur, on ne laissait par de charger quelque Frère moins robuste de faire tout haut une pieuse lecture, afin que l'esprit des moines demeurât constamment uni à Dieu.

Le travail achevé, on allait remettre les outils entre les mains du prieur, qui, aidé des doyens, se rendait compte de la besogne accomplie par les Frères. Ceux-ci revenaient ensuite au monastère, et parvenus devant le Chapitre, chantaient les prières finales : *Benedictus es, Domine*

Vue générale des bâtiments claustraux d'Aulne et de l'église abbatiale prise du préau avant les travaux de restauration.

Deus. C'est alors qu'avait lieu, à certains jours, la première récréation dont nous avons parlé au chapitre précédent.

2. — Quant à la lecture, on observait l'ordre de la Règle prescrivant de remettre un livre à chaque Frère au commencement du carême. Le premier lundi de la sainte quarantaine, le bibliothécaire, aidé de plusieurs autres moines, portait au Chapitre tout ce qu'il avait de livres, et les étendait soigneusement sur des tapis. Lorsque tout le monde était rassemblé, le lecteur chantait, comme chez-nous, le chapitre XLIXe de la Règle et la partie du chapitre précédent ayant trait au carême. L'abbé ensuite, ou tout autre qu'il se substituait, en faisait le commentaire. Alors le bibliothécaire s'avançait, et, son catalogue en main, disait quel livre chaque Frère avait eu à lire durant l'année qui venait de s'écouler. Le Frère proclamé par l'*Armarius* allait aussitôt déposer son livre sur le tapis, et l'abbé, par des interrogations précises, se rendait compte du profit qu'on avait retiré de la lecture. Si le résultat était satisfaisant, le Frère pouvait choisir sur le catalogue le livre qu'il pensait devoir lui être le plus utile, et il le recevait aussitôt. Mais si l'examen était peu favorable à quelque Frère, celui-ci se voyait obligé de reprendre le même volume, avec avis de l'étudier plus sérieusement, à moins que l'abbé ne vît clairement que la capacité avait fait défaut plus que l'étude. La distribution des livres une fois terminée, le supérieur désignait les circateurs chargés, selon la Règle, de faire la surveillance aux heures de la lecture.

Enfin, il examinait attentivement s'il ne manquait aucun des livres marqués sur l'inventaire. Tels étaient les usages suivis dans la plupart de nos monastères. Nous croyons devoir y ajouter une prescription touchante extraite du Coutumier d'une abbaye normande. Avant la distribution des livres, le chantre annonçait une messe à célébrer " pour tous les fidèles qui avaient écrit ou donné quelque manuscrit au monastère „. C'est une de ces formes multiples, par où se manifestait en toute occasion l'esprit de généreuse gratitude dont nos ancêtres avaient reçu du ciel une si large part.

3. — Voilà donc chaque Frère armé de son livre : il nous faut maintenant le voir à l'œuvre pour en tirer le meilleur parti, durant les moments plus longs en hiver, plus courts en été, consacrés par saint Benoît à l'exercice de la lecture.

Du temps du bienheureux Père et jusqu'au IXe siècle les moines allaient chacun de leur côté dans différentes cellules assignées à cet effet, pour vaquer à la lecture. La prescription relative à l'établissement des circateurs en est la preuve évidente. Mais on ne tarda pas à constater les abus résultant de cette séparation et de l'isolement relatif dont elle était la cause. Le grand réformateur monastique saint Benoît d'Aniane établit donc que les Frères, à l'avenir, feraient tous la lecture dans un même lieu, sous la surveillance immédiate de l'abbé. Les officiers employés à des occupations urgentes furent seuls dispensés de ce nouveau règlement.

Le lieu choisi pour la lecture commune était tantôt le chœur, tantôt le cloître, " qui n'était pas alors, comme trop souvent de nos jours, un lieu de passage pour tout le monde „ ; tantôt, et surtout en hiver, la salle du Chapitre, parfois enfin le dortoir, comme la Règle le permet expressement à ceux qui croient pouvoir se passer du sommeil de la sieste. Naturellement, on faisait d'abord une prière, comme avant tous les exercices. Si, dans le cours de la lecture, un Frère devait s'absenter, il allait déposer son livre dans l'armoire du cloître, à moins qu'il n'aimât mieux en confier la garde à quelque Frère assis près de là. On pouvait en tout temps se couvrir la tête du capuchon ; mais durant les longues veilles d'hiver, et chaque fois qu'on pouvait craindre de succomber à l'assoupissement, il fallait avoir soin de le mettre de telle façon que les circateurs pussent voir du premier coup d'œil s'ils avaient affaire à un dormeur.

4. — On a dû remarquer, par quelques unes des prescriptions que nous venons de rapporter, le soin tout religieux qu'on prenait des livres dans nos monastères. Après les saintes reliques èt les vases de l'autel, ils étaient considérés comme le plus précieux de tous les trésors. Un cloître sans livre n'était pour nos pères qu'une place sans arsenal. *Claustrum sine armario, uasi castrum sine armamentario.* Le jeune frère en commençant la copie d'une Bible sur laquelle peut-être se consumeraient tous ses jours, avait dans son cœur la ferme confiance qu'il effacerait autant de péchés que sa plume allait tracer de lettres.

Nos vieilles chroniques aiment à nous représenter les plus grands abbés exerçant leur art de copistes et d'enlumineurs au milieu des Frères réjouis et encouragés par un tel exemple. " En entrant dans le cloître de Saint-Martin, dit Hermann de Tournai vous pourriez voir, presqu'à toute heure du jour, une douzaine de jeunes moines assis sur des chaises

autour de tables disposées avec beaucoup d'art et de soin et se livrant en silence au travail de la transcription. „ C'est ainsi qu'ils prêchaient sans sortir du monastère, c'est ainsi qu'ils amassaient ces trésors moraux et intellectuels, vraies “ richesses claustrales „, dont l'estime, dont l'étude presque passionnée furent toujours pour nos moines le plus sûr moyen de prévenir les abus de l'oisiveté, en maintenant constamment à un haut degré la discipline et la ferveur. (D. G. M. *Revue Bénédictine*, 6e année : *La journée du moine d'après la règle et la tradition bénédictines*).

Eh! bien! Ne trouvez-vous pas, cher lecteur, que nous n'avons absolument rien exagéré, lorsqu'au début de ces pages que vous venez de parcourir, nous en sommes certain, avec le plus vif intérêt, nous vous affirmions qu'elles vous transporteraient au milieu d'une société ayant une façon de vivre et de penser bien différente de la nôtre, d'une société dont vous n'aviez peut-être pas la moindre notion véritable et que vous n'aviez probablement même envisagée jusqu'ici qu'à travers le prisme trompeur de préjugés absurdes, répandus et accumulés comme à plaisir par l'impiété révolutionnaire?

N'avions-nous pas raison d'ajouter que cette simple lecture vous aiderait à comprendre bien des choses demeurées pour vous jusqu'à présent à l'état de véritables énigmes? Enfin, ainsi que cela nous est arrivé à nous-même, en lisant ces curieux détails sur la vie intime de nos anciens moines, ne vous êtes-vous pas figuré, à certains moments, assister dans la salle du chapitre ou à l'*auditorium* à une sorte de conférence faite sur la vie monastique traditionnelle, par l'un des plus érudits de ces moines, à ses frères en religion, en toute simplicité, franchise et naïveté? En ce cas, notre but a été doublement atteint et il ne nous reste qu'à vous souhaiter d'éprouver la jouissance de semblables illusions en parcourant les diverses parties des ruines.

CHAPITRE XI

La Charité à l'Abbaye d'Aulne

Sommaire : 1. *La pratique de l'aumône chez les Bénédictins et les Cisterciens.* — 2. *L'aumône à Aulne dès le temps de St Bernard.* — 3. *Le prieur Wéric.* — 4. *Caractère spécial de sa charité.* — 5. *Curieuses industries du bon prieur pour se procurer des aumônes plus abondantes pour ses chers pauvres.* — 6. *Un cheval bien dressé à la pratique de la charité.* — 7. *Tours joués au charitable prieur par certains pauvres peu scrupuleux.* — 8. *Ce qui se passait encore à la " Donne „ d'Aulne à la fin du XVIIIe siècle.*

---

1. — C'est un fait bien avéré que l'aumône a toujours été en grand honneur tant parmi les Bénédictins ou moines noirs de saint Benoît, fondateurs du monastère primitif d'Aulne, que parmi les Cisterciens ou moines blancs de saint Bernard, qui vinrent renouer à Aulne au XIIe siècle la chaîne malheureusement interrompue des traditions monastiques.

A Cluny, un dignitaire particulier appelé *Elemosinarius*, avait pour mission le soin des pauvres. Il allait même visiter les malades à domicile une fois la semaine, entrant dans la maison quand l'habitant était un homme, restant à la porte et faisant remettre les secours par son domestique lorsqu'il s'agissait d'une femme.

Les Cisterciens, dont les monastères étaient toujours fort éloignés des lieux habités, n'avaient pas établi l'usage de ces visites à domicile. Elles auraient pu, d'ailleurs, distraire les moines des devoirs de leur état. On ne donnait de secours aux pauvres qu'à la porte de l'abbaye. Le portier devait avoir toujours dans sa cellule des pains tout préparés, pour les distribuer aux passants qui en avaient besoin. En outre, les pauvres avaient droit 1° aux restes des repas; 2° aux distributions fondées à leur profit par les bienfaiteurs de l'abbaye; 3° à ce qu'on appelait *pulmenta defunctorum*, c'est-à-dire trois parts de moine par repas. Ces trois parts représentaient la nourriture des derniers religieux

morts. A ces aumônes obligatoires, les Cisterciens en ajoutaient de plus abondantes, surtout en temps de famine.

2. — Déjà dès les premières années de la fondation de l'abbaye cistercienne d'Aulne par le grand St Bernard, la pratique de la charité y brille avec éclat. Un des moines d'Aulne les plus célèbres par leur sollicitude pour les pauvres fut le prieur Walthère, d'abord chanoine de Saint-Lambert à Liége, et l'un des premiers cisterciens d'Aulne. L'amour du prieur Walthère pour les pauvres était si grand, qu'il servait encore d'édification aux moines d'Aulne bien longtemps après sa mort, ainsi qu'on le verra plus loin.

Un homme de sainte vie lui succéda dans sa charge et aussi dans la pratique de ses vertus : le B. Werric, dont la vie écrite par un contemporain nous a été heureusement conservée.

3. — Certains écrivains, dit Dom Ursmer Berlière, s'appuyant sur le récit de Césaire, moine d'Heisterbach, disent, mais à tort, que Werric était chanoine de Liége à l'époque où le grand abbé de Clairvaux parut dans cette ville et entraîna à sa suite plusieurs membres du chapitre de cette illustre église qui avait déjà donné des moines à Cluny.

Quoi qu'il en soit de son origine, Werric s'étant une fois consacré au service du Seigneur, n'eut plus d'autre souci que de vivre pour lui. Les choses du monde lui étaient devenues étrangères, dit son biographe, et ni les bruits de guerre, ni les querelles des grands ne pouvaient troubler son recueillement. Si les études profanes étaient sans intérêt pour lui, les lectures saintes avaient à ses yeux un charme toujours nouveau. Il recherchait avec avidité les vies des saints dont il parvint à rassembler un grand nombre d'exemplaires. Jamais on ne le voyait sans livres, il allait jusqu'à en porter renfermés dans un petit sac qu'il suspendait à son cou et cachait sous les larges plis de sa coule.

4. — Le trait distinctif de la vie de Werric, était son amour pour les pauvres. Il avait un attrait tout particulier pour les membres souffrants du Christ, et ne pouvait pas en voir, sans se sentir poussé irrésistiblement à leur porter secours. Il en coûtait bien un peu au monastère d'avoir un prieur si généreux, mais Celui qui n'a jamais laissé un verre d'eau, donné en son nom, sans récompense, savait rendre avec usure ce qui était dérobé par les pieux larcins du saint moine. D'ailleurs,

ces libéralités étaient déjà passées en coutume à Aulne, car en voyant le prieur Werric distribuer aux pauvres le pain, la viande, la farine et autres provisions du monastère on se disait : “ C'est ainsi qu'agissait l'ancien prieur Walthère. „ Toute la vie de Werric est remplie d'actes de générosité et de pieuses ruses qu'il employait pour venir au secours des malheureux.

5. — La charité revêt souvent chez les saints un caractère de simplicité et de confiance hardie qui ne manque pas de paraître étrange. Telle était aussi celle de Werric. Il remplissait l'office de maître des convers. Or, quand il n'avait rien à distribuer aux pauvres, il s'ingéniait à exploiter ceux des frères à qui l'abbé avait confié l'argent.

Avait-il besoin de quelques sous, il allait les trouver, leur faisait un joli petit sermon, qu'il appropriait au nombre de sous qu'il désirait. Ainsi lui fallait-il, par exemple, deux sous, il leur montrait qu'il existe deux Lois, qui forment les deux Testaments, et que le Fils de Dieu n'a pas dédaigné de revêtir aussi la nature humaine. “ Étant homme, disait-il, il était soumis au sommeil, à la faim, à la soif, et ce sont ces souffrances qui rachètent l'homme coupable. Donc à cause de ces deux natures qui sont la cause de notre salut vous devez me donner deux sous pour mes pauvres. „

Pour obtenir douze sous, il leur rappelait que le collège apostolique se composait de douze personnes, que c'étaient eux qui avaient les clefs du royaume des cieux. Désirait-il quinze sous, le bon Werric ne craignait pas d'expliquer que Salomon avait établi quinze degrés dans le temple. que son père avait composé les quinze psaumes graduels et que la bénie Vierge Marie, en se présentant au temple, avait gravi ces quinze degrés mystiques et en guise de péroraison il ajoutait que s'ils voulaient un jour éprouver qu'un enfant de Marie ne peut périr, ils devaient lui donner quinze sous.

On ne sait ce que les bons frères convers d'Aulne pensaient de ces jolis petits discours, mais “ toujours est-il, dit le biographe, que les bourses s'ouvraient pour Werric et que ses pieuses industries lui permettaient toujours de venir au secours de ses chers pauvres „. Il n'était pas jusqu'à ses habits qu'il ne leur distribuât. Naturellement ses frères avaient soin de les remplacer aussitôt. C'est ce qui lui arriva un jour qu'il était allé à l'abbaye de Cambron et une autre fois à celle de Foigny; mais ces vêtements allèrent si vite rejoindre les autres, que

force fut aux gardiens du vestiaire d'aller porter plainte à l'abbé Frumald au sujet des bonnes tuniques que le prieur faisait disparaître. L'abbé appela le coupable, mais celui déclara qu'il lui en restait encore une et que l'autre lui avait été sans doute enlevée par un ange pour être donnée aux pauvres. L'abbé lui ayant ordonné de s'expliquer sans ambage, le prieur lui dévoila ses actes charitables et reçut une autre robe.

7. — Voici pour finir un dernier trait aussi curieux que concluant des habitudes du bon prieur Werric :

Quand Werric sortait de l'abbaye, pour vaquer aux devoirs de sa charge, le cheval qu'il montait ordinairement s'était tellement identifié avec les habitudes philantropiques de son cavalier, qu'il s'arrêtait court en face de chaque pauvre qu'il rencontrait, laissant tout le temps à son maître, soit de lui adresser quelque bonne parole, soit, et c'était l'ordinaire, de lui faire une large aumône. Si, au contraire, il croisait un gentilhomme ou quelque autre personne bien mise, le cheval passait rapidement son chemin et même souvent secouant sa crinière il prenait un pas plus accéléré. C'est ce qu'eût occasion d'expérimenter un jour Dom Alard le Roux, autre moine d'Aulne, sorti du monastère sur le cheval de Werric. Un pauvre survenant, le bon coursier s'arrête brusquement à son ordinaire. D. Alard sachant bien pour quelle raison le cheval agissait de la sorte s'en amusait de bon cœur, lui criant ironiquement : " Passe, passe outre, poursuis ton chemin, bonne bête, je ne suis point Werric. Quand tu le portera, arrête-toi si tu veux, mais maintenant il faut trotter. „

8. — Mais si Werric avait trouvé l'art d'exploiter ses frères dans l'intérêt de la charité, ses clients avaient bientôt acquis celui de lui rendre la pareille. Nous n'en citerons qu'un exemple. Mandé un jour à la porte de l'abbaye par une noble dame, le prieur s'y rendit et y trouva par hasard une vieille femme qui lui demanda l'aumône. Dom Werric possédait alors six deniers; il lui en donna un pour l'amour du Christ. Quelque temps après la mendiante revint la tête voilée et reçut un nouveau denier. Un peu plus tard se présenta encore une pauvre femme, boîteuse cette fois-ci, appuyée sur un bâton; elle reçut aussi un denier. Bref les six deniers y passèrent. C'était toujours la même mendiante qui se représentait sous un nouveau déguisement, tandis que Werric avait

cru donner à six différentes. Comme on lui faisait remarquer son erreur : “ Le bon Dieu l'a ainsi voulu, se contenta-t-il de répondre, probablement que la pauvresse en avait besoin. „

Un fait bien digne de remarque à l'exemple de beaucoup de saints, c'est que cet homme si bon, si charitable pour tous, était pour lui-même d'une sévérité presque incroyable.

Sous un extérieur simple et naïf, Werric cachait en effet une admirable sainteté. Ses austérités étaient continuelles; souvent, la nuit, il se retirait dans un coin de la salle capitulaire, et là, se croyant loin de tout témoin indiscret, il châtiait rudement son corps. Il mourut en odeur de sainteté le 5 décembre 1217, pleuré par tous les pauvres de la contrée, non moins que par ses confrères.

9. — Il paraît qu'à la fin du XVIIIe siècle les choses se passaient encore à la porte de l'abbaye à peu près comme au temps du charitable Werric. Était-ce en mémoire du Bienheureux que les moines agissaient de la sorte? Nous l'ignorons. Toujours est-il, qu'à l'exemple de leur vénéré prieur du XIIe siècle, ils fermaient d'habitude les yeux sur les petites ruses des nombreux pauvres qui assiégeaient journellement la porte du monastère pour participer aux distributions de soupe et de pain qui s'y faisaient.

Bien plus, au dire de mon grand-père, qui cependant, comme du reste, la plupart des habitants de la ville basse à cette époque, ne portait guère les moines d'Aulne en son cœur, les quémandeurs ordinaires de l'abbaye ne se contentaient pas de tromper à qui mieux le bon Frère chargé de la distribution, lequel, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, s'y prêtait de très bonne grâce. Ils réclamaient même parfois le concours des gamins de la ville de Thuin, flânant aux environs et les envoyaient après eux *à la Donne*, et cela, à plusieurs reprises, habillés chaque fois différemment, à l'aide de vêtements retournés ou empruntés. Mon grand-père me racontait avoir été mis ainsi bien souvent à contribution par les pauvres habitués de “ la Donne „, riant d'un bon cœur des tours multiples qu'il avait joués aux moines en ces circonstances.

Nous devons en conclure que, contrairement aux calomnies accréditées sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les moines d'Aulne ne se montraient guère “ chiches „ de leurs aumônes à la porte du monastère, même dans les derniers temps et malgré la détresse où ils se trouvaient alors réduits par les circonstances.

CHAPITRE XII.

Le Thaumaturge d'Aulne.

Sommaire : 1. *Réflexion bien juste. Obscurité incompréhensible.* — 2. *Biographe consciencieux. Pièce curieuse.* — 3. *Naissance illustre. Second Tobie.* — 4. *Don de discernement des esprits et ses dangers. Deux situations tragiques.* — 5. *Célébrité européenne.* — 6. *Faits curieux choisis entre cent autres.*

1. — Les origines de la plupart de nos grandes abbayes se perdent dans cette demi-obscurité que le silence de l'histoire a faite autour d'elles; on pourrait en quelque sorte les comparer à ces vieilles peintures murales que la main du temps a presqu'effacées et où ne se détachent plus que quelques figures mystérieuses, aux traits sobrement marqués, seuls débris d'une belle composition.

Parfois, sur ces canevas inachevés, la légende est venue broder des tableaux qui ne manquent pas de charmes : mais quelqu'intéressants qu'ils soient, ils sont trompeurs et ne peuvent guère servir de fondement d'une étude sérieuse.

D'autres fois, cependant, l'histoire a été plus fidèle : elle nous a conservé des documents d'une authenticité certaine qui permettent de reconstituer ces origines et de voir, à l'œuvre, pour ainsi dire, ceux qui y ont pris part. Toujours dans ces cas on y rencontre une efflorescence de vie surnaturelle, une manifestation de sainteté qui, par le charme et l'ascendant qu'elle exerçait, a produit les admirables et rapides développements qui ont marqué les débuts de la plupart des grandes fondations monastiques. C'est la foi vive et simple qui opère des merveilles : dans ses manifestations elle peut paraître naïve, étrange même à ceux qui vivent moins sous sa puissante action et qui dès lors ne la connaissent qu'imparfaitement, mais c'est elle qui vaine le monde et qui fait les œuvres de Dieu (D. U. Berlière. *Une page des Annales d'Aulne. Revue Bénédictine.* VIe année, p. 75).

Ces réflexions suggérées au savant bénédictin de Maredsous par son esquisse de la vie du bienheureux Werric, reproduite en grande partie au chapitre précédent, s'appliquent avec non moins de vérité à celle d'un autre amant de la véritable charité monacale, doublé d'un thaumaturge, très célèbre en son temps, en d'autres termes, à la vie aussi extraordinaire que peu connue du bienheureux Simon d'Aulne. Fait à peine croyable! Non seulement il n'est même pas mentionné par nos plus éminents historiens écclésiastiques, tels que Rohrbacher et Darras, pas plus que par nos hagiographes les plus complets, mais son culte et jusqu'à son nom sont choses absolument inconnues dans ce pays de Thuin, théâtre de la plus grande partie de sa vie et de ses miracles, ainsi que de sa sainte mort!!

Cependant ce bienheureux personnage nous intéresse d'autant plus vivement qu'il est le fondateur incontesté de la splendide église dont nous admirons aujourd'hui les débris.

2. — Presque tous les détails que l'on possède à présent sur ce grand thaumaturge du XIIIe siècle, aussi oublié par les hagiographes après sa mort qu'il chercha lui-même à l'être durant son humble existence, on les doit à l'abbé Moschus, curé d'Armentières, lequel se donna beaucoup de peine et entreprit plusieurs pénibles voyages pour les réunir, ainsi que l'insinue la dédicace de son petit ouvrage adressée à l'abbé d'Aulne, Henry de Velpen.

Voici la traduction à peu près littérale de cette dédicace, curieuse à plus d'un titre, notamment par les détails inattendus qu'on y rencontre sur les reliques du bienheureux Simon.

" Au Très Révérend Père Seigneur, Henry de Velpen, Très digne supérieur du monastère d'Aulne.

François Moschus,

Il y a déjà six mois ou à peu près, Vénéré Supérieur, que je prépare mon départ pour le Hainaut et le Brabant en vue d'y rechercher quelques extraits d'anciens manuscrits, desquels, et je ne l'espère pas en vain, je compte retirer quelques bons fruits. Certes, j'ai recueilli auprès de vous assez bien de traits relatifs au bienheureux Simon, jadis votre confrère en religion, homme éminent par la grande sainteté de sa vie. Mais j'ai constaté avec peine que sa vie n'était pas entière dans votre

bibliothèque, où l'on n'en trouve que des fragments (car c'est ainsi que sont vos anciennes annales) d'ailleurs très peu liés ensemble. Cependant ils exhalent je ne sais quelle suave odeur pour le pieux lecteur. Je les envoie à Votre Grandeur retouchés et sortant de presse.

Je me rappelle avec bonheur la dévotion avec laquelle je baisais ses restes vénérés, conservés dans un coffret en cuir; je conserve également le souvenir de cette ceinture dont il se ceignit pendant sa vie et de cette coupe en bois dans laquelle Notre Bienheureux buvait si sobrement.

Si, comme je l'espère, ce petit travail est agréé de Votre Grandeur, je m'en réjouirai. Portez-vous bien.

Fait à Armentières en Flandre, au commencement de l'année du jubilé de la grâce et du pardon de 1600. „ (1)

3. — Simon naquit vers le milieu du XIIIe siècle de parents nobles (la tradition veut qu'il soit le fils d'un comte de Gueldre) qu'il surpassa bientôt par la sainteté de sa vie. A peine arrivé à l'âge de la virilité, il est averti par une inspiration divine, comme autrefois Abraham, de quitter ses parents et son pays, afin de suivre le Christ dépouillé de tout. Réglant sa conduite d'après les lois divines et les conseils célestes, dans la 16e année de son âge (en 1161 d'après Molanus), après avoir vaincu l'ennui et les dangers d'une longue route, sous la conduite d'un

(1) En retour de cette gracieuseté, un moine d'Aulne du nom de Clément, envoya à l'auteur les vers suivants que nous reproduisons textuellement comme un échantillon des mœurs littéraires de l'époque :

Ad D. Franciscum Moschum Caroli Clementis, ascetœ Alnensis
Carmen

Divorum laudes, cœcisque occlus a sepulcris
Facta virum prima repetens origine claro
Dum revebis cœla famanque extendis in orbem :
Dum scripto celebras magni pia facta Simonis
Alna domus divum rapido contermina sabi
Quens gremio fovit, docuit, Monarumque provabit
Æternumque tibi nomen, tibi maxima cœlo
Prœmia concilias nullos abolenda per annos.

(Moschus. *Beatorum Arnulphi Villarienses et Simonis Alnensis, Cisterciensis ordinis ascetarum...* a Francisco Moscho, ninigillate Armenstarianorum in Flandris curione, et ad S. Platonis apud Siclinium Melanthexiorum canonno. — Attrebati. *Ex officina Gulielmi Riverii M. D. C.*, pages 123-125).

ange (1), il vient frapper à l'abbaye d'Aulne de l'ordre de Cîteaux, près de Thuin. Là, il prend l'habit des religieux convers, et devient berger, dit Moschus.

Plus tard, son excellente conduite, et surtout sa grande vertu, d'abord cachée à ses frères, pour lequels il fut même pendant longtemps

Arrivée de Simon à l'Abbaye d'Aulne.

un sujet de dérision, lui méritèrent d'être chargé de la direction de la ferme de Coulmies.

(1) C'est ce que représente le dessin ci-dessus, tiré d'une vie manuscrite très brève, illustrée en 1621 par le peintre P. Jouet de Châtelet et dont nous devons la communication à Monsieur Ed. Houtart, son propriétaire actuel. Ce dessin est l'un des deux qui ont servi de base à la restitution du plan perspectif de l'abbaye d'Aulne, telle qu'elle était en 1621, et qui figure au frontispice de notre ouvrage.

4. — C'est alors aussi que le don de prophétie et de discernement des esprits, que Dieu lui avait accordé, fit affluer vers lui de nombreux visiteurs.

5. — Mais la faculté si prodigieuse de lire au fond des consciences attira d'autre part au pauvre frère Simon un bon nombre de mésaventures assez dramatiques. On en jugera par les deux suivantes empruntées à Moschus :

" Un jour, dit-il, l'homme de Dieu reprend un chevalier sur ses crimes cachés qu'il lui énumère. Celui-ci (dans le but évident d'en rendre la divulgation impossible) entraîne Simon dans une forêt afin de l'y faire disparaître. Le bienheureux devine son mauvais dessein et (comme Jésus-Christ en son agonie, soit par un excès bien naturel de frayeur, soit par miracle) laisse échapper une sueur de sang. Le chevalier parvenu à un endroit propice ordonne au pauvre convers de descendre de cheval et en même temps veut tirer son épée pour l'en transpercer, mais il ne parvient pas à la faire sortir du fourreau. Simon, qui lisait dans son cœur, lui demande alors pourquoi ils n'accomplissait pas son dessein. Le chevalier lui répond qu'il ne le peut. Alors Simon lui reproche vivement son intention criminelle, le convertit par ses exhortations, et depuis lors ils devinrent amis intimes. „

Voici la traduction d'un second fait du même genre : " Un frère convers placé sous la direction de ce saint homme résolut de quitter l'ordre. Après avoir vendu dans ce but ses vêtements à un marchand, il entendit (on devine avec quelle stupeur et colère) le bienheureux Simon révéler aux frères assemblés que l'un d'eux avait fait trafic de ses habits. Le coupable dans son aveugle fureur, s'arme d'une hache au milieu de la nuit, se rend au lit du bienheureux et lève le bras pour le tuer, mais il lui est impossible de l'abaisser. Simon alors lui demande pourquoi il n'achève pas la perpétration de son forfait. L'assassin répond, de même que l'avait fait le chevalier, que cela lui est impossible. Alors le bienheureux, après l'avoir réprimandé, convertit également cet homme par ses exhortations chaleureuses, et, le lendemain, il l'envoya à l'abbé pour lui faire la confession de son crime. „

On vit, dit D. U. Berlière, jusqu'à des princes de l'Église recourir aux conseils du pauvre frère convers d'Aulne. Un clerc de Rome, dont il avait dévoilé les fautes secrètes parla de lui avec tant d'éloges à son retour, que le pape Innocent III l'appela au concile général et lui posa

plusieurs questions, auxquelles le pieux convers donna des réponses qui prouvaient à toute évidence qu'il avait le don de prophétie. Césaire d'Heisterbach rapporte plusieurs faits à l'appui de son assertion, que dans les difficultés de tout genre c'était à lui qu'on recourait. Sainte Lutgarde l'appela d'une manière merveilleuse à Aywières pour délivrer une possédée; Hugues de Pierrepont réclama ses conseils, et, sur son avis, préféra rester sur le siége de Saint-Lambert, plutôt que de monter sur le trône primatial de Reims, et Baudouin d'Aulne, évêque de Semgallen en Livonie, invoqua son témoignage contre le faux Baudouin Bertrand de Rais.

6. — Le peu d'espace dont nous disposons ne nous permet pas de raconter en détail la vie si admirable, si extraordinaire du bienheureux Simon. Nous ne pouvons cependant résister au désir d'en faire connaître la particularité la plus remarquable, simplement mentionnée comme suit par le fameux cardinal Jacques de Vitry : " Nous avons vu (dit-il, sans le nommer) un frère qui a obtenu de Dieu une grâce admirable : C'est que les péchés omis, involontairement ou cachés sciemment en confession, lui étaient nettement dévoilés, afin qu'il amenât les pécheurs à s'en accuser „.

C'est ainsi qu'un jour, d'après Moschus, un homme de Gozée, cachant depuis treize ans un péché grave au tribunal de la pénitence, est abordé par Simon, qui l'en reprend avec zèle, lui dévoilant la faute qu'il n'osait avouer, ce qui détermine cet homme à s'en confesser.

Une autre fois il agit de même avec une femme dont le cas était à peu près semblable, mais avec cette différence, qu'il s'agissait ici de péchés multiples commis pendant nombre d'années. Comme cette pécheresse objectait la difficulté où elle se trouvait de se rappeler tant de fautes : " Qu'à cela ne tienne, lui dit Simon, je puis y suppléer avec la grâce de Dieu et votre consentement „. Alors, ayant obtenu celui-ci, il lui expose avec la plus grande clarté tout ce qu'elle a fait de mal depuis son enfance, indiquant les moindres circonstances pouvant aggraver ou diminuer ces fautes, absolument comme s'il eut été le témoin intime de tous les actes posés par elle durant sa vie.

Mais le trait le plus frappant est sans contredit celui d'un ecclésiastique qui, sans avoir conscience de fautes graves, se sentait une sorte d'oppression morale sur le cœur et craignait d'avoir négligé autrefois de s'accuser exactement de ses péchés. Venu à Aulne pour consulter Simon

sur son état, celui-ci, après l'avoir considéré fixement, comme il faisait en pareille circonstance, lui déclare qu'il ne peut voir dans sa conscience. Alors le pauvre prêtre fond en larmes et l'abbé d'Aulne, qui était présent, ayant invité Simon à implorer le secours de Dieu, le bienheureux le fait, puis, fixant de rechef l'écclésiastique, aperçoit dans son âme deux fautes énormes dont il ne demeurait à celui-ci aucun souvenir. Resté seul avec ce prêtre, Simon lui indique comment il était tombé dans ces fautes et de quelle manière il pourrait en obtenir la rémission, l'engageant à s'adresser pour cela à un de ses amis, docteur en théologie à Paris. Cet ecclésiastique, au comble de la joie, ne savait, dit le biographe, comment témoigner sa gratitude au bienheureux.

Un autre prêtre, venu exprès de Rome à Aulne et de là à Coulmies, où se trouvait Simon, pour le prier de l'aider à se confesser, se met, sur son invitation, à faire à haute voix, en sa présence, l'accusation de ses fautes à un confesseur du monastère. Dès qu'il omet quelque péché ou même l'une ou l'autre circonstance de nature à l'aggraver ou le diminuer, Simon l'arrête en lui disant : " Pourquoi omettez-vous telle ou telle chose, tel acte léger, telle démarche futile?, etc. „; ce qui porte au comble l'étonnement du clerc-pénitent et son admiration pour le saint thaumaturge. Aussi en parla-t-il avec le plus vif enthousiasme aux principaux personnages de l'époque avec lesquels il fut par la suite en rapport, notamment à la reine d'Autriche et au pape Innocent III. Ce dernier en fut si frappé, qu'il obligea les supérieurs de l'humble frère convers à l'envoyer au Concile de Latran que celui-ci émerveillat (ainsi que nous l'avons déjà dit page 73) par l'éclat de sa sainteté et la sagesse de ses réponses empreintes de l'esprit divin et prophétique.

Il fut de même à l'Université de Paris l'objet de l'admiration des plus grands théologiens.

Enfin après avoir passé les dernières années de sa vie dans un redoublement de ferveur et d'austérités, au point de jeûner 40 jours de suite, Simon s'endormit dans le Seigneur à l'âge de 84 ans, pleuré de tous ceux qui le connaissaient, le 6 décembre 1229.

CHAPITRE XIII

Récréation étymologique

Sommaire : 1. *La vraie étymologie d'Aulne.* — 2. *Vicissitudes d'un proverbe et son application quelque peu forcée à l'abbaye d'Aulne.* — 3. *Légende tragi-comique de l'empereur Charles Quint voulant jouer un bon tour aux moines d'Aulne et se trouvant complètement mystifié.* — 4. *Conclusion.*

1. — Nous avons dit en commençant notre petit aperçu historique sur *Aulne*, que saint Landelin appela de la sorte l'endroit où il fixa son séjour en sortant de Lobbes, du nom d'un arbre qui y pullulait. Une très ancienne inscription lapidaire, dont nous reparlerons plus loin, ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Cette étymologie du mot Aulne qu'au siècle dernier on écrivait encore " Alne „. de *Alnus*, est d'ailleurs d'autant plus vraisemblable qu'aujourd'hui encore les aulnes semblent avoir une sorte de prédilection pour cet endroit. Cependant, loin de se contenter d'une explication aussi naturelle, et se basant sur la prononciation vulgaire du mot " Alne „ identique par l'élision de *l* à celle du nom de l'animal aux longues oreilles, l'imagination populaire s'est donnée libre carrière et a mis au jour, à ce propos, des anecdotes assez réjouissantes. Je crois devoir pour le délassement de mes lecteurs et malgré la longueur quelque peu démesurée de ces anecdotes, en reproduire ici les deux plus en vogue, la première d'après M. Lebrocquy et la seconde d'après un récit de mon grand-père, engageant toutefois le visiteur des ruines à en remettre la lecture à un moment de désœuvrement.

Laissons d'abord la parole à l'auteur de la soi-disant histoire de l'abbaye d'Aulne :

2. — " C'est ici le moment de discuter la valeur d'un proverbe fort connu, sur les origines duquel les interprétations ne manquent pas

et dont on veut faire honneur à notre abbaye : *Pour un point Martin perdit son âne.* Voilà une expression fort pittoresque assurément et au sujet de laquelle on nous donne des explications qui, pour être fort piquantes, n'offrent d'autre inconvénient que celui de n'avoir pour base aucune sorte de preuve historique.

Depuis longtemps ce proverbe avait éveillé l'attention des philologues. Les plus anciens interprêtes disent qu'un individu quelconque, du nom de Martin, en vint à perdre un âne, soit à la suite d'un pari, soit d'un jeu, où il s'en fallut pour lui d'un seul point pour avoir gain de cause.

D'autres écrivent : *Pour un poil Martin perdit son âne,* et voici ce qu'ils disent : Martin qui était marchand, à la suite de libations exagérées dans une auberge de Paris, vint à parier que son âne, qui était à l'écurie, n'avait pas sur son être un seul poil noir. Proposition faite, pari tenu. On nomme des experts et séance tenante on procède à l'examen de l'aliboron. L'enjeu, c'était l'âne de Martin lui-même, ou la valeur de l'animal. On devine le reste. Après des recherches inouïes, l'un des experts dénonça au milieu du pelage de l'animal, le poil noir le moins équivoque qu'on put jamais voir. Martin en prit son parti en brave, et lâcha sa bourrique, sauf à la regretter quand les vapeurs de vin se furent dissipées.

L'histoire fit le tour de la France et Martin y devint célèbre. Dans toutes les situations semblables à celle qui lui coûta si cher, on disait à l'envi : *Pour un poil Martin perdit son âne.* Selon ces interprêtes *point* ne serait qu'une corruption inintelligente de *poil.*

Mais voici l'abbaye d'Aulne directement en cause. Nous venons de voir que *Aulne* ou *Alne* c'est une seule et même chose; avec cette différence qu'en vieux français on élidait *l* en allongeant la dernière syllabe de manière à prononcer *âne.* On raconte donc ce qui suit.

Un jour, l'évêque de Liège, à moins que ce ne soit l'abbé de Clairvaux, le supérieur spirituel et temporel de l'abbaye d'Aulne, en un mot, s'en fut visiter la communauté.

Au-dessus de la grande porte d'entrée quel ne fut pas son étonnement de lire, écrits en grandes lettres, ces mots ponctués comme suit : *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.* Ce qui signifie : “ Que cette porte reste fermée pour tous, fermée (surtout) pour les honnêtes gens. „

Monseigneur n'en put croire ses yeux, et il ouvrit immédiatement une enquête. Elle fit savoir que l'auteur de l'inscription c'était l'abbé

lui-même, lequel, soit ignorance, soit négligence, par la simple transposition d'un *point* avait dit tout le contraire de ce qu'il avait voulu.

Dans son intention il voulait écrire : *Porta patens esto. Nulli claudaris honesto.* C'est-à-dire : Que cette porte sois toujours ouverte, ouverte (surtout), pour les honnêtes gens. (Voir la figure ci-contre).

L'évêque trouva le cas pendable et dans son indignation il déposa l'abbé, lequel, de la sorte, pour un point avait perdu son *Alne,* c'est-à-dire son abbaye. Sa disgrâce devint proverbe, et on disait en latin : *Une pro puncto cecidit Martinus asello.*

Nous irions fort loin, si nous voulions nous arrêter à discuter toutes les erreurs qu'implique cette interprétation.

Nous nous contenterons d'établir que les religieux, et surtout les abbés d'Aulne, jouissaient d'une indépendance presque absolue, tant spirituelle que temporelle, et qu'il ne pouvait nullement dépendre d'un évêque de les dépouiller de leur titre pour un motif aussi futile qu'invraisemblable.

Les abbés d'Aulne avaient rang d'évêques et en maintes circonstances, par les soins qu'ils mirent à défendre les moindres de leurs prérogatives ils prouvèrent qu'ils ne regardaient point cet honneur comme un vrai titre.

Enfin, et ceci tranche la question d'un mot, c'est en vain que nous avons parcouru la liste complète des abbés d'Aulne pour y rencontrer un individu du nom de Martin; ni ce nom ni ce prénom ne se rencontrent dans les annales du monastère.

Si bien qu'il faut se résigner, soit à attribuer l'origine de ce proverbe à une autre abbaye quelconque, soit à regarder toutes ces interprétations comme autant de suppositions assez ingénieuses dont les maîtres en philologie se montrent en général fort prodigues. (G. LEBROQUY, *Histoire de l'abbaye d'Aulne,* pp. 14 à 18.)

3. — Feu mon grand-père, l'un des plus intéressants conteurs que j'aie eu l'occasion d'entendre dans ma jeunesse et dont je regrette vivement aujourd'hui d'avoir négligé de mettre par écrits les récits pleins de verve et assaisonnés de ce vieux sel gaulois qui leur donnait tant de charme et d'originalité, expliquait l'étymologie du mot " Alne „ d'une façon plus piquante encore.

Un jour, qu'assis au coin du feu, il bourrait sa pipe d'excellent tabac du pays, tandis que sa bouche esquissait un fin sourire et que son regard devenait presque malicieux, il me dit brusquement : " Savez-vous pourquoi l'abbaye d'Alne (il prononçait *âne* comme presque tout le monde alors le faisait à Thuin) s'appelle de la sorte? „

Sur ma réponse négative, il reprit : " Eh bien, voici comment la chose est arrivée :

C'était au temps de Charles-Quint. Le grand empereur, faisant la visite de ses États, s'arrêta à l'abbaye d'Alne, où l'on se prépara de suite à le traiter royalement avec toute sa cour. Les mets les plus recherchés furent commandés à Thuin et même à Mons, et les vins les plus fins de la cavé monastique mis largement à contribution pour fêter le séjour du puissant souverain des deux mondes.

Malgré cet empressement des religieux à son égard, Charles-Quint, qui, en sa qualité de belge aimait à rire un brin, même aux dépens de ses hôtes les plus généreux, résolut de jouer un bon tour aux moines en les mettant sur les dents durant les vingt-quatre heures de son séjour au monastère.

Ayant fait assembler toute la communauté dans la grande salle du chapitre au son de la grosse cloche du couvent, il parla ainsi : Mes bons frères, ou plutôt mes maîtres, ajouta-t-il avec une légère pointe d'ironie, qui d'entre vous pourrait me dire : premièrement, où est le milieu de de la terre; deuxièmement, ce que je vaux; troisièmement, ce que pense?

A ces mots, les pauvres moines tout ahuris se regardent l'un l'autre avec anxiété, mais aucun, comme on le conçoit aisément, ne se présente pour répondre.

L'empereur, après avoir joui malicieusement du cruel embarras des religieux pendant quelques minutes qui leur parurent un siècle, reprit la parole : " Mes maîtres, je vous donne jusqu'à demain, à pareille heure, pour réfléchir aux trois questions que je viens de vous poser et dont la solution est certainement bien au-dessous de vos hautes capacités intellectuelles et du profond savoir que la renommée vous prête. „

Ayant achevé ces mots d'un air naquois, l'empereur fit un léger salut, et sortit de la salle capitulaire pour se livrer à une partie de chasse suivi de ses courtisans, étouffant de rire malgré eux à la vue de la mine toute déconfite des malheureux moines.

Charles-Quint était à peine sorti, que l'abbé, absent au moment de son arrivée, rentrait au monastère et était mis de suite au courant de la situation.

Après plusieurs heures de conférences inutiles, les religieux ne savaient plus à quel saint se vouer et commençaient, comme dit le proverbe, à jeter leur langue au chien.

Sur ces entrefaites arrive le barbier du monastère. Familier comme tous ces pareils, il est vite instruit du grave événement et presqu'aussitôt, oublieux de tout respect, il éclate de rire au nez des moines déconcertés en s'écriant : " Oh! oh! mes bons pères, vous êtes bien embarrassés pour peu de chose! Quant à moi, votre humble barbier, je vous assure que je répondrais victorieusement à l'empereur. „

Les moines se rapprochant alors vivement du figaro, et faisant cercle autour de lui, le pressent de questions; mais le rusé compère, qui avait déjà forgé tout un plan dans sa tête, ne se laisse pas arracher son secret et se contente de répondre : " Mes bons pères, ceci me regarde, c'est mon affaire; cependant, en retour des charitables procédés dont vous n'avez cessé d'user à mon égard, je consens de grand cœur à vous tirer du mauvais pas où vous vous trouvez, mais à une condition. — Laquelle? dirent les moines avec inquiétude. — C'est que le révérendissime abbé ici présent me chargera de répondre à sa place à notre gracieux souverain et dans ce but me fera revêtir des insignes de sa dignité, tandis que lui-même s'habillera en simple moine. „

Comme on le pense bien cette condition extravagante fut d'abord rejetée avec horreur, ainsi qu'elle le méritait. Mais le barbier ayant tenu bon, et ne s'étant laissé émouvoir ni par les promesses ni même par les menaces, l'abbé se vit enfin forcé de passer sous les fourches caudines, pour essayer de sauver la réputation et peut-être même l'existence de sa chère abbaye en ce péril extraordinaire.

Comme il importait extrêmement pour la réussite du stratagème que le prince, qui heureusement n'avait encore pu entrevoir l'abbé, ne fût pas en tête-à-tête avec lui à table, on convint que ce dernier se tiendrait dans ses appartements, sous prétexte d'indisposition jusqu'au moment de l'épreuve.

Le lendemain donc, à l'heure indiquée par l'empereur, la cloche sonne de nouveau à toute volée, et la longue file des moines, qui emplissait déjà tout un côté du cloître, pénètre en silence et en bon ordre, le faux abbé en tête, dans la salle capitulaire, où elle garnit complètement les bancs de pierre courant le long des murs latéraux.

Dans le fond de la salle, le trône de l'abbé et les sièges des autres dignitaires de la communauté demeurés vides et richement ornés pour la

circonstance, attendent Charles-Quint et les seigneurs de sa suite, lesquels s'avancent bientôt à leur tour entre les deux haies de moines. Ceux-ci sont debouts et le capuchon rabattu sur le devant de la tête, un peu plus fort même que d'ordinaire surtout du côté extrême où se trouve l'intrus.

L'empereur, ayant pris place sur le trône et invité les moines à s'asseoir, ceux-ci s'empressèrent d'obéir.

Eh bien! mon révérendissime père et maître, dit le prince, un peu railleur, s'adressant au faux abbé, je constate avec bonheur que vous êtes remis de votre indisposition et je penche même à croire qu'elle vous a permis de réfléchir plus à votre aise à mes questions d'hier. Dites-moi donc où est le milieu de la terre? Le pseudo-abbé, levé dès les premiers mots de Charles, frappe résolument le sol du pied en disant : " C'est ici, grand prince, le milieu de la terre, et si quelqu'un parmi l'honorable assemblée peut me démontrer le contraire, je lui en serai bien reconnaissant. „

Charles-Quint très désappointé se contente de tirailler furieusement ses moustaches tandis que les moines radieux commencent quelque peu à relever la tête.

C'est bien! fait-il, assez sèchement; à présent dites-moi ce que je vaux. — Sire, répond le faux abbé, Notre Seigneur Jésus-Christ ayant été vendu trente deniers, il me semble qu'on peut sans pècher affirmer que votre majesté en vaut bien vingt-neuf.

Pour le coup, l'empereur sursautant, fit craquer son siége. Lui, le plus grand potentat de l'univers, s'entendre estimer à un prix beaucoup inférieur à celui de l'âne du couvent! Et dire que l'argument était sans réplique!! Pas moyen de châtier l'insolent abbé! C'était par trop dur à digérer. Mais patience! gare à la troisième question, se dit-il *in-petto*, cette fois je le tiens !

Un peu calmé par cette perspective d'une vengeance facile et assurée, il lance un regard triomphant dans la direction du soi-disant abbé en s'écriant : " Très bien! très bien! mon maître! „ A présent sauriez-vous me dire ce que je pense? — " Rien de plus simple, sire, répond tranquillement le faux moine, Votre Majesté pense qu'elle a affaire en ce moment à l'abbé du monastère tandis qu'elle ne parle qu'au barbier de la maison. „ Et aussitôt, rejetant brusquement son vaste capuchon en arrière, il laisse voir comme argument final sa chevelure coquettement arrangée à la mode du jour. Tête du monarque et de sa

cour ! ! ! Les moines eux-mêmes qui ne s'attendaient pas du tout à cette incartade ou pour parler plus exactement à cette véritable trahison du barbier, rabaissent tous instinctivement leur chef comme pour se préparer à supporter un orage très prochain. Ils ne se trompaient pas. En effet, Charles-Quint vexé d'avoir été battu sur toute la ligne par un simple perruquier, fit retomber tout le poids de sa mauvaise humeur sur les pauvres moines en leur lançant ces paroles foudroyantes : " Vous n'êtes que des ânes et votre demeure ne mérite d'autre nom que celui d'*Abbaye d'Anes.* „ Et, concluait mon grand-père, ce nom lui est resté depuis lors.

4. — Ici se termine le récit en question, lequel n'a qu'un défaut, mais il est capital, c'est d'être absolument apocryphe, vu que Charles-Quint n'a jamais mis le pied à l'abbaye d'Aulne, et que d'ailleurs celle-ci, faisant partie de la principauté de Liége, était par là même au dehors de ses États.

Nous soupçonnons même fortement notre spirituel conteur d'avoir arrangé tout cela d'après une certaine légende très en vogue à Douai, où, du moins, les documents attestent le passage du grand empereur et racontent, même son ascension au beffroi, alors en pleine construction.

Nous en faisons grâce au lecteur, n'ayant déjà concédé que trop de place à ces contes burlesques. Si cependant ils ont la bonne fortune de dérider le touriste fatigué de notre étude sur Aulne, nous n'aurons qu'à nous applaudir de l'hospitalité si large que nous n'avons accordée ici que dans ce but à ces légendes populaires.

CHAPITRE XIV

Les abbés du monastère primitif d'Aulne.

Sommaire : 1. *Abbés bénédictins réguliers communs à Lobbes et à Aulne.* — 2. *Abbés intrus ou commendataires.* — 3. *Abbés évêques de Liège ou séculiers.* — 4. *Dernier abbé du monastère primitif d'Aulne et sa communauté. Un point de l'histoire d'Aulne désormais fixé.*

La plupart des anciennes chroniques monastiques et les auteurs qui les ont suivies un peu trop servilement, s'attachent presqu'exclusivement à nous faire connaître jusqu'aux moindres faits et gestes d'abbés, la plupart d'ailleurs fort obscurs; et, chose triste à dire, le plus souvent, hélas! c'est au détriment de ce qui concerne la vie intime de la Communauté, laquelle cependant (de même que celle du menu peuple dans l'histoire politique) est bien autrement importante à nos yeux, ainsi que nous l'avons déjà insinué précédemment, et que le prouve le nombre de chapitres spéciaux que nous venons de lui consacrer.

Aussi, comptions-nous bien, dans une publication d'un caractère populaire comme celle-ci, éloignée de toute prétention à l'érudition, non seulement de faire grâce de ces détails à nos lecteurs, mais de passer même tout à fait sous silence cette interminable suite d'abbés qui ont perpétué l'œuvre de Saint Landelin à travers plus de dix siècles.

Néanmoins, au moment de clôturer notre notice historique, nous rendant à des observations judicieuses, formulées surtout en faveur de nos humbles et vaillants collègues en histoire locale, lesquels, faute de mieux, et en attendant l'apparition d'une *Histoire de l'abbaye d'Aulne* digne de ce nom[1], rechercherons, sans nul doute, dans ces modestes pages

(1) Cette histoire ne sera guère possible tant que nos démarches pour récupérer les papiers importants dérobés vers 1797 à Dom Herset par les commissaires de la R. F. et transportés à Mons, puis de là à Paris, n'auront enfin été couronnées de succès.

certains renseignements qu'ils semblent d'ailleurs être en droit d'y rencontrer, nous nous sommes résigné à consacrer un certain nombre d'entre elles à une nomenclature un peu sèche, mais assez complète, cependant, des divers abbés, ainsi qu'à celle des derniers moines et des biens d'Aulne.

La majeure partie de ces curieux renseignements est extraite : 1° du *Monasticon belge* de Dom U. Berlière, ouvrage très sérieux, très documenté, auquel nous renvoyons pour tout ce qui concerne les sources nombreuses mentionnées par le savant bénédictin, à l'obligeance empressée duquel nous nous plaisons à rendre hommage. — 2° du *Cartulaire d'Aulne,* analysé par M. Devillers; — 3° des *Comptes d'Aulne;* — 4° de la *Chronique d'Aulne,* par D. Herset, encore inédite, etc...

1. Abbés bénédictins réguliers communs à Lobbes et à Aulne. — Les plus anciennes chroniques de Lobbes sont toutes d'accord, comme nous comptons le démontrer plus loin, pour affirmer que le saint fondateur du monastère primitif d'Aulne, l'établit sur des bases assez modestes et le plaça sous la dépendance directe de l'abbé de Lobbes.

De plus, il est à remarquer que, d'après le fameux polyptique ou dénombrement des biens de l'abbaye de Lobbes, dressé en 868 à la requête de Lothaire par l'évêque de Cambrai, Aulne était encore à cette époque désigné sous le nom de *Cella,* synonyme alors de prieuré (1). Or, comme on ne retrouve nulle part la moindre mention d'un prieur d'Aulne, on est ainsi fondé à admettre que, vu la proximité des deux monastères, ils devaient, en effet, être administrés directement, par un même supérieur ou abbé, résidant le plus souvent sans nul doute à

(1) Le concile d'Aix-la-Chapelle de 816 permit la fondation de dépendances de ce genre en ces termes : « Les abbés pourront avoir des *cellas,* c. à d. de petits monastères de moines ou de chanoines, pourvu qu'il n'y ait pas moins de six religieux ou chanoines y vivant ensemble. » (Trad. du *Cours complet d'Histoire ecclésiastique,* par HENRION, tome XVIII, col. 436.)

C'est donc à tort, que dans sa *Monographie de l'ancienne abbaye de St-Pierre à Lobbes,* et par ignorance, apparemment, du sens attribué généralement au moyen âge au mot *cella,* M. Lejeune traduit « *Cella in Alna* » par « Grange d'Aulne » (*Doc. et Rapp. de la Soc. Arch. de Charl.,* t. XII, p. 223). En effet, si on adoptait cette dernière interprétation, les monastères primitifs de St-Ghislain (*Cella Ursidungus*), d'Antoing (*Cella in Antonio*) et tant d'autres ne seraient donc plus que de simples granges!! (Voir Dict. Ducange, p. 471).

Lobbes, mais représenté certainement à Aulne par un simple religieux, le suppléant en son absence. Ce point étant désormais bien établi, voici la nomenclature par ordre chronologique de ces premiers abbés d'Aulne, puisée aux Annales de Lobbes.

SAINT LANDELIN, dont nous avons déjà résumé précédemment (chapitre I, page 2) la conversion, fonde le monastère de Lobbes vers le milieu du VIIe siècle, puis ceux d'Aulne (vers 656), de Wallers en Fagne et enfin de Crepin, où il meurt assez avancé en âge, en 686, d'après les meilleurs auteurs.

SAINT URSMER, le premier successeur connu de St-Landelin, n'apparaît à la tête des monastères de Lobbes et d'Aulne que vers 690. Sacré évêque régionnaire par le pape, honoré de l'amitié de Pepin d'Herstal et du grand Seigneur austrasien Hydulphe, St Ursmer, grâce aux largesses de ce dernier, peut enfin, ainsi que nous l'avons déjà dit (chap. I, p. 3), entreprendre sur de plus solides bases la reconstruction des chétives demeures monacales élevées par St Landelin à Lobbes, Wallers et Aulne. Il meurt en 713, laissant après lui une renommée impérissable. Témoin le culte dont on l'honore encore de nos jours à Lobbes, à Binche et tant d'autres lieux.

SAINT ERMIN, disciple chéri de Saint Ursmer, lui succéde dès 771 dans la dignité abbatiale par suite de la démission volontaire de ce dernier. Ermin meurt, entouré de l'estime et de l'amour de tous, le 25 avril 737,

N. B. La tradition de Lobbes, dit Dom U. Berlière, manque de précision sur les SS. ABEL, VULGISE et AMOLUIN, qui tous trois furent revêtus du caractère épiscopal. Se succédèrent-ils dans l'administration des deux monastères après la mort de S. Ermin, ou furent-ils simplement ses coadjuteurs? — Folcuin, qui se pose ces deux questions, ne trouve pas de solution dans les documents monastiques. S. Abel, moine d'origine anglaise, avait d'abord été sacré archevêque de Reims, mais n'avait pu prendre possession de son siège.

THEODUIN apparaît comme abbé dans une charte de 745, par laquelle le pieux Carloman, maire du palais, lui octroye la villa de Fontaine-Valmont. Il meurt, d'après Folcuin, sous le gouvernement de Pepin le Bref.

SAINT THÉODULPHE, successeur de Théoduin, fut honoré de la dignité épiscopale comme le prouve le texte de sa souscription au concile d'Attigny : *Theodulphus episcopus de monasterio Laubias* (Labbe,

Concil. VI, 1702). Après avoir vu les revenus de l'abbaye augmenter par de nouvelles donations, il meurt le 24 avril 776.

Le bienheureux ANSON lui succède, fonde la célèbre école monastique de Lobbes et après s'être fait longtemps remarquer par son propre savoir, qui lui attire de nombreux élèves, il meurt le 4 novembre 800.

ABBON, inscrit comme abbé de Lobbes dans le nécrologe de Remiremont après l'abbé Anson, doit donc être regardé comme son successeur immédiat, quoiqu'aucun auteur ne l'ait mentionné jusqu'ici, sauf D. U. Berlière. Abbon ferme ainsi la série des abbés bénédictins réguliers de Lobbes et d'Aulnes.

2. **Abbés intrus ou commendataires** (1). — HILDERIC, chanoine, envahit (selon l'expression de Folcuin, IV, 59) l'abbaye de Lobbes du temps de Charlemagne. Etait-ce de lui-même ou par un premier acte de commende posé par le grand empereur? Quoiqu'il en soit on le retrouve en 814 parmi les signataires du concile de Noyon.

FULRADE gouverna sous le règne de l'empereur Louis. Il était le petit-fils de Charlemagne par son père Jérôme, comme l'indiquait une inscription de l'abbaye de St-Quentin en Vermandois citée par Folcuin. Après avoir gouverné ce monastère, il fut appelé à diriger celui de Lobbes. Le 26 mars 823, il fit procéder à l'élévation du corps de S. Ursmer par l'évêque de Cambrai et mourut en 826.

RAMNERIC, son neveu, que Folcuin et les *Annales* lui donnent comme prédécesseur, est mentionné après Fulrade dans le nécrologe de Remiremont. Cette indication, dit Dom U. Berlière, semble mériter créance.

EGGARD, abbé après 826 et sous lequel l'évêque de Cambrai Thierry fit à Lobbes une ordination de clercs le 16 novembre 832. Cet

(1) L'abus vraiment exorbitant et scandaleux des pseudo-abbés dits commendataires, dont la plupart n'étaient que de grands seigneurs se bornant à gaspiller les ressources monastiques, paraît avoir pris naissance sous Louis le Débonnaire et même sur la fin du règne de Charlemagne, dont nous voyons en effet ici le petit-fils Fulrade nommé successivement de la sorte par l'empereur abbé de St-Quentin, puis de Lobbes. Nos plus florissantes abbayes belges, à la tête desquelles se trouvait Lobbes, étaient dès lors considérées par le souverain comme les meilleurs fiefs ou sources abondantes de revenus qu'ils pussent offrir soit aux membres de leur famille, soit à leurs plus dévoués serviteurs en récompense de leur fidélité ou même simplement pour se l'assurer. Il ne fallut rien moins que les invasions terribles des Normands pour mettre fin à ce scandale.

abbé mourut en 835; il est également mentionné dans le nécrologe de Remiremont. (1)

Certains auteurs intercalent ici un abbé du nom de HUGUES. Ce personnage, fils naturel de Charlemagne et de Régine, avait reçu de Louis le Débonnaire plusieurs abbayes, entre autres, celles de St-Quentin et de Lobbes. Folcuin et les *Annales* n'en parlent pas. Ce silence a déterminé B. Simson à rejeter la donnée des *Annal. Lob.*, mais le silence de ces documents ne semble pas suffisant à M. Dümmler pour établir une opinion certaine. Hugues mourut en 844. Le silence du nécrologe de Remiremont semble s'opposer à l'admettre parmi les abbés de Lobbes.

HARTBERT, moine de Corbie, fut nommé à l'abbatialité de Lobbes par l'empereur Louis; il est mentionné en 862-3 dans le *Liber vitæ* de Remiremont avec 76 moines de Lobbes. En 844, il fit dédier le monastère de Wallers par l'évêque Thierry de Cambrai. Folcuin loue le zèle qu'il apporta à orner son monastère, et parle de la conduite d'eau qu'il avait voulu établir de Forestaille au moulin de l'abbaye; mais en 864, l'abbaye fut envahie par Hubert, frère de Thietberge, épouse de Lothaire II, et Hartbert fut contraint de se retirer à Corbie.

HUBERT s'empressa de dissiper les biens du monastère, qu'il distribua à ses gens de guerre, et mena une vie dissolue. Peu après, dans le courant de la même année, il périt dans un combat que lui livra le comte Conrad à Orbe. Dümmler adopte la date de 864, de préférence à celle de 866 donnée par Reginon, les annales de Xanten et de Metz.

Son court passage à Lobbes avait suffi pour ruiner le monastère tant au spirituel qu'au temporel. C'est ce que constate Arnoul dans sa donation de Lobbes à l'évêque Francon, le 15 novembre 889. Lothaire II tâcha de remédier aux maux dont avait souffert l'abbaye en la faisant rentrer en possession de ses biens aliénés. Il fit rédiger une liste exacte de ses propriétés, travail qui fut exécuté en 868-9 par l'évêque Jean de Cambrai. Cette liste de 174 villæ porte le titre de Polyptyque. Charles le Chauve mit alors son fils Carloman à la tête de Lobbes. (2)

---

(1) En 831, Anségise, abbé de Fontenelle († 833), légua par testament une livre d'argent à Lobbes (Mabillon, *Annal.*, II, 542; *Gesta abb. Fontanell.*, *M. G.* ap. *SS.*, II, 299). Sigebert l'appelle à l'année 827 abbé de Lobbes *SS.*, VI, 338); cette erreur a été relevée par le *Gallia christ.* (III, 81-82), mais commise de nouveau par Lejeune (pp. 118-119). (D. U. BERLIÈRE, *Monasticon belge*, p. 203.)

(2) MM. Vos Lejeune donnent comme successeur immédiat à Hubert dans le

Les Ruines do l'Abbaye d'Aulne en 1823.

(Reproduction inédite d'un dessin de l'époque découvert en Suisse par M. le Sénateur t'Serstevens-Troye).

CARLOMAN avait reçu la tonsure en 854 et avait été, contre son gré, ordonné diacre par l'évêque Hildegar de Meaux. En 860, il reçut l'abbaye de St-Médard de Soissons, en 865 celle de St-Germain d'Auxerre, auxquelles vinrent bientôt s'ajouter celles de St-Amand, de St-Riquier et de Lobbes. Accusé, lors du synode d'Attigny en juin 870, d'avoir trahi son père, il fut dépouillé de ses abbayes et conduit à Senlis. En 873, on lui creva les yeux et on lui donna l'abbaye d'Epternach pour résidence.

Vos et Lejeune donnent comme successeur à Carloman HILDUIN, moine de Lobbes, auquel ils attribuent de brillantes qualités, mais Folcuin et les *Annales* n'en parlent pas. Les *Annales* rapportent que

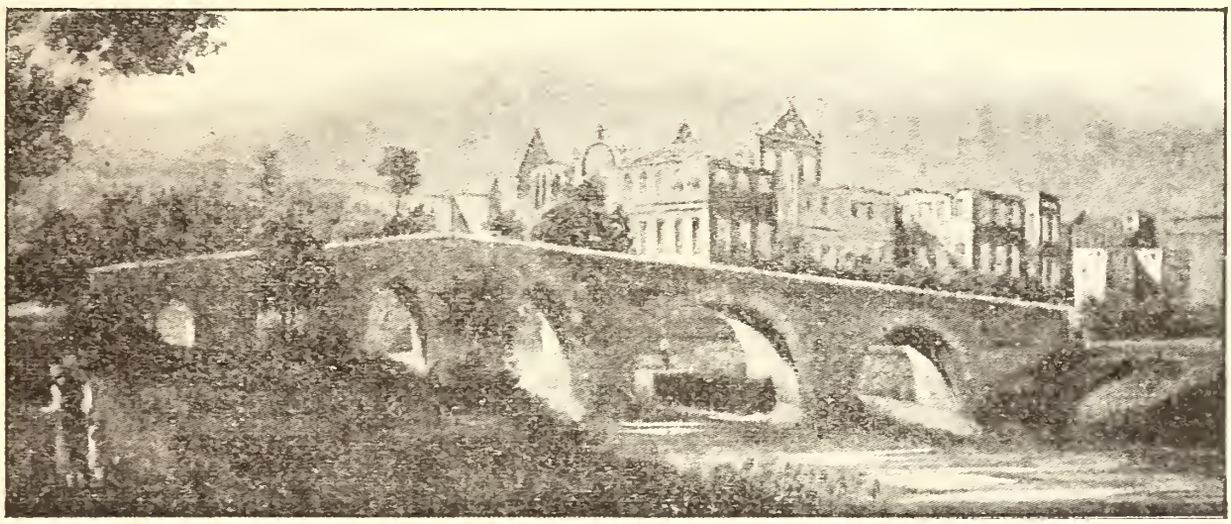

Le vieux pont d'Aulne et les Ruines en 1823.

l'abbaye, après la déposition de Carloman (870), resta cinq ans entre les mains de Charles le Chauve, puis deux ans entre celles de Louis, roi de Germanie, qui la donna ensuite à Hugues, fils de Lothaire et de Waldrade.

HUGUES fut établi abbé de Lobbes en 881, c'est-à-dire à peu près à l'époque de la destruction d'Aulne par les Normands. En 885, s'étant révolté contre Charles le Gros, il fut pris et eut les yeux crevés. On le relégua à l'abbaye de Saint-Gall, puis à celle de Prum. Avec lui

« gouvernement spirituel » de l'abbaye le docte et prudent Anségise, le roi Lothaire continuant à administrer le temporel et à lui faire recouvrer les biens perdus en se basant sur le polyptique de 868. Ce gouvernement d'Anségise aurait pris fin trois ans plus tard par la nomination de celui-ci au siège archiépiscopal de Sens (Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. I, p. 175. — LEJEUNE, *op. cit.* XI, p. 320).

disparaît désormais pour toujours de Lobbes et Aulne le chancre rongeur des abbés commendataires proprement dits.

3. — **Abbés-évêques de Liége ou séculiers.** — Nous voici parvenus à une époque mémorable dans l'histoire des monastères de Lobbes et d'Aulne à cause des modifications profondes qui vont être apportées dans leur mode d'existence, et dont la plus importante pour nous est sans contredit le fait de leur séparation complète et définitive. En effet dès l'an 888 (889 en nouveau style), l'humble *cella* d'Aulne, la fille de prédilection de l'abbaye-mère de Lobbes, s'en voit violemment séparée pour toujours et rattachée durant près de trois siècles, avec ses biens propres, à la mense épiscopale de Liége, ainsi que nous le déclare bien catégoriquement la chronique du prieur Hugues (Vos. *op. cit.*, t. I. Annexes n° 1, fol. 3; — *Mon. Germ.* S.S. XIV). Ce fait dont nous reparlerons marque les débuts de l'abbatiat du successeur de l'odieux Hugues, c. à d. de FRANCON, déjà évêque de Liège depuis 855, sur qui reposait presque tout le poids de la lutte contre les farouches Normands, lesquels, dès 880, avaient réduit en cendres le petit monastère d'Aulne et obligé ses moines à se refugier, en compagnie de leurs frères de Lobbes dans le château inexpugnable de Thuin. Francon, à bout de ressources, et ne sachant plus où en trouver pour lever de nouvelles troupes capables de tenir tête aux Barbares, obtint à cet effet du roi Arnould la succession d'Hugues avec tous les avantages matériels attachés à la dignité d'abbé de Lobbes et le pouvoir de disposer de ses revenus pour la défense de la patrie. C'était là un noble objectif auquel les moines eux-mêmes apportèrent de bon cœur tout leur concours et en vue duquel ils s'imposèrent généreusement les plus durs sacrifices. Aussi quoique la nomination de Francon comme abbé par Arnoul fut un dernier acte de cette maudite commende, qui avait ruiné l'abbaye, les moines de Lobbes ne lui en tinrent pas rigueur et même on peut dire en quelque sorte que par l'acte du 15 novembre 888 (en 889), rédigé de commun accord avec lui, ils firent d'un abbé commendataire un abbé " concordataire „ en communion à peu près complète d'idée avec ses religieux.

Par cet acte, Francon, d'accord avec ses moines obtint donc de l'empereur Arnoul l'union de l'abbaye à l'évêché. Arnould la lui céda avec tous ces biens, telle que l'avait possédée l'abbé Hartbert, et décréta que les moines posséderaient toujours la moitié des revenus que l'abbé

Hubert leur avait seule concédée, laissant à l'évêque le soin d'augmenter cette part, si les moines reprenaient la vie régulière forcément abandonnée sous l'abbé Hubert. Le diplôme impérial réglait les aumônes de la porte et de l'hôpital, ainsi que l'anniversaire du roi Carloman fixé au 22 septembre. Francon ayant pris une part active dans les batailles contre les Normands, résolut de s'abstenir des fonctions sacrées. Il sollicita de Rome l'autorisation de sacrer deux évêques auxiliaires, auxquels il remit la direction de son diocèse. L'un était Béricon, clerc de Liége, l'autre, Teuthère, moine de Lobbes, dont le nom se trouve effectivement parmi ceux des moines de l'abbaye sous l'abbé Hartbert. Francon mourut le 9 janvier 901.

ÉTIENNE, évêque de Liége depuis 901, succéda à Francon comme abbé de Lobbes, en vertu de l'accord de 889. C'était un homme de science, qui a laissé divers écrits. Le 18 janvier 908, il obtint de Louis IV l'enfant la confirmation de la donation de Lobbes faite en 889. Retenu à Liége par les devoirs de sa charge, Étienne dut se faire remplacer à Lobbes par un prévôt; de là des abus dans l'administration des biens. Étienne mourut le 19 mai 920.

RICHAIRE, abbé de Prum, fut nommé à l'évêché de Liége, malgré la compétition d'Hilduin, clerc de Liége, et non moine de Lobbes, comme le dit M. Lejeune (p. 126) : C'est à lui que le monastère d'Aulne en ruine et veuf de ses pieux habitants depuis un demi siècle, dût sa réédification, en même temps qu'une dizaine d'autres du diocèse de Liége, dont Richaire fit autant d'“ abbayes séculières „ à la tête desquelles il plaça un prévost, tiré du chapitre de St-Lambert à Liége, lequel se bornait le plus souvent à toucher les revenus de cette bonne prébende, sans jamais y mettre les pieds. On a tout lieu de supposer que les nouveaux moines furent fournis par l'abbaye de Lobbes, reconnaissant alors le même supérieur qu'Aulne en la personne de l'évêque, à moins toutefois qu'on y ait placé des chanoines, ce qui nous paraît cependant assez difficile à concilier avec les détails donnés plus loin sur le séjour de Rathier à Aulne comme abbé réformateur de la discipline religieuse, détails fournis par lui-même dans ses écrits, bien connus du monde savant. Folcuin se plaint du peu de zèle que Richaire apporta à l'administration du monastère. Il mourut en 945. L'historien de Lobbes rapporte que de son temps les lettres furent cultivées avec ardeur dans l'abbaye; il cite particulièrement les moines Scamin, Théoduin et Rathier.

HUGUES, qui succèda à Richaire, gouverna l'église de Liége et les abbayes d'Aulne et de Lobbes de 945 à 947.

FARABERT, abbé de Prum et évêque de Liége, qui le remplaça, ne fit rien de spécial pour Aulne. Il mourut en 953. Son successeur nous intéresse bien davantage, car il est le seul abbé particulier du monastère primitif d'Aulne, dont le nom soit venu jusqu'à nous, et d'autre part sa vie est des plus dramatiques.

RATHIER, né au pays de Liége vers 887 ou peu après, vers 890 d'après Vogel, d'une famille noble, fut offert dans son enfance par ses parents à Saint-Pierre de Lobbes et y fit profession. Lors des troubles qui agitèrent l'évêché de Liége pour la succession d'Étienne, Rathier prit le parti d'Hilduin qu'il suivit en Italie en 926. Après la mort de Nothère, évêque de Vérone (10 août 928), Hilduin fut nommé à ce siége, d'où il passa à celui de Milan, vacant par la mort de Lambert, décédé le 10 juin 931. A sa demande et malgré l'opposition du roi Hugues qui en patronait un autre, Rathier fut promu à l'évêché de Vérone en août 932, ou 931 d'après Vogel. Furieux, Hugues jura de s'en venger et après mille vexations, finit par faire incarcérer Rathier sous prétexte de trahison. Après un emprisonnement de deux ans et demi à Pavie, il fut exilé à Côme, d'où il écrivit aux moines de Lobbes pour leur envoyer sa vie de S. Ursmer. Il partit de là plus tard pour la France, passa par la Provence, revint à Lobbes en 944 et obtint de l'évêque Richaire l'autorisation de séjourner dans l'abbaye. A la Noël de 944, Rathier se trouvait à Laon, où on lui offrit l'abbaye de Saint-Amand, qu'il refusa. De 946 à 948, Rathier put reprendre possession de son siège de Vérone; il fut peu après contraint de céder devant son compétiteur Manassès et partit pour l'Allemagne. En 951, il retourna de nouveau en Italie, afin d'y reprendre possession de son évêché. Déçu dans son espoir, il revint à Lobbes, où il arriva à la fin de 951 ou au commencement de 952, et y passa trois ou quatre mois. Grâce à l'appui de l'archevêque Brunon de Cologne, Rathier fut nommé évêque de Liége le 25 septembre 953, et, par le fait même, abbé de Lobbes. Son inflexible rigidité le fit bientôt prendre en aversion, et, le 25 décembre 954, tandis qu'il célébrait la fête de Noël à Lobbes, ses ennemis installèrent à sa place à Liége Baldéric, auquel il dut céder son évêché. Il se retira alors à Mayence, puis obtint pour vivre quelques revenus de l'évêché de Liége et fut mis à la tête d'un monastère du diocèse de Liége, dédié à St-Pierre, et dans lequel les auteurs sont unanimes à reconnaître le monastère d'Aulne, dédié en effet à ce saint en ce temps-là. Rathier déclare y avoir vécu heureux quelque temps. Il y écrivit son *Dialogus confessionalis* et y fit refleurir la régularité et la ferveur.

En 961, nous le retrouvons en Italie, où il remonte sur le siége de Vérone, mais non sans de grandes luttes. En 968 il se résolut à abdiquer, revint en Lotharingie, à Lobbes, où l'abbé Folcuin lui assigna comme revenus les propriétés de Strée, de Gozée, etc. En 971, les moines de Lobbes, mécontents, s'étant séparés de leur abbé Folcuin, Rathère, sur leur demande, consentit à se laisser élire à sa place. Mais bientôt le prince-évêque aidé de plusieurs abbés distingués, étant parvenus à réconcilier Folcuin avec ses frères, Rathier se fixa définitivement à Aulne, que lui avait déjà donnée l'évêque de Liége Eracle, son ami et son deuxième successeur sur le siége de Liége (Baldéric qui l'en avait évincé en 954 était mort en 959). Rathier mourut en 974 à l'âge de plus de 80 ans, laissant la réputation d'un homme de grand savoir au point d'être regardé comme le meilleur et même le seul théologien de son siècle vraiment digne de ce nom.

4. — **Dernier abbé du monastère primitif et sa communauté. — Un point de l'histoire d'Aulne désormais fixé.** — Après la mort de Rathier, Notger, successeur d'Eracle, ayant transféré à Thuin l'abbatialité séculière d'Aulne et les revenus y attachés, ceux qui y continuèrent la vie monastique durent y végéter dans la plus grande pénurie, semble-t-il. C'est, du reste, le secret de Dieu. Toujours est-il que depuis la fin du Xe siècle jusqu'au milieu du XIIe, nous ne connaissons absolument plus rien sur l'existence monastique d'Aulne. Grâce à une charte de 1144 déjà mentionnée (page 3) nous apprenons enfin qu'à cette époque existait à Aulne une petite communauté très relâchée ayant à sa tête un abbé du nom de RAOUL, qui plein de zèle pour la réforme de sa maison, tenta avec l'assentiment de de l'évêque de Liége d'y faire adopter la règle des chanoines réguliers de St-Augustin alors assez en vogue. Mais tous ses efforts échouèrent contre les habitudes invétérées de relâchement de ses subordonnés et n'aboutirent qu'à un pitoyable avortement. Aussi, trois ans plus tard, l'évêque de Liége, toujours possesseur du monastère comme ses prédécesseurs depuis Francon, usant enfin de ses droits indiscutables, le céda aux Cisterciens en la personne de St-Bernard, de passage à Liége.

C'est ici le lieu de reprendre plus en détail l'examen d'une question capitale dans l'histoire d'Aulne, déjà soulevée, très sommairement au début de cette notice, sous la rubrique : " Une erreur historique trop

longtemps répandue „, savoir : A quel ordre appartenaient les religieux du monastère primitif d'Aulne? Question épineuse sur laquelle les historiens sont bien loin d'être d'accord. D'après les uns, en petit nombre, il est vrai, mais non des moins autorisés, tels que Gilles Waulde (1) et les savants bénédictins Dom Martène (2) et Dom Lelong (3), les religieux établis à Aulne par St-Landelin auraient suivi sous la direction de l'abbé de Lobbes (représenté probablement par un prieur), la règle si sage du grand St-Benoit, qui était d'ailleurs celle du monastère de Lobbes et même de presque tous ceux de l'Occident à cette époque. Quoique cette assertion paraisse de prime abord la plus rationnelle, la plus conforme à l'histoire et surtout, qu'elle soit en concordance parfaite avec ce que nous apprennent les plus vieux chroniqueurs de Lobbes (4), elle est cependant contraire à ce qu'avancent la plupart des auteurs tels que Mirœus (*Diplom.* cap. 27), Saumery (5) et surtout Dom Herset, le dernier abbé

---

(1) Gilles Waulde, de Bavay, doyen de Binche et l'un des hôtes les plus assidus, les plus familiers de l'abbaye de Lobbes était par suite, bien au courant de l'histoire des origines du monastère et de ses dépendances primitives telles que Aulne et Wallers. Il fait donc autorité sur ces choses. Or dans un petit ouvrage qu'il a publié à Mons en 1628, on lit à la page 27 : « Il (Saint Ursmer) édifia des monastères comme celuy d'Aulne, que Saint Landelin avait commencé à dresser, et le rendit sujet et dépendant de celuy de Lobbes. » Plus loin à la page 352 parlant encore du monastère d'Alne, cédé alors provisoirement à Rathère, il ajoute entre parenthèses après le mot Aulne : « qui estoit membre ou prieuré dépendant de celuy de Lobbes, » et suivant donc par là même, celà va sans dire, la règle bénédictine (G. WAULDE, *La vie et miracles de Saint Ursmer et de sept autres saints avec la chronique de Lobbes*).

(2) « Saint Landelin », dit-il en parlant de l'abbaye d'Aulne, « la fonda il y a plus « de mille ans *pour des religieux bénédictins* auxquels succédèrent..... » (*Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur.* Paris, 1717, tome I, page 209.)

(3) « Deux ans après que Landelin eut fait construire le monastère de Lobbes, il se « retira en un lieu plein d'aulnes et y bâtit l'abbaye d'Aulne. Il la mit sous la protection « de St Pierre et *sous la dépendance de Lobbes. Saint Ursmer gouverna les deux maisons,* « acheva la construction de l'abbaye d'Aulne et s'acquit en quelque sorte le titre de « fondateur. Cette *abbaye de Bénédictins* au diocèse de Liége..... » (*Hist. ecclésiastique et civile du diocèse de Laon et du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse*, par D. NICOLAS LELONG, religieux bénédictin de la congrégation de Ste Vanne et de St Hydulphe. Châlons 1783 ; page 83.)

(4) PERTZ ? *Monum. Germ.* SS. IV, 57 et SS. XIV, 545. — VOS, *op. cit.* I, Annexes.

(5) Celui-ci est surtout curieux à lire parce qu'il semble répéter ce qu'il a entendu dire à Aulne même sur ce sujet vers 1740 : « Le pieux Landelin .. s'étant aperçu que la « faiblesse du tempérament s'opposait dans quelques-uns aux pratiques austères de son « institut de Lobbes, persuadé d'ailleurs qu'on se sanctifie par différents moyens, et que « Dieu, toujours tendre pour sa créature, se contente d'un sacrifice proportionné aux

d'Aulne, lesquels nous affirment tous, sans la moindre hésitation, que saint Landelin a fondé le monastère d'Aulne pour des " Clercs de la vie commune „ (1).

Presque tous les historiens modernes qui ont eu occasion de parler du monastère susdit, même les plus sérieux et les plus difficiles (2), ont accueilli cette assertion sans examen et de la meilleure foi du monde, quoiqu'elle soit absolument contraire aux données de l'histoire.

En effet, les " Clercs de la vie commune „ sont relativement peu anciens, et personne ne les mentionne existant avant le XIVe siècle. En outre, ces clercs vivaient sous la règle de St-Augustin.

Dom Calmet dans ses commentaires sur la règle de saint Benoit, les déclare fondés vers 1380 par Gérard dit le Grand. Aubert le Mire nous apprend dans ses origines monastiques que ce Gérard, docteur de la Sorbonne à Paris après avoir abandonné les canonicats qu'il possédait à Utrecht et à Aix-la-Chapelle, retourna à Deventer, sa patrie et que là il institua en 1376 une communauté de Frères, dont le but était d'ouvrir des écoles et de former les jeunes gens non moins à la vertu qu'à la science. Ces frères encouragés dans leur pieux dessein par les Souverains Pontifes fondèrent diverses maisons d'éducation en Hollande et en Belgique. Mais à l'apparition des Jésuites, la congrégation étant devenue moins utile, s'éteignit insensiblement et ne laissait déjà plus de trace de son existence au commencement du XVIIe siècle.

Comment Dom Herset a-t-il pu se tromper à ce point et attribuer à des religieux du septième siècle le nom et la manière de vivre d'un ordre fondé seulement sept cents ans plus tard ?

Nous allons tâcher de l'expliquer et de remonter à la source de l'erreur; on verra que son témoignage ne peut infirmer celui de l'histoire, duquel il résulte que les religieux du monastère d'Aulne, ou n'avaient pas de règle, supposition absurde, ou suivaient la règle de St Benoît,

---

« forces que chacun a reçues de lui; ce saint homme fonda le monastère d'Aulne, dont la « règle moins dure y assembla des clercs dits de la vie commune. » (*Délices du pays de Liége*, t. II, p. 342.)

(1) Voici les termes de D. Herset : « *Hi constituit fratres seu clericos de communi vita dictos.* » (*Chronicon Alnense*, N. Herset, folio I). C'est presque la répétition littérale du texte de la *chronique anonyme* du XVIe siècle, qui lui a servi de base, où on lit : « *Constitutique sunt ibidem à Bte Landelino, fratres qui clerici de communi vita dicti sunt, et in eo habitarunt.* » (*Series abbatum Alnensium*, folio 9).

(2) Voir Daris : *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'au XIIIme siècle*, 1890, p. 528.

laquelle, ainsi que nous l'avons dit, était reçue alors dans tous les monastères d'Occident, soit seule, soit conjointement avec la règle de St Colomban. Hâtons-nous, du reste, de faire observer que cette erreur n'est pas le fait du vénérable abbé. Dom Herset s'est évidemment borné à copier dans sa chronique une inscription placée dans l'église de l'abbaye et qui est reproduite par Mirœus (tome II, p. 824). Voici comment elle était conçue : " L'abbaye d'Aulne fut fondé par Saint Landelin, qui " y établit des clercs de la vie commune, lesquels demeurèrent jusqu'en " 1144. En cette année par les soins de l'abbé Raoul et avec l'aide " d'Albéron II, évêque de Liége, ces clercs prirent l'habit des chanoines " de l'Ordre de St Augustin, mais ne restèrent en cet ordre que l'espace " de quatre années. „

Tout naturellement Dom Herset a cru que cette inscription, fruit, pensait-il, de nombreuses recherches, avait été tirée des vieilles archives de l'abbaye et ne pouvait être que l'expression de la vérité.

Or il se trouve que la source de toute l'erreur est le texte même de la charte d'Albéron, mal traduit ou faussement interprété par les moines cisterciens, peu au courant des origines du monastère et qui ont surtout donné à un certain passage reproduit ci-dessous, une signification tout à fait arbitraire, ainsi qu'on va le voir. (1)

En effet, l'évêque de Liége dit dans ce document que depuis longtemps déjà, l'abbé Raoul désirait ramener ses moines à une vie plus religieuse, plus austère, et qu'il a cru devoir répondre à ce désir, en faisant passer la maison sous la règle de St Augustin. La vie des moines d'Aulne, fait ensuite remarquer l'évêque, était tellement relâchée, qu'elle ressemblait plutôt à la vie des clercs séculiers (*vita communis clericorum*); l'évêque ajoute qu'accédant à la demande de leur abbé, il a voulu que cette vie fut désormais celle de vrais religieux (*propositum regularis professionis*).

---

(1) Voici le commencement de cette charte, y compris le passage mal interprété et qui se trouve mis ici en évidence : « *In nomine sancte*..... (formule d'un caractère général). .... *ego Albero, Dei gratia, Leodiensium humilis minister, Alnensem ecclesiam considerans quotidianis laborare defectibus, et eum detrimento religionis, facultatum et possessionum suarum grave sustinere dispendium : communicato eum ecclesia nostra consilio, postulante venerabili fratre Rodulpho, loci ipsius abbate,* « *qui de communi clericorum vita ad regularis professionis se nitebatur transferre propositum,* » *ecclesiam ipsam secundum regulam beati Augustini, censui, sub ejusdem persone regimine, convenientius ordinandam. Quo*.... (DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers*, I, p. 244.)

Telle est l'interprétation simple, naturelle, du texte latin; c'est la forcer, disons mieux, c'est fausser l'histoire, que de faire créer par St Landelin des clercs dits *Vitæ communis*, qui n'ont paru que plus de huit siècles après la fondation bénédictine de St Landelin et plus de deux siècles après l'installation des Cisterciens à Aulne.

Il en résulte qu'en réalité, les derniers moines du monastère primitif d'Aulne, que nous trouvons en 1144 sous l'obédience de l'abbé Raoul, ne paraissent pas pouvoir être considérés autrement que comme des bénédictins dégénérés.

Mais, nous objectera le lecteur, non sans quelque fondement, comment concilier cette présence ininterrompue de bénédictins à Aulne du VIIe au XIIe siècle avec ce que vous nous apprenez à la page 3 de cette notice sur l'érection par l'évêque Richaire du monastère d'Aulne en abbaye séculière, dans la première moitié du Xe siècle, sous le vocable de Sainte Marie et de St Pierre?

Ces deux faits se concilient très aisément. Nous voyons en effet, à cette même époque et pendant une période d'environ trois quarts de de siècle, c. à d. de Francon à Eracle, l'abbaye de Lobbes avoir pour supérieur un véritable abbé séculier en la personne de l'évêque de Liége lui-même, représenté ordinairement sur les lieux par un prévost, sorte de sous-abbé, également séculier. S'ensuit-il que cette abbaye était sécularisée dans ses religieux mêmes, et avait par conséquent abandonné la règle de St Benoît? — L'histoire de Lobbes nous enseigne précisément le contraire. Or, ce qui s'est fait pour la mère n'a-t-il pas dû avoir lieu pour la fille? Pourquoi l'évêque Richaire, après avoir rebâti Aulne, ruiné par les Normands, y aurait-il placé à grands frais des chanoines séculiers, coûtant beaucoup plus cher à entretenir que des moines, à cause des grasses prébendes à leur procurer, tandis que comme abbé de Lobbes il n'avait qu'un ordre à donner pour repeupler Aulne de Bénédictins y continuant les antiques traditions, sous la juridiction réelle ou simplement honorifique, d'un abbé séculier, appartenant comme pour les abbayes réellement sécularisées, au chapitre de St Lambert de Liége?

N'est-ce pas en effet aussi, comme abbé séculier, que Rathier obtint Aulne? Seulement, cet homme foncièrement vertueux et zélé, en sa qualité d'ancien bénédictin de Lobbes, ne se borna pas à toucher les revenus de la " Villa Alna ", mais voulut y revivre pendant au moins quelques années, de la vie bénédictine, et même, y travailla efficacement

à la réforme de ses subordonnés, ainsi qu'il nous l'apprend dans ses écrits, sans toutefois y indiquer le dit monastère, autrement que par le nom patronimique (St Pierre) qui se trouve avoir été précisément celui du monastère primitif d'Aulne.

Or, si au lieu d'admettre que cette maison religieuse, à l'époque de Rathier, était habitée par des Bénédictins, on ne veut y voir alors que des chanoines séculiers, ce que nous apprend Rathier sur le monastère susdit dédié à St Pierre et la réforme qu'il y opéra si heureusement, ne peut plus s'appliquer à celui d'Aulne, que tous les auteurs qui ont interprêté les écrits de ce grand homme, sont à peu près unanimes cependant à considérer comme se rapportant le mieux à ce qu'il en dit.

Cette existence de chanoines séculiers au monastère d'Aulne, remplaçant au Xe siècle les anciens Bénédictins, ne peut donc évidemment être admise et doit plutôt même être considérée comme une impossibilité historique (1).

D'autre part, celle d'une petite communauté bénédictine, y persistant, grâce aux bons offices combinés de l'évêque de Liége et de l'abbaye de Lobbes, ainsi que nous l'avons établi plus haut, une fois admise, bien des faits de cette période si obscure s'expliquent alors d'eux-mêmes.

Ainsi, par exemple, en est-il du transfert de l'abbatialité séculière d'Aulne (et non pas du monastère même, comme semble l'insinuer la chronique de Jean d'Outremeuse), c'est-à-dire du titre abbatial seul et des revenus assez considérables y attachés, opéré par l'évêque Notger à la fin du Xe siècle, en faveur du modeste chapitre de six chanoines, qu'il venait de fonder dans la ville naissante de Thuin, jusque là simple forteresse (2).

On comprend aisément, en effet, que par là, tout en favorisant de façon assez notable, le nouveau chapitre, Notger rendait du même coup à la petite communauté bénédictine, réformée par le pieux Rathier, la faculté si précieuse de pouvoir se choisir désormais comme Lobbes un abbé régulier dans son sein. Il y avait cette différence cependant, que l'évêque de Liége demeurait de droit à Aulne le premier supérieur du monastère, tant au temporel qu'au spirituel, et pouvait toujours en disposer en dernier ressort en cas de nécessité, comme il le fit en effet en 1147, en faveur des cisterciens. Il est à supposer qu'Aulne conserva assez long-

(1) C'est également l'avis de D. U. Berlière, *Monasticon Belge*, I, p. 331.

(2) Borgnet, *Chronique de Jean-d'Outre-Meuse*, éditée par la Commission royale d'Histoire, tome IV, pp. 105 et 161.

temps l'impulsion de régularité et de ferveur imprimée à ses membres par l'abbé Rathier, grâce à cette heureuse transformation et sans doute aussi à la grande pauvreté qui en fut nécessairement la conséquence.

Les prébendes dites " d'Aulne „ qui subsistaient encore au chapitre de St Théodart à Thuin à la Révolution (1) sont des témoins éloquents des immenses sacrifices imposés en cette occasion mémorable au monastère d'Aulne, qui dut en effet, par cette grande diminution de ressources, se trouver réduit à un état voisin de la misère. Sans doute, qu'on diminua en conséquence le nombre des moines, mais qu'avec le temps d'autres biens leur échurent, car on voit, par l'énumération qu'en fait l'évêque Henri en 1158, que leurs possessions étaient alors redevenues assez considérables (2). Mais aussi quel relâchement s'en était suivi ! !

Ce relâchement devait même, à en juger par le texte de la charte de 1144, cité en note à la page 96, être devenu assez grand pour pouvoir être considéré, pour le moins, comme " une sécularisation consommée en fait „, si pas en droit. Sans cela, il n'est pas croyable que l'Église, représentée ici par l'évêque de Liége, contrairement à toutes ses traditions, eût autorisé aussi facilement une communauté de moines encore quelque peu dignes de ce nom, à abandonner la règle bénédictine pour une autre, beaucoup moins sévère, telle que celle des chanoines réguliers de Saint Augustin. De deux maux, l'autorité ecclésiastique aura donc choisi le moindre, selon sa coutume pleine de sagesse et de pondération si bien connue.

Nous croyons donc avoir suffisamment démontré que rien de sérieux ne s'oppose à ce qu'on considère comme des Bénédictins très dégénérés les derniers moines du monastère primitif d'Aulne, vivant en 1144 sous la houlette de leur abbé Raoul. Ce point d'histoire nous a paru assez important à fixer une bonne fois, pour nous permettre cette digression, un peu longue, mais nécessaire.

---

(1) *Registres aux Résolutions capitulaires du chapitre de St-Théodart à Thuin,* aux Archives de l'État à Mons.

(2) Ce document est reproduit *in extenso* par M. Devillers aux pages 246-248 du tome I de sa *Description analytique de cartulaires et de chartriers.* Au *Cartulaire d'Aulne,* reposant aux Archives de l'État à Mons, cette charte si importante occupe tout le verso du folio 2 du registre. Parmi les nombreux témoins qui l'ont signée nous relevons les suivants : Alexander, prepositus (prévôt du chapitre de St Lambert à Liége); Hubertus decanus (doyen du même chapitre); abbas de Sancte Jacobo, Drogo; abbas de Floreffia, Gerlandus; abbas de Villari, Viricus; abbas de Camberon, Gerardus; comes de Los, Ludovicus; Manasses de Hirce (Hierges), etc.

CHAPITRE XV.

Les abbés du monastère cistercien d'Aulne et les moines les plus célèbres de leur temps.

Sommaire : 1. *Période de développement.* — 2. *Période de splendeur.* — 3. *Période de déclin et de troubles intérieurs ou des abbés commendataires et indignes.* — 4. *Période de relèvement ou des abbés restaurateurs.* — 5. *Période brillante des abbés batisseurs du XVIIIe siècle.*

1. — **Période de développement.** — Comme dans la plupart des monastères fondés par St Bernard, les commencements furent très pénibles à Aulne. Pendant plus d'un demi siècle les nouveaux cénobites de cette charmante solitude durent y lutter non seulement contre la plus extrême pauvreté (1), mais encore et surtout, contre le mauvais vouloir des habitants du village d'Aulne, groupé alors autour du vieux monastère bénédictin. Des habitudes et des rapports plusieurs fois séculaires attachaient en effet ces villageois aux anciens moines expulsés, moyennant une juste compensation, par l'évêque de Liége, propriétaire légitime de l'antique abbaye depuis le IXe siècle. Dom Herset insinue même que ces derniers ne devaient pas être étrangers aux sourdes persécutions dont nous parlons, lesquelles du reste ne servirent qu'à faire resplendir davantage la charité patiente et les autres vertus des disciples de St Bernard.

(1) De même que leurs frères cisterciens des abbayes de Villers et de Cambron, dont la fondation est contemporaine de celle d'Aulne, à une année près, les pieux disciples de St Bernard, durant les premiers temps, de leur établissement sur les bords encore sauvages de la Haute Sambre, en furent réduits à se nourrir de pain d'orge, de feuilles de hêtre bouillies, de vesces et de millet, jusqu'à ce que les pénibles et très longs travaux de défrichement des quelques pauvres terrains incultes qui leur avait été octroyés d'abord, leur eussent permis d'améliorer ce misérable ordinaire dont aucun des manants qui les entouraient n'eut voulu se contenter. Rien d'étonnant, dès lors qu'ils aient rapidement conquis l'estime et excité la charité de leurs contemporains, émus de tant de pauvreté et de vertu, dans des hommes connus comme étant la plupart de haute lignée.

Cette première période est en effet caractérisée par une ferveur extraordinaire et qui se manifesta tout spécialement au monde dans plusieurs saints personnages de marque, tels que l'ancien archidiacre Philippe (1), les prieurs Walter (2) et Wéric et le bienheureux convers

(1) *Philippe de Fontaines*, archidiacre de Liége, ayant en 1132 adhéré à l'antipape Anaclet, celui-ci le nomma en premier lieu à l'évêché de Tours, puis à celui de Trente. Il fut plus tard déposé par Innocent II; mais s'étant soumis, il obtint son pardon et revint à Liége exercer ses fonctions d'archidiacre. Il figure comme tel dans des chartes de 1141 à 1145 et notamment dans celle de 1144 par laquelle l'évêque Albéron II, à la demande de l'abbé Raoul ou Rodolphe, autorise les moines dégénérés d'Aulne à suivre la règle de St Augustin. En 1147, dit Fisen, lorsque St Bernard vint prêcher la croisade à Liége, Philippe, touché par sa parole, se retira à Clairvaux, et participa peu après à la fondation d'Aulne. Les annales cisterciennes rapportent à ce sujet que le brillant archidiacre, devenu l'un des plus humbles novices de Clairvaux, désirait vivement faire partie de la pieuse colonie, mais n'osait s'en ouvrir à St Bernard, de crainte de pécher ainsi par présomption, ou tout au moins de scandaliser par une apparence de légèreté. S'étant enfin décidé à parler, mû par une impulsion irrésistible, lui semblant venir du Ciel, St Bernard, tout heureux, lui répondit aussitôt : « Allez, mon fils, au nom du Seigneur »; et Philippe alors, par ses grandes vertus et ses bons exemples, ne contribua pas peu, ainsi que le prévoyait le saint abbé de Clairvaux, à implanter dans cette nouvelle maison cistercienne le véritable esprit de l'Ordre, entouré de l'estime et de l'affection de ses frères. Plus tard il aurait même été jugé digne, assure-t-on, d'être choisi comme prieur, mais ceci nous semble d'autant plus sujet à caution, que le premier prieur Walter paraît en cette qualité dans les chartes jusqu'en 1188. Or, Bouille et après lui l'abbé Vos, font mourir Philippe moine bénédictin à Lobbes. D'autre part, le comte de Becdelièvre, sans en désigner le lieu, rapporte la mort de Philippe de Fontaines à 1158, ajoutant qu'il écrivit la vie de Sainte Elisabeth de Spalbeek, religieuse de Herckenrode et qu'on lui attribue aussi le premier livre des miracles opérés par St Bernard en Flandre, au pays de Liége et en Allemagne en 1147. Ce même auteur fait venir d'abord St Bernard à Liége dès 1146. (Fisen, *Flores*, p. 596; Migne, *Patrologie latine*, t. CLXXXV, p. 374, 395, 397; *Annales Lobbiensis*, t. II, p 572; D'Achery, *Annales cisterciences*, t. I, pp. 322-372; Bouille, *H. de L.*, t. I, p. 154; Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. II, p. 72: J. de Theux, *Le Chapitre de Saint Lambert à Liége*, p. 143; Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I; Dom Herset, *Chronicon alnense*, fol. 2.)

(2) Walter était parent et ami de Philippe de Fontaines. Celui-ci, désirant lui laisser sa prébende et son canonicat, pria St Bernard d'insister auprès de l'évêque de Liége pour obtenir cette faveur. Comme le prélat hésitait, en prétendant qu'il avait déjà promis ce canonicat à un autre, St Bernard, cédant à une inspiration divine, lui dit : « Ne crains pas d'admettre Walter dans ton collège, il n'y restera pas longtemps. » En effet, le jour même de sa réception comme chanoine, Walter suppliait St Bernard de lui permettre de le suivre à Clairvaux, ce qui, on le conçoit, lui fut accordé de grand cœur.

Lors du départ de Clairvaux de l'essaim religieux destiné à Aulne, Walter avait déjà fait de tels progrès dans la pratique de la vertu et de la discipline monastique, que malgré son jeune âge et quoique sortant à peine du noviciat, il paraît avéré que St Bernard n'hésita pas à lui confier la charge si délicate de premier prieur de la nou-

Simon que nous connaissons déjà plus ou moins, surtout les deux derniers, et qui jetèrent un si vif éclat sur l'abbaye renaissante

Un autre caractère de cette période primitive de la vie monastique cistercienne à Aulne, c'est que, à l'encontre de ce qui existe pour les suivantes, des dix abbés qu'elle a vus s'y succéder, on ne connait exactement d'aucuns d'eux, ni la date de son élection, ni celle de sa mort. Leur

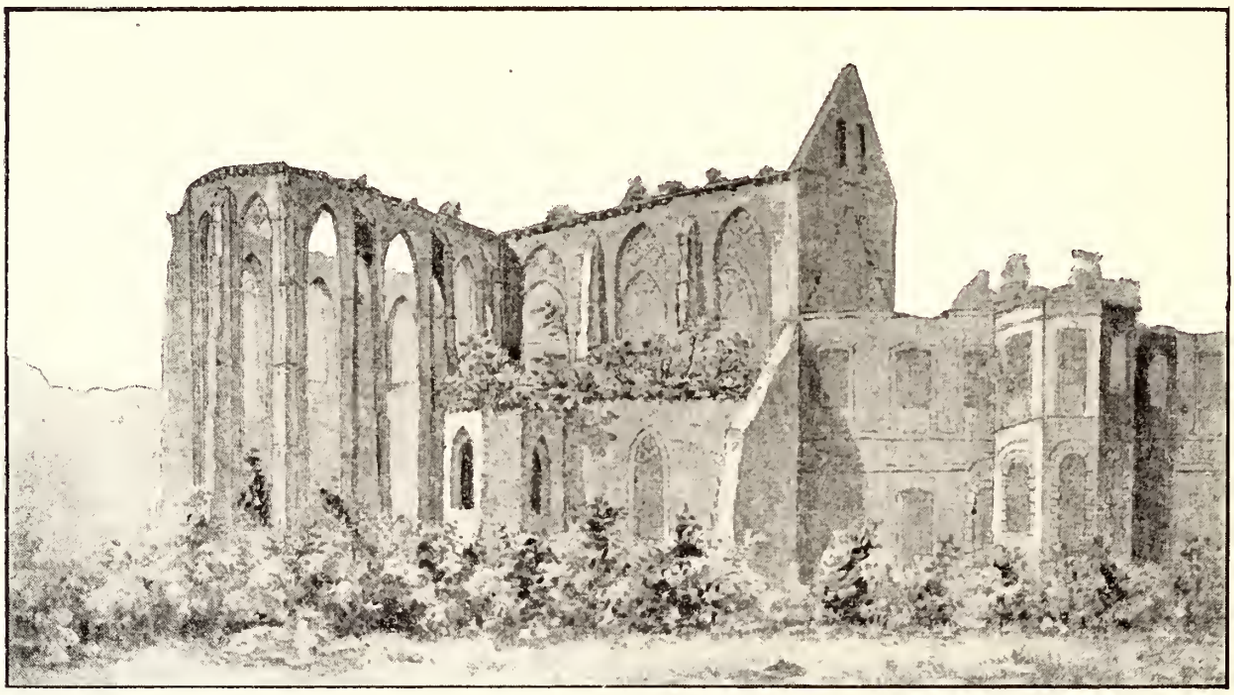

Aspect de l'église abbatiale en 1823.

existence ne nous est guère attestée que par l'apparition de leurs noms dans les chartes.

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici le bel éloge

---

velle communauté cistercienne, fonctions qu'il paraît avoir remplies durant plus de quarante ans (1148-1188) à l'édification générale, s y faisant surtout remarquer par une extrême charité. Il mourut en odeur de sainteté et une pieuse légende prétend même, qu'au moment où il rendit son âme à Dieu, une étoile brillante serait apparue en plein jour au-dessus de la maison où il venait d'expirer et aurait été aperçue de toute la région.

D'autre part, de Theux avance que Walter succéda comme abbé à Francon et en remplit très dignement la charge. Quoique assez vraisemblable, à moins qu'il ne s'agisse que d'un intérimat, ce fait ne nous semble pas suffisamment établi pour être admis, sinon sous bénéfice d'inventaire. Nul doute, du reste, que Walter n'ait fait en ce cas un abbé modèle sous tous rapports. (Fisen : *Historia*, t. I, p. 239; *Flores*, p. 513; Stephani : *les Monast. du Pays de Liége*; *Annales cisterciences*, t. I; de Theux : *Le chapitre de St Lambert à Liége*, p. 145; D. Herset : *Chron. Alnense*, fol. 2; Césaire d'Heisterbach : *Dialog.* I; *Chron. Villar.*, M. G. XXV, 225.)

qu'en fait Dom Norbert Herset : " Il est certain que ces abbés ont beaucoup travaillé pour l'agrandissement du monastère et pour sa bonne renommée, comme on le voit clairement par les acquisitions faites de leur temps (nous en parlerons en détail plus loin). Alors, ajoute-t-il, régnaient la discipline religieuse, la pureté, l'érudition et le goût de la science; et c'est sans doute sous leur direction que fut commencée notre très riche collection de manuscrits.... „ (*Chron.* fol. 10).

Voici donc ces dix premiers abbés cisterciens d'Aulne dans leur ordre chronologique :

FRANCON DE MORVILLE, ainsi nommé, dit Dom Herset, parce qu'il était originaire du château de Morvaux près de l'abbaye de Clairvaux. Il partit de Clairvaux par ordre de St Bernard à la tête d'un essaim de douze moines, choisis parmi les plus fervents et, autant que possible, originaires du pays liégeois, au milieu desquels brillaient plusieurs anciens chanoines tréfonciers de la cathédrale de St Lambert. Ils arrivèrent à Aulne le 3 décembre 1148 (1), mais l'abbé Francon n'apparaît dans les chartes d'Aulne qu'en 1152, et puis en 1153, époque où il signe l'acte par lequel Nicolas, évêque de Cambrai, déclare avoir donné à l'abbaye d'Alne l'autel de St Vaast, avec tout ce qui s'y rattache, moyennant un payement annuel de 28 sous à l'abbaye de Villers. Après avoir encore obtenu l'importante propriété de Viscour et divers autres biens en faveur d'Aulne, il disparaît vers 1154, laissant son œuvre assez prospère. Comme nous l'avons dit plus haut, d'après M. de Theux, il aurait eu pour successeur immédiat le prieur Walter, mais cela ne semble pas bien établi.

GRÉGOIRE, deuxième abbé cistercien d'Aulne, d'après les recherches de Dom U. Berlière, est omis dans la *Chronique d'Aulne* de Dom Herset, le *Gal. Christ*, etc., sans doute parce qu'il ne figure nulle part dans le *Cartulaire d'Aulne*. Mais Philippe de Harvengt, abbé de

(1) On n'est pas d'accord sur cette date. Tandis que certains auteurs très sérieux, tels que Mirœus, les biographes de St Bernard, le chanoine Daris (*Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liége, depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle*, p. 554), font arriver Francon et ses compagnons à l'abbaye d'Aulne en 1148, Dom Herset, Dom U. Berlière et plusieurs autres placent cet événement au 3 décembre 1147. Trois faits sont cependant certains : 1° Que la donation d'Aulne n'a été faite à St Bernard qu'au début de 1147 (Devillers, *Cartul.* I, 247); 2° que, d'autre part, la même année, Nicolas, évêque de Cambrai, a concédé à l'abbaye d'Aulne l'autel de Haine St Pierre (*Cart.* I, 201); 3° enfin que l'entrée à Clairvaux des chanoines de St Lambert, Philippe et Walter, n'a pu guère avoir lieu avant 1147, ni leur année de noviciat s'y terminer avant 1148.

Bonne-Espérance, le fait assister en qualité d'abbé d'Aulne aux funérailles de la vénérable Ode, prieure de Rivreuille, à Bonne-Espérance en avril 1158 (1). De plus il est mentionné en 1161 dans le Cartulaire de l'abbaye de Broqueroie, en 1162 dans celui de Cambron et en 1167 dans celui de Ste Waudru.

GÉRARD DE GRAVE était, d'après D. Herset, originaire de Grave (petite ville sur la Meuse, à 3 lieues de Nimègue), dans le Brabant hollandais (2) et avait accompagné Francon de Clairvaux à Aulne. D. Herset ne tarit pas en éloges sur l'excellence de son gouvernement et sur l'importance des biens tant spirituels que temporels que procura au jeune monastère son abbatiat, qui fut assez long. Il intervient en effet dans de nombreuses chartes; tant de l'abbaye d'Aulne que de celles de Foigny, de Vauclair, de Bonne-Espérance, de Rœulx, de Saint-Médard de Tournai, de Cambron, de St-Ghislain et de Grammont, depuis l'an 1168 jusqu'en 1184, date de sa disparition définitive.

JEAN DE HUY, ainsi appelé, dit Dom Herset, de la ville de Huy, dont il était originaire (3), se révèle en signant le 25 février 1186, l'accord intervenu entre les abbayes de Ninove et de Haumont et disparait après avoir, en 1189, figuré dans une charte importante d'Aulne, sur laquelle nous reviendrons en parlant des richesses de l'abbaye.

---

(1) *Vita B. Odae*, ap. Ph. de Harvengt. *Opp.* 787; *Pat. lat.*, t. 203, 1374.

(2) Voici ses propres expressions : « *Gerardus de Gravio, secundus alnensis abbas, Graviæ in urbe Brabantina nunc hollandica... (Chron.*, fol. 5). Or, Dom U. Berlière dans son *Monasticon belge* traduit comme suit : « Gerard de Grez », traduction que n'autorise aucun des documents à notre connaissance. Par suite, malgré notre respectueuse sympathie pour cet auteur, nous ne pouvons admettre ici que *de Gravio* puisse signifier de Grez-lez-Doiceau, village du Brabant belge, comme semble l'avoir fait un peu trop à la hâte ce savant si éminent, auquel nous avions cependant communiqué le manuscrit original de la *Chronique*.

(3) « *Joannes de Hoyo, sic vocatus ab urbe Huensi unde oriundus erat.* » (*Chron.* fol. 6). Ce texte si clair et celui non moins explicite relatif à l'origine de l'abbé Gérard de Grave, suffiraient à démontrer l'erreur dans laquelle sont tombés beaucoup de biographes et généalogistes, qui ont vu, souvent bien à tort, dans ces noms de localités ajoutés à ceux de nos anciens moines, des preuves de haute lignée, et se sont évertués à les rattacher tant bien que mal à de nobles familles de même dénomination. Ce que nous disons de Jean de Huy s'applique également à Edmond de Bretagne, Frumald de Fontaine, Lambert de Thuin, Gilles de Beaumont, Baudouin de Châtelet, etc.... Un fait certain c'est qu'en 1190 la noble famille des comtes de Huy était éteinte du côté mâle, depuis le Xe siècle. Il n'en n'était pas de même de la maison de Grave encore existante aujourd'hui et à laquelle il se peut que Gérard se rattache.

EDMOND DE BRETAGNE, dont l'existence comme abbé semble cependant hors de doute, n'apparaît dans aucune charte, mais aussi il faut considérer qu'il n'a pu être plus d'une année en charge, puisque son successeur y figure dès 1190. " Le lieu de sa naissance indique assez qu'il fut aussi un de ceux que le saint père Bernard envoya d'Aulne, „ remarque à son sujet D. Norbert Herset.

FRUMALD DE FONTAINE que D. Herset déclare avoir trouvé mentionné dans les archives d'Aulne de 1190 à 1196, était, ajoute-t-il, l'ami intime d'Albert de Louvain, le saint évèque de Liége, massacré à Reims par des sicaires.

ALEXANDRE, après avoir figuré d'abord comme cellerier dans une accord de l'an 1171 entre l'abbé Gérard et le chapitre de St Théodart à Thuin, puis comme abbé dans plusieurs autres chartes d'Aulne, notamment dans une de l'an 1198, relative au don fait à l'abbaye par le curé Jean de plusieurs terres sises à Clermont, apparait une dernière fois, mais dans le cartulaire de l'abbaye de Cambron, comme " ancien abbé d'Aulne „. donc après avoir résilié sa charge, sans doute pour cause de vieillesse. Il eut l'honneur d'établir, d'après D. Herset, la confraternité de prières entre Aulne et l'abbaye de St Laurent de Liége. Il eut également la consolation d'assister enfin à l'exode forcé des habitants du village d'Aulne, dont le voisinage était contraire à la règle.

LAMBERT DE THUIN, que D. U. Berlière suppose être le cellerier mentionné en 1202 au Cartulaire de Cambron, apparait comme abbé d'Aulne (*Lambertus abbas de Alna*) dès 1210, dans une charte du Cartulaire de Grandpré, relative à une donation faite à l'abbaye de Villers, ainsi que dans une charte d'Aulne, sans date, mais évidemment antérieure à 1214, année où apparait son successeur. (1)

---

(1) Cette charte qui est la 183e du Cartulaire d'Aulne est intitulée ainsi : *De elemosina domine Berte de Fontanis.* Malgré son importance matérielle assez secondaire, elle jette un tel jour sur certains détails peu connus des donations faites au XIIIe siècle aux abbayes, que nous croyons son analyse de nature à intéresser vivement la plupart de nos lecteurs.

Dans cette pièce, l'abbé d'Aulne (*Frater Lambertus, dictus abbas de Alna*) fait connaître : 1° que Berthe de Fontaines, pour le salut de son âme et de celles de Werric, son époux, ainsi que de ses aïeux, a cédé à l'abbaye d'Alne 31 bonniers de terre, la 3me partie du moulin, ainsi que la moitié d'un bonnier de prairie sis à Fontaines, et qu'en retour de ce bienfait, l'abbaye assure à la donatrice une pension viagère de 10 muids de blé, à l'ancienne mesure de Binche, du plus beau après l'ensemencement, plus 12 autres muids, 1/2 froment et 1/2 seigle, plus 2 muids de pois, à la même mesure, ainsi qu'une

GILLES DE BEAUMONT, cité dès 1214 dans les chartes, ainsi que nous venons de le dire, l'est pour la dernière fois en 1224, dans la pièce si intéressante, que nous avons cru devoir reproduire *in extenso* aux pages 7 et 8 du présent ouvrage. D'après le *Gallia Christ.* il serait mort cette année là.

BAUDOUIN DE CHATELET est probablement, dit D. U. Berlière, cet abbé B. qui intervient dans l'accord conclu entre l'abbaye de St Martin de Tournai et les chanoines de St Ursmer de Lobbes en février 1224. Comme il ne disparait des chartes qu'après 1245, on peut en conclure que son abbatiat dura plus de vingt années. Il eut la gloire, d'après D Herset, de terminer la construction de l'église abbatiale entreprise sous son prédécesseur par le bienheureux Simon, ainsi que de conclure un traité de confraternité de suffrages avec le chapitre de St Lambert à Liége. Ce fut également de son temps que l'abbaye d'Aulne eut l'honneur de voir placer sous sa direction les monastères de Soleilmont, de Félixpré et d'Aywières, ainsi que de donner un évêque à l'Eglise de Livonie en la personne d'un de ses moines, nommé par suite Baudouin de Semgallen (1). La fin de son abbatiat marque l'apogée d'Aulne.

---

charrettée de foin à prendre chaque année à la grange de Fontaines; — 2° Qu'elle a aussi donné à l'abbaye 9 bonniers sis au même terroir, en s'en réservant l'usufruit; — 3° Qu'à sa mort l'abbaye payera à sa sœur, Emeline de Binche, une pension annuelle d'un muid de blé à la mesure précitée, 1/2 froment et 1/2 seigle, ou l'équivalent, et un muid à ses trois enfants, Mathieu, Marie et Alix; charge dont la communauté ne sera libérée qu'à leur mort; — 4° Que la dite Berthe a encore gratifié l'abbaye de 80 livres de blancs, qui ont servi à l'acquisition de la dîme Donstienne, et dont le revenu sera employé chaque année à *une pitance de vin et de harengs* (quels Lucullus ces moines ! se payer ainsi des harengs saurs !) pour toute la communauté; — 5° Qu'elle lui a laissé tous ses biens meubles et immeubles, sauf qu'elle s'est réservée viagèrement ses provisions de ménage et de vêtements; — 6° Qu'enfin, elle aura sa sépulture à l'abbaye et qu'un obit sera célébré pour elle; après sa mort, ainsi que celà a lieu pour les religieux. Témoins : Werric, prieur (mort en 1217); Jean, sous-prieur; Dodon et Thomas, celleriers; Oger, convers. (*Cartul.* I, 67.)

Observation. Comme on le voit, cette pièce est bien plutôt un contrat d'assurance de rente viagère à la mode du temps et une fondation d'obit qu'un véritable acte de donation gratuite et de pieuse générosité en faveur de l'abbaye. C'est du reste la caractéristique de la plupart des chartes de donation de l'époque. Il en fallait évidemment beauconp de semblables pour enrichir réellement l'abbaye, du moins quant aux avantages à en retirer par les abbés contemporains. Aussi, en ces sortes d'actes ceux-ci ne cherchaient-ils guère que le bien de leurs successeurs.

(1) Le moine Baudouin d'Aulne, pénitencier du cardinal Othon de St Nicolas, qui se trouvait à Liége en 1231 fut chargé d'une mission en Danemarck en 1229. Il propagea la

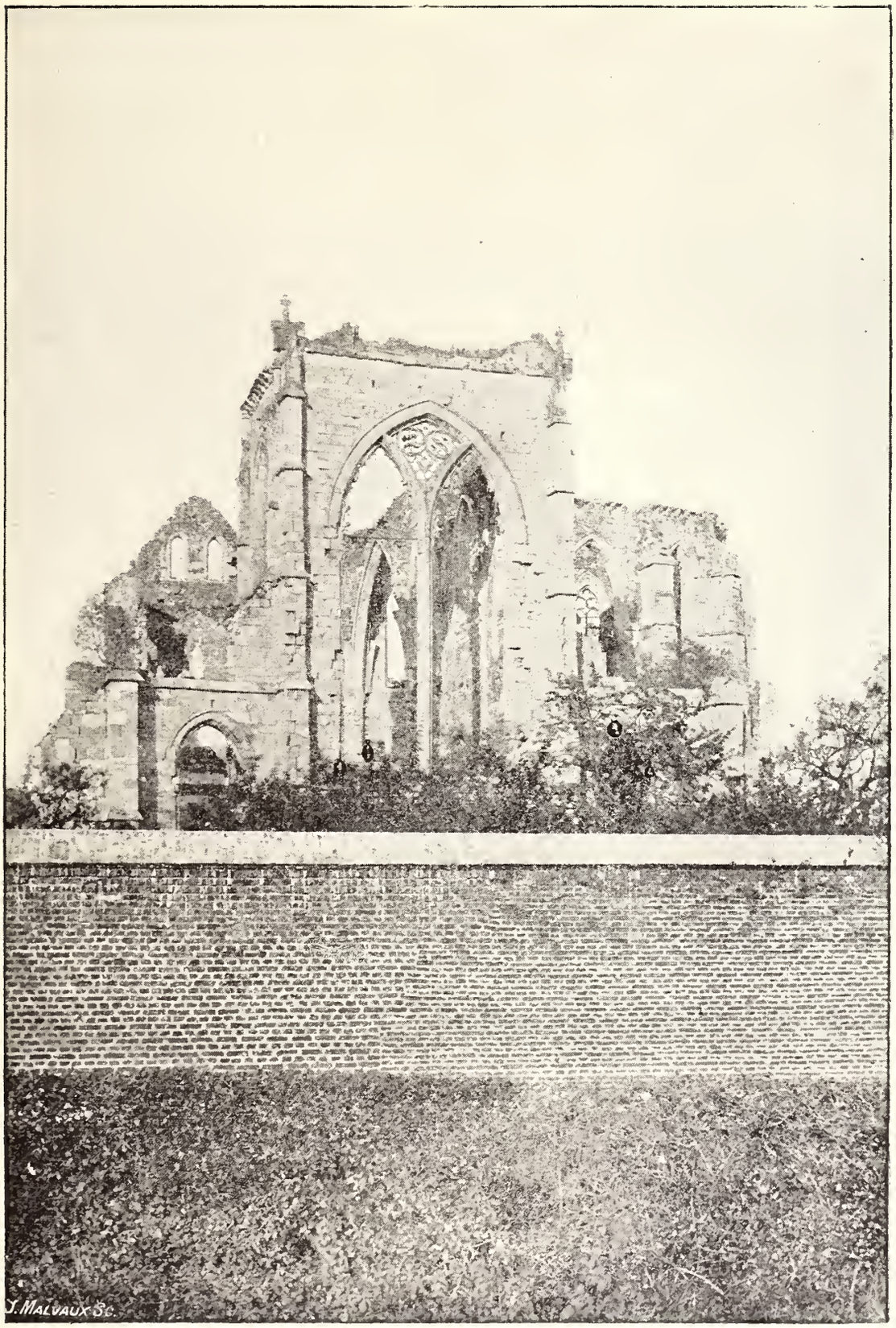

Transept méridional vu de l'extérieur avant la restauration de sa grande fenêtre.

2. — **Période de splendeur.** — Moins d'un siècle après l'arrivée à Aulne de la petite colonie cistercienne, dénuée presque entièrement de moyens d'existence, mais riche en ferveur et en vertus de tous genres, la nouvelle abbaye avait atteint son plus haut point de prospérité, grâce, surtout comme on l'a vu, à la protection généreuse du prince-évêque Hugues de Pierrepont. Elle n'était plus désormais entravée dans sa liberté d'expansion, par suite de l'exode définitif des anciens habitants de la vallée, que nous relaterons plus au long ailleurs avec ses causes et effets. Largement dotée de vastes terrains, devenus enfin à force de travail, d'un rapport assez rémunérateur, et se trouvant de la sorte l'une des plus riches et des plus puissantes abbayes du Pays de Liége, honorée des Grands qu'elle recevait royalement et aimée du peuple dont elle hébergeait les pélerins et soulageait les pauvres, mais surtout de ses fermiers qu'elle faisait vivre dans une grande aisance, l'abbaye d'Aulne parvenue enfin à son apogée, ne pouvait plus désormais que déchoir, surtout au point de vue de la ferveur et de la discipline monastique. Cependant cette décadence ne se fit que très lentement, et plutôt par intermittences. Aux relâchements passagers, inséparables d'une grande prospérité matérielle, on voit des abbés zélés opposer presque toujours, le remède de réformes qui paraissent avoir été assez efficaces, puisque cet état de chose si prospère, cette splendeur éblouissante et même cette ferveur si édifiante des premiers jours, purent s'y maintenir presqu'intacts au moins jusque vers le milieu du XVe siècle, sans préjudice de la culture des lettres et des sciences. En effet nous voyons alors l'abbaye d'Aulne chargée de la réforme de celles de Moulins, puis du Jardinet, à l'aide de religieux très fervents observateurs de la règle et pour la plupart tirés de son sein, ce qui est assez probant, ce nous semble.

JEAN ONKELIN (*aleas : Cukelius, Cuckelins*) se révèle comme abbé d'Aulne (*domini J., abbatis de Ulna*) dans un accord de juin 1247), conclu entre les religieuses de Herckenrode et le chevalier Henri de Weldeke à propos de moulins. Il intervint dans beaucoup d'autres

---

foi chez les Courlandiens, fut nommé et consacré évêque de Semgallen par Grégoire IX vers 1231, continua ses travaux en Livonie jusqu'en 1234. Il revint alors à Rome, se démit de son évêché et occupa les fonctions d'évêque suffragant de Cologne et de Liége de 1237 à 1239. Il accompagna ensuite Baudouin de Courtenai en Orient et devint archevêque de Vizia. (Voir D. U. B. *Ann. du Cercle Arch. de Mons*, XXII, p. 487).

actes en divers lieux jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 8 avril 1266, ainsi que D. Herset a pris soin de le transmettre à la postérité avec le texte un peu vague de son épitaphe. C'est le premier abbé cistercien d'Aulne dont la date du décès soit connue. Il en sera désormais de même pour tous ses successeurs (sauf pour l'abbé Ghislain de Binche, mort en dehors de l'abbaye), grâce à la bonne précaution prise au commencement des reconstructions du XVIe et du XVIIIe siècle, de copier les épitaphes gravées sur leurs dalles tumulaires avant de détruire celles-ci. C'est au commencement de l'abbatiat de Jean Onkelin que remonte l'inhumation à Aulne de la dépouille mortelle de l'évêque de Liége, Robert de Torote, mort à Fosses en 1246, et qui affectionnait spécialement le monastère, où il voulut même être enterré.

JEAN FILFORT (*al.* de Vilvoorde ?) paraît aussi dans de nombreuses chartes depuis 1267 jusqu'en 1277. Il mourut le 29 juin 1280, " après avoir, dit la chronique, administré avec prudence et succès, donnant constamment l'exemple de l'observation des règles et du zèle pour l'étude, enrichissant la bibliothèque du monastère de manuscrits précieux „.

THOMAS DU MONCEAU, quoiqu'ayant rempli la charge abbatiale pendant douze années, ne paraît dans les chartes qu'une seule fois, en 1284, ce qui d'ailleurs n'offre plus désormais le même inconvénient que pour les abbés de la première période, grâce aux renseignements précis que nous fournissent les épitaphes. Dom Herset se basant probablement sur celle qui fut dédiée à Thomas nous dit que " cet abbé fut un théologien et un philosophe très renommé et que son gouvernement mérita les plus grands éloges „. Voici du reste, cette épitaphe, que nous donnons avec sa traduction, comme spécimen du genre :

PROFICIENS SERIE, THOMAS FLOS THEOLOGIÆ
PROTULIT EGREGIE, CELESTIS DOGMA SOPHIÆ.
PROH DOLOR ! ORBATUS VITA, JADET HIC TUMULATUS,
SED CITO SUBLATUS SIT TECUM CHRISTE BEATUS.

Ce qui signifie : " Utilisant sérieusement sa vie, Thomas fleur de théologie, éleva éminemment le dogme de la sagesse divine. Mais, ô douleur ! enlevé bien vite de ce monde, il repose sans vie dans ce tombeau. O Christ! qu'il soit heureux avec toi ! „

Ces quatre vers latins étaient précédés comme d'habitude d'une

inscription ainsi conçue : *Pater noster Thomas in capitulo tumulatus fuit subsequenti epitaphio : Anno Domini MCC nonagesimo secundo, in die Beati Bernardi obiit piæ memoriæ d^nus^ Thomas duodecimus abbas alnensis*, nous apprenant la date officielle (1292) du décès de cet abbé et le lieu de sa sépulture, lequel, pour les abbés d'Aulne, était ordinairement au-dessous du chapitre.

Les épitaphes des deux abbés précédents ainsi que du suivant sont rédigées de la même façon, les termes seuls en diffèrent.

Jacques de Gozée, d'après son épitaphe, aurait d'abord dirigé Aulne plusieurs années, puis aurait été donné pour abbé au monastère de Foigny et aurait ensuite repris la direction d'Aulne jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant trente années.

Quoiqu'il en soit de ces données un peu vagues et dont la critique ne peut se faire ici, Jacques de Gozée figure comme abbé d'Aulne au cartulaire du monastère en 1298, 1300 et 1301, puis en 1307 et 1308 au cartulaire de l'abbaye des Dunes, en 1317 dans celui de St Bernard sur l'Escaut et enfin en 1322 dans celui de St Lambert. Il est mort le 5 septembre 1331.

Il paraît que de son temps la discipline s'était notablement relachée à Aulne; puisque nous voyons dans Martène (*Thes. anecd.* IV, 1504) le chapitre général de Citeaux renouveler en 1304 à l'abbé de Clairvaux l'ordre qui lui avait déjà été donné l'année précédente, de procéder à la réforme de cette abbaye. D'autre part, on lit dans Brom. (*Bullar. Traject.* I, 281), que le 22 juillet 1322 le pape Jean XXII chargea l'évêque de Liége et les abbés de St Pantaléon de Cologne et de St Paul d'Utrecht de veiller aux biens et priviléges d'Aulne.

Ghislain de Binche intervient comme abbé, d'après dom Herset, en 1328 et en 1330, mais son nom ne se trouve pas dans ces chartes. D. Herset croit qu'il fut administrateur intérimaire d'Aulne pendant le séjour de Jacques de Gozée à Foigny. Cette hypothèse n'est pas probable. Si la date de 1361 comme date de la mort de Jacques de Gozée est certaine, on pourrait admettre qu'il avait abdiqué avant sa mort. L'abbé Ghislain résigna certainement sa charge; il obtint de l'abbé de Clairvaux et du chapitre général l'autorisation d'emprunter huit livres de la bibliothèque commune et se retira à Villers.

Jean de Meffe disposa de ses biens en faveur de l'abbaye en 1282. Il était probablement de la famille de ce D. Jacques de Meffe, fils du chevalier Jacques de Meffe, mentionné en 1306. On le rencontre

comme trécensier de Huy le 10 octobre 1329. Il mourut assassiné avec son chapelain Gilles de Binche, le 16 octobre 1338, sur la route de Thuin, pour la défense des droits de son monastère.

ALARD DE MARBAIS, fils d'un seigneur de Marbais et de Jeanne († 1345), enterrée à Aulne (Herset, f. 15, d'après épitaphe). C'est de la famille de cet abbé, dit D. Herset, que l'abbaye d'Aulne emprunta ses armoiries. D. Herset le signale comme existant encore en 1348 et dit qu'il fut enterré dans le cloître auprès de sa mère, mais sans pouvoir en préciser la date.

JEAN DE BINCHE (*al.* de Marchiennes), figure comme abbé dans un acte du 25 juin 1350. Il mourut le 27 novembre 1352 et fut enterré dans le chapitre. Dom Herset dit qu'il " travailla de toutes ses forces avec d'autres, mais en vain, pour négocier un accord „ entre Englebert de la Marck et les Liégeois, se faisant alors une guerre terrible.

JEAN DE BARBENSON, procureur de l'abbé dans un acte du 25 juin 1350 de la Cour de Huy, figure comme abbé dès 1358 au *Cartulaire de St Lambert.* Le 12 juin 1377, il accorda à l'abbaye de Cambron le droit d'extraire des ardoises à Fumay. Il mourut le 17 octobre 1382 et fut enterré dans le chapitre. Sa mère " Maroye ly Remy con dist Karvial „, décédée le 23 avril 1355, fut enterrée dans le cloître le long du chapitre. Cet abbé fut un très bon administrateur, si l'on en croit sa curieuse épitaphe. dont voici la traduction :

" L'an de N. S. 1382, le 16 des calendes de novembre, mourut Dom Jean de Barbenson. 17e abbé d'Alne. Priez Dieu pour lui. Ce père des moines fut pendant 30 ans les délices de ses sujets. Qu'Alne l'aide des prières de ses habitants, car sous son administration la recette des biens fut tellement ménagée, qu'après avoir entrepris par le conseil des Anciens de *reconstruire le chœur de l'église*, il s'occupa de rétablir l'ordre de la maison. Qu'il repose en compagnie des saints dans l'asile céleste ! „

NICOLAS LYBAINS, de Thuin, cité pour la première fois comme abbé, le 13 décembre 1384, au *Cartul. d'Aywières.* Il mourut le 2 mai 1400 et fut enterré au chapitre. Voici le début assez élogieux de son épitaphe : " Prudent, adroit, généreux, doux, modéré, spirituel, il fut humble et renommé pour sa probité. Est ici. . „ L'abbaye produisit à cette époque un théologien distingué, maître Réginald de la Buissière, figurant en 1379 parmi les professeurs de théologie de Paris, puis dans une pièce de 1386, comme occupant alors la première chaire de théologie de la nouvelle université d'Heidelberg, et apparaissant enfin en 1400 comme doyen de la nouvelle université de Cologne (D. U. B. *Monasticon*, p. 336).

JACQUES DE TOURINES, mentionné comme moine dans un acte de 1394 et comme abbé le 9 novembre 1400, gouverna huit ans; il abdiqua ensuite et ne mourut que le 23 septembre 1428, à l'âge de 68 ans, avec la réputation d'un homme " aimable et fidèle „, dit son épitaphe.

GODEFROID D'ORET ou D'ORCHIES ? (*al.* d'Oreiche, d'Oreche), trécensier de Huy en 1407, il fit, comme abbé d'Aulne, le relief de Graux devant la cour féodale de Liége le 9 novembre 1409. En 1414, il fit la visite des monastères de Moulins, de Soleilmont et du Jardinet. Il mourut, suivant un manuscrit d'Aulne, le 20 juillet 1437; selon son épitaphe (ce qui paraît le plus probable à D. Herset) le 20 juin 1415. Son épitaphe est assez originale pour mériter d'être reproduite ici, En voici donc la traduction :

" L'an de N. S. 1415, le . . . . . Alne, pleurez, car repose ici dans ce tombeau sous les traits de la mort cruelle, ce pasteur fidèle qui, tandis qu'il florissait, fut digne d'être appelé votre espoir. Il s'appliqua constamment au bon entretien de ce monastère, car il en sépara les cellules ou quartiers (*casas*) extérieurs. O Dieu ! accordez-lui les cellules en quartiers intérieurs du Ciel ! „

GOBERT DE HAM-SUR-HEURE releva le fief de Graux en 1418. D'après son épitaphe, il aurait abdiqué après 25 ans d'abbatiat (1), et serait mort le 14 juin 1448. C'est sur la fin de son gouvernement en 1440, que des moines d'Aulne furent envoyés pour achever de repeupler l'abbaye du Jardinet, réformée déjà depuis 1435 ou 1438 par les soins de Gobert (2) puissamment secondé par l'abbé Jean-Eustache (3).

---

(1) Dom Herset voulant prouver que l'abbé Gobert était en fonction en 1435, reproduit l'épitaphe d'un bailli du monastère assez suggestive et que voici : « L'an de N. S. 1435, le 29 décembre, mourut Jean Théobald, jeune homme plein de foi, alors bailli de cette communauté. Priez Dieu pour lui. Il était cousin germain de l'abbé Dom Gobert, homme de confiance et de récréation de sa maison. Le jour de Noël, vers le milieu de la nuit, des brigands cherchent à enlever l'abbé. Le bailli se voyant assassiner crie à l'abbé de se sauver pour n'être point pris. Ne l'oubliez pas dans vos prières. » (*Chron.* f. 18).

(2) On consacra le souvenir de cet exode des moines d'Aulne par ce distique latin. (*Chron.* fol. 18 :

STIRPATO LOLIO FIT FLORENS HORTULUS ISTE
QUI PRIUS INCULTO TRAMITE VILIS ERAT.

C'est-à-dire : L'ivraie en ayant été arraché, ce petit jardin avili parce qu'on en avait négligé les sentiers, devint florissant.

(3) Cet abbé est considéré par les moines d'Aulne comme étant un des leurs, quoiqu'il ne soit jamais demeuré à Aulne et voici pourquoi : Étant déjà religieux au

JEAN DE BRUXELLES, docteur en théologie de la faculté de Paris, successivement abbé de la Creste au diocèse de Langres, de Thulley, pùis de Bellevaux au diocèse de Besançon, et enfin d'Aulne. En 1430, lorsqu'il était abbé de Thulley, il fut député par son ordre au concile de Bâle. Il fut élu abbé d'Aulne en 1440 et mourut le 31 mars 1452. D'après certains documents cités par D. Herset, il n'aurait dirigé Aulne que pendant trois ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages restés manuscrits (cf. *Biographie nationale*, X, 368-369).

THOMAS DE PRESLE, élu le 4 avril 1452, abdiqua plus tard, et mourut le 6 décembre 1478. On peut se demander si la date de son élection est bien exacte, car on lit que l'abbé Thomas assista en 1449 avec l'abbé de Villers à l'élection de l'abbé Jean Hotton à Cambron (Lewaitte, *Histor. Camberon.*, II, 352). Toutefois il est possible aussi que Lewaitte se soit trompé sur le nom de l'abbé d'Aulne. D. Herset, fait ressortir l'administration prudente et habile de Thomas au milieu des désastres causés par la lutte insensée des Liégeois contre le Téméraire.

GILLES DE PRESLE, docteur en théologie de la faculté de Paris, parent du précédent, occupa quelque temps la charge de procureur-général de l'ordre à Rome, où il se trouvait encore au moment de son élection. Le 4 novembre 1477, il obtint de Sixte IV l'usage des insignes pontificaux et de l'autel portatif. Cet abbé est auteur de sermons restés manuscrits (De Visch, 8). D'après son épitaphe, il mourut le 23 mai 1484.

JEAN BONFILS, de Liége. Son administration eut beaucoup à souffrir du passage des gens de guerre et surtout de la soldatesque du terrible sanglier des Ardennes. Au témoignage de D. Herset, cet abbé laissa des notes sur son gouvernement. On y lisait, entre autres choses, que, par crainte des troupes qui dévastaient le pays, il dut se réfugier presque continuellement à Binche du 6 janvier 1486 jusqu'à la fin de 1488. Le 17 septembre 1497, il tint sur les fonts, comme représentant de l'évêque Jean de Hornes, le fils de Richard de Mérode, seigneur de Morialmé et d'Ham-sur-Heure. En 1492, Aulne était tellement grevée de dettes, que le pape Innocent VIII dut charger les abbés de Lobbes et de Cambron et le doyen de Binche de régler les affaires de l'abbaye.

---

couvent augustin du Val des Écoliers à Mons, et ayant entendu parler de l'extrême ferveur et régularité des nouveaux moines de Moulins, arrivés depuis peu d'années de l'abbaye d'Aulne, il courut s'y présenter comme novice, et ne tarda pas, vu sa vertu extraordinaire à être nommé abbé du Jardinet avec mission de le réformer.

Cet abbé mourut subitement le 25 novembre 1497, unanimement regretté de tous ses religieux pour lesquels, d'après son épitaphe, il semble avoir bien justifié son nom, par une bonté extraordinaire, unie à une grande prudence et à une adresse peu communes.

GÉRARD BOSMAN, de Beausart, élu le 27 novembre 1497, fut béni dans l'église de St Jacques de Liége par Jean, évêque de Cyrène, suffragant de Liége. Les dépenses de son élection montèrent à 466 florins, 14 sous, 6 deniers. Cet abbé, ami d'Érard de la Marck, évêque de Liége, travailla avec ardeur à restaurer la discipline dans les abbayes de son ordre en Belgique, dont il avait eté nommé vicaire-général, à y introduire la vie commnne, ainsi qu'à établir la clôture dans les abbayes de femmes. Il acheva la reconstruction du chœur d'Aulne, fit consacrer l'église du monastère le 30 novembre 1525 par le suffragant de Liége, et, les deux jours suivants, le cimetière intérieur et la chapelle de l'infirmerie. Il releva les finances de son abbaye. Il mourut le 6 octobre 1529 et fut enterré devant le maître-autel de l'église. D. Herset put consulter les registres de cet abbé, dont il a inséré quelques fragments dans sa chronique. On y lit qu'en 1501, il présida à l'élection d'un abbé à Val-Dieu et autorisa le passage de religieux du Jardinet à Gembloux, que le 24 octobre de la même année il reçut la visite de l'abbé de Morimond, qu'à la fin d'avril 1503, il installa le nouvel abbé de Villers. Il assista au chapitre général de cette année, présida, le 8 novembre, à l'élection d'une abbesse à Val-Notre-Dame, le 21 janvier I504 à l'élection de l'abbesse de la Paix-Dieu et, le 20 août 1524, à celle de l'abbé de Boneffe. Cet abbé enrichit notablement son église : il fit faire une mitre précieuse et une crosse de grand poids ainsi qu'un riche ostensoir, acheta quatre cloches, etc.

JEAN DE LANNOY, de Marcinelle ou de Montigny-sur-Sambre, élu par compromis, sur les conseils de Dom Godefroid Robert, boursier de l'abbaye (1), poursuivit les travaux d'embellissement entrepris par son

(1) Ce boursier ou économe de l'abbaye étant mort le 11 février 1531, l'abbé Jean de Lannoy, en témoignage public de reconnaissance pour les services importants qu'il avait rendus, lui fit faire, comme à un abbé une épitaphe des plus élogieuse, conçue en ces termes un peu emphatiques et empreints des tendances littéraires de l'époque : « Cicéron ne pourrait faire ressortir les vertus de celui qui est enseveli sous cette pierre, « ni Virgile les peines qu'il se donna pour te combler de gloire ô Alne! Godefroid, l'or- « nement distingué de la religion florissante nous rappelle quels grands intérêts il a « traités pour jouir du bonheur de posséder son Dieu. » (*Chr.* f. 27). De fait, si l'on consi-

prédécesseur, bâtit les refuges de Huy, Binche, Louvain et Thuin, et construisit le quartier de l'abbé. En février 1532, il présida à l'élection d'un abbé de Boneffe et assista à sa bénédiction le 26 mai; il présida l'élection de Cambron en 1535, reçut, en 1537, la visite du cardinal Pole, qu'il accompagna à Liége vers la fin de mai. En 1538, le monastère fut saccagé par les Français. En 1540, Jean de Lannoy assista au chapitre général de l'ordre (2). Il mourut le 3 septembre 1556 et fut enterré dans l'église. Ce fut " un homme très distingué ", dit D. Herset. Malheureusement, sur la fin de son abbatiat il céda à la fâcheuse tentation de s'adjoindre un coadjuteur en la personne de G. Noel et surtout de le faire reconnaître par bulle du St Siége apostolique, comme son successeur, malgré la communauté et contrairement aux constitutions de l'Ordre et aux droits électoraux des moines d'Aulne, exercés depuis le XIIe siécle jusqu'alors sans conteste. Cet acte, " qu'il regretta vive- " ment plus tard, fut pour Aulne la source d'une infinité de malheurs ", ajoute mélancoliquement D. Herset.

3. — **Période de déclin et de troubles ou des abbés commendataires et indignes.** — L'abbaye cistercienne d'Aulne eût probablement été trop fière de ses glorieuses annales si la Providence n'eût permis, que de même qu'à Lobbes au IXe siècle, la déplorable commende n'y introduisit avec elle tous les désordres qui en sont malheureusement inséparables. Et dire que c'est un de ses abbés les plus intelligents qui en fut la cause presqu'inconsciente dans ses vieux jours, ainsi que nous venons de le voir, aveuglé momentanément par une affection déréglée! Il est vrai, cependant, qu'à l'encontre de tant d'autres illustres abbayes, celle d'Aulne n'eut pas le malheur de voir un seul jour à sa tête des abbés commendataires séculiers n'habitant même pas le monastère et se bornant à aller en dilapider les revenus au sein des plaisirs de quelque cour mondaine.

Mais c'était assez que l'élection ou plutôt la nomination en fut

---

dère les immenses ressources pécuniaires que l'administration habile de cet économe modèle a mises aux mains des abbés Gérard Bosman et Jean de Lannoy pour leur permettre tant d'entreprises dispendieuses, on doit reconnaître que ces éloges sont, pour une fois en passant, du moins, dénués des exagérations si communes en ce cas, et bien mérités.

(2) Le 3 avril 1543, D. Jean Landuyns, moine d'Aulne, reçut à Louvain le grade de docteur en théologie (Herset, f. 28) Il devint dans la suite prieur d'Aulne, et, en 1558, abbé de Grandpré (*Monasticon*, I, 75, 172).

irrégulière et entachée plus ou moins de simonie pour que les moines fervents observateurs de la règle (et ils étaient, encore comme toujours très nombreux à Aulne), se crussent obligés de s'opposer de tout leur pouvoir à cette violation manifeste de leur constitution, certains d'ailleurs, d'être tacitement approuvés et secrètement soutenus dans ces luttes intestines, si regrettables en elles-mêmes, par les supérieurs généraux de Citeaux, gardiens suprêmes de l'observation des statuts et traditions de l'Ordre.

Nous n'avons pas à examiner ici comment la Cour de Rome fut ameuée à établir et sanctionner par son autorité un pareil état de choses. Celà nous entraînerait trop loin.

Remarquons seulement que les dépenses et largesses assez fastueuses que les deux derniers abbés de la période précédente avaient pu se permettre, grâce aux immenses ressources tout à fait inespérées, que leur avait mises en mains la gestion si habile du boursier Robert, avaient d'autre part, révélé aux contemporains, une abbaye d'Aulne beaucoup plus riche qu'on ne la soupçonnait, et allumé, par là, des convoitises dont ne fut même pas exempt le prince-évêque de Liége. En effet, Gérard de Groesbeek, à force d'intrigues, et soi-disant pour l'aider à faire face aux grands frais de la lutte contre l'hérésie, obtint le 15 juin 1573 du pape Grégoire XIII la commende de l'abbaye, et les pauvres moines ne purent s'en libérer dans la suite qu'au prix des plus grands sacrifices.

Voici donc les trois abbés de cette période lamentable :

GUILLAUME NOEL, nommé et confirmé par le St Siége contre le gré du couvent, fit partie des États du Hainaut; il rebâtit une partie du monastère, le quartier des hôtes et l'infirmerie. A l'insu du couvent, il donna à l'évêque de Liège, Gérard de Groesbeck, une somme de 32.000 florins pour assurer à son neveu la succession de sa charge abbatiale. En 1572 il obtint par bulle spéciale son neveu D. Sébastien Antoine comme coadjuteur; il mourut le 28 mars 1575 (1).

SÉBASTIEN ANTOINE, établi abbé par provision apostolique, malgré la volonté des moines, dont le choix s'était porté sur D. Denis Denis, dut être déposé sur l'ordre du prince-évêque, Ernest de Bavière, au bout de quatre ans d'une administration désastreuse pour les finances du monastère, et mourut seulement le 13 janvier 1603, à l'âge de 72 ans.

(1) L'*Inventaire des lettrages* d'Aulne signale une bulle de Grégoire XIII accordant la commende d'Aulne à l'évêque de Liége le 22 juin 1573 (p. 5, n° 60).

DENIS DENIS, de Saint-Trond, confesseur à Soleilmont en 1562 et 1570, élu pour la première fois en 1573, réélu en 1582, déçut les espérances qu'on fondait sur lui. Son avarice, le mépris qu'il professait pour ses confrères, lui suscitèrent de graves difficultés; il dut abdiquer en 1586 sur l'ordre de l'abbé de Clairvaux. Il ne mourut qu'en 1603, à l'âge de près de 90 ans. L'abbaye produisit à cette époque deux hommes remarquables : D. Mathias Lambert (1) et D. Hugues Buisseret (2).

4. — **Période de relèvement ou des abbés restaurateurs.** — Après l'écœurant spectacle de son triste abaissement durant la courte mais très funeste période des abbés commendataires et indignes, Aulne va nous offrir celui de son relèvement véritablement prodigieux, sous une succession de huit abbés, presque tous admirables par leur zèle, leur vertu, leur prudence, leur habileté et leur science. Pendant plus d'un siècle ces vaillants restaurateurs de la discipline religieuse et de la prospérité matérielle de leur chère abbaye, travailleront sans relâche à cicatriser les plaies faites à leur mère, se débattant souvent au milieu de difficultés presque inextricables, résultant surtout du passage ruineux des gens de guerre. Nous verrons ces pilotes modèles tenant toujours d'une main sûre, calme, ferme et prudente le gouvernail du navire confié à leur direction, sans plus jamais le laisser dévier, jusqu'à ce qu'ils l'aient enfin introduit au port du relèvement complet et fait resplendir leur illustre maison d'un éclat qu'elle ne connaissait plus depuis le XIVe siècle, tout en mettant à la disposition de leurs successeurs du XVIIIe, des ressources immenses, fruit de leur stricte économie et de leur sage administration.

Voici donc la suite de ces abbés, bien digne pour la plupart de passer à la postérité :

HENRI DE VELPEN (et non Henri Velpen), né à Hasselt, d'une

(1) D. Mathias Lambert, de Thuin, reçu au noviciat en 1556 par l'abbé D. Jean de Lannoy, fit profession sous l'abbé Guillaume Noël, sans doute en 1557 (MS. II, 1056 de Bibl. royale de Bruxelles, dernier fol.). Il exerça la charge de prieur à Aulne, eut même des voix lors de l'élection de 1582 (Herset p. 33). Il mourut en 1595, à l'âge de 53 ans, dont 37 de profession (Van der Meer, *Bibl. script. Leod.*, 267). Il est auteur d'un commentaire sur la règle de S. Benoît, etc. (Villenfagne, *Nouveaux Mélanges*, 1878, p. 111-112; U. Capitaine, *Bibliographie du XVIe siècle*, p. 30; de Theux, *Bibliogr. liégeoise*, 27; Foppens, *Bibl. belge*, II, 876; *Bulletin du bibliophile belge*, VII (1850), 368-370.

(2) D. Hugues Buisseret, profès d'Aulne, procureur de l'ordre pour les Pays-Bas et le Pays de Liége, fut nommé abbé de Nizelles en 1594, puis du Jardinet en 1600, et, l'année suivante, suffragant de Cambrai; il mourut en 1624 (*Monasticon belge*, I, p. 80).

famille noble, dit D. Herset, " comme il est prouvé par divers monu- " ments existants dans le monastère de Herckenrode, tant dans les " cloîtres que sur les fenêtres de l'église „ (1). Il fut élu régulièrement par les moines le 25 Octobre 1586 (date de l'abdication de Denis) sous la présidence de D. Lupin, abbé de Clairvaux, qui se trouvait à Aulne.

En 1613, sur les conseils du nonce apostolique et de l'abbé de St Martin de Tournai, il sollicita de Rome, avec le consentement de la communauté, et obtint pour coadjuteur D. Ghislain Loyers, bénédictin de St Martin de Tournai. Mais celui-ci mourut au bout de deux ans, laissant après lui les plus vifs regrets. L'abbé Henri, qui s'était efforcé de rétablir l'ordre dans le temporel du monastère, mourut le 21 février 1622. — Le 20 août 1593, eut lieu à Aulne le chapitre provincial de l'ordre, qui fut présidé par l'abbé de Citeaux.

EDMOND JOUVENT, de Marienbourg, licencié en théologie de l'université de Louvain, fut élu le 23 février 1622. Dans le dessein de relever la discipline de son monastère, il chercha à y introduire le goût des études sérieuses et n'épargna aucune peine pour enrichir la bibliothèque de son abbaye. C'est aussi dans ce but qu'en 1629, il transforma la maison qu'Aulne possédait à Louvain en un collège pour les jeunes religieux de l'ordre cistercien en notre pays, collège qui subsista jusqu'à la suppression de l'université. Nommé en 1633 vicaire-général de son ordre en Belgique, il essaya d'introduire la clôture stricte chez les cisterciennes, mais il échoua dans ses tentatives, à cause de l'opposition faite par l'évêqne de Liége, le chapitre et les monastères eux-mêmes. L'abbé Jouvent mourut le 26 octobre 1655.

JÉRÔME ROYERS, de Saint-Trond, licencié en théologie de Louvain, économe, puis prieur du monastère, fut le premier président du collége d'Aulne à Louvain. Élu abbé en novembre 1655, il dut employer tous ses soins à prévenir et à guérir les maux causés par les guerres. En 1660, l'abbaye comptait 58 moines, 3 novices et 9 convers. Cet abbé

(1) *Chron.*, fol. 35. Remarquons en passant combien D. Herset insiste ici sur la noblesse de l'abbé de Velpen. Nous devons donc conclure de son silence à ce sujet pour tant d'autres abbés d'Aulne dont le nom est suivi de la particule *de* et d'un nom de localité, que la plupart n'étaient pas nobles et tiraient leur seconde dénomination, servant à les distinguer de leurs frères, de l'endroit qui les avait vu naître, selon l'usage monastique.

mourut le 19 février 1670, à l'âge de 71 ans, dont 50 de profession. Il avait exercé les fonctions de vicaire-général de l'ordre en Belgique.

Parmi les écrivains que l'abbaye produisit au XVIIe siècle, nous signalerons D. Bonaventure Waustru (1), D. Ignace Huart (2), D. Hilaire d'Aiwagne (3), D. Bernard de " Stanisvilla " (4).

Jamais peut-être depuis l'existence du monastère d'Aulne, son abbé ne se trouva dans une situation aussi difficile, aussi délicate et su s'en tirer avec un tel bonheur. Jamais pilote ne déploya plus d'habileté, de prudence, de tact, de multiples ressources dans la conduite de son navire au milieu d'écueils plus dangereux les uns que les autres, que l'abbé Royers n'en montra pour sauver sa chère abbaye de l'incendie dans ses rapports quotidiens avec la multitude des gens de guerre de toutes nations qui se croisèrent ou se succédèrent dans le pays de Thuin durant la majeure partie de son abbatiat, pillant et incendiant sans vergogne à la moindre velléité de résistance et souvent même pour le seul plaisir de détruire.

De nos jours on se fait difficilement une idée, même approximative, de ce mauvais côté des choses de l'ancien régime. C'est pourquoi nous croyons devoir nous arrêter ici sur certains détails, certains épisodes de cette époque tourmentée de l'histoire du Pays de Thuin.

Toute l'Europe était sous les armes, et les provinces belgiques en étaient plus que jamais le champ de bataille préféré. Cela est plus particulièrement vrai encore, remarque M. Lebrocquy, de la portion méridionale du Hainaut, où se trouve le monastère d'Aulne, laquelle en sa qualité de zone frontière, servait littéralement de lieu de

(1) Bonaventure Waustru, de Beaumont, né en 1588, profès en 1617, confesseur à Soleilmont en 1626, 1629 et 1630 (Van Spilbeeck, *Notice sur le tableau... de N.-D. de Rome*, 2e éd., Tamines, 1891, p. 90, 92; *Chirographes de Soleilmont*), trécensier de Huy en 1637, décédé le 1 october 1654, est auteur d'une vie de la B. Hombeline (Louvain, Olivier, 1533; cf. Foppens, I, 143; De Visch, 55; Paquot, *Mémoires*, VIII, 292).

(2) D. Ignace Huart, de Renly (Liste des moines de 1660, l. c.), entré à Aulne vers 1618, professeur de théologie, confesseur à Vivegnies en 1656, décédé le 12 avril 1661, est auteur d'un certain nombre de travaux de théologie (cf. Foppens, 553-554; De Visch, 168, 170, 54; Paquot, *Mémoires*, V, 290-293; Becdelièvre, *Biogr. liég.*, II, 169-171).

(3) D. Hilaire d'Awaigne, de Givet (Liste des moines de 1660 dans la notice MS. à l'hospice d'Aulne, p. 13), chapelain d'Herckenrode, publia l'histoire du St-Sacrement d'Herckenrode et la vie de la B. Élisabeth de Spalbeck (cf. Doyen, *Bibliogr. Namur.*, I, 227-228, 274; de Theux, *Bibl. liég.*, 280; Van der Meer, *Bibl. script. Leod.*, p. 155).

(4) De Visch (p. 53) cite comme écrivain D. Bernard de Stanisvilla, moine d'Aulne, auteur d'un bullaire cistercien de 1098 à 1623.

passage à toutes les armées : hollandaises, allemandes, espagnoles, françaises. Tous, tour à tour, venaient frapper des contributions de guerre, tant en nature qu'en numéraire; tous convoitaient d'un œil avide les richesses que la renommée leur disait renfermées dans l'enceinte des murs de l'abbaye. Aucun ne se demandait si d'autres étaient venus avant eux, et avaient profité du droit du premier occupant. Ils jugeaient par les apparences, par les bâtiments splendides et fastueux qui constituaient le couvent, et tout était fait pour leur dire que les religieux disposaient d'immenses ressources, et que, s'ils étaient dans l'impossibilité momentanée de leur solder de l'argent comptant, il leur suffisait de parler pour se faire escompter, auprès des financiers de l'époque, telle somme qu'ils voudraient. L'abbé Royers était impuissant à les écarter par le raisonnement, et il fit preuve d'un tact qui le sauva. Voyant qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, il le prit, et il partagea. Habile homme, du reste, généreux et ouvert, il sut se faire des chefs des armées étrangères, sinon des amis, du moins des gens qui ne lui étaient plus hostiles. Mettant à profit la connaissance intime et l'expérience qu'il avait des passions des hommes et du monde, il savait parler à chacun le langage qui lui convenait : flattant les petites vanités de celui-ci, la sensualité de celui-là, et la cupidité du troisième. Le couvent avait toujours en réserve du bon vin et de beaux écus d'or. Ces arguments bien dirigés sont irrésistibles. L'abbé, du reste, savait les employer sans transiger avec les lois de ses convictions et de sa conscience. Chez lui, c'était véritable tolérance, et rien de plus. Dom Norbert, dans son manuscrit, ne dissimule en rien cette situation, il ose dire les choses telles qu'elles sont, et son langage impartial et vrai est tout à l'honneur de Royers. L'abbé était un homme supérieur par l'intelligence et par ses vertus, et comme tel, il savait, sans compromettre sa dignité, comprendre les faiblesses de l'humanité, et se résigner aux dures nécessités que lui imposaient les circonstances. Grâce à sa politique, Aulne échappa saine et sauve dans cette tourmente qui vit la ruine de tant d'institutions religieuses, mais appauvrie pourtant, et réduite pour plusieurs années à une situation fort précaire. Il faut ajouter qu'elle eut le courage de supporter le tout sans murmure, et de vivre de privations, plutôt que de contracter des dettes, ce qu'il lui était cependant si facile de faire, eu égard à l'immense crédit dont elle jouissait partout.

On dirait vraiment que la pauvreté, fécondée par le travail, est la

mère de toutes les vertus. Vingt années de souffrances avaient rendu à Aulne son ancienne splendeur spirituelle. La discipline, l'étude, la régularité avaient repris leur place naturelle dans ces réfectoires, dans ces longs corridors, dans ces cellules dépouillées des meubles de prix, des tableaux, des tentures qui faisaient leur splendeur temporelle. La pauvreté avait moins de peine à se faire volontaire, quand elle existait déjà par la force des choses; l'obéissance était plus facile, et la chasteté évangélique victorieuse. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'exemple des religieux allait quelquefois jusqu'à toucher le cœur du soldat; si parfois des hérétiques renoncèrent spontanément à leurs erreurs, et demandèrent comme faveur spéciale, d'être attachés à un titre quelconque, à la communauté. Dom Norbert cite plusieurs traits de ce genre, et nous n'avons aucune peine à les admettre. La vertu, les convictions, la piété sincère jouissent de ce charme vainqueur. (1)

Le marquis de Matheïs, qui avait pris position à Thuin, et qui eut pendant quatre mois dans le voisinage ses quartiers d'hiver, exigea sans miséricorde de l'abbaye d'Aulne, une contribution de vingt-trois couronnes impériales par jour; elle paya de ce chef une somme totale de deux mille sept cents soixante couronnes impériales.

Après l'avoir entretenu à grands frais durant 7 semaines, le monastère paya au sire de Beaulieu pour la retraite de son corps de troupes allemandes, une somme de deux mille écus; mais les chefs subalternes s'arrangèrent de façon à extorquer une somme au moins triple des différents fermiers de l'abbaye.

Un autre corps de troupes lorraines, composé de cent et trente hommes et de leurs chevaux, séjourna deux mois à Aulne même; à leur départ, on dut leur solder en manière d'adieux trois mille écus et les capitaines s'en firent verser de force quatre fois plus par les voisins.

Enfin, un certain comte Maximilien fut hébergé à Aulne avec tous les siens, et il y mangea et y but largement, *comme un véritable allemand* (Dom Norbert le dit expressément : *comedit bibitque modo germanico*), exigeant en outre une taxe de 15 couronnes par jour.

---

(1) « Pendant le pillage de presque tout notre district, les religieux sont restés dans une parfaite tranquillité et ne furent nullement molestés, mais au contraire traités avec le plus grand honneur et la plus haute vénération par ces méchants soldats, la plupart hérétiques, et de plus on en ramena plusieurs d'entre eux à une vie meilleure et à la foi catholique. En présence de tant de modération, de charité, etc., ils avouèrent très souvent avec effusion de larmes que de pareilles choses ne pouvaient se passer dans une fausse religion. » (*Chron.* fol. 42.)

En dépit de toutes ses concessions et de ses sacrifices, Aulne perdit néanmoins une dizaine de fermes avec leurs dépendances, lesquelles furent pillées et incendiées par les soldats, nonobstant les engagements contractés par les chefs, qui se tenaient à l'écart. (1)

INNOCENT BASTIN, de Thuin, licencié en théologie, succéda en 1670 à Dom Royers, dit D. Herset, " à la satisfaction de tous „. Il était président du collége d'Aulne à Louvain depuis 1653. Malheureusement il mourut la septième année de son abbatiat le 31 décembre 1676, à l'âge de 50 ans, dont 30 de profession. Dom Herset en fait le bel éloge suivant : " J'ai entendu dire plusieurs fois par nos anciens que c'était un homme éminent tant du corps que de l'esprit, et que du jour de sa profession, son caractère et son extérieur aimable lui avaient attiré l'amour de tous ses confrères. „

Il fut enterré dans le chapitre sous une épitaphe dont voici la traduction : " Au très illustre et très révérend Dom Innocent Bastin, 34e abbé (en réalité c'est le 36e) du monastère d'Alne, vicaire-général très actif de son ordre à Liége. Alne, Innocent te dirigea pendant sept ans. La mort ennemie vous l'a ravi bientôt lorsqu'il florissait. Amateur infatigable de l'office divin, il est mort, et la mort nous a enlevé la perle de notre maison. Qu'il repose en paix! „ (2)

HUMBERT HUBART, de Liége, d'abord recteur d'une petite cure, fut élu abbé le 10 janvier 1677 et fut béni à Aulne par le Très Révérend évêque de Namur, parce que le suffragant de Liége en était empêché " par la fureur de la guerre „. Mais il fut emporté par la fièvre dès le 14 août 1678 à l'âge de 61 ans, dont 44 de profession. On lisait sur son épitaphe : " Il fut pacifique, prudent, humble et tranquille. Priez pour qu'il jouisse bientôt du repos. „

---

(1) Pour comble de calamités, les parties belligérantes ayant conclu en 1659 un armistice, pendant le temps de sa durée (2 ans) les malheureux soldats affamés consommèrent tous les fruits et vivres du pays. Leur misère était si grande qu'on en voyait presque chaque jour plusieurs centaines aux portes de l'abbaye, réclamant à manger la menace à la bouche. (*Chron.* fol. 41).

(2) Voici le texte original de son épitaphe : *Rmô ac amplissimo Domino D. Innocentio Bastin monasterii Alnensis 34 Ordinis sui per Leodium vicario generali vigilantissimo. Proefuit Alna tibi septem Innocentius annis, quam citò florentem mors inimica rapit. Divini officio cantusque invictus amator Occidit et nostræ perdita gemma domiis.*

Requiescat in Pace.

ULTIMA DIE ANNI EXPIRAT INNOCENTIUS.

Basile de Behault, de Binche, ancien président du collège d'Aulne à Louvain, fut élu abbé le 26 août 1678 et mourut le 25 mars 1682 à l'âge de 57 ans dont 39 de profession. On lisait sur son épitaphe : " Il fut ingénieux, pacifique, patient, humble, pieux et débonnaire. „

Sous les abbés Innocent, Humbert et Basile, dit D. Herset, je n'ai rien vu de remarquable qui se soit passé à Aulne et cela n'est pas étonnant, puisqu'ils ont présidé pendant si peu d'années et qu'ils ont été agités par des guerres continuelles. Cependant de leur temps, *les affaires de la maison furent réglées avec tant de prudence et d'économie qu'on vécut avec les moyens ordinaires sans faire d'emprunts* et qu'on acquitta ce qu'il y avait à payer : les contributions, les sauvegardes et une infinité d'autres exigences militaires qui furent très fréquentes et rachetées à grand prix. „

Emmanuel de Noville, de Geest-Gerompont, fut élu le 10 avril 1682 et mourut le 10 septembre 1708, à l'âge de 71 ans, dont 49 de profession. Cet abbatiat de plus d'un quart de siècle ne fut guère heureux. Il coïncidait d'ailleurs précisément avec la période la plus aiguë, la plus désastreuse des guerres de Louis XIV contre l'Europe presque entière. Mais la cause principale du malaise qui a pesé sur Aulne pendant ce quart de siècle, paraît avoir résidé surtout dans l'infériorité dont a fait preuve cet abbé dans le gouvernement du monastère. La très faible majorité à laquelle il fut élu, prouvait déjà au début qu'il ne jouissait pas de l'estime générale de ses confrères au même degré que ses prédécesseurs. Le peu d'habileté qu'il déploya ensuite dans les difficultés successives qui surgirent, fit naître des murmures et des reproches, surtout parmi ceux des moines qui s'étaient opposés à son élection.

Or si l'on considère d'une part le montant énorme des emprunts qu'il contracta pour faire face aux exigences de la guerre et que Dom Herset évalue à 222.578 florins et d'autre part la faiblesse extrême de la partie de ces emprunts qu'il parvint à couvrir, c. à d. à peine 23.210 florins, on doit convenir qu'Emmanuel ne fut ni un émule en tact et en habileté de Jérôme Royers dans ses négociations avec les gens de guerre, ni un économe modèle dans la gestion des biens monastiques, pouvant supporter la comparaison avec ses quatre prédécesseurs et que par suite les griefs de l'opposition n'étaient pas sans quelque fondement. Cependant D. Herset, toujours si franc, s'abstient de le juger et semble

plutôt donner tort à ses contradicteurs. Il est vrai que ceux-ci dépassant les bornes d'un zèle pondéré, allèrent tellement loin que Citeaux dût intervenir pour rétablir la paix dans la communauté. Quoiqu'il en soit deux faits semblent bien prouvés : premièrement, que sous cet abbé les ressources ordinaires ne suffirent pas à maintenir l'équilibre comme sous ses prédécesseurs et deuxièmement que, par une suite naturelle de cette administration très défectueuse, et sans doute aussi du peu de popularité du titulaire, la zizanie régna assez longtemps dans la maison.

Là-dessus, M. Lebrocquy s'écrie à la page 107 de sa prétendue *Histoire d'Aulne :* " Où s'étaient évanouies cette ferveur, cette piété et ces vertus évangéliques du temps de Royers? Comment, en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé? Comment? Le champ des suppositions est bien vaste, et nous ne déciderons de rien. Le fait suivant, poursuit-il page 108, nous donnera peut-être le mot de l'énigme. " Ici, il cite le chiffre de 222.578 florins de dettes, auxquels il ajoute encore, par suite d'une fausse traduction du texte les 23.210 fl. qu'il eût dû au contraire en retrancher, puis faisant une fois de plus preuve d'ignorance absolue des choses de l'abbaye, il fait observer que les revenus ordinaires du couvent auraient dû suffire à faire face aux dettes puisqu'ils se montaient à 130.000 écus de Liége, somme évidemment très exagérée, comme nous le prouverons plus tard et dont en tous cas, il faudrait déduire les charges énormes, résultant du budget du culte des paroisses nombreuses dépendant de l'abbaye. Il continue naïvement après ces splendides révélations, dont on voit de suite la valeur : " Il faut bien conclure de ces dettes anormales, en l'absence de toute cause extraordinaire (Ah! par exemple! Voilà qui est un peu trop fort! Et les impositions ruineuses des guerres de Louis XIV, battant alors leur plein, qu'en fais-tu donc, mon cher professeur?) que les habitudes de luxe étaient rentrées dans le cœur des religieux (l'époque était en effet bien choisie, on l'avouera) et avec elles toutes les passions humaines (de mieux en mieux, n'est-ce pas?). L'obéissance se trouvait naturellement à l'étroit, du moment que la pauvreté volontaire devenait une charge (D. Herset n'eut pas mieux dit). Au reste, ceci n'est qu'un symptôme des abus..... „

Mais en voilà assez pour nous édifier. Et c'est ainsi que l'on prétend écrire l'histoire? Or, si un homme aussi foncièrement attaché à la religion catholique, que l'était M. Lebrocquy, se permet de bonne foi de semblables incartades, en cédant inconsciemment à certains préjugés,

alors fort en vogue contre les moines dans le Pays de Thuin, que doit-on attendre de la part des historiens imbus d'idées tout-à-fait hostiles? Pourquoi ne pas laisser parler les faits? Ne sont-ils pas assez éloquents par eux-mêmes? N'est-ce pas là le but essentiel de l'historien? Que viennent donc faire ici toutes ces suppositions injurieuses et tout-à-fait gratuites? Parce qu'un certain nombre de moines se permettraient de critiquer une administration, paraissant en effet très sujette à caution, s'ensuit-il qu'ils soient par là même devenus du coup les hommes relâchés, sensuels, etc. dont Lebrocquy nous fait la peinture? L'expérience nous apprend que ce n'est pas ainsi que les choses ont pu se passer. Les religieux fervents et mortifiés dont la présence à Aulne est constatée expressément par Dom Herset, tant sous les prédécesseurs que sous le successeur de l'abbé Emmanuel protestent victorieusement contre la possibilité même d'un relâchement si subit et surtout si général, tel que l'auteur en question semble vouloir nous faire la peinture animée. (1)

MAUR CARION, de Thuin, ancien président du collége d'Aulne à Louvain, curé de Clermont, fut élu abbé à la fin de septembre 1708 et béni à Valenciennes par le prince-évêque de Liége, réfugié alors dans cette ville. Dom Herset dit de cet abbé :

" Il présida à peu près vingt ans *avec le plus grand mérite et sans splendeur*, et par son économie, il paya dans l'espace de dix annnées toutes les dettes dont Aulne était grevée, comme nous l'avons dit plus haut (l'abbé Emmanuel lui avait laissé environ deux cent mille florins à payer) et ainsi elle fut enfin libérée. On chanta solennellement dans l'église en actions de grâces, l'hyme *Te deum laudamus*, et l'abbé accorda une récréation à la communauté, ce qui était bien légitime, ajoute D. Norbert, après les longues privations qu'on s'était imposées pour atteindre ce but. C'est pourquoi le nom de Maure Carion doit toujours être en vénération parmi nous, lui qui après de si grands

(1) Nous nous réservons de relever plus tard bien d'autres inexactitudes, fausses interprétations de texte, jugements erronnés, etc. en publiant le texte même de la *Chronique d'Aulne*, accompagné de nombreuses notes. On y verra, entre autres choses, ce qu'il faut croire, de ce que ce même auteur avance à la page 73 sur « la passion funeste » de l'abbé I. de Lannoy, pour sa nièce, assertion se réduisant à une pure calomnie et que la simple production du texte original, mal lu par Lebrocquy, suffira pour faire rentrer dans le néant. On ne s'étonne plus, après tout cela, que l'auteur devenu plus pondéré ait eu honte de son « Histoire d'Aulne », de cette » folie de jeunesse », comme il l'appelait, et se soit même appliqué à en retirer le plus possible d'exemplaires de la circulation, ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs.

remboursements laissa encore dans son coffre à sa mort plus de cinquante-trois mille florins à son successeur, et celui-ci en fit bon usage comme nous le verrons ci-après. „

Ce vénérable abbé, l'une des personnalités les plus sympathiques d'Aulne, termina sa carrière le 12 juillet 1728 et fut le dernier enterré sous le chapitre. (1)

Voici la traduction de son épitaphe placée sur sa tombe :

" Très Révérend et très illustre Dom Maure Carion, 38e (en réalité 40e) abbé d'Aulne, vicaire général de son Ordre à Liége, mourut le 12 juillet 1728, la 75e année de son âge, de sa profession la 53e, de son jubilé la 3e et de sa prélature la 20e. Aulne, l'abbé Maure, bon et doux envers les frères, présida vingt ans environ, et toi qui était grevée de dettes, par suite de guerres continuelles, il te rendit libre. En reconnaissance, accorde lui tes prières. Que la lumière de Dieu l'éclaire dans l'éternité. „ (2)

5. — **Période brillante des abbés bâtisseurs du XVIIIe siècle.** — Pendant les deux périodes précédentes nous avons vu l'abbaye d'Aulne déjà épuisée par les luttes désespérées soutenues pour son indépendance (menacée par la commende unie à la simonie, ces deux chancres des institutions religieuses sous l'ancien régime), obligée de combattre encore presque journellement pour son existence même, mise si souvent en question par les exigences exhorbitantes des gens de guerre s'y succédant presque sans interruption et menaçant de l'incendier si on ne leur donnait immédiatement satisfaction, ce qu'on ne pouvait faire qu'à l'aide d'emprunts très onéreux et en hypothéquant les biens monastiques.

---

(1) Dom Bruno Maréchal, de Marchiennes, humble littérateur qui florissait sous cet abbé, fut confesseur de Soleilmont de 1718 à 1722 et est auteur d'une « Histoire de la fondation de l'ancienne abbaye de Soleilmont ». (MS. 57 pages in-4° à l'abbaye de Soleilmont); il avait un frère, D. Jacques. qui fut abbé du Jardinet (MS. 181 de la Bibl. de l'Univ. de Gand, p. 127; — D. 21, B. *Monasticon belge*, I, p. 81.

(2) *Rmus ac amplissimus D. D. Maurus Cario 38e Alnensis abbas ord per Leodium vicarii generalis. Obit 12 julii 1728, octatis : 75 ; Profess : 53 ; jub. 3 ; prœl. 20.*

Maurus bis denis abbas fere prœfuit annis
Et pius et mitis fratribus, Alna tuis :
Continuis mullo te bellis ære gravatam
Restituit liberam ; grata rependе prœces.

LUX DEI LUCEAT EI IN ETERNUM.

Tranquille désormais, de ce côté, grâce à la paix dont jouissaient enfin les Pays-Bas, après s'être libérée (Dieu seul sait au prix de quels douloureux sacrifices pour ses pauvres moines!) de sa dette énorme du XVIIe siècle, sous la sage administration de l'abbé Dom Maure Carion, très efficacement aidé dans cette tâche difficile par son habile boursier Dom Barthélemy Louant, et avoir même réalisé ensuite durant dix années de respectables économies, l'abbaye d'Aulne va maintenant pouvoir réparer ses vieux batiments tout délabrés et reprendre enfin aux yeux du monde l'éclat extérieur convenant à une institution de son importance.

C'est à quoi nous allons voir, en effet, s'appliquer sans relâche pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, mais en dépassant singulièrement le but primitif, chacun des successeurs de D. Maure Carion, un grand dam, malheureusement, de la véritable architecture nationale, par suite de l'engouement dépravé de l'époque pour ce style dit Louis XV, à l'aspect si lourd, du moins sous notre climat, et qualifié bien improprement de " Renaissance „ par ses aveugles partisans. Comme les constructions de ces abbés bâtisseurs constituent encore aujourd'hui la majeure partie des ruines, nous croyons répondre au vœu des visiteurs en nous arrêtant un peu plus sur leur biographie que nous ne l'avons fait pour celle de leurs prédécesseurs. Nous leur consacreront à cet effet tout le chapitre suivant, où nous cèderons le plus souvent la place à la plume alerte de M. Lebrocquy, mais en élaguant sans pitié de son texte tout ce qui est trop sujet à critique ou n'est que le produit de son imagination si fertile, et dont nous avons déjà fourni des exemples assez probants.

Ces abbés bâtisseurs sont : BARTHÉLEMY LOUANT (1728-1753); MAURE MELOTTE (1753-1763); HILAIRE LEPOT (1763-1765); JOSEPH SCRIPPE (1765-1785); GÉRARD GÉRARD (1785-1700). Quant au 46me et dernier abbé d'Aulne, Dom NORBERT HERSET (1790-1806), comme il constitue à lui seul une personnalité très remarquable, d'un caractère tout à fait original, nous ne pouvons faire moins, nous semble-t-il, que de consacrer également un chapitre entier à ce religieux fervent, à cet abbé modèle, à ce savant chroniqueur, à ce généreux philanthrope, duquel nous n'aurons du reste, le plus souvent, qu'à reproduire le récit fait par lui-même de sa vie si tourmentée et si dramatique.

L'abbé Louant, principal reconstructeur d'Aulne au XVIIIe siècle,
d'après le portrait de Soleilmont.

CHAPITRE XVI.

Les Abbés bâtisseurs du XVIIIe siècle.

SOMMAIRE : 1. *Dom Barthélemy Louant, 41e abbé cistercien d'Aulne, ouvre l'ère des abbés bâtisseurs du XVIIIe siècle : son caractère remarquable; son but gigantesque et le secret de ses immenses ressources pour l'accomplir; obstacles qu'il rencontre et comment il en triomphe; jugement porté par D. Herset et Louant lui-même sur cette œuvre grandiose; énumération de ses nombreuses constructions et caractère de l'architecture adoptée; extension du projet aux fermes abbatiales; inscription-chronogramme; aumônes innombrables et hospitalité généreuse et princière de Louant; sa mort, sa sépulture et sa belle dalle funéraire. Moines contemporains.* — 2. *Dom Maure Mélotte, 42e abbé cistercien d'Aulne : son double objectif spirituel et temporel; sa part dans la continuation des travaux de construction ou de restauration; régime plus sévère qu'il établit dans la communauté ainsi qu'au quartier des hôtes et ses conséquences naturelles; son amour pour l'arboriculture; son assiduité aux offices et spécialement aux vigiles; sa mort et sa sépulture; un curieux procès.* — 3. *Dom Hilaire Lepot, 43e abbé cistercien d'Aulne : son trop court abbatiat et ce qu'il entreprit; ses qualités captivantes; sa mort et sa sépulture.* — 4. *Dom Joseph Scrippe, 44e abbé cistercien d'Aulne : son installation splendide et fraternisation touchante d'Aulne, Lobbes et Bonne-Espérance en cette occasion; belles qualités qu'il fait d'abord paraître; ses constructions fastueuses et son administration financière; changements incompréhensibles dans son caractère et sa façon d'agir et ses tristes conséquences; médiation infructueuse de Clairvaux; sa mort et sa singulière épitaphe.* — 5. *Dom Gérard Gérard, 45e abbé cistercien d'Aulne. Il est sévèrement jugé par D. Herset; il se déclare d'abord franchement contre Joseph II et accueille avec générosité les exilés ses victimes, soit religieux, soit professeurs de Louvain, etc.; ses constructions intempestives et coûteuses et sa mauvaise gestion financière; sa mort et sa remarquable épitaphe. Une élection laborieuse et tristes signes du temps. Un document important pour l'histoire de l'église de France en 1789.*

---

1. Dom BARTHÉLEMY LOUANT, de Charleroi, d'abord le bras droit de D. Maure Carion, comme boursier ou pourvoyeur, fut élu 41e abbé d'Aulne le 12 août 1728 et béni à Liége le 21 septembre suivant par l'I. S. de Libois, suffragant de Liége. Dix ans plus tard, il était désigné comme vicaire-général de son ordre pour le pays de Liége par le chapitre général de Cîteaux, après, dit D. Herset, qu'on

eut ajouté à sa juridiction les abbayes de Soleilmont (1) et de Félix-Pré (2), ce qui avec l'Olive (3), Aywière (4), Salzinnes (5), Oriente (6) et Herkenrode (7) portait à plus d'une demi-douzaine le nombre des monastères de religieuses cisterciennes dirigés alors par Aulne, représentée en chacun d'eux par un moine, aumônier ou directeur spirituel, d'un certain âge.

Avec cet abbé commence une nouvelle situation; le monastère d'Aulne entre dans ce que nous appellerions volontiers *l'ère des constructeurs* ou *des bâtisseurs*. Et quels bâtisseurs ! Assurément ne reculaient-ils pas devant la dépense (8) pour mener à bonne fin un plan de bâtiments aussi bien fait pour des princes que pour des cénobites. Les ruines de l'abbaye en font foi. Presque tout ce que nous en voyons encore aujourd'hui date du siècle dernier; l'architecture en témoigne suffisamment, et les annales du couvent nous donnent, sur ce point, les renseignements les plus positifs.

Louant était homme d'intelligence et d'initiative. Dom Norbert lui-même, dont plus d'une fois nous avons eu lieu d'admirer l'esprit d'impartialité, convient que Barthélemy était heureusement doué de qualités remarquables et solides; que son énergie réussit, en plusieurs circonstances, à comprimer l'humeur un peu revêche et l'opposition de ses religieux; que sa charité n'avait d'égale, que la brillante hospitalité qu'il offrait aux hôtes illustres qui venaient le visiter; que par son prestige personnel, presque autant que par la splendeur qu'il sut donner à son monastère, il rendit Aulne célèbre, tant en Belgique qu'à l'étranger : mais convenons que ce sont là plutôt les qualités qui recommandent

---

(1) Dépendance de la commune de Fleurus. Ce monastère, qui subsiste encore, fut fondé en 1088 pour des Bénédictines, remplacées plus tard par des Cisterciennes, placées en 1237 sous la direction de l'abbé d'Aulne. (Voir *Monasticon belge*, I, p. 564).

(2) Dépendance de Givet. C'est aujourd'hui une belle ferme.

(3) Dépendance de Morlanwelz. Il n'en reste que des substructions.

(4) Dépendance de Couture-St-Germain par Braine-l'Alleud. C'est à présent une assez grande ferme. Aywière a été illustrée par Sainte-Ludgarde.

(5) Aujourd'hui maison de campagne du Séminaire de Namur.

(6) Située aux environs de St Trond. D. Herset la nomme aussi *Hortense*.

(7) Célèbre abbaye de dames nobles à une lieue d'Hasselt, sur le Démer.

(8) Pour faire face à ces dépenses il suffit à Louant de continuer les traditions administratives de son prédécesseur et Dom Herset a soin de faire remarquer que D. Maure Carion « lui avait laissé des administrateurs très adroits dans toutes les branches, pour le spirituel comme pour le temporel, ce qui lui permit d'entreprendre les plus grandes choses ». (*Chron.* 41.)

l'homme du monde que le religieux, et que ce n'étaient, ni la règle de saint Benoit, ni celle de saint Bernard (1) qui autorisaient ces dépenses superflues et ces constructions fastueuses.

Au moment où la crosse et la mitre étaient remises aux mains du nouvel abbé, le monastère d'Aulne jouissait d'une prospérité dont il avait été privé pendant bien longtemps. Grâce à l'administration précédente, les dettes étaient payées, laissant en caisse un excédant qui était d'un favorable augure pour l'avenir. Un bon esprit animait la communauté, et la situation extérieure favorisait les progrès de la paix intérieure. Louant, exempt des graves préoccupations qui avaient absorbé les loisirs de ses devanciers, dirigea toute son activité vers l'embellissement des bâtiments du monastère : son but était de le faire reconstruire en entier, et sur un plan uniforme ; ce qui n'était pas peu de chose, quand on vient à songer à tout ce que comprenait l'administration d'une abbaye de l'importance de celle d'Aulne. Église, cloîtres, réfectoires, dortoirs, appartements de l'abbé, quartier des étrangers, écuries, granges, remises, officines de toute espèce, tout devait être renversé et remplacé. Ce plan assez audacieux, Louant osa l'entreprendre, et il eut la satisfaction de le voir réalisé, presque en entier, avant sa mort. Dom Herset fait remarquer qu'en celà Louant ne fit guère qu'exécuter les intentions formelles de son parcimonieux prédécesseur, dont on peut dire en effet que comme David il se borna au rôle modeste de rassembler les matériaux du nouveau temple, laissant à un autre Salomon la gloire de l'édification. D. Norbert sur ce point est loin cependant d'approuver tous les actes de Louant : " Ce fut au prix de sommes considérables, dit-il, qu'il mena son œuvre à bonne fin, mais, *en conscience, je dois ajouter que toutes ces constructions étaient trop fastueuses et magnifiques, du moins pour des religieux.* Aussi, ne fut-ce point sans quelque résistance de la part de ses moines que la chose s'exécutât, et il ne parvint même à comprimer cette opposition que grâce au tact dont il fit preuve, et à l'énergie qu'il sut déployer à l'occasion. „

Louant lui-même, paraît-il, éprouva des remords; sur la fin de ses jours il avoua avec douleur, à ses amis, qu'il croyait avoir mal fait

(1) D. Herset dit cependant de Louant : « *Ardent amateur de la régularité* et de l'étude de la théologie, il approfondit celle ci lui-même, et y engagea les siens de toutes manières, de sorte que de son temps il y en eut bien 30 promus au grade de bachelier à l'université dont 15..... (*Chron.* fol. 50.)

en détournant de leur véritable destination des fonds qui eussent dû servir de préférence au soulagement des nécessiteux et à l'édification du prochain.

Quoi qu'il en soit, les travaux ne furent point interrompus; il put voir debout les nouveaux bâtiments à son usage, le quartier des étrangers, l'infirmerie, les dortoirs, les cloîtres, presque tout le couvent, en un mot. — Pour l'église, la dédicace ne devait en être faite que sous son successeur. Celle-là, du moins, n'avait pas été renversée, mais seulement restaurée, et mise en harmonie avec le reste du monastère.

C'était le style du siècle qui avait été choisi. L'ogive et le gothique avaient été sacrifiés; on était en pleine architecture Louis XV, et les restes d'Aulne portent ce caractère. Seulement, eu égard à l'étendue et à la grandeur des bâtiments, à l'élévation des portiques, à la profondeur des corridors, et des voûtes, malgré l'infériorité de la nouvelle architecture sur celle dite gothique, l'ensemble des constructions prit un air monumental et grandiose des plus remarquables. L'architecte a su y marier, dans des lignes harmonieuses, la brique avec la pierre de taille, l'arc des voûtes et des fenêtres avec la droite des constructions grecques. Les quantités de pierre de taille accumulées dans cette entreprise sont fort considérables; on peut en juger par ce qui reste. Pour les briques, l'enduit rouge qu'on leur avait donné est d'une composition tellement tenace, qu'aujourd'hui encore, elle reluit avec autant de fraîcheur que si elle venait d'être appliquée.

Non content d'avoir donné à Aulne l'aspect d'un palais, l'abbé méditait la même transformation pour toutes les maisons dépendantes du monastère. Déjà, il s'était fait délivrer, à cet effet, divers plans, sans avoir pu faire un choix, quand la mort vint l'interrompre dans ses travaux. Il avait fait restaurer entièrement la maison de refuge de Mons, bâtir à Soleilmont un quartier pour les étrangers, et reconstruire à neuf, sur un nouveau plan la ferme-château de Beaudribus, qu'il entoura de murailles, et où il aimait à se retirer avec ses intimes, pour s'y reposer dans une villégiature pleine d'agréments.

On peut lire encore aujourd'hui, sur un pan de mur des ruines de l'abbaye d'Aulne, ce chronogramme inscrit au-dessus d'une porte, dans une pierre de marbre :

eXtruCtor
DoMInUs LoUant
præsUL.

De toutes celles dues à Louant, c'est l'unique inscription qui ait subsisté. On dirait que le sort, en ce point, ait voulu se montrer équitable, en désignant à la postérité. au milieu des débris de tout le reste. le nom de l'homme dont les ressources intellectuelles puissantes avaient conçu les proportions de ces bâtiments splendides, qui ne devaient pas survivre un demi-siècle à leur fondation.

En dépit de toutes ces dépenses, Louant trouvait encore de l'argent pour les nécessiteux; les pauvres des environs, surtout pendant la disette de 1740 (1), n'eurent qu'à se féliciter de sa générosité, et plusieurs couvents, parmi lesquels nous citerons ceux de Soleilmont, de l'Olive et de Félix-Pré, ruinés par suite des désastres de la guerre, subsistèrent pendant plusieurs années sur les fonds que put leur octroyer généreusement, et à titre gratuit, la bourse de l'abbaye, grâce à une administration modèle.

Jamais les étrangers n'avaient été reçus à Aulne avec tant de luxe et de distinction; aussi, les personnages les plus illustres de la Belgique se firent-ils un plaisir d'aller goûter de cette splendide hospitalité.

Barthélemy Louant mourut en 1753, le quatorze août, après vingt-cinq années d'abbatiat (2). On lui érigea son tombeau sous la lampe du sanctuaire, avec l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Reverendissimus ac amplissimus dominus
D. Bartholomœus Louant,
Abbas Alnensis XXXVIIII
Ordinis sui per Leodium.
Vicarius generalis etc. etc.
Obiit 14 Augusti 1753.
Œt : 69. Prof : 44 Sacerd : 43. Prælaturæ : 25.
Eheu ! cur rapuit mors aspera Bartholomœum ?
Perdidit Alna patrem, vix habitura parem !
Prudenter quinque et viginti præfuit annis,
Optimus et gratus fratribus ille suis.

(1) Laissons la parole à D. Herset : « L'an 1740, temps où la cherté des vivres fut excessive, il fit de grandes aumônes de toute manière, de sorte qu'en cette seule année on distribua au peuple au moins cent mesures de froment. De plus il fournit en cachette bien des choses à des familles honnêtes et honteuses, dont la pauvreté lui était signalée par les curés voisins et autres personnes sages, et cela avec beaucoup de tact et de prudence. » (*Chron.* fol. 49.) Ces faits sont une nouvelle preuve de ce que nous avons dit (p. 68) à la fin du chapitre XI sur la charité à Aulne.

(2) Sa belle devise était : *Laudans laudabo Dominum.*

Quidquid habet pulchri, rari quod possidet Alna
Hoc totum a Louant præsule claret opus.
Heu moritur, sic fata volunt, ipsique precamur
Salvus ut æterna pace fruatur. Amen. (1)

Cette belle et grande dalle funéraire a été retrouvée par M. Cloquet sous les décombres, lors du récent déblaiement, encore à sa place (sous la lampe) mais fort détériorée; elle a été placée par lui, en vue de sa conservation, dans l'absidiale du chapitre, protégée par un grillage.

N. B. Sous l'administration de l'abbé Louant, Aulne eut à soutenir plusieurs procès assez importants, dont le détail ne peut entrer ici, notamment contre l'abbaye de Lobbes, à propos de conflits survenus entre les pêcheurs des deux monastères, par rapport à la délimitation exacte de leur zône de pêche respective dans la Sambre, ce qui, on le conçoit, dû refroidir notablement les bons rapports séculaires entre la vieille abbaye-mère et sa puissante fille. Ceux-ci, du reste, après la conclusion pacifique de cette regrettable affaire, devinrent plus cordiaux que jamais, comme on pourra bientôt s'en convaincre à la relation de ce qui se passa lors de l'installation de D. Joseph Scrippe.

Pour en finir avec ce fécond abbatiat, voici une liste de 27 moines d'Aulne qui ont ratifié en 1748 l'accord intervenu entre les abbayes de Parc et d'Aulne au sujet de la cure d'Archennes (2) :

Fr. Barthélemy, *abbé*, François du Bois, *prieur*, Ursmer Bataille, Pierre Lorent, Maure Mélotte, Ambroise Demany, Louis Gossart, Basile Thomas, Maximilien Defresnes, Alex. Le Blanc, Lambert Hauchamps, Jules Huart, Englebert Hanne, Hilarius Lepot, Jean Cordier, Emmanuel Stilmans, Edmond Henon, Bénigne André, Innocent Denenbourg, Malachie Thyry, Bernardin Lefèvre, Victor Charlier, Placide Devergnies, Dominique Massart, Mathieu Freon, Sylvestre Dardenne, Jérôme Lombart. (*Archives de l'État* à Mons.)

2. D. MAURE MÉLOTTE, de Givet, né le 25 février 1688, profès en 1711, élu 42e abbé d'Aulne en août 1753, fut béni au refuge de Huy le mois suivant par le T. I. Jacquet, suffragant de Liége. Ce digne

(1) Voici la traduction de l'inscription métrique qui suit l'épitaphe proprement dite : « Hélas! la mort cruelle pourquoi a-t-elle ravi Barthélemy? Aulne a perdu son père, Aulne ne retrouvera plus son semblable. Vingt-cinq ans il sut administrer avec sagesse : il fut doux et bienveillant envers ses frères. Aulne n'a rien de beau, rien de rare, qu'elle ne doive à Louant, son chef. Le voilà tombé : ainsi le veut le sort; nons prions qu'il jouisse en paix du repos éternel.

(2) Commune du Brabant au canton de Wavre.

successeur de Louant, tout en suivant les traditions de ce dernier, sut se retenir dans des limites plus sages. A peine promu à l'abbatiat, il déclara son intention de faire observer la discipline religieuse dans toute sa rigueur, tout en continuant les travaux entrepris par son prédécesseur. Ce programme, il sut l'exécuter en entier. Ce fut sous sa direction, surtout, que l'église d'Aulne fut restaurée et décorée; il en augmenta les dépendances et construisit notamment des deux côtés du chœur, deux absidioles en l'honneur de saint Benoît et de saint Bernard, qui se voient encore aujourd'hui.

Ce fut la veille de la fête de la Toussaint 1758, que le nouveau temple fut inauguré et rendu au culte, après une interruption de trois années, durant lesquelles on avait célébré les offices tant dans la chapelle du chapitre qu'ailleurs. C'était un édifice aussi remarquable par ses proportions et son architecture, que par les monuments somptueux et les richesses artistiques qu'il abritait. Il ne fut plus modifié jusqu'en 1794.

Après avoir donné ses soins aux dépendances de l'abbaye : buanderies, lavoirs, ateliers de forge et de menuiserie, l'abbé se consacra aux réformes intérieures que réclamait sa communauté. Sévère pour lui-même, il avait sur ses subordonnés une grande autorité. Il sut faire accepter de bonne grâce la mise en vigueur, à Aulne, des articles de la bulle du pape Alexandre VII, relative aux règlements des maisons religieuses, de sorte que les moines d'Aulne se virent imposer un régime plus dur qu'ils n'y étaient accoutumés. Il ne paraît pas, pourtant, qu'ils protestèrent par des faits. L'abbé, entr'autres, leur faisait parfois suivre, en temps ordinaire, l'abstinence du Carême, ce qui lui était facile, à lui, car il prêchait d'exemple, et il était fait à la mortification, mais ce qui était loin, on le conçoit de plaire également à tout le monde. Son austérité était telle, que ses hôtes appréhendaient d'avoir l'honneur d'être invités à sa table, tant elle était frugalement servie; ce qui fit que les grands personnages et autres amateurs de bonne chère, qui se succédaient sans relâche au monastère sous l'abbé précédent, s'abstinrent bientôt totalement d'y reparaître encore : Dom Norbert le constate expressément.

Maure Melotte était grand amateur d'arboriculture; c'était là, pour ainsi dire, son unique distraction. Arbres fruitiers ou d'agrément, il en plantait partout où il pouvait : dans les jardins, dans les prairies, sur les routes appartenant au couvent. C'est à lui qu'on doit la route qui conduit d'Aulne à Beaudribus; il la fit entièrement planter d'arbres, mais tous ont disparu.

Église abbatiale. Portail du XVIIIe siècle adossé à celui du XIIIe.

Assidu à tous les offices de la communauté, il ne manquait aux Vigiles que quand ses infirmités venaient l'en empêcher; il ordonna de chanter Vigiles tous les jours, ce dont, depuis un temps assez considérable, ses prédécesseurs avaient jugé bon de s'affranchir quelque peu. Ce fut au milieu de cet office, qu'un jour il fut frappé d'un coup d'apoplexie dont il ne se releva plus. Il mourut en 1763 et fut enterré dans l'église, dans le tombeau qu'il y avait fait édifier pour lui et pour ses successeurs. L'épitaphe qu'on inscrivit sur sa tombe fait de lui un brillant éloge :

Annis Alna decem vigili pro prœsule Maurum
Conspexit, venerans cum pietate virum.
Insignem templi splendorem semper anhelans.
Pulchriùs ingenua reddidit arte nimis.
Cantica nocte, die Maurus divina canebat :
Occidit heu, nostri gloria summa chori !
Canticis angeticis sua nunc modulamina jungat
atqUe DeI In Lœta paCe qUIesCat, aMen. (1)

Aulne, sous son administration, eut à soutenir un assez singulier procès à l'occasion de l'achat pour l'abbaye de la ferme de Raucroix à Ossogne (Thuillies). Il s'agissait d'un dépôt. Voici comment en parle le procureur Al. Leblanc dans le *Registre servant de mémoire de diverses choses advenues et à advenir au monastère d'Aulne.*

" *Mémoire soit pour les précautions que doit prendre un proviseur.* " — Dieu sait les peines que j'ai eues, et les soins que je me suis donné " pour cette affaire, dont j'ai venu à bout avec le secours du Ciel, affaire " la plus difficile que le monastère ait eue peut-être depuis sa fon- " dation. „

Voici donc cette affaire. C'est dom Al. Leblanc qui parle :

" L'an 4757, dans le mois de juin, nous avons levé à Mons une somme de vingt mille florins, à intérest, pour acheter la cense dite de Raucroix à Ossogne. Cette somme a été déposée chez la veuve Raucroix, dont un certain George Taisne avait épousé la fille, à qui il fallait payer cette somme. Dans le courant de la semaine que ledit Taisne devait se

(1) « Pendant dix ans Aulne eut en Maure un chef vigilant; elle le respectait comme un homme de bien. Toujours jaloux de la splendeur du temple, il sut l'embellir toujours avec un art intelligent. Et nuit, et jour, Maure chantait les cantiques divins; il est tombé, lui qui était la gloire de nos chœurs. Puisse-t-il, maintenant, mêler ses accents aux cantiques des anges, et jouir de la paix éternelle dans le sein de Dieu. »

rendre au monastère avec sa belle-mère pour passer le contrat de vente de ladite cense, on fit courir le bruit que les vingt mille florins étaient volés, la veille de saint Laurent, dans la ville de Binche, où restaient la belle-mère et le gendre. Ce dernier fut suspecté de ce vol prétendu. Le contrat fut cependant passé le dix-huit août, et la cense vendue. Taisne, *ce fâmeu* (sic) nous demanda cette somme après le contrat. Nous soutenâmes que cette somme avait été déposée chez lui *ad partem pretii* (l'achat était de vingt-six mille cinq cents florins), et qu'il devait en répondre. Ce qui embarrassait fort, c'est que cet argent avait été mis par Dom Maximilien, pour lors proviseur, dans un coffre, sans le compter, et en avait la clef, laissant cet argent à Binche depuis le vingt-quatre juin, jusqu'au neuf août, jour du vol prétendu. Nous avons soutenu un fâmeu procès au conseil de Mons à ce sujet, et nous l'avons gagné à tous frais et dépens des deux instances, par sentence du vingt-six avril 1766. „

Mais revenons-en à nos abbés bâtisseurs, dont le suivant ne sera guère cité ici que pour mémoire, vu le peu de traces qu'il a laissées de son passage.

3. D. HILAIRE LEPOT, de Cambrai, né en 1715, ancien professeur de théologie, fut élu 43e abbé cistercien d'Aulne le 26 avril 1764 et béni solennellement le 17 juillet suivant, sans doute à cause de l'état précaire de sa santé, dans l'église abbatiale d'Aulne, par l'illustre Seigneur de Grade, évêque de Philadelphie et suffragant de Liége. Il tomba malade le jour même de son élection, et ne se remit plus. Rien de remarquable sous son administration. On loue ses qualités bienveillantes et ses vertus privées. Dom Herset ajoute : " Il ne rechercha ni n'ambitionna cette dignité, vivant jusqu'alors tranquille et paisible à Aywieres comme confesseur. C'était un homme vraiment gai et pacifique, assidu aux offices divins et plein d'amour pour ses frères. Il fit faire et entourer de murs un long jardin près du canal. Mais hélas.... „ Il mourut le vingt-cinq janvier 1765. Son épitaphe témoigne d'un goût plus pur que la plupart de celles que nous avons vues précédemment. En voici la partie métrique, laquelle ne figure pas sur sa tombe :

Tetra tuum cohibe non expugnabile ferrum
O Mors! Hilarium cur inimica rapis?
Flebile post funus Mauri, cur flebile funus
Hilarii subito falce vibrante paras?

Alma dole, proprio a vivis sic præsule rapto
Eheu ! quam caro nunc jacet orba viro !
Mitis erat, multumque pius, bonus atque peritus
Æternæ gustet præmia pacis, amen. (1)

4. D. JOSEPH SCRIPPE, de Charleroi, d'abord prieur, fut élu 44e abbé cistercien d'Aulne le 18 février 1765, " à la grande satisfaction de ses confrères et de ses voisins ", ajoute D. Herset. Il marcha sur les traces de Louant, en ce sens qu'il consacra toute son activité, tous les revenus et tout le crédit de l'abbaye à des constructions de tout genre; mais il en différa en ce que son caractère était dépourvu de ces qualités aimables qui rachetèrent chez Louant ce qu'on pouvait avoir à lui reprocher.

Le dix mars 1765 eut lieu son installation solennelle, présidée par Dom Paul Dubois, abbé de Lobbes. Des infirmités à la jambe mettant ce bon abbé dans l'impossibilité de marcher, il se fit placer en litière, et transporter en nacelle de l'autre côté de la Sambre. C'est ainsi qu'il arriva à Aulne, au milieu des acclamations retentissantes des religieux et de tout le personnel attaché au couvent, les cloches sonnant à toute volée, et les canons du monastère lançant des bordées sans relâche. Le dix-neuf mars suivant, le nouvel abbé d'Aulne se rendit à Liége pour y recevoir du T. I. S. de Grade, suffragant, la bénédiction abbatiale dans l'église des Ursulines, en présence des abbés de Saint Laurent et de Saint Lambert. Le nouvel élu offrit ensuite au Refuge de Saint Lambert un banquet, où ne figuraient pas moins de quatre-vingts convives.

Une réception solennelle l'attendait à Aulne, à son retour, le vingt-sept du même mois. Tous les domestiques et ouvriers attachés au couvent, ainsi que les jeunes gens de Montigny-le-Tilleul en costume militaire, à pied et à cheval, vinrent à sa rencontre, avec grand cérémonial et au au milieu des démonstrations les plus enthousiastes. Le canon et la mousqueterie tonnaient, toutes les cloches sonnaient; la communauté tout entière, entonnant d'une voix retentissante les louanges de son nouveau chef, alla le recevoir, à la grande porte de l'église, et le

« O Mort, sombre mort, détourne ta faux impitoyable ! Pourquoi faut-il, cruelle, nous enlever Hilaire ? Pourquoi, sitôt après le triste trépas de Maure (Carrion), fallait-il soudain toucher de ta faux vibrante et renverser Hilaire ? Aulne, verse des larmes, car c'est ton chef, hélas ! qui t'est enlevé ; te voilà veuve maintenant de celui qui t'était si cher ! Il était doux, pieux, plein de bienveillance et de sagesse : puisse-t-il jouir du repos de la paix éternelle ! »

conduisit jusqu'au maître-autel, où le *Te Deum* fut chanté. Après quoi des réjouissances de toute espèce commencèrent, et se prolongèrent pendant plusieurs jours, pour se renouveler encore en avril, à l'occasion de l'arrivée imprévue des abbés de Lobbes et de Bonne-Espérance, suivis le lendemain de tous les religieux de la communauté de Lobbes, qui vinrent surprendre les convives au dîner. On fraternisa gaiement, un splendide banquet fut servi, " et c'est ainsi, dit Dom Norbert, que furent renoués les antiques liens d'amitié „. Le surlendemain D. Scrippe se rendait au chapitre général de Citeaux.

La brillante aurore de cette administration, qui s'ouvrait sous de si favorables auspices, devait finir par une soirée d'orage, comme on le verra bientôt. Quoi qu'il en soit, le nouvel abbé commença par captiver l'estime et les bonnes grâces de tous ceux qui avaient commerce avec lui, tant de ses religieux, que des hôtes illustres qui visitaient le couvent. Il les recevait splendidement et avec toute la bienveillance possible, et s'en faisait de nouveaux amis. Il veillait avec grande sollicitude à tous les intérêts, tant extérieurs qu'intérieurs, et il donnait ses soins surtout à l'amélioration des propriétés bâties du monastère. " Il y " fit plus de dépenses, et il y mit plus de magnificence qu'il ne convenait " à des religieux, dit Dom Norbert, on peut en juger par les travaux " exécutés à Clermont. „ Pendant les seize premières années, il eut la prudence de ne pas dépasser les revenus ordinaires du monastère, mais, ajoute D. Herset, *ayant nommé un nouveau pourvoyeur* (boursier) *les dettes s'accrurent* bientôt à tel point (preuve évidente qu'à Aulne tout le secret des immenses ressources trouvées par les abbés précédents résidait dans le bon choix du boursier) qu'à sa mort, il laissa pour plus de cent mille florins de Liége à payer; ce qui eut des conséquences d'autant plus fâcheuses, que ce même pourvoyeur D. Gérard Gérard, devenu son successeur, au lieu de faire l'impossible pour éteindre cette dette, ne fit que l'aggraver dans des proportions extrêmement menaçantes.

A Aulne, Scrippe fit reconstruire entièrement la sacristie et le quartier de l'abbé — c'est la partie de l'abbaye qui a échappé partiellement à l'incendie, et qui constitue presque en entier l'hospice actuel — ainsi que toutes les dépendances immédiates du couvent, ateliers de charrons, de forgerons et de menuisiers; plus cinq grandes écuries pour chevaux, avec chambres pour cochers, écuyers et valets; plus un grand et splendide quartier pour les étrangers, plus une chapelle pour la

domesticité, etc., etc. C'est lui qui fit renouveler aussi les cloches et l'horloge.

Il augmenta ou reconstruisit les fermes de Beaudribus, Tout-y-Faut, Clermont, Donstiennes, ainsi que les maisons pastorales de Graux, Laives, la Neffe et Donstiennes, et les églises de Haine-Saint-Pierre, Sainte-Aldegonde, etc.

La ferme de Beaudribus, qui subsiste en entier actuellement, offre un échantillon des proportions dans lesquelles les abbés construisaient. La pierre du taille y est prodiguée; les écuries, aux voûtes appuyées sur colonnes monolithes, et aux crêches finement taillées, sont particulièrement remarquables.

Ces préoccupations matérielles avaient-elles aigri le caractère de l'abbé, ou bien une nature naturellement atrabilaire reprenait-elle simplement le dessus, nous ne saurions le décider; toujours est-il que Scrippe devint bientôt d'humeur farouche, et qu'il eut en peu de temps presque toute la communauté contre lui. Si hospitalier dans le principe, il se montrait à l'égard des étrangers grossier et malhonnête. Il ne voulait plus personne à sa table. Si par hasard les circonstances l'obligeaient à faire exception sur ce point, il savait s'y prendre de telle sorte qu'on le quittait froissé, et qu'on se gardait bien de revenir. Les parents des religieux se virent par suite frappés d'une sorte d'ostracisme; aucun n'osait plus se présenter au couvent. Après les murmures et les protestations, vinrent les menaces. L'abbé n'en tint aucun compte. Il en résulta une opposition en règle, et on rédigea une protestation contre Scrippe. Celle-ci fut envoyée à Clairvaux, où l'on n'en tint nul compte. Alors, l'un des plus jeunes des religieux, en même temps l'un des plus emportés, partit subitement et en secret pour Cologne, afin d'y trouver le nonce apostolique, et de le prier, pour ses confrères, de venir, au défaut des supérieurs réguliers, n'agissant pas, porter remède à la situation. Le nonce promit de s'occuper sérieusement de cette affaire, et il allait se mettre en route, quand, sur le conseil de quelques anciens, on écrivit en toute hâte à l'abbé de Clairvaux, pour l'informer des faits, et pour le prier de veiller à ce que les priviléges de l'ordre ne reçussent aucune atteinte, par suite d'une intervention étrangère. Clairvaux s'émut, et l'abbé ne pouvant partir lui-même à cause de ces infirmités, dépêcha son coadjuteur D. de Rocourt, avec pleins pouvoirs. C'était en 1781. Le commissaire ouvrit une enquête, et séjourna à Aulne assez longtemps pour espérer que les esprits étaient calmés; Scrippe avait fini par se

soumettre et avait promis tout ce qu'on demandait. Mais à peine D. de Rocourt fut-il parti, qu'il se montra plus arbitraire que jamais. Il vécut encore trois ans, au grand détriment de la communauté, et mourut le trente-et-un mars 1785, âgé de septante-cinq ans, " ne laissant après lui, dit Dom Norbert, aucune espèce de regrets. „ (1)

Pendant cet abbatiat si troublé, Aulne eut la douleur de voir trois de ses enfants devenir infidèles à leurs vœux. A la façon dont D. Herset en parle, il semble que c'était presqu'inoui dans cette maison. Du reste deux d'entre eux revinrent à résipiscence et expièrent durement leurs leurs fautes.

5. D. GÉRARD GÉRARD, de Namur (paroisse de St Loup), né le 4 décembre 1735, successivement chapelain à Soleilmont, confesseur à Aywières, puis nommé pourvoyeur ou boursier par l'abbé Scrippe (au grand dam des finances du monastère, ainsi qu'on l'a vu), fut enfin (malgré l'incapacité évidente dont il avait preuve pour l'administration du temporel), après un scrutin très laborieux (au troisième tour seulement d'après D. Herset), élu 45e abbé cistercien d'Aulne, le 13 mai 1785, sous la présidence du T. R. Dom de Rocourt, abbé de Clairvaux. Le surlendemain, veille de la Pentecôte, il reçut la bénédiction du même (2), assisté des abbés de Lobbes et de Bonne-Espérance (3), et put ainsi,

(1) « TANDUM *extremum diem clausit,* NULLUM SUI RELINQUES DESIDERIUM. »
On lui fit une épitaphe métrique insignifiante, qui semble se ressentir du mécontentement général et ne figura jamais sur sa tombe.

Abbas Josephus viginti præfuit annis,
Cantum sustentans nobiscum voce virili,
Corde pio, atque bono, semper dilexit egenos,
E vivis abiit 31 martii 1785.

C. à d. : L'abbé Joseph présida vingt ans, soutenant notre chant par sa voix mâle, d'un cœur bon et compatissant, il aima toujours les pauvres, il sortit de ce monde le 31 mars 1785.

(2) « Il est à remarquer, observe à ce propos D. Herset, pour le souvenir futur de l'affaire, que dans la suite, beaucoup de difficultés nous furent suscitées par le Synode de Liége et surtout par le suffragant, pour la raison que nous avons donnée plus haut (de la bénédiction de D. Gérard faite non par un évêque selon l'usage, mais par un abbé), de sorte que ce ne fut qu'avec grand peine et sur l'ordre exprès du prince-évêque, que deux de nos diacres furent promus au sacerdoce, savoir : les moines Léopold et Ferdinand. » (*Registre servant de mémoire de diverses choses advenues et à advenir au monastère d'Aulne.*).

(3) Comme on le voit les bons rapports entre les 3 grandes abbayes du Pays de Thuin, déjà constatés vingt ans auparavant à l'installation de l'abbé Scrippe, persistaient toujours.

le jour de cette grande fête, officier solennellement pour la première fois en habits pontificaux. L'année suivante s'étant rendu au chapitre général de Citeaux, il y fut désigné comme vicaire général de l'Ordre au pays de Liége.

L'administration de cet abbé est jugée sévèrement par Dom Norbert Herset, le dernier abbé d'Aulne. C'est un contemporain, un rival peut-être, qui apprécie la politique et la conduite de son prédécesseur immédiat. Cinq années à peine, en effet, séparèrent l'élection de Dom Norbert de celle de Dom Gérard. En lisant les critiques qu'il fait des dépenses inutiles de ce dernier, on croit entendre l'écho des discussions qui ont dû surgir à ce sujet entre l'abbé et son procureur D. Norbert. A en juger par ses écrits, Dom Norbert eut été plus modéré et plus prudent dans l'emploi des deniers de l'abbaye. Il est vrai que celui-ci parlait après dure expérience; il avait été instruit à l'école du malheur, et par la ruine totale du monastère.

Les temps devenaient difficiles : d'un côté les mesures prises par Joseph II contre les maisons religieuses; d'un autre côté la Révolution française qui se préparait à éclater. L'abbé se montra patriote, et il eut le courage d'afficher hautement ses sympathies pour les partisans de la Révolution brabançonne. Il en résulta d'abord des mesures plus rigoureuses contre les maisons sous la dépendance d'Aulne, ensuite une notable augmentation dans le personnel du monastère, qui avait ouvert un asile aux religieux persécutés. Des nobles, des doyens, des docteurs, professeurs et présidents de l'Université de Louvain reçurent, à Aulne, une hospitalité qui était de nature à adoucir les peines de leur exil.

L'un des illustres proscrits fit, à cette occasion en l'honneur de l'université, l'épitaphe suivante, recueillie par Dom Norbert :

D. O. M.

Post longam jaceo tandem celeberrima luctam,
Quæ docui Belgas dogmata, jura fidem.
Sexaginta duos annos vixi atque trecentos.
Attamen hoc toto tempore virgo fui.
Nullam in corrupto labem Luthere pudori
Intuleras, nullam Janseniana lues.
Nec jam victa cado! Potui succombere morti,
Ast etiam victrix post mea fata ferar.
Catholice, extinctam noli lugere, Viator!
Vivo; martyribus si modo vita datur. (1)

XVII JULII MDCCLXXXVIII.

R. I. P.

(1) Me voici tombée enfin, moi jadis si célèbre, après de longs combats; moi qui

" A peine à la tête des affaires, dit Dom Norbert, en dépit des " charges qui pesaient déjà sur le couvent, en dépit des conseils et des " remontrances des personnes dont l'expérience méritait d'être écoutée, " en particulier de l'évêque de Namur, Gérard se mit à entreprendre " des travaux beaucoup trop vastes, beaucoup trop coûteux, et qui, en " tout état de cause, auraient pû être remis à des temps plus favo- " rables. „

C'est ainsi, qu'à grands frais, il construisit pour la ferme deux granges spacieuses, dont on n'avait nul besoin, avec dépendances, le tout avec des toits à la Mansard, ce qui fit qu'on dut renoncer à utiliser les boiseries des anciennes toitures. " Et pourtant, dit Dom Norbert, les anciennes granges, avec de légères réparations, étaient en état de servir encore plusieurs siècles, et de rendre plus de services même que les nouvelles; mais le révérend abbé trouva convenable d'en juger autrement. „

A Fontaine-Valmont, à la Louvière et à Donstiennes, il reconstruisit de fond en comble, les maisons pastorales, sur les instigations d'un paysan, qui prétendait que le voisinage de mines de charbon rendait dangereuses celles qui existaient auparavant.

Il reconstruisit de même les fermes d'Henrival et de Marbiseul, et fit bâtir à Clermont des granges magnifiques et un moulin.

Si bien qu'à sa mort, arrivée en 1790, il laissait une dette de deux cent cinquante mille florins de Hainaut, non compris une somme de vingt-quatre mille neuf cents florins pour l'acquisition de la ferme de Jumet.

Il aimait à défaire pour refaire ensuite. C'est ainsi qu'il fit démonter l'antique mître de l'abbé Gérard Bosman, et qu'il vendit la crosse donnée au couvent par le même. Il acquit, à Paris, deux nouvelles mîtres pour le prix de neuf cents livres, et deux crosses d'un prix assez élevé. Il fit aussi, pour la bibliothèque, plusieurs acquisitions importantes, et des plantations d'arbres considérables. " Mais le malheur, dit Dom Norbert, c'est qu'il laissa le tout à payer. „

---

ai enseigné à la Belgique, le dogme, le droit, le bien. J'ai vécu trois cents soixante-deux ans, et pourtant, après ce temps, vous me voyez vierge encore; ni Luther, ni Jansénius n'ont pu porter atteinte à ma chasteté incorruptible. Je tombe, mais non vaincue! J'ai pu succomber au trépas, mais vous me reverrez encore pour d'autres destins. Voyageur catholique, séchez les larmes que vous répandez pour moi! Je vis, s'il est vrai, qu'un martyr ne meurt point! »

17 juillet 1788.

La santé de l'abbé avait toujours été chancelante. S'étant retiré à Beaudribus, il y mourut après quelques semaines, ayant supporté avec un admirable courage les douleurs intolérables qui étaient venues l'accabler. Il rendit le dernier soupir le dix-huit août 1790; il avait cinquante-cinq ans d'âge et trente-trois de profession religieuse.

La partie métrique de son épitaphe vise à la poésie; l'antithèse n'a pas encore disparu, mais elle a su s'abstenir de la pointe et du jeu de mots :

Alna dole, decet eximium deflere parentem;
Denotat amissum lacrima pura patrem.
Mors rapit heu! tantum quem mons, quem silva vocabant.
Claustri delicias, sidus, opemque tui.
Deficit heu! mitrâ solum annis quimque coruscus.
Votaque cui fratum plurima lustra dabant.
Emoritur celeber factis et mente Gerardus.
Alna dole; patrem contegit urna patrum. (1)

Gérard eut à présider pendant son administration à cinq élections abbatiales. Celle de Robermont, à Liége, offre des incidents assez curieux. Les religieuses de cette communauté visaient à leur sécularisation; à la mort de la dernière abbesse, Victoire Boret, en 1787, elles s'opposèrent à l'élection d'un successeur, et elles s'adressèrent à Rome pour obtenir la transformation de leur ordre en une communauté de chanoinesses séculières.

Elles étaient protégées secrètement par l'évêque de Liége, et officiellement par plusieurs personnages importants. L'abbé d'Aulne se constitua leur adversaire, et il y mit tant d'activité et de zèle, qu'il finit par l'emporter, après six mois d'une lutte opiniâtre. Voici la narration des diverses phases de cette lutte, écrite de la main de D. Herset dans le *Registre des choses curieuses advenues et à advenir au monastère d'Aulne :* Le vingt-trois avril 1787 mourut subitement Dame Victoire Boret, abbesse de Robermont. Notre abbé sans retard s'y rendit, pour

(1) « Aulne, pleure, il te convient de pleurer un si bon père; tes larmes sincères annoncent que c'est vraiment un père que tu as perdu! La mort, hélas! l'a enlevé, lui que les forêts et les montagnes elles-mêmes appelaient les délices du monastère, son phare, son soutien. Le voilà tombé! Cinq années à peine la mître ceignit son front, tandis que les vœux de tous demandaient pour lui de longues années encore. Il est mort, Gérard, non moins illustre par les faits de sa vie que par sa brillante intelligence; Aulne, verse des larmes; l'urne de nos pères s'est refermée sur les cendres d'un père. »

procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse; mais, chose inouïe, d'une voix unanime les religieuses protestèrent, prétextant qu'elles n'étaient point préparées, et invoquant le privilége des délais accordés par les canons et les concordats germaniques. L'abbé ne crut pas devoir se rendre à ces raisons, et il informa sur-le-champ, de ce qui se passait, le nonce apostolique, en même temps qu'il annonçait, au supérieur de l'ordre, que les dames abbesses agissaient en secret dans l'espoir d'obtenir leur sécularisation Mais Dom Gérard avait été prévenu, car peu de jours après, arriva un décret du souverain Pontife, accordant, sur les instances du prince-évêque de Liége, un délai de trois mois, avant de procéder à la nouvelle élection. Un commissaire fut chargé de venir notifier la chose à notre abbé, ainsi qu'au vicaire général. Notre procureur-général à Rome, Dom Godard, nous instruisit par son entremise des mêmes faits, assurant que les religieuses usaient de tous les moyens pour arriver à leur sécularisation, et qu'elles avaient adressé dans ce but au souverain Pontife une requête dont les principaux motifs portaient :

" 1° Que, eu égard au voisinage immédiat d'une si grande ville (Liége), il leur était impossible de vivre conformément à leurs statuts.

" 2° Que si elles procédaient à une nouvelle élection, elles avaient à craindre de retrouver une abbesse du caractère de l'abbesse défunte.

" 3° Que les dettes de leur maison étaient considérables, et la plupart de leurs bâtiments hors d'état de service si bien qu'elles n'espéraient jamais pouvoir se relever de cette situation, si ce n'est par la sécularisation.

" 4° Que tant d'abus s'étaient introduits chez elles, que la discipline religieuse n'existait plus guère que de nom, et qu'elles désespéraient de jamais pouvoir la remettre en vigueur.

" Se basant sur ces raisons et sur d'autres semblables, fortes de l'appui du prince-évêque de Liége et de plusieurs personnages influents auprès des cours étrangères, elles ne doutaient point du succès de leurs démarches. Mais Dieu immortel, qui se sert des plus faibles instruments pour renverser ceux qui se croient les plus forts, inspira lui-même au Souverain Pontife, le jour de l'octave de saint Bernard, la sentence suivante. „

Cette sentence portait en substance que, n'ayant pu considérer comme sérieux les motifs que les religieuses faisaient valoir, — qu'il lui était prouvé du reste, après mûre instruction, qu'ils étaient en grande

partie faux et inexacts, — il ne pouvait se rendre à leur supplique; qu'en conséquence elles eussent, dans le plus bref délai possible, à procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse, tout en se soumettant, du reste, au bon plaisir des instructions que leur donnerait le nonce apostolique.

" A peine les religieuses eurent-elles eu communication de ce décret, que, tout effrayées, et comme frappées de la foudre, elles s'adressèrent, au moyen d'une supplique des plus humbles. et en faisant leurs excuses pour tout ce qui s'était passé, à notre abbé, occupé en ce moment au couvent d'Oriente. Il leur répondit qu'elles ne devaient pas ignorer, qu'en vertu des termes du décret, toute cette affaire était entre les mains du nonce apostolique. Elles écrivirent alors au nonce, le suppliant de vouloir bien faire procéder à l'élection d'une abbesse. Celui-ci, après quelques formalités, y consentit, en donnant pour date le vingt-quatre octobre suivant. Elles implorèrent l'intercession de Dom Gérard, pour obtenir un terme plus rapproché, déclarant que pour l'octroi de cette faveur, elles renonceraient volontiers à tous leurs priviléges. L'abbé fit ce qu'il put, mais il se vit dans l'impossibilité de les satisfaire avant le quinze octobre. Par suite d'un ballotage, l'élection fut remise au dix-sept du même mois, et réunit la majorité des suffrages sur la personne de Dame Louise Terwagne, à laquelle le Seigneur accorde des jours longs et prospères. „

C'est le cas d'appliquer le vieux proverbe : " Tout est bien qui finit bien. „ Celà n'empêche pas que ce fait particulier jette une sinistre lumière sur le grand relâchement qui régnait en certains monastères, à la veille de l'épouvantable cataclysme qui allait tous les anéantir en nos contrées, et qu'à ce titre il méritait à nos yeux la place que nous avons cru devoir lui concéder ici.

Du reste, cet état de choses ne paraît avoir existé dans le pays de Liége que dans très peu de communautés. C'est ainsi qu'à Aulne, comme le prouvent tous les faits parvenus jusqu'ici à notre connaissance, la ferveur s'est maintenue assez intense jusqu'à la suppression de l'abbaye, et même au delà, grâce peut-être au grand esprit de foi de son dernier abbé,

Voici maintenant un dernier document relatif à l'abbatiat de D. Gérard, extrait de la même source dont le paragraphe final surtout nous a paru d'une importance considérable au point de vue de l'histoire de l'Eglise de France de 1789. En effet, il est de nature à projeter une

certaine clarté sur la fameuse nuit du 4 août 1789, où le clergé des États-Généraux fit avec une gaieté de cœur jusqu'ici assez incompréhensible pour nous, si bon marché de tous ses privilèges ecclésiastiques. Car, pour qui connaît par exemple le serment solennel que devaient prêter la plupart des abbés le jour de leur élection, relativement au maintien absolu et zélé de tous les priviléges de l'abbaye, sans distinction, ce fait paraissait réellement inexplicable. Et certes, ce n'étaient pas nos abbés d'Aulne et de Lobbes, si ardents à soutenir intégralement les moindres prérogatives abbatiales, qui auraient forfait à leur devoir en adhérant à cette trop fameuse et inutile renonciation du 4 août, dont la plupart des auteurs appartenant au clergé séculier n'avaient en réalité presque rien à abandonner, comme c'était le cas pour les nombreux vicaires perpétuels qui en faisaient partie, précurseurs inconscients de nos abbés-démocrates actuels, votant en 1905, avec plus d'aveuglement encore, ou du moins saluant avec une joie insensée la loi funeste de la " Séparation „, si désastreuse pour la pauvre église de France !

" L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le vingt-et-un mars, à la requête de Monsieur le procureur du roi, au siége royal des ville et prévôté de Maubeuge, pour lequel domicile est élu au greffe du dit siége, en vertu des lettres du roi données à Versailles le dix-neuf février 1789, du règlement particulier y joint, du règlement général du vingt-quatre janvier y annexé et l'ordonnance de Monsieur le prévôt de Maubeuge rendue en conséquence le quatorze de ce mois; je, Dominique Drapier, huissier au même siége, donne assignation à Monsieur l'abbé d'Aulne, seigneur de Coulmies, à la cense, parlant au sieur Fournier son censier, à comparoir en personne ou par procureur de son ordre, fondé de pouvoirs suffisants, pardevant Monsieur le bailli d'Avesnes, ou son lieutenant-général, pour assister à l'assemblée des Trois-Etats, qui sera tenue dans la ville d'Avesnes le quatorze d'avril prochain, et concourir, avec les autres députés de son ordre, à la rédaction des cahiers de doléances, plaintes et remontrances et autres objets exprimés en la dite ordonnance, et procéder à la nomination des députés qui seront envoyés aux Etats-Généraux : le tout conformément et en exécution des dites lettres du roi; règlements y annexés et ordonnance de mondit sieur le prévôt; lui déclarant que, faute de s'y trouver, ou procureur pour lui, il sera donné défaut; et enfin qu'il n'en ignore, je lui ai, audit domicile, en parlant comme dessus, laissé copie de mon présent exploit, et m'a été payé douze sous pour le coût d'i-celui. „

" Malgré cette convocation, continue le *Registre,* Monsieur l'abbé n'a pas jugé nécessaire, ni même expédient de constituer personne pour se rendre de sa part au lieu désigné; monsieur l'abbé de Lobbes, qui y était également convoqué, en a fait de même. En quoi ils ont agi très prudemment, car ce fut dans cette malheureuse ville que le mystère d'iniquité français fut commencé, le sordide intérêt ayant engagé les curés qui s'y trouvaient à cabaler entr'eux pour, à l'exclusion des abbés, députer à l'Assemblée nationale, ceux d'entr'eux qui ne posséderaient aucune partie de dîmes, et qui n'auraient aucune correspondance avec les moines. La même marche fut à peu près suivie dans toute la France : fort peu d'évêques en proportion des curés ayant été nommés, et pour comble de malheur pour la religion, la plupart de ceux-ci se sont d'abord déclarés et joints à l'Etat-tiers. „ (1)

Pour que D. Herset, cet annaliste si sincère de son abbaye, dont il ne dissimule jamais les fautes, les étalant même sans pitié devant la postérité, ait parlé de la sorte des mobiles qui ont dirigé en 1789 le bas clergé français, il faut que celà fut véritable. Or, nous avons cherché vainement l'indication bien précise de l'état d'âme du bas clergé français en cette mémorable circonstance de la Révolution dans nos meilleurs historiens ecclésiasiiques. Rohrbacher lui-même ne semble pas s'en douter. Seul, l'abbé Gagnol le fait nettement pressentir (2), mais pas à propos de la nuit du 4 août 1789.

---

(1) *Registre servant de mémoire de diverses choses advenues ou à advenir au monastère d'Aulne* (fol. 22).

(2) Gagnol, *Histoire contemporaine*, p. 26.

CHAPITRE XVII.

Vie dramatique du dernier abbé d'Aulne.

Sommaire : 1. *Dom Norbert Herset et l'histoire d'Aulne : son origine, ses brillantes études, ses premières charges tant à Louvain qu'à Aulne, ses hautes capacités, ses divers manuscrits constituant la base de l'histoire d'Aulne.* — 2. *Le nouvel abbé d'Aulne : son élection racontée par lui-même et coïncidant avec la première défaite de l'armée des Patriotes belges (du 27 septembre 1792). Conséquences désastreuses pour Aulne de la Révolution liégeoise de 1789. Sa bénédiction abbatiale à Liége (boutade à l'adresse des Italiens trop avides), coïncidant avec la débâcle finale de l'armée des Patriotes, retour dramatique à Aulne, derniers méfaits de la Révolution liégeoise et délivrance, acte de générosité.* — 3. *Sous la restauration liégeoise (1791-92) : Visite au prince-évêque en compagnie de l'abbé de Lobbes; l'abbé d'Aulne et ses moines pleins de confiance en l'avenir reprennent leur vie traditionnelle; réception d'hôtes illustres, cérémonies religieuses grandioses, zèle à défendre leurs moindres privilèges.* — 4. *Pendant les invasions françaises (1792-1794) : Passages incessants de troupes, fuite des religieuses de la « Thure » et leur réception à Aulne, séquestration des biens d'Aulne en France, bataille de Jemmapes et première fuite de l'abbé d'Aulne jusqu'à Maestricht, retour mouvementé à Aulne, seconde fuite de D. Herset, bataille de Neerwinden et rentrée triomphale à Aulne, exactions des gens de guerre et troisième fuite (en novembre 1793, mais éphémère cette fois), logement onéreux de troupes (curieux détails), prise de Thuin par les Français le 10 mars 1794 et quatrième fuite très précipitée et définitive celle-ci, pillage et incendie d'Aulne; à Fontaine-l'Evêque; à la Louvière, spectacle terrifiant, jugement sévère mais juste; sur la terre étrangère, Maestricht, Dusseldorf, Paderborn, Duysbourg, compagnons et incidents de l'exil.* — 5. *Sous la domination française : Retour à Aulne (1795), douleur de l'abbé en face des ruines; il s'occupe avec huit confrères, d'en relever une partie pour y habiter; leur vie misérable à Beaudribus; leur expulsion en 1797; rachat des ruines et autres biens à l'aide de bons de retraite, cinquième fuite et nouvel exil de D. Herset, ses ennemis se vengent sur ses confrères qu'ils incarcèrent et sur ses papiers qu'ils emportent; il reprend le chemin de l'Allemagne, reste trois ans à Borckenheim, y écrit sa* Chronique d'Aulne, *puis revient à Aulne (en 1801) où il ne fait que passer; ses nombreuses pérégrinations, son dernier séjour à Aulne et son testament, sa mort.*

---

1. Dom Norbert Herset, né à Verviers en 1738, fit à Louvain d'excellentes études qu'il termina comme licencié en théologie. Il y exerça ensuite quelque temps la charge de président du collége d'Aulne; après, il revint dans son monastère y remplir les fonctions particulière-

ment difficiles à cette époque de procureur des procès de l'abbaye. C'était le plus brillant sujet de leur vieille institution à la fin du XVIIIe siècle, et parfaitement à la hauteur de la tâche ingrate que la Providence lui réservait, comme dernier abbé cistercien, de présider à la douloureuse et longue agonie de l'antique monastère, dont les jours étaient désormais comptés et la mission civilisatrice terminée.

D'autre part, s'il est un homme qui mérite une place d'honneur dans un travail historique, quel qu'il soit sur l'abbaye d'Aulne, c'est bien Dom Norbert Herset.

En effet, sans ses mémoires si consciencieux, il n'eut probablement jamais été possible d'écrire et publier la moindre histoire de cette antique institution, car contrairement à tant d'autres illustres abbayes, celle d'Aulne attendait toujours son chroniqueur. C'est à peine si au dernier jour de son existence elle possédait une liste satisfaisante de ses abbés cisterciens intitulée : *Series abbatum Alnensum,* se bornant le plus souvent à reproduire leur épitaphe, sans autres détails sur ces abbés. Commencée à la fin du XVIe siècle, elle servit de base à D. Herset, faute de mieux, pour la rédaction de son *Chronicon Alnense*, fondement futur de toute histoire d'Aulne. Outre cette précieuse chronique, rédigée malheureusement un peu trop à la hâte sur la terre d'exil et que nos lecteurs connaissent déjà en partie par les extraits qui viennent d'en être donnés plus haut, ce travailleur infatigable, si bien au courant des archives de sa chère abbaye, si ardent à en défendre les prérogatives et dont la franchise allant parfois jusqu'à la rudesse, captive dès l'abord la confiance, nous a encore laissé diverses autres sources assez importantes de renseignement.

Parmi celles-ci tient, sans contredit, le premier rang, un registre in-4° de 121 folios intitulé : *Registre servant de mémoire de diverses choses advenues et à advenir au monastère d'Aulne*, à l'usage spécial des procureurs des procès depuis le XVIe siècle, auquel il servait de mémoire pour les décisions juridiques relatives aux propriétés et prérogatives de l'abbaye. Plus tard on y consigna indistinctement tout fait un peu saillant, de manière à lui faire justifier entièrement le titre qu'il porte. On y trouve par suite un spécimen de l'écriture des derniers " procureurs „ d'Aulne, parmi lesquels domine Dom Alexandre Leblanc. Le prédécesseur immédiat de D. Herset y signe : Augustin Dufresnoy. (1)

(1) Dominique Dufresnoy dit Dom Augustin, est cité le XXIe sur le testament de

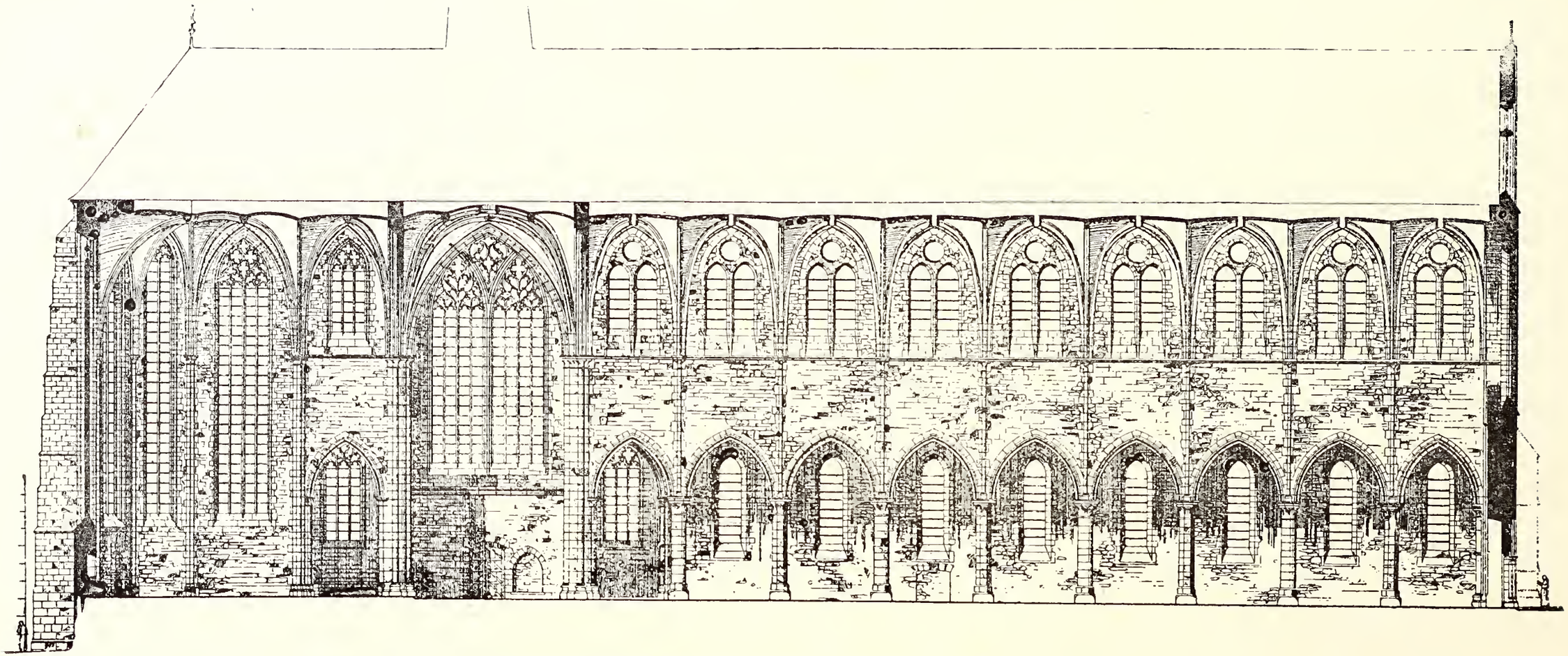

Coupe longitudinale de l'église abbatiale d'Aulne d'après M. Cloquet.

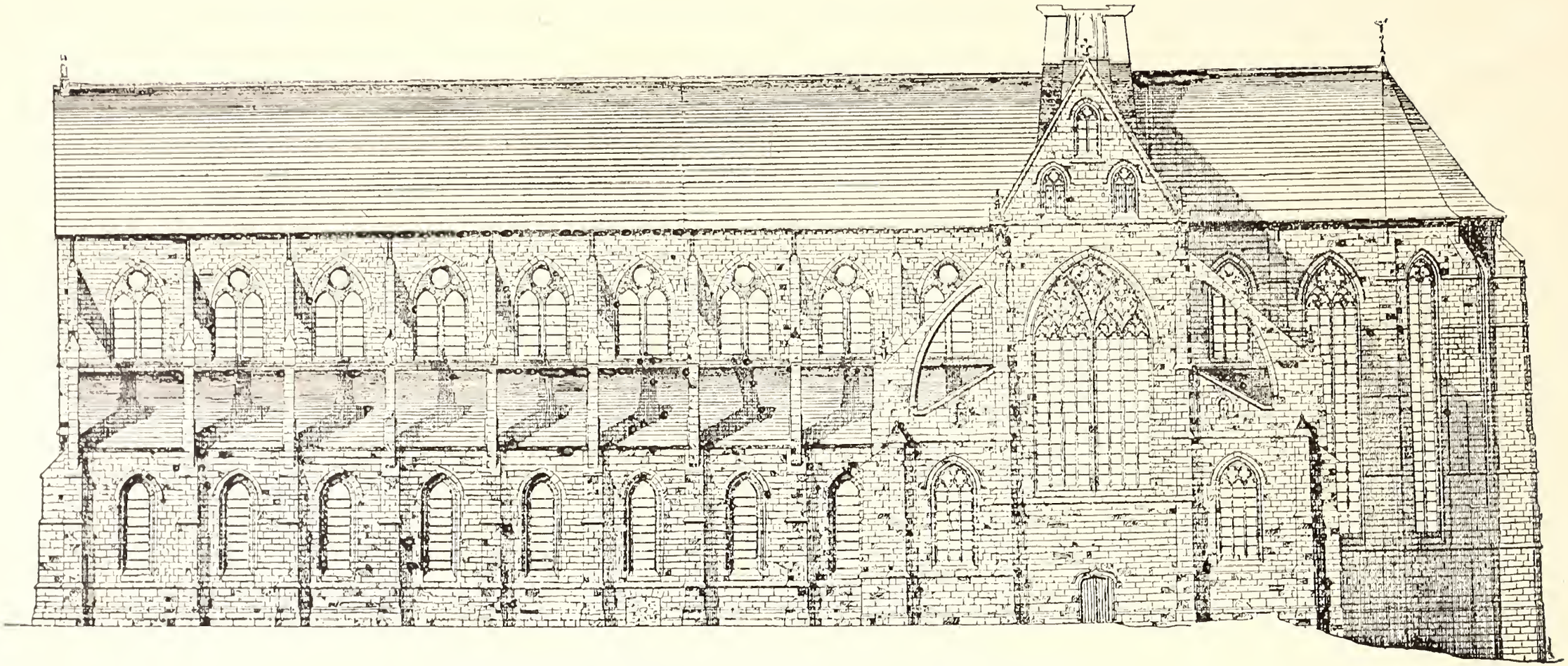

Élévation de la façade méridionale de l'église abbatiale d'après M. Cloquet.

C'est dans ce registre que D. Herset, devenu procureur à son tour, fit ses premières armes de chroniqueur en relatant avec force détails curieux tous les principaux épisodes de la lutte si longue et si terrible que son abbaye eut à soutenir en 1789 et 1790 contre les autorités révolutionnaires de Thuin (issues de la Révolution liégeoise du 18 août 1789), sous ce titre : *Précis des insultes et menaces faites par la populace de Thuin et de Lobbes contre les monastères d'Aulne et de Lobbes en 1789 et 1790.* Ce récit comprend les folios 94 à 99 du dit registre, c. à d. environ une dizaine de pages d'une écriture fine et serrée, que nous reproduirons ailleurs. On sent en les parcourant que celui qui les a écrites devait être l'âme de cette virile résistance en face de l'anarchie déchaînée.

Rien d'étonnant dès lors à ce qu'au décès de l'abbé D. Gérard, ses confrères reconnaissants, ne l'aient choisi à l'unanimité, comme étant le plus capable de tenir d'une main ferme, sûre et prudente le gouvernail du pauvre vieux navire abbatial, menaçant déjà de sombrer au milieu de l'horrible tempête révolutionnaire, qui ne faisait cependant que commencer.

Mais revenons à notre curieux registre. D. Norbert, élu abbé d'Aulne, au milieu des embarras incessants de ces luttes locales, déloyales et sans repos, conserva naturellement avec la direction des interminables procès qui en résultaient, le registre dépositaire de la narration des principaux faits constituant cette page si regrettable de l'histoire de la ville de Thuin.

Plus tard il y joignit des détails curieux et parfois des aperçus intéressants, tant sur sa personnalité et son monastère, que sur les grands faits de la Révolution liégeoise proprement dite, de la Révolution brabançonne, des invasions françaises et autrichiennes, etc. pour autant du moins qu'ils avaient quelque rapport avec " l'histoire des derniers jours de l'abbaye d'Aulne ", qui est l'entête sous lequel ces notes devraient, semble-t-il, se publier de préférence. M. Lebrocquy avait même émis l'idée d'en faire l'ossature d'un roman sensationnel qui aurait porté ce même titre, et dont la valeur littéraire eut été probablement, par suite de l'imagination brillante et du style primesautier de

---

D. Herset. Il résidait au refuge de Huy au moment de la suppression de l'abbaye d'Aulne. Il laissa en mourant à Dom Hippolyte sa part dans le rachat des biens d'Aulne. Il mourut octogénaire en 1815.

son auteur, de beaucoup supérieur à celle de la prétendue " Histoire de l'abbaye d'Aulne „, de feu notre ancien et bien aimé professeur de poésie, sur le mérite de laquelle nos lecteurs doivent déjà être suffisamment édifiés. Quel dommage que ce charmant poète se soit fourvoyé sur les terres arides de l'histoire, au lieu de rester sous les ombrages enchanteurs du pays des fictions! Nous y avons peut-être ainsi perdu l'apparition d'un attrayant Odyssée monacal! Qui sait si un jour, à la lecture du présent chapitre, le sujet ne tentera pas l'un ou l'autre de nos brillants romanciers catholiques? Nous le souhaitons pour l'agrément de notre jeune génération.

Quoiqu'il en soit, nous ajouterons seulement au sujet de ce registre : que la première partie, se rapportant plus spécialement aux événements de la Révolution liégoise, est écrite en langue française, qu'il nous suffira donc de reproduire, tandis que le reste est rédigé en un latin assez pur, dont nous nous bornerons à donner selon les cas, tantôt la traduction littérale et tantôt une simple analyse.

Celà dit, laissons D. Herset nous renseigner sur son élection. Nous traduisons, car ceci est en latin :

2. — " Le 22 septembre suivant (après la mort de l'abbé D. Gérard arrivée le 18 août 1790), Norbert Herset (n'oublions pas que c'est lui-même qui parle ici pour la postérité), procureur pour les procès et notaire apostolique, né à Verviers le 1r octobre 1738, fut élu à la place de Dom Gérard, le R. D. Grégoire Fallon, abbé de St Lambert, président. L'installation fut faite le même jour. „

Qu'on nous permette de faire remarquer ici que par une coïncidence singulière, ce même jour du 22 septembre 1790 fut des plus néfastes pour la cause de la Révolution brabançonne, qui comptait comme nous l'avons vu, l'abbé Gérard et sa communauté parmi ses plus chauds partisans. C'est en effet ce jour-là que l'armée des Patriotes, campée entre Namur et Givet (et de laquelle on eut pu dire, comme de l'armée française de 1870, que " c'étaient des lions conduits par des ânes ou des traîtres „), après des prodiges de bravoure, auxquels on ne s'attendait guère de la part de simples volontaires sans expérience des combats, se vit obligée, la rage au cœur, de battre en retraite sur Namur et Hastière par suite de fausses manœuvres et de la trop grande multiplicité des attaques (1). Cependant le principal corps avait tout d'abord chassé

(1) Il n'y eut pas moins de six attaques différentes, savoir : L'attaque principale

devant lui, pendant deux heures consécutives, la plus forte partie de l'armée autrichienne, au travers des campagnes du plateau d'Assesse. En regard de ces faits appartenant à l'histoire générale des Pays-Bas, nous fournirons ceux de la révolution liégeoise de 1789, battant alors son plein, qui sont directement en rapport avec l'abbaye d'Aulne. Ici, nous copions textuellement la partie française du manuscrit de Dom Norbert :

" Comme il fallait de l'argent à ceux qui composaient les Trois-États de Liége, pour s'opposer aux troupes exécutrices (1) ils invitèrent d'abord tout le monde à faire des dons patriotiques, et puis exigèrent des sommes considérables du clergé séculier, et surtout régulier. Nous fûmes forcés de donner, en notre part, le dix-neuf juin 1790, trente mille florins, à l'instar de ceux de Lobbes; et non contents de cette somme, ils revinrent continuellement à la charge.

Nous fûmes enfin dans la nécessité de nous rendre à leurs réquisitions, pour éviter de plus grands maux, car le chevalier avocat de Doncel s'étant rendu ici et à Lobbes sur la fin de septembre de cette année 1790, muni d'une lettre pleine de menaces du prince-archevêque de Rohan, nouvellement nommé et installé régent du Pays, assembla notre chapitre pour l'engager à prendre des argents (sic) sur nos biens. Sur quoi ayant déclaré que nous ne pouvions en trouver par nous-mêmes, il insista, et demanda qu'au moins la communauté passât à cet effet une constitution sur sa personne. Après plusieurs pourparlers, on consentit enfin à cette dernière demande, en le constituant pour lever sur nos biens, au moindre intérêt possible, la somme de cinquante mille florins, sur des billets d'Etat à quatre pour cent. *Ceux de Lobbes, qui aiment toujours à se distinguer*, ont fourni d'abord pareille somme à eux-mêmes.

" Plusieurs motifs m'engagèrent, quoique bien malgré moi, à consentir à cette levée sur nos biens.

" 1° Parce que mon élection à l'*abbatialité* (à présent on dirait à l'*abbatiat*) faite depuis quelques jours, pouvait, en cas de refus, donner un nouveau prétexte à des vexations et violences sans fin, de la part de

---

par la route de Namur à Luxembourg, trois autres sur la gauche partant d'Andenne et de Neuville au-dessus de Huy, deux sur la droite par Anseremme et Hastière. (NAMÈCHE, *Cours d'Histoire nationale*, tome XXVII, p. 221.)

(1) Par troupes exécutrices D. Herset veut désigner les troupes allemandes chargées par la Chambre impériale de Wetzlaar, d'en faire exécuter les sentences et de rétablir le prince-évêque de Liége dans ses droits souverains.

l'Etat-tiers; ayant été faite malgré un recès du dit Etat, qui nous avait été intimé la veille, avec celui des autres Etats, qui défendait d'élire un étranger. Celui du tiers interdisait, en outre, toute élection avant sa préalable permission. Mais, ayant passé outre, on nous menaçait de mille désagréments.

" 2° Je me persuadais que ledit chevalier de Doncel ne pourrait jamais trouver cette somme, attendu surtout les conditions insérées dans la constitution, et, en effet, nous n'approuvons pas qu'il l'ait trouvée jusqu'à présent. (1)

" 3° Plusieurs confrères ayant d'abord opiné (sans avoir entendu les anciens que j'avais prévenus), pour la somme de cinquante mille florins j'eus la coupable faiblesse de ne pas m'y opposer avec assez de vigueur.

" 4° Je recevais des nouvelles de mes amis de Liége, même de quelques membres des Etats, qui m'écrivaient sous mains, qu'en cas de refus de contribuer de rechef aux nécessités des Etats, on projetait d'arrêter et d'emprisonner nos confrères de Robermont et Val-Benoît en un même jour, comme on avait fait au monastère de Saint-Trond.

" Toutes ces raisons me décidèrent enfin à ces demandes; heureux encore si nous en étions quittes à ce prix!... „

Remarquons en terminant la lecture de cette page avec quelle noble franchise D. Norbert expose les faits et combien il tient à se justifier devant le tribunal de l'histoire, de toute ombre de faute proprement dite, en cette affaire si onéreuse pour sa communauté.

C'était sous des auspices bien sombres que Dom Norbert prenait la direction de la communauté. Les édits de Joseph II contre les maisons religieuses avaient été un premier avertissement des épreuves que réservait un avenir fort rapproché. La Révolution française, après avoir grondé sourdement, éclatait soudain, avec une violence inouïe, et menaçait d'engloutir un passé de plusieurs siècles. D'illustres proscrits étaient venus donner aux religieux et aux supérieurs d'Aulne des leçons et des exemples pour l'heure de l'exil. Le monastère était accablé de dettes; les dangers intérieurs ne le menaçaient pas moins que les dangers extérieurs. A ses portes frappaient des ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils étaient recrutés dans les populations des localités voisines, et qu'ils n'attendaient que l'occasion pour s'enrichir des dépouilles qu'un

(1) « Il l'a trouvée comme on le verra ci-dessous, » ajoute D. Herset en note.

enseignement dangereux, et les principes de l'égalité mal compris, leur avaient appris d'avance à considérer comme un bien leur appartenant.

Laissons maintenant Dom Norbert nous raconter ce qui concerne sa bénédiction abbatiale à Liége, le banquet qu'il donna à cette occasion et les incidents dramatiques qui marquèrent son retour. Ces choses se trouvant de nouveau écrites en latin, nous continuons à traduire :

" Il (D. Norbert parle ici de lui-même à la troisième personne) reçut la bénédiction abbatiale dans l'église du monastère de St-Lambert (à Liége) le 21 novembre 1790 (encore une date fatidique et qui vit l'effondrement de la dernière force de résistance de la Révolution brabançonne ! Pas de chance vraiment ce bon abbé d'Aulne !) par le ministère du Très Illustre Seigneur Zandadari, archévêque d'Adementis et nonce à Bruxelles, assisté des abbés de Saint Lambert et de Beau-Retour (*Belli reditus*, dit le texte), en présence de l'archevêque de Nisibe (successeur éventuel de Zandadari à la nonciature d'après le texte), du marquis de Beaufort et d'un grand nombre d'autres personnages illustres, tant ecclésiastiques que séculiers.

" L'abbé de St Lambert offrit un banquet splendide en l'honneur du nouvel élu, lequel de son côté, pour reconnaître ces bons offices, fit présent à son hôte d'un tonneau de vin généreux de Verzenai. Il offrit dix louis d'or au nonce qui lui avait donné la bénédiction et fit avec libéralité beaucoup d'autres dons, tant à son secrétaire qu'à ses domestiques, lesquels, néanmoins, ne furent pas satisfaits, tellement ces Italiens sont outre mesure avides d'argent.

" Il est à remarquer, continue D. Norbert, que ce jour-là était celui qui avait été donné comme dernier délai, par l'empereur Leopold II, aux provinces belges, pour faire acte de soumission à la maison d'Autriche; et nos armées, qui jusqu'à cette époque avaient défendu, avec beaucoup de courage les rives de la Meuse, depuis Visé jusqu'à Givet, battirent en retraite, subitement et sans motifs; (1) si bien que, dès le lendemain, les Autrichiens passèrent le fleuve, et occupèrent Huy, en nous fermant ainsi le passage pour notre retour au couvent. Nous fûmes forcés de

(1) Sans motifs n'est pas exact, car cette retraite est due à la trahison du général en chef Schoenfeld, le prussien, et des principaux colonels de son corps d'armée, campés à Andoy, lesquels évacuèrent ce camp, puis la ville forte de Namur, sans combat, malgré les protestations indignées de la population namuroise qui faillit les écharper dans sa colère patriotique (BORGNET, *Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle.* — NAMÈCHE, *op. cit.* XXVI.)

faire un grand détour par la Paix-Dieu et Gembloux, non sans courir de grands dangers; mais arrivés à Soleilmont, nous nous remîmes en route vers notre abbaye, de peur de voir nos chevaux enlevés pour traîner leurs bagages par les corps de troupes de l'armée belge, qui, au nombre d'environ sept mille, s'étaient réfugiés à Châtelet et à Chatelineau, arrivant de Bouvignes (1); nous rencontrâmes en route beaucoup de gens des campagnes, qui fuyaient, avec leurs familles, du côté de Liége; enfin, sains et saufs, nous atteignimes Aulne.

" Notre proviseur fut moins heureux. Il revenait de Bruxelles avec ses voitures, et il ne fut pas épargné davantage par les Belges que par Autrichiens. Ceux-ci, enfin, le forcèrent de leur abandonner deux chevaux au pont de Marchienne, sous prétexte qu'ils appartenaient aux patriotes. „

A présent, l'ordre chronologique des faits nous oblige d'abandonner encore un moment la relation latine pour reprendre la fin des notes en langue française, dont voici le texte :

" Au moment que j'espérais encore que le chevalier de Doncel ne pourrait trouver la somme ci-dessus de cinquante mille florins, il arriva ici le 16 janvier 1791 muni de billets d'États, à la concurrence de ladite somme, et en sus avec un recès des Trois-États, en date du six courant, qui l'autorisait à exiger des abbayes de Lobbes, d'Aulne et d'Averbode, une autre somme de cent cinquante mille couronnes de France, c'est-à-dire, cinquante mille à chaque maison, en me faisant sentir que, si nous ne fournissions pas cet argent de bonne façon, il prévoyait qu'on nous y obligerait, et, en effet, cent cinquante chasseurs liégeois étaient déjà en route, sous prétexte de venir rétablir la tranquillité dans la ville de Thuin. Mais, heureusement, on apprit ici, d'abord après le départ de Doncel, que les troupes autrichiennes étaient entrées à Liége, le onze janvier, pour mettre les sentences de la sacrée chambre de Weztlaar en exécution; et en conséquence de cette bonne nouvelle, nos domestiques, avec les volontaires de Thuin et les domestiques de Lobbes, chassèrent le vingt les susdits chasseurs, qui étaient déjà arrivés à

(1) Le second corps d'armée des Patriotes, dont le centre était à Bouvignes et avait pour général le brave Kaehler, ne participa en aucun façon à la trahison de Schoenfeld, mais celui-ci lui ayant intimé l'ordre de se replier sans combats sur Charleroi et Mons, il dut forcément obéir. (BORGNET, *op. cit.* d'après : *Mémoires sur la campagne de l'armée de Belgique en 1790*, pp. 140 et suiv. GACHARD, *Documents politiques et diplomatiques*, p. 434)

Ham-sur-Heure. Il est à remarquer ici que ce bourg, ainsi que la Ville-Basse de Thuin, la majeure partie des villages de Lobbes, Leers, Ragnies et les Fontaines se disposaient à se joindre aux dits Liégeois.

" Le prince-évêque de Liége, qui s'était exilé à l'abbaye de Saint-Maximin-de-Trèves, depuis le vingt d'août 1789, fit enfin sa rentrée triomphante à Liége, le treize février 1791, avec la pompe la plus éclatante. Il dîna ce jour-là (qui était un dimanche) chez les R.R. P.P. Chartreux, et comme les pluies continuelles ne permirent pas de faire les illuminations ainsi qu'on se l'était proposé, elles furent différées jusqu'au vingt, où elles réussirent au parfait, le temps étant des plus calmes.

" Il est à remarquer que le deux février était l'époque choisie et arrêtée par les insurgents pour dépouiller toutes les églises de leurs richesses et argenteries. Ils étaient même convenus, à ce qu'on assure, d'enlever les archives généralement de tous les chapitres et monastères, sans aucune exception. Nous étions donc perdus. Mais la divine Providence, qui sait mettre un frein et un terme à l'impiété, ne permit pas ces scélératesses, du moins pour un temps; au contraire, tous les chefs et principaux auteurs de nos maux et de ces projets infernaux furent obligés de prendre la fuite, et de se retirer dans les pays étrangers (où ils sont encore aujourd'hui, ce premier mars 1791). Un des plus coupables est déjà allé rendre compte à la suprême justice de ces forfaits, le bourgmestre Doncel, parent à celui qui nous a si souvent venu sommer, étant décédé, sans signe de pénitence, à Givet.

" Le vingt janvier 1791, le jour même que nos domestiques joints à ceux de Lobbes et volontaires de Thuin obligèrent les chasseurs liégeois à sortir d'Ham-sur-Heure, arriva ici un des principaux coryphées de la Révolution liégeoise, le sieur Maugeere, bourgmestre de Saint-Trond, avec son fils, colonel des volontaires de la dite ville, comme fugitifs. Ils sont restés ici cachés environ quinze jours; je les ai reçus honnêtement et avec bonté, quoique très mauvais sujets, parce qu'il avait une fille religieuse à Oriente, sous-prieur et chantre, et de très bonne conduite, et que, d'ailleurs, il avait fait tous ses efforts, dans différentes rencontres, aux États, pour défendre les intérêts de notre maison. Mais après environ quinze jours de séjour, craignant de me rendre odieux au parti du prince, je lui fis comprendre que je ne serais pas fâché de le voir sortir; ce qu'il fit d'abord, en se retirant, selon mes conseils, à Tirlemont, où il est encore (ce treize juin) et où il est mort

l'année suivante, laissant sa veuve et ses enfants dans de très mauvaises affaires, tous leurs biens étant arrêtés. Mais les Français étant rentrés à Liége le vingt-sept ou vingt-huit octobre 1792, et cette veuve avec ses enfants ayant resté tranquilles à Tirlemont, j'ai réussi auprès du prince (lorsque nous fûmes avec l'abbé de Lobbes lui faire visite dans le cours de juin 1793), à la levée des arrêts jetés sur toutes leurs possessions situées dans notre pays. En suite de quoi la famille s'est d'abord rétablie à Hasselt, n'ayant osé rentrer à Saint-Trond, où elle a une superbe maison, à cause que le fils est jugé appréhensible par la justice de la dite ville. Mais à la seconde rentrée des Français, en juillet 1794, il fut rétabli dans tous ses droits, et s'est marié à une demoiselle de Louvain, la baronne de Putte, qui a deux sœurs religieuses, l'une à Herkenrode, et l'autre à Oriente. „

3. Reprenons maintenant le texte latin du registre pour ne plus l'abandonner que nous n'ayions fini de le traduire ou de l'analyser.

“ Le 23 février 1791, l'abbé de Lobbes et moi nous sommes partis pour Liége, afin d'y féliciter notre prince de son heureux retour dans sa principauté et sa capitale. Le prince nous reçut avec beaucoup de courtoisie le dimanche de la Sexagésime 27 de ce mois et le lendemain nous invita très galamment à un dîner somptueux, durant lequel les convives dirent beaucoup de choses à la louange de nos monastères. Nous sommes revenus le 8 mars. Un char et des chevaux de Lobbes reconduisirent l'abbé le jour même, afin qu'il put accomplir la bénédiction des Cendres le lendemain. „

On sent au calme du style et à la banalité (pour ne pas dire la puérilité) des détails, que Dom Herset et sa communauté, rassurés désormais par le retour du prince-évêque, nécessairement accompagné du rétablissement de l'ancien état de choses, et surtout de la mise à pied de la municipalité révolutionnaire de Thuin, leur plus horrible cauchemar, ont repris leur train de vie tranquille, confiants dans l'avenir et ne paraissant pas se douter de l'ouragan terrible qui va bientôt fondre sur eux.

C'est ainsi que Dom Norbert, continuant sur le même ton, nous apprend que le 5 mai le monastère fut honoré de la visite de la Révérende Dame Devaux, abbesse du Val-Benoît, et le 8 mai par celle de Dame Isabelle de Lierneux, abbesse d'Oriente; que le 27 du même mois, à 10 heures, arriva à son tour, avec l'abbé de St Remy et trois

secrétaires, l'archevêque de Nisibe, César Brancadaro, désigné par le Souverain Pontife Pie VI pour la nonciature de Bruxelles. Il avait été prié par le prince-évêque de Liége d'administrer le sacrement de confirmation dans le pays de Thuin, ainsi que de conférer l'ordre de la prêtrise à trois religieux d'Aulne, c. à d. aux frères Arsène (1), Théodore (2) et Nivarde (mort très jeune, peu après la suppression).

Dom Norbert raconte ensuite assez longuement la réception solennelle de l'archevêque à la porte de l'église abbatiale, au milieu des acclamations des paysans, le cérémonial tout spécial observé à l'intérieur, tant pour la bénédiction pontificale, la messe et l'ordination du matin que pour la confirmation des enfants l'après-dînée. Il ajoute que le pontife s'est transporté ensuite dans le même but durant les trois jours suivants à Thuin, à Clermont et à Thuillies, confirmant tous ceux qui y avaient droit, et celà " malgré le mauvais vouloir et les protestations des schismatiques français (*schismaticorum Gallorum*) „, ajoute-t-il. Puis il continue ainsi :

" Le 2 juin, jour de l'Ascension, l'abbé de Lobbes célébra la messe solennelle et présida la procession. J'ai donné ensuite au Réfectoire un somptueux repas au nonce et aux autres, à l'occasion de la fête de mon patron St Norbert. J'avais anticipé l'époque de ce festin en raison de nos illustres hôtes. „

Le lendemain, l'abbé d'Aulne accompagna le nonce jusqu'à Florennes, où celui-ci, sans se laisser arrêter par les fièvres régnant en la localité, y séjourna le temps nécessaire à sa mission épiscopale.

Le 9 octobre, Dom Herset, muni des pouvoirs nécessaires par le supérieur-général de l'Ordre, donna la bénédiction abbatiale dans l'église d'Aulne à Dom Wautelet, le nouvel abbé du Jardinet (3), assisté du

---

(1) François Marie Tamine, dit Dom Arsène, est nommé le XVe dans le testament de D. Herset, qu'il précédât de quelques mois dans la tombe, étant décédé le 11 juillet 1806. Il avait la réputation d'aimer beaucoup les fleurs, d'après ce que nous a dit une vieille personne digne de foi qui l'avait parfaitement connu et lui en avait même offert.

(2) Charles Fontaine, dit Dom Théodore, nomme le XVIe, né à Flobecq, fit ses humanités au collége d'Ath et sa philosophie à Douai. Entré à Aulne, il y fit sa théologie qu'il acheva à Louvain. Il mourut curé de Noville-sur-Méhaigne en 1819.

(3) Cette abbaye dont il a déjà été question plus haut, était située à Walcourt. On en voit encore aujourd'hui le quartier de l'abbé et des hôtes assez bien conservé, à proximité de la station du chemin de fer, et dans lequel est né l'écrivain-romancier si bien connu sous le nom de Gondry du Jardinet, auteur d'une intéressante brochure intitulée : *La Vierge de Walcourt,* où il décrit de main de maître l'incendie de

prieur Louis Navez (1) et d'un ancien moine D. Mathieu Freon (2), en présence de l'abbé de Lobbes et de beaucoup d'invités, auxquels il ménagea ensuite une charmante récréation " dans le grand réfectoire, magnifiquement orné „ pour la circonstance. L'abbaye put se croire alors revenue à ses plus beaux jours. D. Norbert rappelle du propos, non sans quelque amertume, que déjà au mois de décembre de l'année précédente, il s'était transporté à l'abbaye du Jardinet pour présider à l'installation du même abbé, mais que par suite de l'opposition qu'il y rencontra de la part du prieur D. Joseph Mouvet et de deux autres moines, mécontents de la nomination de D. Wautelet, il se vit contraint d'y renoncer et de laisser le notaire apostolique remplir seul et quand même les formalités indispensables en pareil cas. Suit une appréciation peu flatteuse du susdit prieur et de ses sœurs, également religieuses en diverses maisons.

Entretemps, l'abbaye se montrait plus jalouse que jamais de ses moindres priviléges. Qu'on en juge par le trait suivant :

" Au commencement de l'année 1792, dit le manuscrit, le doyen de Bossut, près Beausart, prétendit, de son autorité privée, visiter notre chapelle qui se trouve dans le même endroit. Nous protestâmes contre une pareille innovation, et en personne (l'abbé Norbert) je m'opposai énergiquement à ses prétentions. A cet effet j'écrivis à plusieurs reprises à Son Excellence l'archevêque de Malines, lui remontrant que de semblables faits étaient en contradiction directe avec nos priviléges, si bien que ce doyen, par trop zélé, finit par nous laisser tranquilles. „

D. Norbert s'évertue ensuite à nous faire connaître que l'hiver de cette même année 1792 fut doux et humide, mais que la nuit du 20 au 21 avril, la gelée fut si rude, qu'elle compromit absolument la récolte fruitière et qu'on ne recueillit ni une pêche, ni un abricot cette année-là,

---

l'abbaye par les Sans-Culottes français en 1793. Pour plus amples détails sur l'abbaye voir *Monasticon belge* : I, p. 77. — TOUSSAINT : *Histoire de Walcourt*, p. 187 à 245; — LAHAYE : *Cartulaire de commune de Walcourt*, etc.

(1) Né à Thuin en 1742, il fit ses humanités chez les Oratoriens de Thuin et étudia la philosophie pendant un an à l'université de Douai. Entré à l'abbaye d'Aulne il y fit ses cours de théologie. Il fut le dernier prieur de sa maison. Il prêta pendant la Révolution le serment exigé par la République (c'est peut-être pour cette raison qu'il est omis dans le testament de D. Herset) et revint ensuite à son ancien monastère, où il résidait en 1802. (VOS, *Le Clergé du diocèse de Tournay depuis le concordat jusqu'à nos jours*, t. V, p. 49.)

(2) Ce moine est un des 26 signataires d'un accord de 1748 intervenu entre l'abbaye d'Aulne et celle du Parc. En 1796 il était président du collège d'Aulne à Louvain. Il était mort en 1806.

et à peine deux muids à leurs vignobles de Huy. Quelle sécurité trompeuse ! Hélas il s'agit bien de fruits !

4. — Bientôt, avec l'invasion française les faits se précipitent : les armées ennemies (françaises, belges, autrichiennes et prussiennes) sillonnent le Hainaut. Chaque jour ce sont de nouveaux combats et de nouveaux désastres (1). Le couvent est dans une anxiété perpétuelle. Toute lutte étant impossible au moment d'une catastrophe, les religieux n'auront d'autre espoir de salut que dans la fuite.

Au commencement de juillet, les Français ayant envahi et dévasté les alentours du couvent des Dames de la Thure, celles-ci s'étaient réfugiées d'abord, par un temps affreux et des chemins impraticables, à la faveur d'une nuit fort obscure, au monastère de Lobbes. De là elles furent installées à la maison de refuge que le couvent de Lobbes possédait à Thuin, et elles y passèrent plusieurs mois. Le vingt-cinq du même mois de juillet, Dom Norbert offrit, à ces aimables proscrites, un banquet dans son couvent d'Aulne; toutes y vinrent, supérieure en tête, laquelle était la R^de^ Marie Alex. Defresne, de Fontaine-l'Évêque. On avait aussi invité plusieurs notabilités ecclésiastiques, et on oublia, dans l'épanchement d'une douce confraternité, les duretés du présent et les menaces de l'avenir.

Le trois septembre suivant le couvent et l'église du monastère de la Thure n'étaient plus qu'un amas de cendres ! (2)

Dans l'intervalle, le décret de la Convention nationale du premier septembre avait sequestré tous les biens ecclésiastiques situés sur le territoire français; il en résulta, pour le couvent d'Aulne en particulier, une perte considérable. (3)

Après une série de succès assez longtemps soutenus, malgré l'infériorité numérique de l'armée autrichienne, celle-ci fut enfin battue à

---

(1) Nous ne suivrons pas D. Herset dans le récit qu'il nous fait des brillants combats livrés aux Français avant la célèbre et décisive bataille de Jemmapes, par les braves généraux belges de Beaulieu et Clerfayt (un enfant du Pays de Thuin) avec des troupes fort inférieures en nombre. (Pour ces détails voir NAMÈCHE, *op. cit.*, t. XXVII, pp. 292 et suivants.)

(2) De ce monastère d'Augustines, fondé au XIIIe siècle par le Seigneur de Barbançon sur la route de Solre-sur-Sambre à Bersillies-l'Abbaye, il ne reste plus guère qu'un vieux mur d'enceinte.

(3) Ces biens consistaient surtout dans les belles fermes de *Coulmies* (env. 150 bonniers) et du *Mesnil* (88 bonn.), à Aybes, la *Brique* à Bérelle (60 bonn.) et le *Bois des Nielles* (150 bonn.).

Jemmapes le six novembre 1792. Ce fut le signal de la première occupation française dans nos provinces. et de la première fuite de l'abbé d'Aulne.

" Peu de temps après ce désastre, dit Dom Norbert, je fus obligé de prendre la fuite avec l'abbé de Vaucelles et autres proscrits qui séjournaient depuis plusieurs mois déjà au couvent. Nous nous refugiâmes d'abord à Maestricht (1) au refuge d'Oriente, dont l'abbesse s'y trouvait déjà avec ses sœurs ; mais cette ville étant sur le point d'être assiégée par les Français, nous jugeâmes prudent de ne pas y rester plus longtemps. Nous en partîmes donc le 10 décembre avec D. Barthélemy (2), mais à peine hors des portes, nous fûmes arrêtés par des hussards et d'autres soldats de l'armée française, rodant autour de la ville, qui ne consentirent à nous relâcher que moyennant trente-six florins, monnaie de France. Nous arrivâmes le lendemain à Oriente, et de là, je parvins à Louvain, au milieu de périls et difficultés de tout genre; la veille de Noël j'étais à Villers, et le jour de saint Jean l'Evangéliste de retour à Aulne, que je trouvais remplie de soldats français et où j'administrai un de nos meilleurs religieux le frère Marcel Coluion, âgé de 65 ans.

" Mon repos ne fut pas de longue durée; je me vis bientôt contraint de reprendre la route de Louvain; j'y restai quelques semaines, ainsi qu'à Beausart, quand je me vis forcé de quitter cette dernière retraite, par suite d'une imprudence de l'un de mes domestiques. Je partis très anxieux pour Houtain-l'Évêque, et enfin 15 jours après pour Huy, où le dix-neuf mars j'appris, avec des sentiments d'une joie inexprimable, la victoire signalée que les Autrichiens, malgré leur grande infériorité numérique, commandés par le prince de Cobourg, venaient de remporter sur les troupes françaises à Neerwinde.

" Je repris le chemin de mon couvent, où je trouvai tout bouleversé; les soldats étrangers n'étaient ni les seuls, ni les plus à craindre de nos ennemis. Entre autres s'étaient installés à l'abbaye un certain

(1) C'est alors, sans doute, que D. Norbert, à bout de ressources, emprunta (le 3 décembre 1792) 150.000 florins à Domin. Nivar au nom de l'abbaye pour faire face aux besoins les plus urgents. (*Reg. de la Cour et Justice de Fontaine-Valmont.*)

(2) Jacques Delbove, dit en religion Dom Barthélemy, est cité le 4e sur le testament de D. Herset et devait être par suite alors un des moines les plus âgés. En 1792 il était directeur spirituel et même temporel de l'abbaye de religieuses cisterciennes d'Oriente et D. Herset loue sans réserve son administration là-bas. Lors du rachat des biens il eut en partage le 1r lot de la ferme de la Neuve Louvière, qu'il laissa à D. Paul Petit.

avocat Marlier avec sa femme; ils y tranchaient du petit despote, ce qui leur avait fait donner le surnom, légèrement ironique, de *Monsieur l'Abbé* et de *Madame l'Abbesse*. Mais enfin tous ces intrus s'enfuirent, et pour la semaine de Pâques, nous nous retrouvâmes maîtres chez nous, où je suis rentré au son de toutes les cloches.

" Mais paix trompeuse, calme perfide! Nous n'eûmes bientôt plus un seul instant de repos. Autrichiens et Français ne semblaient d'accord que sur un point, celui de nous susciter des avanies. Plusieurs fois, ils furent au moment de nous livrer assaut, si bien que la veille de la Toussaint 1793, nous nous vîmes forcés de fuir au plus vite loin du monastère. Notre heure n'était pourtant pas encore arrivée. Mais le trois novembre les Français occupèrent notre maison de campagne de Beaudribus, où ils livrèrent tout au pillage, en dépit d'un corps de deux mille Prussiens, campés à Leernes. Leur général, avec ses principaux officiers, dinait ce jour-là à Aulne; quand le vicaire de Gozée vint leur annoncer que les Français étaient à Beaudribus, se levant en toute hâte — sans se donner le temps de vider leurs verres — ils regagnèrent leur camp, où ils donnèrent des ordres pour battre en retraite au plus vite; et si l'ennemi avait jugé à propos de passer la Sambre, ils étaient pris avec armes et bagages.

" Ces lâches Prussiens furent rappelés, et nous eûmes de rechef les Autrichiens; nous dûmes entretenir trois cents soldats tous les jours de l'hiver; leur colonel avec ses officiers venaient quotidiennement à Aulne, y savourer un verre de notre meilleur vin, pour lequel il avait un faible tout particulier.

" L'armée française campée entre Walcourt et Bossut, grossissait à vue d'œil, et le 10 mai 1794, elle attaqua avec une violence inouïe l'armée autrichienne; l'ayant rejetée de l'autre côté de la Sambre, les Français s'emparèrent de Thuin. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, ils firent également leur entrée dans notre couvent, dont ils firent sonner les cloches à toute volée. J'étais alors à Fontaine-l'Évêque, où le cœur serré d'une indicible douleur, je les entendis pour la dernière fois!

Le dix mai donc, qui était un dimanche, nous nous disposions à célébrer la grand'messe, quand on vint nous annoncer soudain que les Français étaient à Beaudribus, et qu'il ne nous restait plus d'autre salut que dans la fuite. C'est alors que nous nous résignâmes à partir pour Fontaine-l'Évêque, au milieu d'une pluie battante, après avoir dit un dernier adieu à notre magnifique église, que nous ne devions plus revoir.

" Le lendemain je célébrai la messe dans la chapelle du château pour nos religieux et nos domestiques, qui nous avaient suivis en grand nombre avec des voitures et des chariots, chargés des objets les plus précieux de la sacristie et de la communauté. Tout devait être dirigé sur Nivelles ou sur La Louvière, et d'autres devaient nous arriver, pour emporter quantité d'objets déposés par prudence depuis assez longtemps déjà, à Fontaine-l'Évêque. Mais les Français s'emparèrent dès 9 h. du matin de cette dernière ville, de sorte qu'il nous fut impossible de rien sauver de ce que nous ne pûmes emporter sur les véhicules dont nous disposions en ce moment. Tous, nous prîmes la fuite dans diverses directions. Quant à moi, je gagnai La Louvière, où Dom Clément Mathieu, notre proviseur, se trouvait déjà errant çà et là avec plusieurs de nos frères, lesquels nous reçurent en versant des torrents de larmes. Bientôt il fallu fuir plus loin.

" Nous étions le quatorze mai 1794, vers trois heures après-midi. Tout était prêt pour notre départ de La Louvière, où il n'y avait plus pour nous aucune espèce de sécurité. Du haut de la montagne, un affreux spectacle frappa nos regards à l'horizon : une horrible fumée s'élevant au-dessus des montagnes et des forêts de trois endroits différents, obscurcissait le ciel et semblait l'embraser tout entier : c'était Aulne, Lobbes et Fontaine-Valmont qui brûlaient à la fois, et dont les flammes se confondaient dans les nues, pour donner une image plus complète de cette grande destruction ! Mariemont allait subir le même sort....

L'auteur, l'organisateur de ces incendies sacriléges, dit Dom Norbert, que nous laissons achever son récit, ce fut un monstre sous face humaine, Saint-Just, le plus criminel de tous les hommes; il était censeur ou comme on l'appelait, représentant du peuple, dans l'armée qui fit le siége de Charleroi; l'exécuteur fidèle de ses desseins, ce fut le général Charbonier, âme des plus viles (*viro crapuloso,* dit le texte), qui, après la destruction de notre monastère, prit ses quartiers généraux à Beaudribus, jusqu'au moment où il fut déposé et envoyé à Givet, où il était en 1797. Saint-Just, le digne satellite de Robespierre, eut comme son complice la tête tranchée avec la machine en usage qu'on appelle guillotine.

" Tout étant consommé et nos ennemis, déjà à Mariemont, s'avançant comme un torrent furieux, je partis pour Bruxelles et Louvain, où tout était dans la terreur, de là pour Oriente, et d'Oriente pour Maestricht, où je restai jusqu'au vingt-deux juillet. Alors je me dirigeai sur l'Alle-

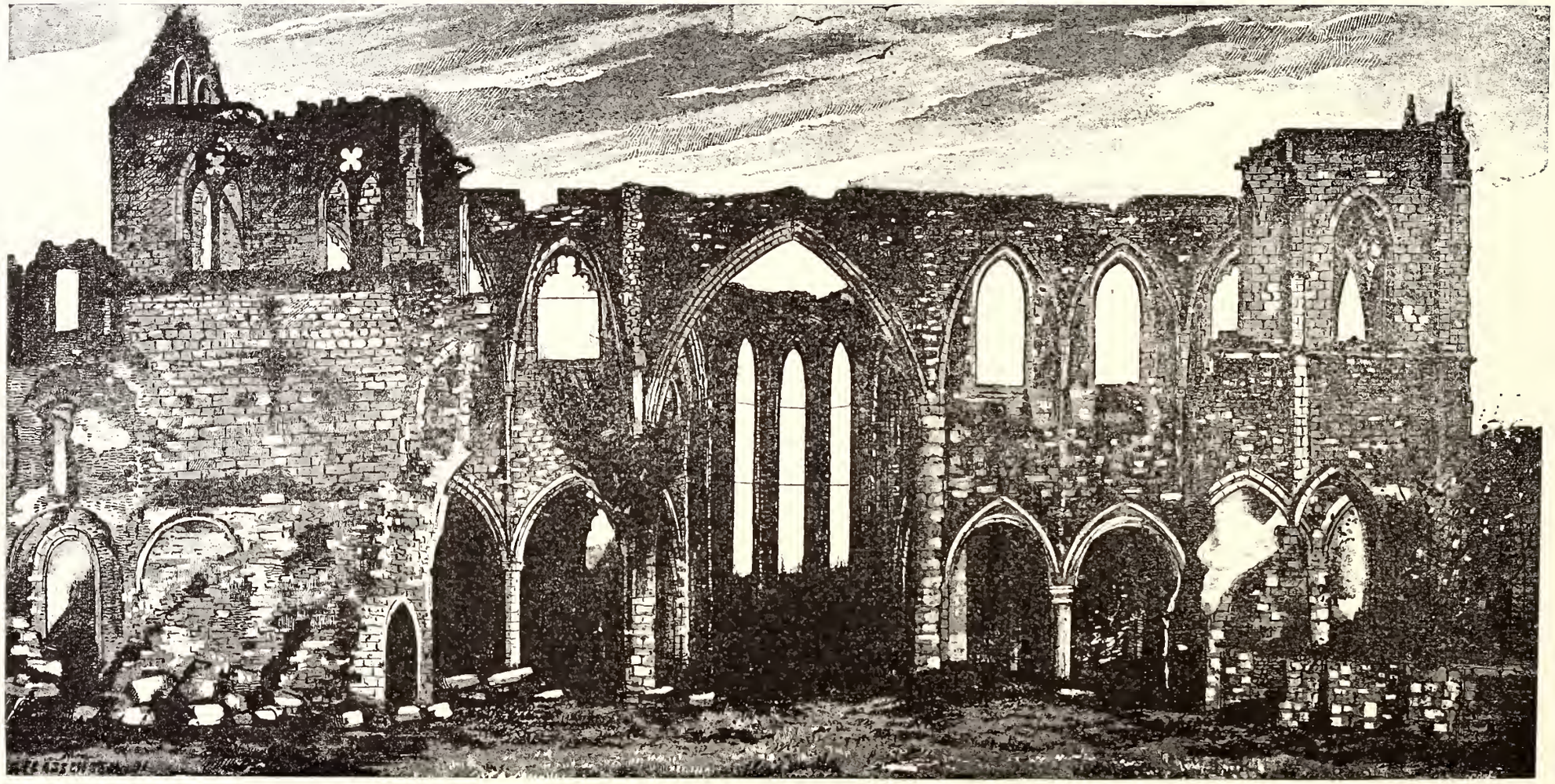

Église abbatiale d'Aulne. Vue intérieure prise du portail vers 1875.

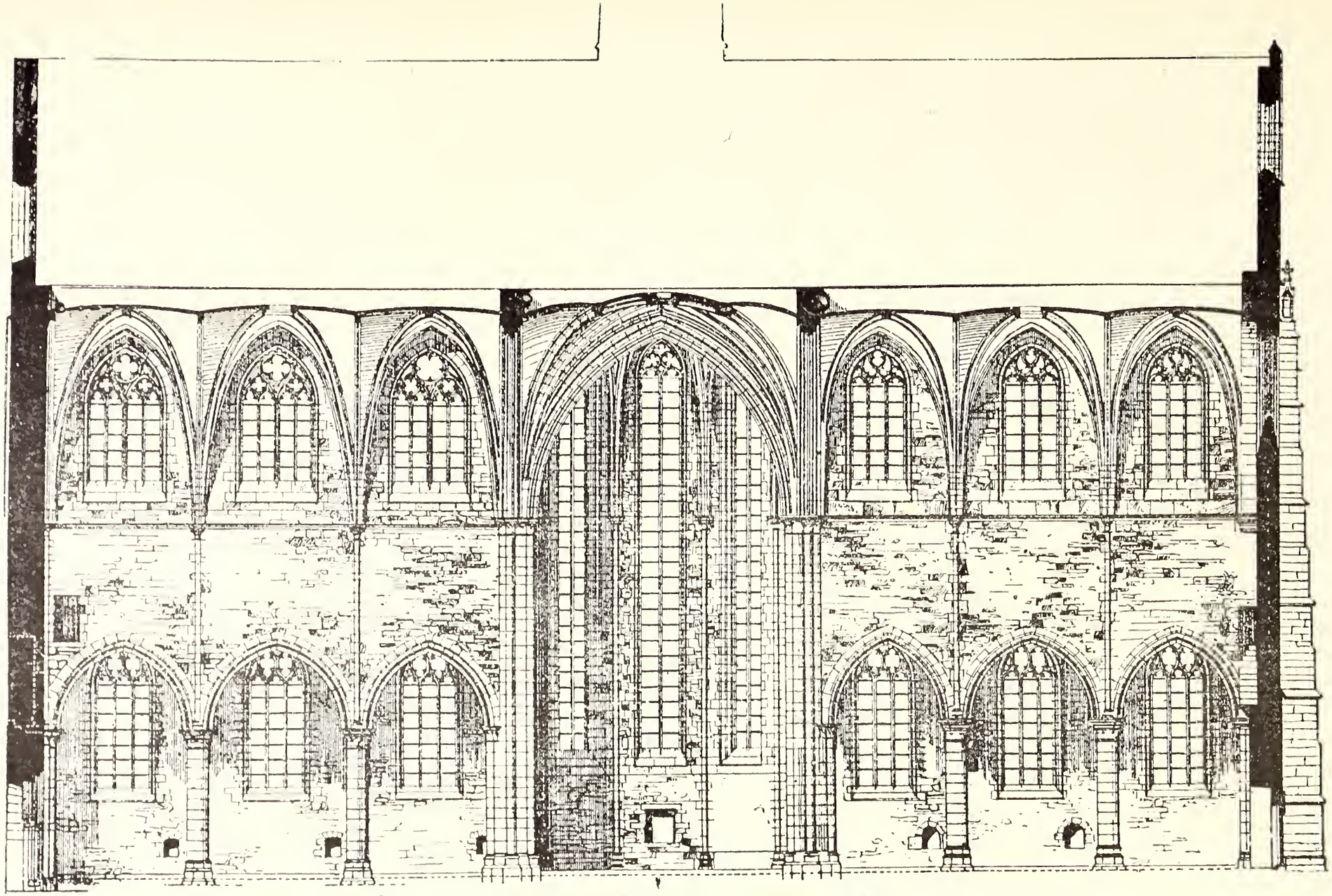

Église abbatiale. Coupe sur le transept. (Restitution de M. Cloquet.)

magne par Sittart et je résidai successivement à Dusseldorff, où j'étais dès le 25. puis à Elberfeld et Paderborn en compagnie de l'abbesse de la Paix-Dieu, de son frère Hilaire (1), religieux et de quelques autres, augmentés bientôt de l'abbesse d'Oriente et ses sœurs. „

Comme l'observe Lebrocquy, l'abbé désormais se trouvait sans abbaye. Aulne ne se releva plus de ses ruines. Les membres de la communauté se dispersèrent, et ne parvinrent jamais à se rallier définitivement. La fin de l'existence du dernier abbé de ce riche monastère sera par suite consacrée en grande partie à l'étude et à la pratique des bonnes œuvres. Résumons brièvement le reste de son journal.

Après une longue année d'exil pendant laquelle mourut l'abbesse d'Oriente, dont l'abbé d'Aulne, comme premier supérieur, fit solennellement les funérailles à Paderborn, puis présida plus tard sur les bords du Rhin, le 13 juin, à l'élection de Dame Rosalie Deverlange, sa remplaçante, D. Herset, quittant le grand fleuve allemand, " traversé joyeusement „, dit-il, arrivait à Duysbourg avec deux de ses moines, D. Charles Becquet et D. Paul Petit (2). Ce dernier, en sa qualité de confesseur des moniales de Robermont, s'y arrêta pour s'occuper de faire cesser l'exil de celles-ci refugiées alors à Werden. D. Herset décrit ensuite son arrivée à Hortense le 20 juillet, puis à Louvain le 25, accompagné des moines D. Becquet, Monnoyer (3) et Rousseau (4), ordonnés prêtres à Paderborn, ayant déjà reçu le diaconat avant le départ pour la terre d'exil.

5. — D. Herset nous raconte enfin son retour sur les ruines du monastère, le 3 août 1795. Il y eut la douleur de voir se dérouler à ses

(1) Toussaint Baurieux, dit Dom Hilaire, né à Herstal le 25 juin 1723, après le rétablissement du culte s'offrit gracieusement aux religieuses de Soleilmont, reconstituées en communauté, pour y continuer la tradition d'Aulne comme directeur spirituel. Il y mourut après 56 ans de profession, le 4 novembre 1819. (Vos, *op. cit.*. III, p. 250.)

(2) Hubert Petit, dit Dom Paul, nommé le treizième par D. Herset, alla d abord se fixer à Jupille, près de Liége, puis se retira à Pecquigny (Somme), où il mourut, dit-on, vers 1840. C'est lui qui laissa sa part et celles de D. Malachie et D. Barthélemy, dont il avait hérité, à l'hospice d'Aulne, moyennant un bail emphytéotique passé en faveur de la veuve Trigallet à Houdeng-Gœgnies.

(3) Joseph Monnoyer, dit Dom Benoit, est cité le 21e par D. Herset. Il est mort curé de Thon près d'Andenne.

(4) Fr. Max. Rousseau, dit Dom Dominique, était curé de la Bassée en 1821 et doyen de St Pierre à Douai en 1825, où il est mort en 1832. Il était né à Souplet au Cateau-Cambresis. Il est cité le 27e par D. Herset.

yeux le spectacle navrant que présentaient l'église, les cloîtres, la ferme, les granges et les écuries ravagés par l'incendie. Tout était noir de fumée, et en divers endroits, on eut dit que le désastre ne datait que de la veille. On eut cru entendre encore les cris d'une soldatesque effrénée; dans le grand réfectoire, sur une table de marbre, on eut cru voir encore, au milieu des cris, de la confusion, des crépitements des poutres et des toits qui s'effondraient, le général Charbonier, l'épée à la main, attisant le feu qui dévorait les trésors de la bibliothèque du couvent : quarante-cinq mille volumes et cinq mille manuscrits d'une valeur inappréciable!.. De l'église, il ne restait plus rien que les murailles, les contours des vitraux, les colonnes et les arceaux des nefs latérales. Ces débris, dans leur grandeur, témoignaient de la magnificence du temple, quand il était debout. De toutes les richesses qui y avaient été accumulées pendant près de dix siècles, on n'en retrouvait plus même les vestiges : tableaux, colonnes, bas-reliefs, tombeaux, pierres sépulcrales, autels, châsses d'or ou d'argent, tout avait disparu.

Dom Norbert fait remarquer ici que nonobstant tous les iniques décrets portés contre la jouissance de leurs biens, ses confrères restés à Aulne, déjà longtemps avant son retour au milieu d'eux, n'avaient discontinué dans la forêt voisine la coupe des bois nécessaires pour les immenses restaurations entreprises au moulin, à la basse-cour, au quartier de l'abbé, à la bourserie, etc.

A la ferme de Beaudribus s'étaient réfugiés huit membres de la communauté, attendant les événements et des jours meilleurs. C'est alors sans doute que dût être utilisée une partie des fonds provenant de la vente de l'argenterie qu'on avait pu sauver de la sacristrie, pour les aider à soutenir leur existence (1). Les temps étaient durs; dénués de tout, dans une année de famine, ils n'eurent, pour principale nourriture, pendant quatorze mois, que du pain composé d'avoine, d'orge et de fèves. Cependant, ils ne désespéraient pas de l'avenir; tout l'argent qu'ils avaient pu se procurer, ils l'avaient employé à faire réédifier les parties du couvent mentionnées ci-dessus, en attendant qu'ils pussent le reconstruire tout entier. L'abbé étant de retour au milieu d'eux, employa toute son activité et son crédit à leur faire restituer l'administration tempo-

(1) Il semble que la plus grande partie de cette argenterie fut vendue en 1794 en passant à Maestricht, si on en juge par un reçu très détaillé, dont nous avons l'original sous les yeux, et qui est signé de l'orfèvre acquéreur et de l'abbé D. Herset. Cette pièce

relle de leurs biens, qu'on ne pouvait " légalement „ leur enlever comme émigrés, puisque la majeure partie des moines n'avaient pas quitté le pays. Un septième seulement avait passé le Rhin, dit D. Norbert. Longtemps on fit la sourde oreille à ses réclamations. Enfin, un décret leur arriva de Bruxelles, avec la teneur suivante :

" *A Bruxelles, le 20 fructidor, an III, le représentant du peuple* " *près les armées du Nord de Sambre-et-Meuse :*

" Vu la pétition des religieux du monastère d'Aulne, près de " Thuin, les certificats des municipalités de Nivelles, Louvain et Huy,

---

retrouvée parmi les papiers restés à la ferme de Beaudribus nous a été communiquée par feu M. le docteur Rombeau, de Thuin.

En voici la reproduction :

Le soussigné déclare avoir pesé l'argenterie suivante :

Les 2 plus grands chandeliers	43	livres	0	onces.
Les 2 suivants	28	»	3	»
Les 2 plus petits	20	»	10 ½	»
Les 2 grands chandeliers d'acolythe	18	»	8	»
Une lampe n° 1	10	»	9	»
Une lampe n° 2	10	»	10 ½	»
Deux anges	16	»	3	»
Un grand plat avec l'éguière	12	»	3	»
Un bénitier, 2 burettes et 2 saucières	11	»	4	»
24 goblets	10	»	3 ½	»
6 petits chandeliers	16	»	3 ½	»
Une sonnette, 1 encensoir et 1 éguière avec le plat, et 2 burettes avec le plat	11	»	1 ½	»
2 sauciers, 3 écuelles, 10 grandes cuillères et une fourchette	8	»	5 ½	»
4 réchauds, 1 porte-caraffes et une truelle	6	»	6	»
15 moutardiers	5	»	9 ½	»
1 assiette, 9 poivriers, 2 salières et 3 pièces de la croix	7	»	2 ½	»
	235 livres		½	»

Maestricht ce 17 juillet 1794.

(Signé) : LAMBERT N. S. EYMAEL, orfèvre. *(Ajouté)* : faisant en tout 232 livres fondu.

(Au-dessous on lit de la main de D. Herset) : A fl. 4.10 l'once, selon la convention du 17 juillet 1794, à 3717 onces, ce qui fait la somme de 16704 fl. argt de Liége 16704 0.0

Pour le fondre 1 ½ sols par once, fait 278. 8.0

Argt reste à payer 16425.12.0

Somme reçue le dito.

(Signé) : F. NORBERT.

N. B. Il fallait tout de même que les moines d'Aulne fussent bien à court d'argent en 1794 pour revendre tant d'œuvres d'art à si bas prix !

" par lesquels il conste qu'ils ont payé leurs contributions, et l'avis du " Receveur des domaines nationaux de Charleroi, portant qu'ils n'y " doivent aucun frais de séquestre et gardiennat, vu l'avis du Directeur " des domaines nationaux, et celui de l'administration centrale; arrête " que lesdits pétitionnaires seront réintégrés dans la propriété et " jouissance de leurs biens, qu'en conséquence les scellés et séquestres " apposés sur leurs biens seront levés, à la diligence de l'administration " publique.

" *Signé :* Lefebvre de Nantes. „

Ils ne jouirent pas longtemps des fruits de ce décret, car un mois à peine s'était écoulé, que la suppression des dîmes vint leur porter un coup mortel, d'autant plus funeste que la Republique s'attribuait, en même temps, l'administration de toutes les forêts appartenant aux associations religieuses.

Dès le mois de mars 1796, tous les biens de l'abbaye furent mis sous séquestre, par décision de l'administration de l'arrondissement de Jemmapes. Elle était accusée d'avoir aliéné deux portions de bois, contrairement aux édits de la République. Dom Norbert dit que les ventes étaient antérieures à la date du dernier décret, mais que leurs représentations furent inutiles et que le tout fut adjugé à la République. Il fait ensuite observer que dès 1794 ses confrères non émigrés avaient été obligés de payer aux Français pour leur " Joyeuse entrée „ : 1° 36.000 livres pour les biens du Brabant, 2° 4.300 sous pour leurs colléges de Louvain (l'Université doit verser un million, dit-il); 3° id. pour le refuge de Huy. Il fait connaître que pour payer le 1° on aliéna quelques biens, mais que pour le 2° et le 3° on emprunta sur les revenus annuels, ce qu'il déplore comme une grave faute financière, disant qu'il eût mieux valu continuer d'aliéner d'autres biens. Mais, ajoute-t-il, " l'homme ignore l'avenir et tous espéraient un heureux changement ! Hélas, ce flatteur espoir nous déçut tous ! „

Un dernier coup les attendait, le vingt août 1796, jour où la Convention nationale proclama la suppression des corporations religieuses en Belgique aussi bien qu'en France. Le quatorze octobre, deux commissaires arrivèrent à Aulne, chargés de dresser un inventaire complet (introuvable aux *Archives*) des biens de la communauté. Le 6 février 1797, un autre commissaire, nommé André, échevin de Lobbes, vint, avec tous les égards possibles, les prier d'évacuer la place : " Nous nous rendîmes à ses ordres sans résister, „ dit Dom Norbert.

Quatre ou cinq semaines auparavant, ajoute-t-il, on était venu leur offrir, de la part de la République, des bons d'une valeur de 15000 livres (c'étaient des *bons de retraite*). Tous les refusèrent, sauf un seul; suivant en cela l'exemple de beaucoup de communautés religieuses, qui regardaient comme apostats ceux qui les acceptaient. Plus tard, cependant, sur un avis de Rome, ils s'affranchirent de ce scrupule, et ces *bons de retraite* au *bons de religieux*, leur servirent à racheter plusieurs de leurs fermes et les ruines d'Aulne avec toutes ses dépendances, comme on le verra plus loin.

Mais D. Herset fait observer, non sans quelque amertume, que pendant l'intervalle de temps assez long qui s'écoula entre les premières offres de bons de retraite, dits " bons de religieux „ et l'avis favorable à leur acceptation, obtenu enfin de Rome sur les instances du doyen de Tongres, plusieurs belles fermes appartenant à l'abbaye avaient déjà été vendues à vil prix. D. Herset cite tout spécialement : celles de *la Basse Louvière* (vendue 91.000 livres) et *Tout-y-faut* (vendue 75.000 livres) à Gœgnies, de *Sartiau* (vendue 45.000 livres) et de *la Grande Louvière*, (vendue 79.700 livres) à St-Vaast, acquises toutes quatre à la mise à prix sans aucune surenchère, par la société Paulée de Paris (1). Quant à celle dite *la Neuve Cense de la Grande Louvière*, acquise par une autre société, dite de Cambron (MM. Doreneme et Brouwet, de Mons, qui l'auraient payée 82.100 livres, sur une mise à prix de 75.000 livres, d'après les archives provinciales de Mons), elle fut rétrocédée en juillet 1797 aux moines d'Aulne, d'après D. Herset, pour la somme de

(1) La ferme de la *Basse-Louvière* comprenait 60 bonniers de terres en culture et avait alors pour fermiers les sieurs Deburges, qui exploitaient en même temps celles de *Tout-y-faut*, comprenant également 60 bonniers en culture, plus dix bonniers de prairies, et de la *Grande-Louvière*, avec ses 60 bonniers de culture et ses 12 bonniers de prés, ainsi que la *Nouvelle Cense* (acquise par la société de Cambron), y attenant, avec 6 bonniers de culture et 10 de prés (*Archives provinciales*, Mons). Nous voyons déjà dans un pouillé du milieu du XVIIIe siècle cette famille Deburges, occupant les dites fermes (sauf *Tout-y-faut*, exploitée dès 1758 par un Sr Bricourt) de père en fils, comme c'était du reste le cas pour la plupart des tenanciers de l'abbaye d'Aulne et autres monastères, sous l'ancien régime. Il en était ainsi de la *Cense de Sartiau*, exploitée de temps immémorial par la famille Dufranne avec ses 60 bonniers de culture et ses 10 bonniers de prés. Dom Herset fait observer que la société Paulée, outre l'acquisition des quatre belles fermes susdites, ainsi que de trois ou quatre terres d'Aulne de moindre importance (voir le détail aux *Archives provinciales* de Mons), avait aussi acheté à vil prix plusieurs monastères du pays wallon, tels que ceux de Soleilmont, de Gembloux, de St-Gérard, d'Argenton, etc.

140.000 livres (presque le double par conséquent de ce qu'elle avait été vendue) de Paris, payées en " bons de religieux „. Dom Norbert continue ainsi : " En ce même mois de juillet, nous avons obtenu Beaudribus pour le prix de 191.000 livres payées en semblable monnaie (1). De même, au mois d'août suivant, la cense d'Aulne, à Haine-Saint-Pierre (2) a été rachetée par nous, pour la somme de 130.000 livres, ainsi qu'une autre partie de propriété dite Trigalet (3) avec l'étang de La Louvière, pour le même prix.

" Il est cependant à remarquer, que les dépenses d'administration et d'inscription ne sont point comprises dans ces sommes, qui furent payées avec des " bons de religieux „, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Mais les frais d'administration montèrent pour Baudribus à 1500 livres courantes et pour les deux autres acquisitions ci-dessus à environ 200 livres courantes.

" Au commencement de mai 1798, le sieur Cordier (4), ainsi que les

(1) Nous croyons que D. Herset doit faire ici une erreur de chiffres, car les *Archives provinciales* donnent le prix de 181.000 livres, comme étant celui du rachat de cette belle propriété, comprenant 206 bonniers par le moine Rousseau, dit Dom Dominique, au nom de trente-six de ses confrères. Un membre de la famille Deburge en était alors fermier. Nous avons fait nos études avec son petit-fils au collège de Thuin.

(2) Cette exploitation comprenant au moment de la mise en vente 64 bonniers, fut rachetée pour les moines par leur fermier Vanhast, dans des conditions de surenchère évidemment fort onéreuses, la mise à prix n'étant d'abord que de 55.000 livres. C'est aujourd'hui une des plus belles propriétés de l'hospice d'Aulne. En 1808 elle est renseignée comme comptant 100 bonniers, exploités par la veuve Van Haste, au loyer de 2700 livres.

(3) Cette petite propriété de 41 bonniers, cultivée de père en fils par les Trigalet et sise à Gœgnies, fut rachetée directement par D. Herset et sept de ses moines dans des conditions de surenchère encore plus onéreuses que pour la précédente, la mise à prix n'étant tout d'abord que de 25.500 livres et le prix de vente ayant néanmoins atteint la même somme de 130.000 livres, soit à cause d'une première dépréciation des bons de religieux, ou par suite de manœuvres intéressées et sournoises des liquidateurs, non usitées à l'égard de Paulée et Cie. En 1808 elle était exploitée par Pierre Trigalet au loyer annuel de 2112 livres tournois. C'est apparemment cette terre de Houdeng-Gœgnies qui a été vendue en 1863 par l'hospice d'Aulne pour 85.000 fr., avec lesquels furent achetés, l'année suivante, 32 hectares de terrain à Herchies.

(4) L'expression « Dominicus Cordier », par laquelle D. Herset désigne ici ce personnage, de si triste mémoire, indique assez par elle-même qu'il ne s'agit nullement d'un moine d'Aulne, ayant jeté le froc aux orties, comme l'avance erronément l'honorable M. Clément Lyon, dans sa brochurette intitulée : *Les derniers jours d'Aulne*, publiée en 1882 et où par contre, nous avons puisé quelques renseignements utiles sur « l'affaire Cordier », qui fut si funeste aux projets primitifs de D. Herset. Tout au plus ce Cordier pouvait-il être un neveu du moine de même nom, qui apparaît parmi les signataires de

confrères Pierre Rucquoi (1) et Basile Lorent (2), qui souscrivirent en mon nom, achetèrent le monastère d'Aulne avec les étangs, la ferme adjacente (dite la *cense de la Basse-Cour*) et le moulin pour la somme de un million de livres.

" Moi je me suis efforcé inutilement de lever ou recouvrer l'argent nécessaire pour solder notre part du prix de cet achat et j'ai remis tout entre les mains de la Providence (3). Ensuite je me suis rendu de nouveau dans le Limbourg, mon pays natal.

" Là j'ai négocié prudemment, car trois de nos confrères de Beaudribus avaient été saisis dans la nuit du dix-huit juillet et incarcérés à Thuin, parce qu'ils avaient refusé de prêter le fameux serment à la République.

---

la pièce de 1744, déjà mentionnée précédemment, et peut-être même était-ce à cette parenté qu'il devait en grande partie la confiance absolue qu'il avait su inspirer au dernier abbé d'Aulne et dont il abusa si déloyalement, ainsi qu'on le lira plus loin. Il avait pour frère un récollet, nommé le Père Jean, qui fut en dernier lieu vicaire à Marchienne-au-Pont, où le sieur Cordier en question était domicilié. Madame Dupont, née à la ferme d'Aulne en 1800, et dont le père était très liée avec ledit Cordier, nous a d'autre part affirmé que ce dernier n'avait jamais été religieux.

(1) Ce moine vénérable, en qui D. Herset avait mis toute sa confiance, la justifia amplement et fut son bras droit depuis la suppression du monastère jusqu'à la mort de l'abbé, dont il s'appliqua ensuite à remplir scrupuleusement les dernières volontés envers et contre tous et surtout contre Cordier. Nous en reparlerons donc nécessairement plus loin. Son nom de famille était Michel Rucquoi et son nom de religion : Dom Pierre.

(2) Louis Lorent, dit Dom Basile, est nommé le 24e dans le testament de Dom Herset. Nous donnerons sa biographie au chapitre suivant.

(3) L'achat de ces 207 bonniers (environ 160 hectares) et des bâtisses qui s'y trouvaient encore debouts, eut lieu à Mons et fut fait en réalité de prime abord par le sieur Charly, qui se déclara sur le champ mandataire des citoyens Cordier, Herset, Rucquoi et Lorent. La déclaration de command fut signée à Mons par l'agent d'affaires Cordier et par le moine Michel Rucquoi (Dom Pierre) pour lui et ses deux confrères. Le prix d'acquisition, c. à d. le million de livres, fut versé aux mains du receveur des domaines nationaux, le 27 janvier 1799, par M. Isidore Warocqué, qui fit l'avance des fonds pour le compte des acquéreurs, Dom Herset n'ayant pu se les procurer, ainsi qu'il nous le déclare ci-dessus. Ce chiffre effrayant d'un million représente tout bonnement vingt-sept mille sept cent treize livres, dix sols, en numéraire de l'époque, ainsi que le démontre le compte suivant établi par le dit Warocqué : « 1° 1001 livres pour droit d'enregistrement; 2° 1490 livres pour frais d'expertise et indemnités; 3° 8550 livres pour prix de 45000 livres en bons de tiers consolidé, au prix de 19 livres du cent; 4° finalement, 16712 livres 10 sols, pour prix de 955.000 de bons de deux tiers, à raison de 35 sous du cent ensemble : 27713 livres 10 sous. » (*Comptes d'Aulne*). Tel était le discrédit dans lequel était déjà tombée alors la République française que ses bons de deux tiers se cotaient à 17 1/2 pour mille ! D'autre part, on sait ce qui advint de ces trop fameux assignats ! !

" Ces trois confrères captifs étaient Michel Mols (1), Basile Lorent et Étienne Tahon (2). Les deux premiers furent relâchés en moins de quinze jours, mais comme le troisième était pitancier et que quelques documents ou plutôt quelques notes relatives à certaines de nos dettes furent trouvées dans son lit, il était encore retenu à Thuin le 31 août 1800.

" Notre confrère Pierre Rucquoi fut aussi vivement recherché, quoique bien en vain, non seulement à Beaudribus, mais encore au moulin d'Aulne, et jusque dans ma chambre, d'où ils enlevèrent par effraction tous mes écrits et annotations, parmi lesquels se trouvaient plusieurs documents de grande valeur, renfermés dans ma cassette, qu'ils transportèrent d'Aulne à Thuin, puis à Mons et de là à Paris. Et tout celà par l'imprudence de mon domestique, comme on me l'a dit aujourd'hui 4 août ! (3)

" Le 20 du même mois, jour consacré à St Bernard, ayant ouï dire que je devais craindre beaucoup pour ma propre sécurité (il était recherché aussi comme non assermenté), si je restais plus longtemps dans la maison de mon frère à Dolhain, que j'y serais sûrement saisi et reconduit à Mons, je résolus de gagner, dans le pays au-delà du Rhin, la petite ville prussienne de Duysbourg (4), au moyen d'un passe-port obtenu de l'administration centrale de Liége et je me suis ainsi échappé de leurs mains.

---

(1) Paul Benoit Mols, dit Dom Michel, est cité le troisième dans le testament de D. Herset et devait donc être l'un des plus anciens parmi les derniers moines d'Aulne. Il demeura à l'abbaye d'Aulne jusqu'à sa mort arrivée le 8 avril 1816. Il possédait environ 6 hectares de la ferme Trigalet à Houdeng-Gœgnies et laissa à l'hospice la terre dite du Cripiau et le Sec Pachi.

N. Remarquons, une fois pour toutes, que Dom Herset a l'habitude de dénommer ici ses confrères en accolant leur nom de religion à leur nom familial, en place de leur vrai prénom de baptême. Ainsi il écrit Michel Mols au lieu de Paul Mols, Basile Lorent au lieu de Louis Lorent, Étienne Tahon au lieu de Hubert Tahon, etc.

(2) Hubert Tahon, dit Dom Etienne, est cité le 10e dans le testament de D. Herset. Il avait pour sa part de Beaudribus 15 hectares 1/2 qu'il légua à l'hospice.

(3) Vu l'importance exceptionnelle de ce passage au point de vue de l'histoire d'Aulne, nous croyons devoir le transcrire ici textuellement : « *in Molendinis Alnæ et cubicularum mearum partis confractis; omnia scripta et annotationes, papyrus confisas, et sistam meam; in qua plurima magni momenti inclusa erant, ex imprudentiâ domestici mei ex Alna in Thudinium translulerunt et postea Montes, dein Parisias, saltem ut milsi, hodie 4 Aug. refertur.* »

(4) Cette ville, a une demi-lieue du Rhin, avait encore à cette époque, d'après Feller, deux couvents d'hommes et un de religieuses, ce qui dut y attirer bon nombre de moines émigrés de nos contrées, à l'exemple de l'abbé d'Aulne.

" Le 20 septembre, je suis retourné à Dolhain en raison de certaines affaires, mais je n'y suis demeuré que quelques jours. J'ai de nouveau gagné Duisbourg et de là Borkenheim, petite ville de la Wesphalie, où je suis demeuré en pension pendant trois ans dans un monastère de religieuses augustines.

" Il s'y trouvaient plusieurs autres pensionnaires belges de marque, entre autres : le cardinal-archevêque de Malines, les abbés de Villers, d'Heylissen, de Tronchiennes, et plusieurs autres, tant réguliers que séculiers; et dans la ville plus de quarante ecclésiastiques français, ainsi que les abbés de Parc, d'Averbode et de Postel, qui payaient leur pension dans diverses maisons particulières. J'ai payé par jour pour pension, entretien et linge compris : vingt-cinq as de Liége (astes Leod. monetœ) et pour feu et lumière, tout le temps de l'hiver, six couronnes de France. (1)

" Le 15 octobre 1801 je dis adieu (le dernier, comme je l'espère, ajoute D. Herset) à la ville ou plutôt à la forteresse de Borkenheim et le 20, après avoir été exposé à de grands périls, je suis enfin arrivé dans le Limbourg. „

Dom Herset nous raconte ensuite ses nombreuses allées et venues du Limbourg aux Pays-Bas et ses stations diverses à Louvain, Bruxelles, Beausart, Houtain-l'Évêque, Mons, Aulne, Namur, Saint-Trond, etc. Dans ces incessantes pérégrinations il se compare à un juif errant (*quasi judaeus errant*, dit-il), non sans quelque fondement, on doit le reconnaître, surtout si on considère qu'outre les localités ci-dessus, il nous déclare avoir encore dû se transporter alors à deux reprises à Duisbourg pour des affaires concernant Aulne et Oriente. Il termine enfin son récit, de moins en moins intéressant, en nous apprenant qu'après avoir assisté à l'obit de l'abbé de St Trond, son ami (*amici mei*, dit-il), il était de nouveau chez ses parents, dans le Limbourg, le 3 septembre 1802. Peu après il fixait définitivement sa résidence à Aulne et luttait avec son énergie habituelle contre la mauvaise foi de ses hommes d'affaires. En 1803, Mgr Hirn le nommait chanoine honoraire de Tournai. Enfin, en avril 1806, alors que tout espoir de pouvoir rétablir sa chère abbaye était évanoui, il nous apparaît une dernière fois à Aulne, rédigeant son immortel testament.

(1) C'est alors que D. Herset écrivit son *Chronicon Alnense*, ainsi qu'il le déclare dans la préface de cette chronique.

Dom Norbert Herset alla demeurer ensuite au Béguinage de St Trond, où cet homme de bien termina pieusement sa carrière si mouvementée, le 15 septembre 1806. Son plus fidèle confrère, Dom Rucquoi, après avoir donné à la fin du *Chronicon Alnense*, un très court résumé de sa biographie, conclut ainsi : " J'ai composé l'épitaphe ci-dessous, espérant que plus tard on en fera une meilleure. „ En voici la traduction littérale : " Norbert administra Aulne pendant quinze ans. Qu'il brille dans le Ciel, lui qui a brillé par sa piété sur la terre. „ La piété et la foi vive de D. Herset est en effet ce qui dominait en tous ses actes. On ne pouvait donc mieux dire en moins de mots, ce nous semble.

Avec la disparition de la noble et admirable personnalité de son dernier abbé se termine forcément l'histoire proprement dite des " Fastes de l'Abbaye d'Aulne „. Quant aux détails assez nombreux que nous possédons sur les derniers moines d'Aulne et surtout sur ceux qui assumèrent la lourde charge d'assurer l'exécution des dispositions testamentaires si philantropiques de leur pêre bien-aimé, envers et contre tous (gens d'affaires de mauvaise foi et gens de lois dominés par les préjugés de l'époque), leur intérêt est d'un caractère moins général que ce qui précède.

Comme, d'ailleurs, ces détails sont inséparables des vicissitudes des possessions de l'abbaye d'Aulne et tout spécialement de la fondation extrêmement laborieuse de l'hospice actuel, nous nous réservons d'y revenir ailleurs en parlant de ces choses.

Il nous reste à présent un dernier devoir à remplir envers nos lecteurs, qui est de faire passer sous leurs yeux le magnifique tableau de la vie religieuse en général et particulièrement de l'organisation monastique d'Aulne, sous les abbés cisterciens, suivi de celui, non moins intéressant, de l'Ordre de Cîteaux dans sa vigoureuse reconstitution actuelle, par lequel nous clôturerons cette première partie de notre œuvre.

Costumes des novices de l'Ordre de Cîteaux au XVIIIe siècle.

Novice en habit d'intérieur.

Novice en habit de chœur.

CHAPITRE XVIII

Tableau de l'organisation monastique d'Aulne sous les abbés cisterciens, précédé de notions générales (1147-1794).

SOMMAIRE : 1. *La seule chose vraiment intéressante dans une histoire monastique et à la lueur de quel flambeau il est nécessaire d'examiner celle-ci pour en avoir une claire intelligence.* — 2. *Origine de la vie religieuse ou monastique.* — 3. *Regrets causés par la disparition des moines et essais de rétablissement des institutions monastiques en pays protestant.* — 4. *Nature de la vie religieuse et conseils évangéliques.* — 5. *Variété des ordres religieux : règles direrses; vie contemplative, mixte ou active.* — 6. *Légitimité de la vie religieuse : Fausses idées du vulgaire à ce sujet, joies intimes, liberté de conscience; Victor Hugo.* — 7. *Utilité de l'esprit religieux ou monastique : Asiles de l'innocence et refuges du repentir; œuvres de chariié, d'enseignement. de missions, d'études, de civilisation et de prière.* — 8. *Richesses et mainmorte : Exagérations injustes, pénible réalité, source des revenus, leur usage, mainmorte; réflexions.* — 9. *Filiation d'Aulne : Esprit de la règle, Saint Benoit de Nursie, Saint Benoit d'Aniane, Cluny, Citeaux, Clairvaux, etc.* — 10. *Hiérarchie de l'ordre : Exemption de la juridiction de l'ordinaire, puissance de l'unité, abbé de Citeaux, chapitre général, définitoire, etc.* — 11. *Personnel de l'abbaye : religieux du chœur, convers, donnés, oblats, domestiques, etc.* - 12. *Hiérarchie de la maison : abbé et coadjuteur, chapitre, prieur, cellerier, procureur, maître des novices, etc.* — 13. *Régime intérieur, de l'abbaye : emploi du temps, vêtements, lit, nourriture, pitances; conclusion.*

---

1. — L'obligation inéluctable d'apporter notre humble pierre à l'édifice, encore en construction, de l'histoire de nos contrées au point de vue religieux, jointe à la nécessité où l'on se trouve, quand on écrit pour la jeunesse, de varier le plus possible sa matière, afin de vaincre ainsi la légèreté naturelle de ses intéressants lecteurs, nous ont forcément amené à consacrer plus de la moitié des pages précédentes à ce que nous appelons " les Fastes de l'Abbaye d'Aulne „, mais qui, en réalité, ne constitue à nos yeux que la " face „ et non le " fonds „ de la véritable histoire du monastère d'Aulne.

Nous avons d'ailleurs suffisamment fait connaître dès le début (page 27) de combien, selon nous, l'emporte sur tout le reste, l'étude de

ce qui concerne l'organisation de la communauté monastique, la vie intime de ses membres, leur état d'âme habituel et surtout l'*idée religieuse*, mère incontestée et maîtresse absolue de cet admirable organisme, véritable énigme pour notre génération contemporaine.

Ainsi que nous le disions à la fin de notre *Description des Ruines de l'Abbaye de Villers* (1), on est généralement d'accord aujourd'hui pour admirer et exalter à l'envi l'architecture monastique, surtout celle du XIIIe siècle; mais quant à savoir et à expliquer ce qu'étaient ces moines capables de si grandes œuvres et dont la puissante empreinte se voit encore sur tant de gigantesques débris, c'est tout autre chose! et beaucoup de ceux qui nous ferons l'honneur de nous lire, seraient sans doute bien embarrassés à ce sujet.

" Qui est-ce qui savait, il y a quelques années, s'écrie M. de Montalembert, dans ses immortels *Moines d'Occident*, ce que c'était qu'un moine? Pour moi, je ne m'en doutais pas quand je commençais ce travail. Je croyais bien savoir à peu près ce qu'était un saint, ce qu'était l'Église; mais je n'avais pas la moindre notion de ce que pouvait être un moine ou un ordre monastique; j'étais bien de mon temps. Dans tout le cours de mon éducation domestique ou publique, personne, pas même parmi ceux qui étaient spécialement chargés de m'enseigner la religion et l'histoire, personne ne s'était jamais avisé de me donner la moindre notion des ordres religieux. Trente ans à peine s'étaient écoulés depuis leur ruine et déjà on les traitait comme ces espèces perdues, dont les ossements fossiles reparaissent de temps à autre pour exciter la curiosité ou la répugnance, mais qui ne comptent plus dans l'histoire de ce qui vit.

" Je me figure que la plupart des hommes de mon âge se reconnaîtront là. Ne sommes nous pas tous sortis du collège, sachant par cœur le compte des maîtresses de Jupiter, mais ignorant jusqu'au nom même des fondateurs de ces ordres religieux qui ont civilisé l'Europe et tant de fois sauvé l'Église? „

Ces paroles du grand historien sont presqu'aussi vraies, hélas, aujourd'hui qu'alors! C'est pourquoi, nous entreprenons de suppléer ici à cette regretable lacune. Pour cela nous n'aurons guère, du reste, qu'à reproduire ce qu'a écrit à ce sujet un de nos plus sympathique collègues en littérature monastique, l'érudit et élégant auteur de l'*Histoire de*

(1) G. Boulmont. *Description des Ruines de l'Abbaye de Villers*. Namur, V. Delvaux.

l'bbaye d'Orval (1), laquelle, on le sait, appartenait comme Aulne à l'ordre de Citeaux.

L'histoire d'une abbaye, repéterons-nous avec lui, n'est donc pas le récit rapide d'événements tour à tour simples et grandioses; ce n'est pas une série d'efforts glorieux ou impuissants; ce n'est pas la liste de ses moines silencieux et de ses abbés illustres; ce n'est pas la description même parfaite de son site ravissant, de ses monuments splendides, de ses chefs-d'œuvre inoubliables; ce n'est pas l'inventaire de ses biens sans nombre. Certes, ces détails ont leur incontestable utilité et offrent un sérieux intérêt au chercheur avide. Mais ils ne peuvent suffire à l'âme du chrétien, à la raison du penseur.

L'idée religieuse préside à la naissance d'un monastère et en règle tous les mouvements. C'est ce principe fécond, source de force et de vie, qu'il faut analyser et connaître; c'est cette âme qu'il faut saisir, car c'est son souffle qui anime le corps et lui donne sa vigueur et sa beauté. Si l'on ne tient compte de cet élément surnaturel, l'histoire d'Aulne perd toute sa grandeur et tous ses charmes; elle ressemble aux annales d'une industrie quelconque, jadis prospère, aujourd'hui disparue. Comme dans toutes les recherches historiques, le savant y trouvera peut-être une froide satisfaction; mais le cœur sera fermé aux émotions poignantes, aux salutaires reflexions qu'inspire la chute des œuvres séculaires.

Malgré les luttes contre la pauvreté et les épreuves du dehors, une abbaye est toujours prospère, tant qu'elle reste fidèle à la règle primitive. Presque toujours, au contraire, les développements matériels et les richesses sont un germe de mort. Dans un pareil récit, les faits extérieurs doivent donc être envisagés dans leur rapport avec la vie intérieure, dans leur dépendance des besoins religieux, dans leur harmonie avec la règle de l'ordre. Aussi l'historien d'une abbaye doit-il à ses lecteurs une étude sommaire de la vie religieuse en général et des constitutions particulières de la maison. C'est un indispensable flambeau.

2. — Toujours il y eut des âmes avides de solitude et de silence, qui, loin des bruits du monde, se complaisaient dans la contemplation, l'étude et la prière. Bien avant le Christianisme, l'Orient vit se former des communautés nombreuses assujetties à des règles austères. La Perse,

(1) N. Tillière. *Histoire de l'Abbaye d'Orval*, V. Delvaux, Namur.

Costumes des moines de l'Ordre de Cîteaux au XVIIIe siècle.

Moine en habit d'intérieur.

Moine en habit de chœur.

Moine en habit de ville.

l'Egypte, l'Inde vénéraient leurs cénobites. Les Juifs aimaient leurs Esséniens et leurs Thérapeutes. S'il n'y eut point de moines chez les Grecs et les Romains, il faut reconnaître pourtant que les disciples de Pythagore vivaient dans le célibat et la retraite, et menaient une vie mortifiée et sévère pour consacrer leur temps à la philosophie.

Le même sentiment naturel, le dégoût d'un monde corrompu, la crainte des persécutions, surtout le souvenir des conseils évangéliques et le besoin de perfection peupla bientôt le désert d'une multitude de chrétiens.

Saint Paul, premier ermite, fuit le monde vers l'an 250, sous la persécution de Dèce; Saint Antoine le suivit; des milliers d'autres marchèrent sur leurs traces; et, dès le troisième siècle, des moines sans nombre s'étaient répandus dans la Thébaïde et la Syrie. Saint Basile, au siècle suivant, ne fit qu'écrire en forme de règle ce qu'avaient pratiqué les cénobites.

L'Occident devait suivre ces glorieux exemples. Aussitôt après l'irruption des Barbares du Nord, on vit partout surgir des monastères d'hommes et de femmes. Cassien, moine revenu de la Thébaïde avait fait fleurir l'abbaye de Lérins dès le commencement du Ve siècle. Mais c'est surtout au siècle suivant que Saint Benoît donna un prodigieux essor à la vie monastique en Occident.

Depuis lors, l'arbre a grandi et poussé de vigoureux rameaux. Malgré les ouragans et les tempêtes, il lève toujours sa tête, sereine et glorieuse au-dessus des agitations de la terre. L'impiété l'a voulu abattre, la haine l'a meurtri; des princes mal inspirés l'ont découronné; mais il garde sa sève et sa vigueur. Comme l'Église qui l'a planté et béni, il est immortel. Et si parfois, sous l'effort de l'orage, quelque branche est violemment arrachée, bientôt il repousse vingt bourgeons robustes sur le tronc à jamais vivace et fécond.

3. — Les pays mêmes qui avaient supprimé les monastères, y reviennent tôt ou tard, ainsi que le démontront péremptoirement les lignes suivantes : " *Un couvent de moines protestants en Angleterre.* — " Depuis quarante ans, l'Église protestante d'Angleterre accuse, tantôt " sous une forme, tantôt sous une autre, des tendances vers le catholi- " cisme. Henri VIII, son fondateur, avait aboli les couvents, que l'Église " catholique croit nécessaires aussi bien pour la propagande des idées " religieuses que pour la perfection de la vie chrétienne. Voici qu'on

" annonce qu'une partie du clergé anglican donne suite à un projet déjà " plusieurs fois mis en vue pour la constitution d'un ordre de moines " protestants.

" Ce projet vient d'être sanctionné par l'Evêque de Londres. La " communauté prendra le nom de *Congrégation de Saint-Paul*... Le temps " des membres de la congrégation sera consacré à la méditation et à la " prière, au prosélytisme, à la bienfaisance, au travail. Les membres " prononceront des vœux, mais pour un an seulement. Toutefois ceux-ci " seront renouvelables et pourront être faits à perpétuité dès que le " moine aura la certitude de sa vocation. „ (*Le Patriote*, 8 janvier 1891).

Déjà en 1879, à l'Université de Cambridge, la conférence d'histoire, *exclusivement composée d'anglicans* et de gradués de l'Université, qui se destinent au ministère de l'Eglise anglicane, avait à discuter la question de la suppression des monastères en Angleterre. Après trois jours de discussion, la conférence, à la majorité de 88 voix contre 60, a voté la résolution suivante : " La suppression des monastères par Henri VIII a " été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent " impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous. „ (*Univers*, 8 mars 1879).

Le grand nombre de monastères, fondés ou rétablis, tant en France qu'en Belgique depuis leur suppression à la fin du XVIIIe siècle n'est pas moins frappant. Parions que la malheureuse France, qui vient de nouveau de chasser presque tous ses religieux, sera heureuse de les rappeler encore sous peu.

4. — Jetons maintenant un regard sur l'arche sainte pour en sonder les doux et mystérieux secrets. Cette vie, si étrange pour le monde, si sereine pour l'âme qui s'immole, si grande aux yeux du ciel, quelle en est donc l'essence particulière, quels en sont les ressorts sacrés ?

L'état religieux est un genre de vie librement accepté, après de mûres réflexions, après de longues épreuves, sans violence et sans contrainte. Approuvé par l'Eglise, il est marqué à la fois du sceau de son maternel amour et de son infaillible sagesse. Des âmes, éprises des grandeurs divines et des biens célestes, n'aspirent qu'à prendre leur essor vers les hauteurs sublimes où l'on trouve l'infinie beauté. Elles secouent leurs ailes que chargent si aisément les poussières et les boues de la terre ; elles se dégagent de tous les obstacles ; et, pour être plus sûres dans leur vol, elles attachent leur volonté à une volonté supérieure, à

une règle sacrée, dont l'expérience a inspiré les prescriptions, dont l'église a béni les austérités.

Au jeune moine on apprend les devoirs redoutables de l'avenir en même temps que les pures et saintes jouissances du sacrifice. Un ancien Père, consommé dans la vertu, lui donne ses lentes et sages leçons. Incliné sous le regard de Dieu, illuminé des clartés d'en haut, le jeune adolescent écoute, avec l'enthousiasme de ses vingt ans, les paroles de vérité et de vie.

L'Ouvrier de Nazareth avait dit à une société égoïste et avare : " Bien heureux sont les pauvres d'esprit... Si vous voulez être parfait, " vendez vos biens, donnez-en le prix à l'indigent et suivez-moi. „ Le Créateur des mondes, le Maître des cieux, avait, lui aussi, mangé son pain à la sueur de son front. Né dans une étable empruntée, il mourut sur la Croix nue et sanglante. Durant les jours du ministère évangélique, tout entier à la prière, à la prédication, à la conquête des âmes, il laisse un de ses apôtres recueillir les aumônes de l'amour et régler l'entretien de ses disciples.

Le Fils de la Vierge a redit que la chair est un rude esclavage et que l'âme s'étiole dans l'enivrement des sens. Au vieux monde surpris il a jeté ce cri nouveau : " Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. „ Et lui-même voulut s'entourer d'ames vierges. Marie, Joseph, Jean, ne furent-ils pas les bien aimés de son cœur, parce qu'ils étaient des anges sous une forme humaine ?

Le Fils de l'Eternel, qui fut obéissant jusqu'à la mort, avait rappelé la révolte du ciel, lorsque Satan se dressa contre Dieu, et l'orgueil insensé de l'Éden, quand le crédule Adam rêva de s'égaler au Très-Haut. Et lui-même, sous le poids de ses souvenirs, s'inclinait devant son père, exécutait tous ses ordres; et, le calice amer aux lèvres, il voulut le boire jusqu'à la lie, parce que tel était le bon plaisir de Dieu.

Le Christ avait ainsi ouvert la voie, âpre et rude, de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance. Le premier il la suivit pour y semer ses ineffables parfums, ses éblouissantes clartés. Le premier il gravit le sentier escarpé du sacrifice; et debout désormais sur la montagne Sainte, dans les rayonnements de son triomphe et de sa gloire, il tend les bras aux âmes vaillantes qui veulent le rejoindre. Sa bonté soutiendra leur courage, sa force aidera leur faiblesse ; il sera lui-même leur récompense. Et voilà la source de la vie religieuse : les cœurs altérés de repos et de paix y accourront en foule pour étancher leur soif brûlante et puiser le calme et le bonheur.

Résumons nous. La vie religieuse, c'est l'immolation volontaire de soi-même sur l'autel de l'amour divin, selon un règle approuvée par l'Eglise; c'est la pratique fidèle, imposée désormais par des vœux sacrés et des serments solennels, des trois conseils évangeliques, pauvreté volontaire, chasteté perpétuelle, obéissance entière.

5. — Le désir de la perfection, les vœux, la vie commune, l'approbation de l'Église, tels sont les caractères essentiels de l'état religieux. Mais, de même que dans un riant parterre les fleurs les plus diverses épanouissent leurs riches corolles et étalent leur délicieuse fraîcheur; de même, dans le vaste jardin de l'Église catholique, la main divine a fait éclore les institutions les plus variées; et ainsi, jour et nuit, de la terre comme d'une corbeille exquise, monte vers le ciel le parfum de la louange et de la prière.

Ces ordres divers ne sont pas seulement autant de pierres précieuses attachées à la couronne de l'Église; mais ils naissent, au souffle de Dieu, chaque fois que des besoins nouveaux se font sentir, quand des dangers pressants menacent la société et la foi. L'histoire impartiale en convient, chacun a sa raison d'être et vient à son heure; et nous n'avons qu'à bénir la Providence de ces secours inattendus et salutaires qu'elle donne au monde chrétien.

Les ordres religieux se rattachent tous à quatre règles principales qui ont pour auteurs saint Basile, en Orient, saint Benoît, saint Augustin, saint François d'Assise, en Occident. Les mille circonstances de temps et de lieu obligent parfois à de légères modifications qui suffisent à distinguer les familles religieuses; mais toujours ces règles impérissables se révèlent dans leurs traits principaux et dans leurs grandes lignes. Il est d'ailleurs bien évident que la vie des religieux doit varier comme le but qu'ils se proposent.

Les uns s'adonnent à la contemplation et ne sortent de leurs monastères que rarement et pour des raisons d'une haute gravité. Leurs journées s'écoulent dans la retraite et la prière. Le travail manuel leur est imposé pour mortifier le corps et délasser l'esprit. On compte parmi eux : les religieux de saint Basile; ceux de saint Benoît qui se divisent en plusieurs familles : l'ordre de Cluny, les Camaldules, les Cisterciens, comme à Aulne, les Trappistes, les Chartreux, etc.

D'autres unissent la vie active du missionnaire au douceurs de la contemplation. Tour à tour dans le cloître et dans le monde, ils deman-

dent à la solitude et à l'oraison les sûrs moyens d'évangéliser les peuples et de travailler directement au salut des âmes. Ce sont les chanoines réguliers de saint Augustin, auxquels se rattachent les Prémontrés; puis les ordres mendiants des Franciscains et des Dominicains avec leurs différentes branches; enfin les clercs réguliers, comme les Théatins, les Jésuites, etc.

Il en est dont *la vie active* est toute consacrée aux œuvres du dévouement et de la charité : ce sont les ordres militaires, qui défendaient les lieux saints, les ordres hospitaliers, les Trinitaires et ceux qui se vouaient à la rédemption des captifs.

Un religieux, qui a fait profession dans un monastère, ne peut le quitter de lui-même que pour une maison ou un ordre plus sévère. — Si la discipline est d'égale austérité, il peut pour des raisons graves être autorisé au changement par son supérieur; sans motifs graves, il faut recourir au Pape. — Seul le Souverain Pontife peut permettre de passer dans un ordre d'une règle moins rigoureuse.

6. — Mais est-ce bien à notre siècle, railleur et sceptique, amolli et timide, qu'il faut redire les austérités du cloître, les grandeurs de l'héroïsme, les charmes de l'immolation? N'allons-nous pas troubler les rêves dorés des mères, en chantant les douceurs de la vie religieuse parmi leurs enfants bien aimés! Eh quoi! soupire leur tendresse alarmée, ce jeune homme au seuil de la vie, l'orgueil de son père, l'espoir de sa famille, voit s'ouvrir devant lui le sanctuaire du bonheur; l'avenir luit joyeux; la fortune lui réserve ses faveurs; la gloire lui promet d'illuminer son front; partout on l'aime, on le recherche, on le fête; demain il peut fonder un jeune foyer tout fait d'amour, d'honneur et de vertu. Et soudain il brise toutes ces espérances, et va, le cœur tranquille, frapper à la porte d'un monastère voisin! Il va mourir au monde et aux siens; il perdra jusqu'à son nom; il sera presque effacé du nombre des vivants!

Et quoi! cette gracieuse enfant, au regard serein, au cœur aimant, oublie ses attraits et ses charmes; elle ne veut point sourire au printemps de la vie; vainement l'amitié a semé sur ses pas les séductions et les fleurs. Un soir, après les longs épanchements du sanctuaire, elle tombe aux pieds de ses parents surpris et leur révèle les muettes ardeurs de son âme; elle a fait son choix et c'est le Christ qui sera son époux. Longtemps dans une filiale étreinte, elle pressera son père ému, sa mère palpitante; elle leur montrera le ciel comme un suprême adieu; et,

forte et fière, elle ira s'ensevelir derrière la grille obscure où, sublime inconnue, elle consumera ses jours !

Et tandis que ces élus de Dieu savourent le bonheur du sacrifice, le monde les plaint, les blâme, les maudit. Et pourtant quoi de plus légitime que de répondre à l'appel divin et d'abriter son âme, fleur toujours délicate, contre les vents meurtriers de la terre? O mères, qui pleurez à l'heure de la séparation, quel meilleur sort pouvez-vous réserver à l'enfant de vos tendresses? Il devient un ange devant Dieu; il priera pour ses frères et pour vous; il tressera dans le silence et le mystère la couronne étincelante qui doit orner son front! Il va grandir de toute la hauteur du ciel, et sa gloire rejaillira sur vous.

Quoi de plus grand que ce sacrifice volontaire de soi-même ! Renoncer aux biens de la terre, à l'ivresse des sens, à sa volonte propre, n'est-ce point la vraie liberté ? Et si les uns poursuivent avec une fiévreuse ardeur les richesses, les plaisirs, la puissance, les autres ne peuvent-ils leur dire un suprême et dédaigneux adieu ? On célèbre le guerrier qui meurt pour une gloire éphémère; et l'on enveloppe d'un regard de pitié le héros chrétien, le religieux vaillant qui vit pour les palmes immortelles.

Oui, chacun est libre de suivre l'intime et mystérieux attrait de sa conscience, en renonçant au monde avec le même soin que d'autres le recherchent; et il n'est aucune autorité sur la terre qui puisse entraver cette liberté glorieuse et sainte. Quand le pouvoir, ombrageux et jaloux, porte une main téméraire sur l'état religieux, quand il force la porte d'un monastère, quand il en disperse les pieux habitants, il viole tous les droits, il forfait au devoir et à l'honneur. Non, non, ces âmes refugiées dans la paix du cloître ne relèvent point de l'homme ni dans leurs vœux, ni dans leur vie, et toute atteinte à leurs droits est nn attentat sacrilège contre Dieu et la liberté !

Nous ne pouvons résister au plaisir d'emprunter à V. Hugo une page enchanteresse et puissante comme son génie des beaux jours. " Des " hommes se réunissent et habitent en commun : en vertu de quel droit ? " En vertu du droit d'association. — Ils s'enferment chez eux en vertu " de quel droit ? En vertu du droit qu'à tout homme d'ouvrir et de " fermer sa porte. — Ils ne sortent pas : en vertu de quel droit ? En " vertu du droit d'aller et de venir qui implique le droit de rester chez " soi. -- Là, chez eux que font-ils ? Ils parlent bas; ils baissent les yeux, " travaillent. Ils renoncent au monde, aux sensualités, aux plaisirs, aux

“ vanités, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile.
“ Pas un d'eux ne possède en propriété quoi que ce soit. En entrant là,
“ celui qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a donné, il le donne à tous.
“ Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur est
“ égal à celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous
“ subissent la même tonsure, portent le même froc, mangent le même
“ pain noir, dorment sur la même paille, meurent sur la même cendre. Ils
“ ont le même sac sur le dos, la même corde autour des reins. Si le parti
“ est d'aller pieds nus, tous vont pieds nus. Il peut y avoir là un prince;
“ ce prince est la même ombre que les autres; plus de titre. Les noms de
“ famille ont disparu; ils ne portent que des prénoms. Tous sont courbés
“ sous l'égalité des noms de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle
“ et constitué dans leur communauté la famille spirituelle, n'ont d'autres
“ parents que tous les hommes; ils secourent les pauvres; ils soignent les
“ malades. Ils élisent ceux auxquels ils obéissent. Ils se disent l'un à
“ l'autre : Mon frère ! „

“ Ils prient. Qui ? Dieu.

“ Les esprits irréfléchis, rapides, disent : A quoi bon ces figures
“ immobiles du côté du mystére ? A quoi servent-elles ? Quest-ce qu'elles
“ font ? — Il n'y a pas d'œuvre plus sublime peut-être que celle que font
“ ces âmes. Il n'y a peut-être pas de travail plus utile. Ils font bien ceux
“ qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais „. (A. DE BADTS DE CUGNAC. *L'expulsion des Jésuites, p. 119*).

On a dit aussi que la profession religieuse étouffe l'affection et détruit les sentiments de famille. Ah ! pour tenir ce langage outrageant, il faut ignorer la tendresse délicate, élevée et pure de ces cœurs consacrés à Dieu. Loin d'être égoïstes et froids, ils sont largement ouverts à toutes les douces émotions du foyer, à tous les souvenirs sereins d'autrefois, ils partagent les peines cuisantes de ceux qu'ils aiment, et nulle part au monde on ne retrouve autant d'amitié franche, d'attachement sincère, d'inaltérale dévouement !

7. — Dirons-nous encore à quoi servent ces institutions sacrées répandues sous tous les cieux et ces mystérieux asiles aux murs sombres où ne pénètre point le regard des profanes ? Nous les admirons parce qu'ils abritent la vertu dans sa fleur et la préservent des souffles contagieux, parce qu'ils donnent à l'âme humaine, éclairée par la foi, épurée par l'amour, le bonheur intime dont elle éprouve un si intense

besoin et qu'on ne trouve point ailleurs. Que d'anges dont les ailes se seraient souillées aux fanges de la vie, ont pu, grâce au cloître, remporter au ciel leur éblouissante pureté !

Sont-elles inutiles ces retraites profondes où les âmes meurtries aux contacts de la terre, épaves douloureuses d'irréparables naufrages, en proie aux désespoirs cuisants, viennent loin d'un monde désormais abhorré, chercher l'oubli et l'espérance? Qui ne se souvient de Charles-Quint expiant sa gloire au monastère de Saint-Just? — Que de fois les malheureuses victimes des passions, de l'orgueil, de la haine, lassées de souffrir, ont demandé au trépas la fin de leurs mœux, puis, vaincues par la grâce et guidées par le ciel, ont trouvé le remède à leur douleur dans l'impénétrable enceinte d'un couvent !

Quel pélerin de Terre-Sainte n'évoque encore le souvenir toujours glorieux de ces preux chevaliers chrétiens, à la fois religieux et soldats, qui, doucement liés par leurs vœux, enroulaient leur rosaire à la garde de leur épée? — Qui n'admire, à travers les siècles, ces héros de la charité qui allaient au péril de leur vie reprendre les captifs des Musulmans et des Maures et qui attachaient à leurs mains les chaînes de l'esclavage pour en délivrer leurs frères? — Qui ne s'incline avec émotion devant l'humble frère de saint Jean de Dieu rivé par la foi au service de tous les naufragés de la vie et de la raison? — Qui n'a béni la sœur de charité, la petite sœur des pauvres, anges envoyés du ciel, lesquels, le sourire aux lèvres, consacrent leur jeunesse et leur cœur à toutes les infortunes? Qui jamais redira les merveilles de charité opérées par ces épouses du Christ? Ah! demandons le à ces orphelins dont elles sont les mères, à ces vieillards dont elles consolent l'isolement, à ces infirmes dont elles pansent les plaies, à ces soldats mutilés qui baisent leurs mains en pleurant, et la voix de la douleur reconnaissante nous dira à quoi elles sont utiles.

Et ces autres qui vivent parmi les enfants du peuple pour les former et les instruire, qui se lèvent bien avant l'aurore pour vaquer à la prière et réserver de plus longues heures au travail et au dévouement, n'ont-elles pas une existence courageuse et remplie? Aussi nous saluons avec un égal respect la bure de la carmélite, la cornette blanche de la sœur de charité, le voile modeste de nos sœurs institutrices.

Et tous ceux qui passent leurs nuits dans les soupirs de l'oraison et leurs jours dans les labeurs de l'apostolat, que ne font-ils pas pour la société et pour les âmes. Nous les voyons dans nos villes et nos cam-

Costumes de l'Ordre de Cîteaux au XVIIIe siècle.

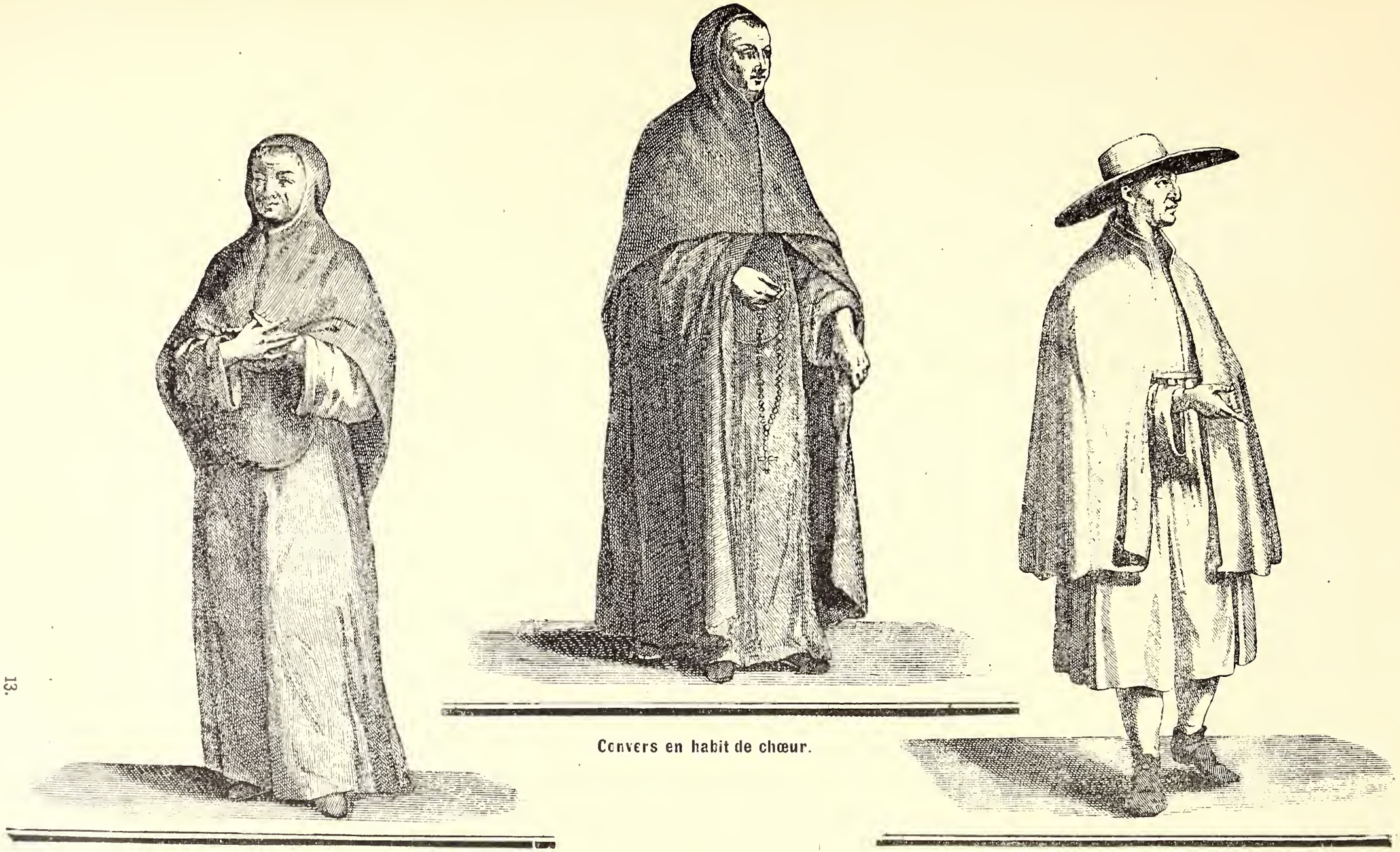

Convers en habit d'intérieur.

Convers en habit de chœur.

Frère donné.

pagnes partager leur temps entre le riche et le pauvre, consacrer leur vie aux œuvres de la prédication et de l'enseignement, et envelopper d'un dévouement sans borne le peuple crédule, auquel on apprend trop souvent à haïr leur robe et leur nom. — Il vont aussi sur les plages lointaines; et quand l'Église, leur mère, dit à leurs cœurs : " Allez, mes fils, allez vers les terres inhospitalières et inconnues et prenez en possession au nom de votre Dieu ", ils partent emportant dans les plis de leurs manteaux les prémices de la civilisation et de la Foi. Demain ils seront martyrs peut-être; mais bientôt sur le sol rougi de leur sang les anges salueront, comme une efflorescence printanière, une chrétienté naissante et l'humanité comptera une conquête de plus.

Mais que font-ils ceux qui vivent séparés du monde et paraissent l'oublier? Qu'ont-ils fait pour mériter le souvenir reconnaissant des siècles? — L'histoire nous répond : ils ont sauvé les lettres et les arts. Quand passa le flot des Barbares, comme un torrent dévastateur, les portes des monastères s'ouvrirent pour accueillir la littérature exilée, les chefs-d'œuvre proscrits. Avec une patience ineffable, les moines ont copié les précieux manuscrits d'Athènes et de Rome et gardé à la science humaine ces fruits merveilleux du génie. Et quand la nuit de l'ignorance, comme un manteau de plomb, pesait sur la vieille Europe, quand les hommes d'armes ne savaient plus que buriner leur nom dans le flanc de l'ennemi avec la pointe de leur épée, les fils de la solitude veillaient, étudiaient, fondaient des écoles, enseignaient les lettres.

Puis ils sont sortis la hache sur l'épaule, la pioche à la main. Infatigables au travail ils ont cultivé les terres arides, ils ont soumis le sol; ils lui ont arraché ses richesses et ses secrets. De la culture ils ont fait une science et un art qu'ils enseignaient aux populations émerveillées; et à force de labeurs et d'efforts, ils ont fondé et fondent toujours des colonies qui rendent leur nom immortel.

Que font-ils encore? Vingt fois durant le jour ils s'abîment dans la prière; la nuit, quand tout le monde est à ses plaisirs ou à son repos, ils sont prosternés devant l'Éternel. Et tandis que les vapeurs du crime montent vers le ciel pour provoquer la justice et attirer la vengeance, l'encens pur de l'oraison s'élève à son tour en nuages odorants jusqu'au trône de Dieu pour demander grâce et obtenir merci. Seuls les anges pourraient dire combien de fois la supplication d'un solitaire inconnu, le sacrifice obscur de la Vierge du Carmel a préservé le monde de redoutables châtiments.

Vous tous, enfants de l'obéissance, quel que soit votre nom, nous vous saluons avec respect. Victimes expiatoires, vous arrêtez les divines colères; armés pour la défense de l'Église, vous êtes sa force et son appui; laborieux colons, vous enseignez le travail aux peuples; savants, vous pâlissez dans les veilles studieuses; cœurs dévoués et tendres, vous avez un baume pour toutes les blessures !

8. — Le monde est ainsi fait. Dans un jour d'enthousiasme, il chantera, lui aussi, l'*hosannah* de l'admiration devant les sublimes héroïsmes des religieux sur les champs de bataille, dans les hôpitaux, parmi les missions lointaines. Il tressera des couronnes au moine sans nom qui, du fond de sa cellule, multiplie les découvertes utiles. Au lendemain de ces fêtes bruyantes, avide de se retremper, il s'arrêtera de longues heures sous les voûtes discrètes du vieux cloître; et ses émotions, calmes et fortes, seront mêlées de mystérieux retours et d'ineffable paix.

Puis, oublieux ou distrait, il se reprend à blâmer. La vie commune, les vœux, la prière n'ont plus rien qui le surprenne ou l'irrite; c'est l'usage légitime de la liberté. Mais ces richesses innombrables, entassées par les siècles au fond des monastères, excitent ses méfiances et ses plaintes, et, les larmes dans la voix, il demande si bientôt l'humanité entière ne sera pas ruinée par ces accaparements sans fin. A son tour, le pouvoir civil ému recherchera dans l'arsenal des lois un moyen sûr d'y mettre un terme eu au moins d'en arrêter le cours, en attendant l'heure de la confiscation générale.

Réfléchissons et soyons de bonne foi. D'abord, est-il bien vrai que les couvents recèlent tant de trésors? — Nous en doutons. En effet, à travers l'histoire d'Aulne, de Lobbes, d'Orval, etc., nous entrevoyons tant de jours sombres, pleins d'indigence et de besoin, où la communauté manqua parfois réellement de pain, où les supérieurs généraux songèrent même à la suppression, où il fallut aliéner à vil prix de grandes et riches propriétés!! Ce n'est pas avant le XVIIIe siècle que l'on peut parler de leur fortune : jusque-là les bois étaient sans valeur, les terres sans rapport, l'argent sans cours. Il faut nécessairement se reporter à ce passé lointain, si on veut bien l'apprécier.

Il est aussi un écueil que n'évitent pas les esprits superficiels. Bien vite ils regardent la somme des recettes, et ne s'inquiètent nullement des dépenses ordinaires qui les absorbent presque toutes. Un comptable un peu attentif ne se laissera pas éblouir par des chiffres fantastiques.

Voyons une commune aujourd'hui. Ses revenus, même considérables, ne sont-ils pas d'ordinaire grevés de lourdes charges, proportionnées à leur importance? Ne sont-ils pas nécessaires pour assurer une bonne administration? Et si l'on partageait les propriétés communales entre tous les habitants, quelle serait la part de chacun? De même les biens d'un monastère n'ont de valeur que par la concentration; repartis entre tous ses membres, ils ne leur donneraient pas l'aisance, d'autant plus que souvent ils consistent en bâtiments et immeubles d'un entretien très dispendieux. Aussi les économies seront toujours modestes. Et quelle société anonyme parviendrait à séduire le public, si, à la fin de l'année, elle n'avait à distribuer comme dividende à ses actionnaires qu'un boni total de dix mille francs?... C'est cependant, à peu près, l'excédent des recettes constaté *officiellement* en 1787, par les commissaires impériaux pour l'abbaye d'Orval, l'une des plus riches du pays (1).

D'ailleurs, nous l'avouons sans détour, on peut envisager et résoudre différemment ce problème délicat et complexe d'économie sociale et de convenance religieuse. C'est ainsi que beaucoup de bons esprits, que n'aveugle ni le préjugé, ni la haine, ont plus d'une fois regretté le développement excessif des richesses monastiques.

Mais pourquoi ces discussions stériles et ces craintes chimériques? L'œil de l'Église n'est-il pas toujours ouvert et sa main ferme n'est-elle pas là pour réprimer les abus? Aussi, quelle que soit l'opinion du lecteur sur l'opportunité des grandes richesses religieuses, il nous suffit de montrer combien, au moins, elles sont légitimes.

Quels sont, en effet, les éléments de cette prospérité croissante? —

(1) Il était exactement de 8091 florins, provenant de l'excédent d'un revenu brut de 101,445 flor. sur 93,253 fl. de dépenses. Le florin du Luxembourg valant environ alors fr. 1,65 de notre monnaie, cela ferait donc à peu près un boni de 13,400 francs. (TILLIÈRE, *Op. cit.*, p. 572.) Mais voici bien plus tort : L'abbaye de St-Ghislain, moins riche qu'Orval, il est vrai, et qui en 1763 avait encore un boni de 9000 florins de Brabant (PETIT, *Histoire de St-Ghislain*, p. 76), n'accuse plus en 1787 qu'un boni de 2592 livres sur un revenu de 110.760 livres, les charges s'élevant à 108,278 livres, par suite des exigences toujours croissantes du gouvernement autrichien! Pour les mêmes raisons et à la même époque, l'opulente abbaye de Bonne-Espérance, sur un revenu global de 65734 flor., renseigne 62709 flor. de charges : d'où le maigre boni de 3025 florins. Nous pourrions en citer cent exemples tirés des Archives. Nous en donnerons plusieurs autres, assez curieux ailleurs extraits de la même source. (*Chambre des Comptes*, reg. 46674 et 46676, aux Archives du Royaume). Quant à l'abbaye d'Aulne, nous savons assez, par les notes de D. Herset, au milieu de quels embarras pécuniaires se débattait alors, celle que l'on appelait pourtant avec raison : *Aulne la Riche!!*

Nous voyons les religieux apporter leur fortune au monastère qui doit abriter leur vie et leur donner le bonheur : n'est-ce pas leur droit? Et une communauté ne peut-elle accepter les dons grâcieux de ses membres? — Des âmes pieuses font de larges aumônes au couvent, afin. qu'à jamais la prière monte pour elles vers Dieu reconnaissante et pure Désireuses de se survivre ici-bas, inquiètes des sévérités de l'autre vie, avides d'expiations posthumes, en retour de biens temporels, elles demandent aux moines les trésors sans prix de l'éternité. — Des mondains, à leur tour, ont voulu graver leurs noms sur le marbre du sanctuaire et ont fait de somptueuses largesses. En partant pour les croisades, pour des pélérinages lointains, ils ont taillé dans leur patrimoine et en ont fait part à l'abbaye aimée. Et ainsi que de restitutions! Que d'injustices réparées! Et que de fois, au lendemain de guerres sanglantes et ruineuses, quand le croisé ne revenait pas, quand le chevalier était tombé au champ d'honneur, le monastère veilla sur sa famille en pleurs et lui rendit avec usure l'héritage paternel!

Telle est la source des biens monastiques : qui la trouvera souillée? Mais ce n'est pas tout. Des améliorations incessantes augmenteront le patrimoine sacré Les religieux, en effet, vont se mettre à l'œuvre; ils demanderont à un labeur opiniâtre, à d'ingénieux efforts, à une sage économie un surcroît de fortune et de richesses; ils feront d'utiles réserves pour les mauvais jours. Et quand tout autour d'eux règnera l'indigence, quand la guerre aura accumulé les ruines, quand les bras manqueront à l'agriculture, ils sèmeront les fruits de l'économie et soulageront la misère.

Mais que font-ils de ces trésors ? Est-ce pour vivre dans le luxe, la mollesse et l'opulence ? Et les cénobites n'ont ils renoncé aux biens de la terre que pour mieux en jouir ? Hélas ! on l'a tant redit que beaucoup ont fini par le croire. Et pourtant le religieux n'a que sa modeste cellule, dont une table grossière, un siège en bois, une mauvaise couchette, quelques objets pieux composent tout l'ameublement. Sa nourriture est frugale, et c'est jour de festin quand on ajoute des œufs au repas ordinaire. Son vêtement est d'étoffe commune et d'une étonnante simplicité. A ce prix seulement il est un vrai religieux.

Mais entrez dans l'église et vous y verrez resplendir la magnificence : les ouvriers les plus habiles, les artistes de renom ont partout semé les chefs d'œuvre. Glorifier Dieu, stimuler le génie, encourager les arts, n'est-ce pas un noble usage de la fortune ? — Allez à la bibliothèque et

comptez ces milliers de volumes rares, d'ouvrages précieux, où le solitaire vient goûter chaque jour les pures jouissances de l'esprit et puiser les trésors de la science : est-ce trop les payer que de les acheter au poids de l'or ? — Descendez dans la cour et contemplez ces flots de malheureux, accourus au rendez-vous de la charité; et quand vous aurez vu tout ce qu'ils emportent de pain, de médicaments, d'argent même; quand vous saurez que ces distributions généreuses se renouvellent plusieurs fois la semaine, vous ne demanderez plus où vont les revenus du monastère. — Et ces travaux incessants, ces vastes constructions, ces entreprises prodigieuses n'offraient-elles pas à l'homme de peine un travail continuel et rémunérateur? Et n'est-ce pas là résoudre avec sagesse la question sociale?

Nous avons surtout parlé des ordres contemplatifs; c'est dans notre sujet. Mais nous aurions beaucoup à dire aussi des ordres hospitaliers et des congrégations enseignantes. Visitez une de ces maisons qui sert de refuge aux infirmités humaines : au religieux son étroite cellule, au malheureux les vastes salles, l'air pur, les jardins salubres, la table réconfortante, le lit moelleux! — Voyez le luxe et la vie d'un pensionnat; les préaux sont verdoyants, les cours immenses, les salles coquettes, les corridors recouverts de tapis discrets, le réfectoire riant, les salles de jeu splendides, l'oratoire somptueux; rien ne manque de ce qui est nécessaire à la santé, à la délicatesse, aux plaisirs même de l'enfant. Mais quand l'humble religieux a traversé toutes ces magnificences, il rentre dans sa cellule froide et nue, et là seulement il est chez lui.

Cependant, malgré cette évidente légitimité de possession, malgré tant de sacrifices à la société, à la religion, à la patrie, on n'a pas tout pardonné encore aux richesses des couvents. Nous entendons, comme un lugubre écho des mauvais jours, bourdonner un mot fatal, dont la sombre magie a si souvent passionné les masses populaires.

Depuis un siècle en effet combien de fois le nom de *mainmorte* ne fut-il pas jeté comme un reproche et un outrage à la face du parti catholique ! Que de fois, tracé en large caractères sur le drapeau de l'opposition, il a donné le signal des clameurs et des émeutes !

Qu'est-ce donc que ce spectre effroyable, agité convulsivement aux regards du peuple par la mauvaise foi ou l'ignorance ? Qu'est-ce que la *mainmorte ?* — C'était, sous l'ancien régime, l'état particulier des biens, appartenant à certains corps ou communautés, qui ne donnaient lieu à aucun droit de mutation par décès, parce que la personne morale, seule

propriétaire, était censée toujours exister et que les membres se perpétuaient par une subrogation successive. Comme conséquence, c'était l'affranchissement des droits du fisc et l'immobilisation du capital foncier — Par la la loi du 28 mars 1790, l'*Assemblée constituante* abolit la mainmorte dans toute la France; et, après la conquête de nos provinces, cette loi fut en vigueur en Belgique. — De nos jours, il nous reste la personnification civile, accordée à certains établissements publics, pour nous rappeler vaguement le passé tant maudit.

Mais dans cette exemption, dans ce privilège octroyé aux abbayes, y-a-t-il donc tant de secrets pleins d'horreur ? Faut-il se voiler la face avec confusion devant ces souvenirs d'autrefois ? — Ici encore gardons-nous de toute exagération, et n'allons pas croire, sur la foi de certains livres, que la pieuvre monacale suçait le meilleur sang de la nation.

Il y a trois périodes bien distinctes dans l'histoire des richesses monastiques, et en les parcourant l'une après l'autre il est bien difficile d'y découvrir ces abus criants, grossis par la malveillance.

Aux premiers siècles de l'existence de nos grandes abbayes, les seigneurs et les princes étaient seuls armés des droits et chargés des devoirs de l'administration; et le suzerain pouvait dire en toute vérité : l'Etat, c'est moi.

Beaucoup de donations remontent à cette époque. — Or, quand le souverain fait l'abandon de ses biens particuliers ou autorise les libéralités de ses sujets, quand il renonce spontanément à ses propres droits, n'agit-il pas dans toute la plénitude de liberté ? Et comment les religieux auraient-ils tort d'en jouir ? — D'ailleurs le prince se réservant toujours d'autoriser des donations, legs, acquets, ainsi que le prouve le chartrier de l'abbaye d'Aulne, n'était-ce pas une garantie suffisante contre les envahissements de la mainmorte ?

Plus tard, la société fut constituée sur d'autres bases. La féodalité avait disparu; la propriété n'était plus l'apanage exclusif de quelques puissants; les charges publiques étaient réparties entre tous. Aussi les monastères seront atteints à leur tour par des édits et ordonnances des rois; et s'ils continuent à jouir de la main morte, c'est un droit qu'ils payeront cher.

Ainsi, en Belgique l'État savait se dédommager amplement de ses concessions, plus apparentes que réelles, en imposant aux maisons religieuses des charges extraordinaires fort onéreuses, auxquelles ne pouvaient guère échapper, du moins partiellement, que celles, ayant

comme Aulne, la majeure partie de leurs propriétés dans la principauté de Liége. Tels étaient les fameux *pains d'abbaye* (1) ou pensions royales, les dons gratuits aux souverains, les contributions de guerre, etc.

Les monastères étaient donc les grandes banques où souvent les princes venaient puiser à plaines mains, soi-disant dans l'intérêt public. Et l'on comprend le mot de Charles Quint : " Henri VIII, disait-il, en supprimant les couvents, a tué l'oie qui chaque jour lui pondait un œuf d'or. „

En terminant cette esquisse rapide de la vie religieuse, en général, et avant d'aborder celle de l'organisme monastique spécial à l'ordre de Cîteaux et par conséquent à l'ex-abbaye d'Aulne, nous ne pouvons taire le double sentiment que nous avons éprouvé. C'est d'abord une admiration profonde pour ces institutions séculaires, qui sont le refuge des âmes et l'honneur de l'Église. Plus nous avons lu et fouillé le passé, plus nous avons senti naître d'enthousiasme véritable et de conviction sincère.

---

(1) Sous la domination autrichienne surtout, nos grands monastères des Pays-Bas proprement dits étaient accablés de ces pensions royales avec une désinvolture incroyable. Ayant eu la curiosité de consulter à ce sujet les Archives générales du royaume, nous avons été véritablement stupéfait de l'état des choses sous ce rapport. Ainsi par exemple, nous y voyons en ce qui concerne l'abbaye de Cambron, qu'en 1781, alors qu'elle comptait 58 religieux, les revenus s'élevaient à 90,030 flor. et les charges ox dépenses à 87,487 fl. ce qui donne un misérable boni de 2543 florins (*Conseil privé*, carton 1481). Mais en 1787, c'est bien autre chose : pour un revenu global de 141648 livres, nous voyons 165,634 livres de charges ou dépenses, donnant un mali de 23985 livres (et non pas de 2384 livres, comme l'avance erronnément M. Monier, à la page 262 dutome XVII des *Annales du Cercle archéologique de Mons*), provenant surtout de 40 pensions royales ou pains d'abbaye, représentant précisément cette même somme, à millelivres près. Qu'on ajoute à cela les 5000 livres mentionnées aux mêmes comptes, comme ayant été données (lire extorquées) pour le Parc de Bruxelles et les 260 livres données (*sic*) à la ville d'Arlon sur les instances du gouverneur, etc., etc. et l'on se fera une faible idée de la *pauvreté* réelle de nos plus riches abbayes, vers la fin du XVIIIe siècle (*Chambre des Comptes*, reg. 46646).

En présence d'un déficit aussi considérable que celui offert par les comptes de Cambron en 1787, déficit occasionné surtout d'après la déclaration de l'abbé Dom Pépin, par des réparations et reconstructions urgentes, il semblerait que l'État eût dû, en bon père de famille (comme le faisaient les moines avec leurs fermiers en temps de calamité) renoncer à prélever, au moins pour quelque témps, ses 40 " pains d'abbaye „, ce qui, on l'a vu, eut rétabli l'équilibre. Cependant, au lieu de la moindre concession de cette nature, on n'y aperçoit que des menaces de suppression pour cause de mauvaise administration, menaces mises en effet à exécution dès 1789, le rendement de l'une des meilleures " vaches laitières „ (*sic!*) de l'État ne repondant plus à l'attente pleine d'âpreté de ce vampire et de sa foule de courtisans faméliques! Il va sans dire que cette suppression, exécutée *manu militari*, fut comme presque toujours, en pareil cas, colorée des plus beaux prétextes.

Nous avouons en même temps, sans fausse honte, notre regret d'avoir compris si tard une des plus belles pages de l'histoire, d'avoir cru, nous aussi, à de longs et graves abus, et d'avoir oublié qu'un riche et large fleuve ne perd rien de la majesté de son cours ni de la limpidité de ses eaux, parce que, de loin en loin un ruisseau fangeux, se glissant dans son sein, lui apporte ses souillures.

9. — La règle suivie au monastère d'Aulne au temps où il n'était encore qu'un simple prieuré bénédictin dépendant de Lobbes, ne pouvait être évidemment que celle de St Benoît, laquelle complétée beaucoup plus tard par la réforme dite de Cîteaux, fut par là même celle des derniers moines d'Aulne ou cisterciens.

Le religieux, dit cette règle admirable, est un soldat qui doit plus encore que le chrétien ordinaire, lutter contre toutes les passions et triompher des instincts pervers de la nature. Le moine doit combattre sans trève et paralyser jusqu'à la dernière fibre de l'orgueil, de la volupté, de l'avarice. Sur ce chemin ardu les premiers pas sont difficiles, mais bientôt le cœur se dilate et les sacrifices les plus héroïques sont pleins de douceurs. La règle n'a d'autre but que d'assurer ce précieux résultat, en prémunissant l'âme contre ses propres illusions et en la guidant pas à pas à travers la vie religieuse.

Afin d'entretenir les moines dans la pensée de leur vocation, des maximes pieuses, empruntées à la philosophie la plus pure, à l'ascétisme le plus élevé, étaient écrites aux parois de leurs cellules, aux murs des corridors, du réfectoire, et gravaient dans leurs cœurs en traits ineffaçables, les grands devoirs du silence, de la prière, de l'humilité, de la modestie.

Saint Benoît, surnommé à si juste titre, le *patriarche des moines d'Occident*, naquit à Nursie, dans la Sabine, il quitta le monde dès l'âge de quatorze ans, pour vivre dans la solitude. Saint Grégoire le Grand, son premier biographe, nous a conservé le récit de ses nombreux miracles.

Vêtu d'un peau de brebis, cet homme, surnaturel, presque légendaire, habitait seul une caverne ignorée, tout près de ce Subiaco, créé et embelli par l'empereur Néron. Un moine, saint Romain, connaissait son asile sauvage et de sa cellule, perpendiculaire à la grotte inaccessible, il lui faisait parvenir chaque jour un peu de pain au bout d'une corde

Après trois ans le saint fut découvert et les religieux d'une abbaye voisine le choisirent pour abbé. Mais bientôt, selon sa prédiction, ils se

lassèrent de ses rigueurs et voulurent l'empoisonner pour s'en débarasser. Sauvé par un miracle (la coupe se brisa au moment où le saint fit sur elle le signe de la croix), il les quitta pour retourner à sa grotte.

Peu après des jeunes gens, issus des plus nobles familles romaines, entre autres saint Maur et saint Placide, furent confiés à sa direction et menèrent avec lui la vie commune. Telle fut la souche de ce bel arbre bénédictin qui devait donner tant de fleurs et de fruits. Mais bientôt la jalousie s'acharna contre le saint : par amour de la paix il quitta son cher Subiaco, " ce rocher où furent taillés les Bénédictins „, dit Mabillon. Agé de 44 ans, accompagné de ses disciples, il gagna le Mont Cassin, qui allait devenir le théâtre de ses créations merveilleuses. Sans tarder, il se mit à l'œuvre et bientôt de vastes bâtiments couvrirent le sommet de l'abrupte montagne.

C'est là qu'il acheva d'élaborer sa règle immortelle et qu'il finit ses jours. Épuisé par les veilles et les macérations, il prédit sa fin prochaine. Ayant reçu les derniers sacrements, il voulut mourir debout, soutenu par ses frères, et son âme s'envola aux cieux, parsemant l'espace d'éblouissantes clartés. C'était le 21 mars 542.

Le monde peut être fort indifférent au souvenir de ce moine antique, à la tête rasée. à la figure émaciée et pâle, au corps usé par la pénitence, aux vêtements grossiers. à la volonté de fer. Nul homme pourtant n'exerça sur les siècles suivants une influence plus puissante et plus continue; nul chef ne compta des milices plus nombreuses et plus disciplinées; nul héros ne creusa dans l'histoire de plus larges et de plus lumineux sillons.

La règle qu'il traça de sa main expérimentée et sûre ne sera jamais dépassée en mérites. Le deuxième concile, de Douzy, en 874, dit qu'" elle lui a été dictée par le même Saint Esprit, qui est l'auteur des saints Canons „. Deux juges compétents (1) ont fait l'éloge de cette règle immortelle, que nous retrouvons à Aulne avec quelque tempérament; car le saint lui-même, tenant compte des diverses nécessités de temps, de lieux, de personnes, laissait les abbés locaux juges de certains cas d'application. Cette réserve si sage amènera plus tard les dispenses, les abus et les réformes.

Moins de trois siècles après la mort de saint Benoît quand ses fils

(1) Bossuet : *Panégyrique de saint Benoît.* — Montalembert : *Moines d'Occident*, tome II, p. 68.

peuplaient l'Occident, quand dans nos pays les monastères de saint Ghislain, de Lobbes, d'Aulne, etc., donnaient encore l'exemple des vertus les plus ferventes, la règle primitive avait subi déjà, néanmoins, plus d'une altération qui, sans être essentielle, en dénaturait cependant l'esprit.

Saint Benoît d'Aniane (750-821) vit le mal et songea à y remédier. Avide d'austérités, il voulut se frayer un chemin nouveau, et, prenant son essort d'un coup d'aile vigoureux, il s'élança plus loin que la règle du Mont Cassin elle-même. Malgré ses rigueurs, son monastère se remplit et beaucoup d'autres embrassèrent sa réforme. Mais ce mouvement fut de courte durée et s'éteignit avec le pieux réformateur qui avait peut-être dépassé le but.

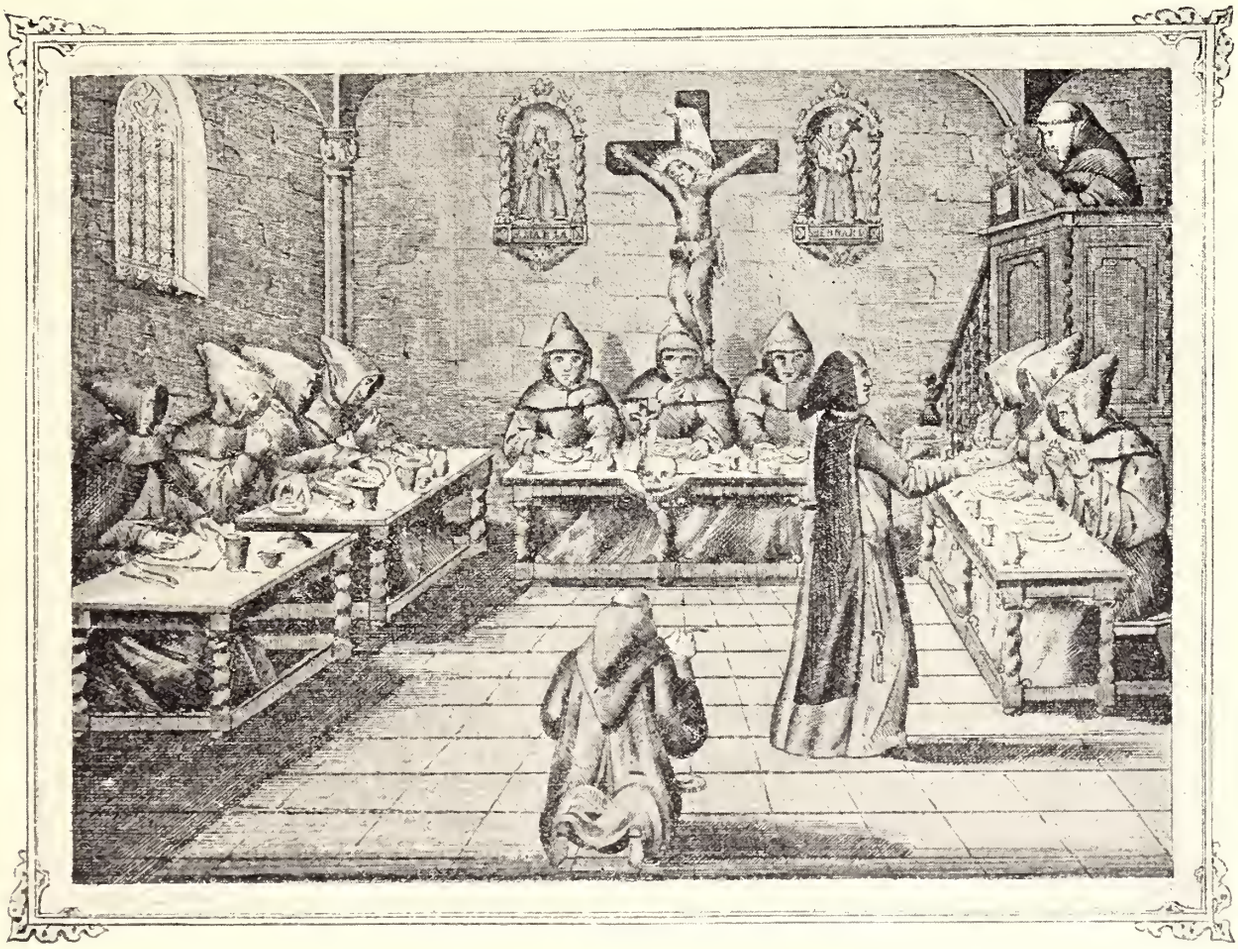

Réfectoire cistercien de la stricte observance.

Pendant le IXe siècle, une nuit noire enveloppait l'Europe de ses ombres épaisses. Charlemagne s'était couché dans sa tombe avec son génie et ses projets. Les Normands allaient troubler le repos de ses faibles successeurs et remonter avec leurs frêles embarcations l'Escaut, la Meuse et leurs affluents, notamment la Sambre, réduisant en cendres nos monastères, déjà plusieurs fois séculaires, de Lobbes et d'Aulne, dont

les pieux cénobites n'échappèrent même à la mort que grâce à leur refuge inexpuguable de Thuin.

La vie religieuse devait souffrir de ces ébranlements périodiques, de ces continuelles alarmes. Souvent obligés de fuir devant le danger, les moines étaient forcément mêlés ainsi au monde et à ses agitations si peu compatibles avec le calme, la sérénité de la vie monastique. Doit-on s'étonner que la discipline ait subi alors de cruelles et meurtrières atteintes ?

Aussi, de toutes parts, s'élève un concert unanime de plaintes; et les âmes chrétiennes, justement inquiètes, expriment à l'envi le vœu de voir surgir un monastère nouveau, fidèle observateur de la règle primitive, modèle offert à tous ceux qui voudraient rentrer dans l'esprit de leur vocation. Ainsi fut fondée la célèbre abbaye de Cluny, en Bourgogne (910). Saint Odon, deuxième abbé, ne se contenta pas des prescriptions de Saint Benoît, mais il y ajouta des rites et cérémonies incommodes et sévères : silence prolongé, viande interdite, biens mis en commun, sont autant de mesurer rigoureuses ajoutées à la réforme. Au XIIe siècle, deux mille monastères relevaient de Cluny et lui témoignaient une filiale déférence; c'était entre eux tous une sainte et salutaire émulation (1).

Protogée par les princes et les évêques, appuyée sur l'opinion publique, qui ne regardait comme de véritables Bénédictins que les moines soumis à la *réforme de Cluny*, celle-ci s'était donc répandue avec

(1) Nous ne possédons aucun document attestant que la réforme clunisienne ait été introduite alors à Aulne. Toutefois, comme elle était encouragée par l'évêque de Liége dont Aulne dépendait directement depuis le Xe siècle, tant au spirituel qu'au temporel, rien ne s'oppose à ce qu'on puisse admettre le fait comme véritable.

Quant à l'abbaye de Lobbes, nous savons que cette introduction y fut des plus laborieuses, le pieux et zélé Richard de Sainte Vanne, ayant d'ailleurs dès 1020, réformé cet important monastère de la manière la plus heureuse. Aussi un siècle plus tard, les moines accueillirent d'abord fort mal ceux des abbayes réformées de St-Jacques et de St-Laurent de Liége, envoyés pour les habituer aux coutumes clunisiennes. Forts de leur droit d'exemption des ordinaires, les religieux de Lobbes refusèrent d'abandonner leurs anciennes coutumes et en appelèrent à Rome, qui leur donna raison. Mais enfin, de guerre lasse, au moment d'élire un nouvel abbé, ils consentirent à porter leur choix sur un moine qui appartint à une maison religieuse dévouée à Cluny. Léonius, moine d'Anchin et alors prieur à Hesdin, fut donc élu à cet effet et ainsi s'introduisit à Lobbes, en 1131, la réforme si célèbre de Saint Odon. Quelques moines trop attachés à l'ancien état de chose furent alors autorisés à passer en divers monastères et d'autres plus fervents prirent aussitôt leur place, au point qu'en peu de temps le nombre des religieux se trouva doublé, ayant monté sous l'abbé Léonius de 50 à 100. (Vos. *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, tom. II, p. 62 à 74. — D. Ursmer Berlière. *Monasticon belge*, I, p. 212-213).

une rapidité vraiment extraordinaire, ainsi que nous venons de le voir. Malheureusement, comme dans toute institution humaine, un affaiblissement de plus en plus prononcé suivit cette prospérité inouïe; après deux siècles d'existence, le besoin d'une nouvelle réforme se fit vivement sentir. C'est ce qui donna naissance à la congrégation (1) des *Cisterciens*, dont nous allons esquisser à grands traits l'origine et le caractère spécial, vu le rôle prépondérant qu'ils jouent dans l'histoire d'Aulne.

Les Cisterciens tirent leur nom de l'abbaye de Citeaux en Bourgogne, fondée en 1098, par Saint Robert, abbé-fondateur de celle de Molesmes, où il dut retourner par ordre un an plus tard et resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1110.

On les appelle aussi " Bernardins „, du moins en France, en souvenir du grand Saint Bernard, le plus illustre d'entre eux et celui qui contribua le plus à leur extension prodigieuse.

Saint Robert de Molesmes eut pour successeur à Citeaux le bienheureux Albéric, qui l'y avait accompagné et qui signala surtout son passage à l'abbatiat en adoptant l'*habit blanc* pour ses religieux, au lieu de l'habit noir des anciens bénédictins. Ce changement qui lui fut dicté, dit-on, par sa dévotion à la Ste Vierge, patrone du nouvel institut, fut approuvé en 1100 par le pape Pascal II, en même temps que quelques

(1) L'institution des *Congrégations* est postérieure à Saint Benoît, dont chaque monastère était tout d'abord absolument indépendant. Plus tard, lorsque dans un but de réforme ou autre, plusieurs monastères s'unirent sous une même observance, ces groupements prirent le nom de Congrégation. Telles furent les célèbres congrégations de Cluny, de Citeaux au moyen-âge. Parmi les plus modernes congrégations bénédictines, nous citerons celles du *Mont-Cassin* en Italie, de *Saint-Maur* et de *Sainte-Vanne* en France, de *Burnsfeld* et de *Beuron* (à laquelle sont affiliées les nouvelles abbayes bénédictines belges de Maredsous et de Louvain) en Allemagne. L'affiliation à une congrégation bénédictine entraînait en outre avec elle pour les abbayes en commende certains avantagesspirituels et même temporels assez importants, si on en juge d'après le passage suivant d'une lettre d'un prieur de Stavelot, dont nous avons retrouvé l'analyse dans un vieux registre échappé à l'incendie des archives de Lobbes : « Il y est prouvé (dit l'ana-" lyste) qu'un commendataire n'a pas la juridiction spirituelle sur un monastère uni en " congrégation. Ceci se prouve par le chapitre 8 de la cession 25e du Concile de Trente. " L'incorporation d'un monastère à une congrégation *est d'une telle efficacité* que *toute* " l'administration et la juridiction régulière est dévolue alors au prieur claustral... „ (*Table des archives de l'abbaye de Lobbes*, folio 35).

Depuis le pontificat de Léon XIII toutes les congrégations bénédictines sont réunies sous l'abédience d'un abbé général résidant à Rome, à l abbaye de St-Anselme, et dont la Belgique a eu l'insigne honneur de fournir le premier en la personne du Révérendissime Dom de Hemptinne, abbé de Maredsous.

statuts spéciaux, ayant pour unique fin de faire observer à la lettre la règle de Saint Benoît (1).

Mais le véritable fondateur de la Congrégation de Citeaux est Saint Étienne, qui succéda à Albéric en 1109. Son premier soin fut d'entretenir parmi ses religieux l'esprit de retraite et de pauvreté en renchérissant encore sur ce qu'avait fait à cet égard son prédécesseur.

Il poussa l'esprit de pauvreté jusque dans l'ornementation de la maison de Dieu.

Sa sollicitude pour assurer l'esprit de retraite à ses religieux alla jusqu'à lui sacrifier leurs principaux moyens d'existence. En effet, il osa prendre sur lui de prier le duc de Bourgogne, grand bienfaiteur et soutien de l'abbaye, et qui, en cette qualité y avait eu jusque-là ses entrées libres, de ne plus tenir sa cour à Citeaux, comme il avait pris l'habitude de le faire aux grandes fêtes. Cela irrita si fort ce prince, qu'il privât dès ce moment le monastère de sa haute protection et cessât de pourvoir aux besoins des religieux, ce qui, vu le peu de rapport de leur culture ingrate, réduisit ces pauvres cénobites à une telle disette, que l'abbé dut contrairement à l'esprit de la règle de Saint Benoît, aller mendier quelque temps de porte en porte le supplément de nourriture indispensable à sa communauté.

Au reste, ces saints religieux se rejouissaient de cette extrême pauvreté qui leur donnait l'occasion de pratiquer les plus héroïques vertus.

Mais à cette épreuve en succéda une autre qui porta la désolation dans l'âme de Saint Etienne. Pendant les années 1111 et 1112, la maladie emporta la plus grande partie des religieux de Citeaux. Comme on attribuait ces morts si nombreuses et si rapprochées à l'austérité de la règle, qu'on accusait d'être excessive, on en concluait que Dieu n'approuvait pas cette manière de vivre et personne ne se présentait au monastère pour y être reçu.

Cependant, dit l'*Exordium cisterciense*, " le saint adressait au Ciel

(1) Ces statuts avaient pour titre : *Institutions des moines de Citeaux sortis de Molesmes*. On y remarque, outre le changement d'habit, trois réformes principales : 1° Retour pur et simple à la règle de St Benoît et proscription de tous les abus contraires dans les habits (fourrures, peaux précieuses, etc.), la nourriture (viande, graisse), etc.; — 2° Faculté de recevoir en donation des terres, vignes, prés, et ainsi des étangs pour y établir des moulins et y entretenir du poisson; — 3° Admission de frères convers laïques et " barbus ,, chargés d exploiter les fermes, puisque les religieux proprement dits devaient vivre dans le cloître, pour y vaquer à l'oraison et l'office divin.

de ferventes prières et lui recommandait avec larmes son troupeau „. Sa foi fut enfin récompensée par un événement tout à fait inattendu.

En 1113, date à jamais mémorable pour les Cisterciens, Saint Bernard accompagné de trente gentilshommes, ses frères et amis se présente à la porte du monastère, sollicitant humblement la grâce d'y être admis. Dès lors tout changea de face et bientôt les moines affluèrent à tel point, que Saint Etienne fonda successivement les quatre premières filles de Citeaux, savoir : l'abbaye de La Ferté; (en 1113) au diocèse de Châlons, celle de Pontigny (1114) près d'Auxerre, et celles de Clairvaux (1115) et de Morimont (1115) au diocèse de Langres; lesquelles à leur tour furent la souche d'une foule d'autres et pour cette raison portèrent le nom d'abbayes-mères qu'elles partageaient avec Citeaux, tête de l'Ordre.

Il s'en fonda jusqu'à cent du vivant même de St-Etienne. L'abbaye de Clairvaux, d'où sortirent les colonies qui vinrent peupler Villers et Aulne, fut l'œuvre spéciale de Saint Bernard, auquel les Cisterciens doivent en grande partie leur efflorescence merveilleuse (1).

Cinquante ans après la fondation de Cîteaux, la congrégation comptait déjà cinq cents abbayes (2). Ces choses sont du reste bien

(1) Lui seul fonda plus de cent soixante maisons, dont plusieurs en Belgique, telles que celles d'Orval (1131), des Dunes (1138), de Villers (1146), d'Aulne (1147), de Cambron (1148), etc. Dans son monastère de Clairvaux il laissa encore. néanmoins en mourant, plus de sept cents religieux. Il s'y trouvait ordinairement une centaine de novices à la fois. L'Ordre cistercien donna à l'Église un grand nombre de saints. Le nécrologe en nomme plus de douze cents, dont quarante environ ont été canonisés par le St-Siége ou ont vu leur culte confirmé par Rome, ce qui était le plus ordinaire au moyen âge. L'excessif développement de l'Ordre y apporta du relâchement et le mal alla toujours en s'aggravant, de sorte qu'à partir de 1342, la décadence était déjà presque générale. L'institution des *Commendes* lui porta le coup suprême et mortel. Le désir de résister à cette décadence lamentable donna alors naissance à diverses congrégations, ce qui brisa complètement le lien de l'unité. Certaines de ces congrégations cisterciennes rendirent d'importants services à l'Église, surtout les Feuillants et les Réformés d'Espagne. Le XVIIe siècle vit naître, à son tour, la célèbre Congrégation de la Trappe, qui n'a jamais été complètement séparée de Cîteaux, dont elle se fait gloire de suivre l'observance primitive. La dernière en date, elle est la seule qui survécut à l'orage révolutionnaire. Quand les Cisterciens de N. D. de la Trappe purent rentrer en France, ils se trouvèrent partagés en trois congrégations qui comprenaient ensemble en 1884 plus de 40 monastères d'hommes et 14 de femmes, dont quatre en Belgique (Westmalle, Westvleteren, Achel, Scourmont-lez-Chimai). En 1892, sur le désir de Léon XIII, ils se fusionnèrent en un seul ordre sous le nom d'*Ordre des Cisterciens réformés*. Dom Sébastien Wyart en fut le premier abbé général. (Voir détails au chapitre XIX.)

(2) En 1200 on en comptait 1800, dont plus de la moitié étaient des monastères de filles.

connues. Ce qui l'est beaucoup moins c'est la hiérarchie toute spéciale de l'Ordre de Cîteaux, dont nous allons résumer brièvement l'organisme.

10. — Remarquons tout d'abord que dans l'intérêt de la discipline tous les monastères d'un même ordre, disséminés en différents pays, doivent être rattachés par des liens indissolubles ; rien ne doit entraver les rapports avec les supérieurs ni paralyser les prescriptions de la règle. Il est donc impossible que les religieux soient dans la même dépendance que les prêtres séculiers envers l'autorité diocésaine. Aussi les souverains pontifes les ont-ils souvent soustraits à la juridiction immédiate des évêques qui, d'ordinaire, ne peuvent pénétrer dans les abbayes pour les visiter et y faire des ordonnances qui comme délégués du Saint-Siège. Ces privilèges, qui se nomment *exemptions*, les Cisterciens en jouissent depuis le XIIe siècle. Aulne en était même fière et très jalouse.

L'unité de commandement et d'action préside donc à l'organisation du grand corps cistercien. L'abbé de Cîteaux est seul chef, supérieur général, et père de tout l'ordre, mais il ne peut le plus souvent rien décider sans l'avis du *chapitre général* composé de tous les abbés de l'Ordre et qui, d'après la règle devait se réunir chaque année en septembre à Cîteaux (1).

On attribue généralement l'extension prodigieuse, la prospérité inouïe et la longue durée de la congrégation cistercienne à trois causes principales : La première est, sans contredit, la grande régularité et ferveur dans laquelle elle se maintint sans relâchement durant les deux premiers siècles de son existence; la seconde, l'influence considérable exercée en sa faveur, ainsi que nous l'avons déjà dit, par la personnalité de Saint Bernard, le bras droit de son fondateur et l'homme le plus remarquable du XIIe siècle, et troisièmement, la sagesse de l'organisation spéciale de la congrégation et surtout de l'institution des *chapitres généraux* annuels. C'est spécialement de cette troisième cause de prospérité spirituelle que nous allons nous occuper, car c'est elle qui avec l'habit blanc caractérise le mieux la branche bénédictine des Cisterciens.

(1) Longtemps cette prescription fut observée ; mais dès 1411, à cause des guerres, il y eut de fréquentes interruptions; on en a même vu de vingt années. Le pape Alexandre VII, par un bref daté de 1666, ordonna que le chapitre général se tiendrait tous les trois ans. La langue latine est seule en usage au chapitre général. Chaque abbé doit donc la connaître et son élection serait nulle s'il l'ignorait. Toutes les affaires qui intéressent l'honneur et la prospérité de l'ordre sont soumises à ce chapitre.

Dès que les treize premières colonies cisterciennes furent établies, on reconnut la nécessité de remplacer les statuts dressés en vue d'un seul monastère, par des règlements plus précis qui unissent les différentes filles de Cîteaux et leur filiations en un même tout. Dans ce but, Saint Etienne avec le concours des autres abbés et certainement sous l'influence particulière de Saint Bernard, qui était déjà l'âme de l'ordre, dressa en 1119 la *Charte de Charité*, confirmée peu après par le pape Calixte II, laquelle prescrivait l'exacte observation de la règle de Saint Benoît, sans glose et sans dispense, monument admirable, dit M. d'Arbois de Jubainville, que les siècles ne purent détruire, et qui, jusqu'aux derniers temps resta la base de l'organisation cistercienne, car les hommes qui l'avaient élevé étaient à la fois des sages et des saints (1).

Cette *Chartre de Charité* (2) est surtout digne d'attention, parce qu'elle réfléchit évidemment le projet d'établir un lien étroit entre les monastères et de leur donner l'organisation la plus durable possible.

La puissance presque monarchique que l'abbé de Cluny exerçait sur les monastères de sa congrégation avait concentré une trop grande portion de pouvoir entre les mains d'un seul, et engagé les autres abbés en différents lieux à se soustraire à l'influence de la communauté-mère : il en était déjà résulté à cette époque, des divisions intestines.

Instruit par cette expérience, on prit une autre voie à Cîteaux : l'on y restraignit le pouvoir de l'abbé au moyen d'une organisation plus aristocratique. C'est dans des Chapitres généraux, régulièrement tenus chaque année, du moins pendant assez longtemps, et où se rassemblaient tous les abbés que la maladie ou l'éloignement de leur monastère n'empêchaient pas d'y venir, que les affaires les plus importantes de l'Ordre étaient proposées, débattues et résolues.

Le troisième Chapitre de la Charte de charité prescrit l'établissement du *Chapitre général* et réglemente cette nouvelle institution (3).

---

(1) D'Arbois de Jubainville. *Les abbayes cisterciennes et principalement Clairvaux au XIIe et au XIIIe siècles*, page 143.

(2) " C'est avec raison (dit Saint Étienne au chap. XIX du petit *Exordium*), qu'on convint d'appeler ce décret *Charte de charité*, parce que, en dehors de toute exaction (la maison-mère ne pouvant exiger aucune redevance des autres), il a pour objet la charité seule et le bien des âmes au point de vue des choses divines et humaines. „

(3) On y lit, entre autres choses : " Les abbés réunis au chapitre général y traiteront du salut des âmes. Ils examineront si la règle de Saint Benoît et les Constitutions de l'ordre sont violées, et dans ce cas ils prescriront le retour à ces institutions saintes. Si de nouveaux règlements sont nécessaires, ils les feront; si le règne de la paix et de la charité est troublé parmi nous ils s'efforceront de le rétablir. „

La surveillance générale des abbayes cistersiennes de toute la congrégation appartient à l'abbé de Cîteaux, dont la maison et la gestion sont soumises elles-mêmes chaque année, à la visite des abbés des quatre abbayes-mères, filles de Cîteaux (La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond), lesquelles devaient aussi inspecter tous les monastères de leur filiation respective. C'est ainsi que l'abbé de Clairvaux avait dans ses attributions l'inspection des abbayes d'Aulne et de Villers, filles de Clairvaux. Mais les décisions importantes prises par ces dignitaires n'étaient définitives qu'après ratification par le chapitre général, qui les réformait en cas d'abus de pouvoir ou d'erreur (1).

Le *Définitoire,* qu'il ne faut pas confondre avec le chapitre général, en était comme une sorte de " députation permanente ", si on peut s'exprimer ainsi. Il devait juger les affaires importantes. Il était composé de vingt-cinq membres, nommés *définiteurs,* savoir : l'abbé de Cîteaux, les quatre premiers abbés déjà cités ci-dessus, quatre membres nommés par l'abbé de Cîteaux et quatre autres choisis parmi les cinq que présentait chaque premier abbé.

" Si un abbé néglige la règle, s'occupe trop des affaires du monde ou s'il y a quelque faute à lui reprocher, on l'on accusera charitablement; il demandera pardon et exécutera la pénitence qui lui sera infligée. Des abbés seuls pourront faire cette accusation.

" Si une contestation s'élève entre deux abbés. ou si un abbé est convaincu d'une faute assez grave pour mériter la peine de la suspense ou de la déposition, on observera sans résistance ce que le chapitre aura décidé.

" Si les avis sont partagés, tout le monde se ralliera au sentiment de l'abbé de Cîteaux et de ceux des membres du Chapître qui paraîtront les plus sages et les plus aptes à bien juger. Les intéressés ne prendront jamais part à la délibération. " (D'Ardois de Jubainville, *Op. cit.*, p. 149).

N. B. — Les chapitres généraux de nos cistersiens réformés modernes se conforment encore scrupuleusement aujourd'hui à tous ces points du règlement de la *Charte de Charité*, comme au temps de Saint Étienne et de Saint Bernard.

(1) Les abbés qui manquaient au chapitre général, sans cause légitime (on n'admettait comme telles que la maladie et l'extrême distance) devaient jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis, et se tenir hors de leur stalle jusqu'à ce que le chapitre général les eut relevés de cette double peine (J. Paris, *Nomasticon cisterciense,* pages 305 et 512.) La célébration de la messe leur fut même interdite par deux chapitres généraux (*Stat. sel. cap. gen. cist.*, 1194, 1195, ap. Martène, *Anecd.* IV, 1281, 1282). De plus ils devaient venir demander pardon l'année suivante, sinon ils étaient déposés. (J. Paris, *Nom. cist.*, p. 512).

Les abbés revêtus de leur coule blanche (*Libell. antiq. Defin.* Dist. VI, c. 6), se rangeaient au chapitre dans l'ordre d'ancienneté de leurs maisons. Les simples moines étaient exclus de l'assemblée; on n'admettait. outre les abbés, que les prieurs envoyés par des abbés pour les remplacer. La présidence appartenait à l'abbé de Cîteaux, qui promulguait les décisions. Il parlait assis, les autres debouts. (J. Paris, *Instit. cap. gen. cist.* Dist. V. c. 13.)

La durée du chapitre général était de cinq jours, y compris celui de l'arrivée et celui du départ. On commençait par une messe du Saint Esprit et on terminait par des prières pour les souverains bienfaiteurs de l'ordre. (1)

Outre la *charte de Charité*, et afin d'obtenir une plus grande uniformité dans l'Ordre, St Étienne fit faire un recueil des cérémonies et des coutumes qui s'observaient à Cîteaux et qu'on appelle vulgairement *les us de Cîteaux (Usus antiquiores ordinis cisterciencis)*, ainsi qu'une histoire abrégée du commencement de la congrégation connue sous le nom d'*Exordium de Cîteaux*. (2)

11. — Les *religieux du chœur*, profès ou novices, sont, on le sait les principaux éléments d'une communauté monastique proprement dite.

Le *noviciat* est un temps d'expérience qui permet aux supérieurs de juger des dispositions d'un sujet et au *postulant* de voir les auxtérités de l'Ordre. Afin d'éprouver sa résolution on l'accueille avec plus de dureté que de bienvaillance, selon les instructions laissées par Saint Benoît.

Ensuite l'abbé lui donne l'habit de *novice*, le soumet à la règle commune et le confie à un père profès pour le former à la vie religieuse et aux rigueurs de la discipline. Après un an d'épreuve, on décide s'il y a lieu de l'admettre à la profession religieuse; sinon, il faut le retarder ou même le renvoyer, selon le cas.

Par la *profession*, le novice dont la vocation a été mûrie entre dans la grande famille religieuse et fait les vœux solennels. Heure mystérieuse

(1) En réalité ces *Chapitres généraux* étaient une espèce de corps législatif, de Conseil d'État, de Cour souveraine, devant laquelle étaient portées et jugées en dernier ressort toutes les grandes affaires de l'Ordre. Les visiteurs y rendaient compte de leurs visites régulières; les abbés y parlaient de leur administration, de leurs difficultés, quand ils en avaient. On y discutait les intérêts de tous; on y pourvoyait au bien des âmes et tout s'y traitait en famille. Leur déclin amena celui de l'Ordre.

(2) Voici la traduction du prologue : « Nous, premiers fondateurs de l'Église de Cîteaux, faisons connaître par le présent écrit, à ceux qui viendront après nous, la canonicité, les personnes, l'époque, le monastère, le genre de vie qui en ont marqué le commencement. En leur racontant les faits avec une exacte vérité, nous nous proposons de leur faire aimer davantage l'observance de la Sainte Règle, de les attacher plus fortement à ce lien dans lequel, par la miséricorde du Seigneur, nous avons commencé nous-mêmes à la pratiquer. puissions-nous les exciter à prier pour nous, qui avons porté constamment le poids du jour et de la chaleur. Plaise à Dieu qu'ils ne reculent jamais dans le chemin étroit et difficile que la Sainte Règle nous trace, jusqu'au moment où ils verront couronner leurs luttes et leurs travaux; et qu'après avoir déposé l'enveloppe terrestre ils soient mis en possession de l'éternelle félicite. » (*Le Petit et le Grand Exorde de Cîteaux*, imprimé à Soligni-la-Trappe, 1884.)

et douce, lorsque, prosterné au sanctuaire parmi les nuages de l'encens, il se donne à son Dieu avec d'irrévocables serments !

Toujours ces cérémonies ont été entourées de pompe et d'éclat. Voyez dans l'antique église abbatiale de Notre Dame d'Aulne, l'abbé assis à son trône au milieu des dignitaires du monastère. Contemplant devant lui les anciens rangés immobiles dans leurs stalles, comme autant de blanches statues, l'âme remplie de souvenirs et d'espérances, il accueille ses promesses, il lui dicte ses vœux, l'inscrit au livre des vaillants et des forts; puis il le relève, lui donne le baiser de paix et désormais l'appelle *son frère*.

Chapitre cistercien de la stricte observance.

Ensuite le *profès* écrit et signe sa profession et la dépose sur l'autel devant les reliques des saints, pour être gardée dans les archives. — Alors il se prosterne aux pieds de chaque religieux, en se recommandant à ses prières, et, devenu pauvre volontaire, il peut pour la dernière fois disposer de ses biens en faveur des malheureux ou du monastère.

On acceptait indifféremment riches et pauvres, nobles et roturiers, sans distinction d'origine ni de fortune. — Les prêtres séculiers n'étaient reçus qu'après de sérieuses épreuves, et les moines étrangers avec plus de difficultés encore. — Enfin la profession n'était permise et valide qu'à l'âge de seize ans accomplis.

Les *Convers* remontent, comme on le sait, déjà à l'origine même de Cîteaux. Distincts des religieux proprement dits, ils étaient surtout chargés des travaux manuels à l'intérieur et à l'extérieur. Pour prévenir et empêcher les sorties fréquentes, la règle de Saint Benoit avait concentré toutes les professions dans l'enceinte même de l'abbaye : C'était à la fois une garantie d'ordre et une source d'économie.

On voit encore à l'abbaye de Villers les ruines du bâtiment des convers, de la brasserie, de la scierie, du moulin, etc. A Aulne il ne subsiste plus guère en fait de dépendances, que le vieux moulin et la ferme ou basse-cour, toujours en très bon état. — C'est aussi parmi les convers que l'on choisissait les cuisiniers, boulangers, jardiniers, etc. D'autres, enfin, étaient envoyés au dehors pour la culture des fermes ou l'exploitation des usines de l'abbaye.

Ainsi au XIIIe siècle, nous voyons le bienheureux convers Simon d'Aulne à la tête de la ferme ou grange de Coulmies, au pays d'Avesnes, tandis que dans les derniers temps de l'abbaye, nous constatons la présence d'un autre convers d'Aulne à la tête de l'usine métallurgique (1) ou forge abbatiale dont celle du Haut Marteau à Thuin formait une dépendance assez importante, éloignée d'environ une lieue de l'abbaye.

Les *donnés*, ou domestiques perpétuels, ne faisaient pas de vœux, mais s'engageaient à servir le monastère où ils étaient reçus, à moins que des raisons particulières ne motivassent leur départ (2).

---

(1) En effet Dom Norbert Herset parlant des difficultés financières et de l'extrême détresse occasionnées à l'abbaye d'Aulne au XVIIe siècle, sous l'abbé Reyers par le passage des armées belligérantes, ajoute : « Plusieurs religieux sont aussi dignes d'éloges, puisqu'en effet, il y en eut qui au milieu de toutes ces calamités, firent si bien les affaires de la maison, qu'ils fournirent à leur abbé des subsides importants. Au nombre de ceux-là se distinguent.... le frère Simon Ropsy, *convers préposé à l'usine de fer*, qui outre les 2000 livres qu'il y gagnait chaque année.... (*Chronicon alnense*, fol. 42).

(2) C'est ce qu'insinue suffisamment la pièce suivante : " Je soussigné, religieux et maître des frères convers de l'abbaye d'Orval, atteste que Nicolas Lambinet, natif de Gérouville, a demeuré en notre abbaye, en qualité de *postulant*, parmi les frères convers depuis le 6 février 1760 jusqu'au 11 du mois d'avril 1762, et en qualité de *donné* ou *oblat* (On voit qu'alors cette dénomination ne s'appliquait plus aux enfants), depuis le 11 avril 1762 jusqu'aujourd'hui ce 18 février 1765. Pendant quel temps il a fréquenté les sacrements selon l'usage de la maison en bon chrétien. Signé : Fr. Damien Burgers. „ (TILLIÈRE, *Histoire de l'abbaye d'Orval*, p. 47.)

Au compte de 1785 de la même abbaye on voit figurer cette dépense : " Janvier 29, 12 chapeaux pour les *domestiques perpétuels*, 22 fl. 15 s. „ (Id.)

Les *oblats*, du moins primitivement, étaient de jeunes enfants, présentés par leurs parents, que le monastère devait recevoir d'après la règle de Saint Benoît. Tel fut le cas du célèbre Rathier, seul abbé séculier d'Aulne bien connu, offert, dès son enfance, par ses nobles parents, à l'abbaye de Lobbes.

Saint Benoît n'avait eu en vue en celà que la formation religieuse de ces enfants, auxquels il imposait ainsi à leur insu de graves devoirs pour l'avenir; car, sous peine d'être apostats, ils ne pouvaient quitter l'Ordre sans une permission régulière; et d'autre part, un contrat passé entre leurs parents et l'abbaye, leur créait un lien difficile à rompre. — On s'aperçut bientôt que cette sévérité manquait peut-être de raison, et que les oblats, jeunes et pétulants, étaient une cause d'agitation et de désordres. Aussi, dès 656, le dixième concile de Tolède permit à ces enfants, parvenus à l'âge de puberté, de choisir librement entre la religion et le monde.

Au XIIe siècle, le pape Clément III abolit même complètement cette coutume d'engager dans les vœux des enfants inconscients. Le concile de Trente renouvela cette défense, en n'autorisant la profession qu'à l'âge de seize ans (Session XXV, chap. XV).

Certes, elle était émouvante la cérémonie de l'oblation, quand les parents enveloppaient dans la nappe de l'autel la demande, l'offrande et la main de l'enfant qu'ils vouaient à Dieu.

Mais les abus étaient ici encore inévitables : des parents peu scrupuleux, se déchargeaient volontiers sur les abbayes du soin onéreux d'élever leurs enfants. Dès lors, il fallut apporter plus de sévérité dans le choix et restreindre le nombre des oblats (1).

Il y eut aussi à certaines époques des *enfants de chœur* ou *choristes*, dont l'éducation était à la charge de l'abbaye (2).

Les *prébendiers* forment à Aulne une classe à part.

---

(1) Aujourd'hui ce mot a une signification beaucoup plus large et s'applique à des personnes de toute âge et de tout sexe, affiliées à l'Ordre bénédictin, tout en restant dans le monde, ainsi qu'on peut s'en assurer dans l'excellente petite revue mensuelle éditée à l'abbaye de Maredsous, sous le titre de : *Le Messager de Saint Benoît.*

(2) En 1623, Hélène de Sannoyse, dame de Rieu, veuve du gouverneur de Laon, donna une somme de 3200 florins, d'un revenu annuel de 200 florins. Avec cette rente, le monastère devait entretenir quatre enfants de chœur, pris parmi les plus pauvres d'Orval et des paroisses où l'abbaye d'Orval nomma le curé. Choisis par l'abbé et révocables chaque année, ces enfants devaient être intelligents, légitimes et de famille honnête. (TILLIÈRE. *Op. cit.*, 48.)

Ce sont des séculiers qui abandonnent à l'abbaye la totalité ou une partie de leurs biens, pour y être soignés et nourris durant leur vie et avoir part aux prières des religieux après leur mort. C'étaient d'ordinaire des personnes fatiguées du monde ou sans parents pour veiller sur leurs vieux jours. Ils portaient l'habit séculier et promettaient de se soumettre au régime de la maison et de n'en pas troubler l'ordre s'ils habitaient le couvent, ce qui du reste n'était que l'exception, paraît-il (1). Un contrat en due forme réglait tous ces détails.

Les *domestiques* suppléaient à l'insuffisance des frères convers. On comprend leur nécessité et leurs services. Toujours sous la main et la surveillance des religieux, ils devaient mener une vie régulière et chrétienne, tandis que les fermiers étaient parfois sujets à caution (2). Il nous semble superflu d'ajouter que les domestiques étaient traités à Aulne, comme dans toutes les abbayes en général, avec la plus grande bienveillance. Les dépences, parfois très considérables, que les moines

---

(1) Le *Cartulaire d'Aulne* renferme sous la date 1183 une curieuse histoire de prébendiers.

En voici le résumé : Raoul, doyen du chapitre de Thuin, et Nicolas, doyen de chrétienté à Walcourt, font savoir : qu'Eloi, fils d'Auselme de Fontaine-sur-Sambre (Fontaine-Valmont), son frère Bauduin et sa mère Auxende ont donné leurs personnes et leurs biens à l'abbaye d'Aulne ; — qu'ils lui ont délivré une terre qui mouvait de l'église de Thuin et que l'abbaye, tenait de celle-ci ; — qu'à la *réclusion* de la mère et Bauduin étant devenu moine, Eloi se dedit, se maria et se mit à molester la communauté ; mais qu'étant ensuite revenu à des sentiments plus justes, il déclara en présence des dits doyens, du chapitre de Thuin et d'autres témoins qu'il respecterait désormais la donation précitée ; — qu'enfin l'abbaye lui promit, *s'il voulait y demeurer, la nourriture et le vêtement* durant toute sa vie. Cet acte si important au point de vue de l'étude des mœurs religieuses du XIIe siècle se termine ainsi : « Actum Tudinii in Claustro Sancti Theodardi », etc. (*Archives de l'Etat à Mons, Cartulaire d'Aulne*, folio 87. — L. DEVILLERS, op. cit. p. 73).

Voici un autre cas tout différent de prébendier, extrait de la même source et datant de la même époque. C'est un acte de 1194 où l'on fait connaître que Jean, curé de Clermont a cédé à l'abbaye d'Aulne : 1° toute la terre qu'il tenait d'elle à la réserve qu'il jouira viagèrement des fruits de cette terre ; 2° toute la terre qu'il tenait de Wauthier de Piriers, dont l'abbaye ne jouira qu'après la mort du donateur ; et 3° cinq bonniers de terre sis à Theignies. L'abbaye s'engage à recevoir le dit Jean en considération de son aumône s'il veut entrer dans l'ordre (*Cartul.* fol. 53. — LEOP. DEVILLERS, op. cit. p. 49).

(2) Ainsi, en 1570, l'archidiacre visitant la paroisse de Thonne-les-Prés, constate « que le fermier d'Orval ne fréquente pas les sacrements et viole les fêtes d'obligation ». En 1684, c'est l'abbaye d'Orval qui demande à Louis XIV, exemption des charges pour la cense de Boémont, laquelle sera franche « lorsque nous la tiendrons par nos domestiques, comme nous serons obligés de le faire pour répondre d'eux et *effacer le mauvais bruit que le fermier a causé en la dite cense par sa conduite déréglée.* » (TILLIÈRE, op. cit, p. 50.)

s'imposaient pour leur guérison en cas de maladie ou d'accident et dont les comptes font foi, en sont la plus éloquente démonstration.

Les *hôtes* faisaient presque partie de la maison tant ils y arrivaient nombreux. La règle prescrivait de les accueillir avec beaucoup d'égards. Les hôtes de distinction prélats, princes, seigneurs, étaient reçus à part dans le quartier des étrangers (aujourd'hui presque entièrement disparu à Aulne); les autres dans les bâtiments de la *cour des communs* (appelés à Aulne les *Casernes*, semble-t-il), devant l'Eglise Sainte Marguerite (dont il ne reste plus que la façade), les hommes d'un côté, les femmes de l'autre.

Le frère portier devait les recevoir comme les envoyés de Dieu, leur offrir le salut du chrétien (*Deo gratias*) et les conduire avec respect au P. Prieur ou au religieux chargé de ce soin. Pendant trois jours ils étaient hébergés sans rémunération et avec une charité inépuisable. Outre la table, le quartier des hôtes devait être pourvu de lits en nombre suffisant.

Les *pauvres* à leur tour frappaient volontiers à la porte hospitalière et y affluaient, principalement à certains jours bien connus, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre spécialement consacré à " la Charité à Aulne „. La charité cistercienne n'était pas moins grande à Cambron, à Villers et surtout à Orval, où, lors de l'horrible famine de 1626, on voyait jusqu'à plus de mille pauvres en un jour aux portes de l'abbaye, laquelle vidait avec une générosité admirable tous ses vastes greniers pour les secourir dans leur extrême détresse. Nous avons rapporté plus haut en parlant des abbés d'Aulne des traits presque semblables de libéralité extraordinaire.

Si des pauvres lisent ces lignes, ajouterons-nous à l'instar du judicieux historien d'Orval, ils regretteront sans doute l'antique hospitalité et les abondantes distributions d'Aulne. Eux aussi, peut-être, mal instruits du passé (comme nous le fûmes assez longtemps nous-même) ou séduits par de trompeuses théories, ont applaudis à la ruine de la vieille abbaye. Qui sait si leurs pères n'ont pas même aidé à l'œuvre de destruction et de mort?

Hélas! qu'ils aillent aujourd'hui heurter le seuil de tous ceux qui ont remplacé les moines et qu'ils nous disent si, comme leurs aïeux autrefois, ils reviennent le cœur consolé et les mains pleines!

12. — De même que l'Ordre, chaque abbaye avait sa hiérarchie propre. L'*abbé*, une fois élu et béni, était de droit à la tête du monas-

Derniers moments d'un moine cistercien de la stricte observance.

tère jusqu'à sa mort. Son nom même (*Abbas* signifie père) lui rappelait sa paternité spirituelle et les saints devoirs qu'elle impose. Par respect, on lui donnait le titre de " seigneur abbé „ et de " révérendissime „ : portant la croix sur la poitrine il bénissait comme les pontifes. Il fulminait les censures et les sentences d'excommunication et en relevait au nom du pape. Dans certains cas, revêtu par la règle d'un pouvoir discrétionnaire très étendu, il en usait avec sagesse pour le bien de la communauté, notamment quand il s'agissait de l'abstinence et du travail manuel. Il veillait avant tout à la stricte observance de la règle.

De plein droit l'abbé d'Aulne était membre du chapitre général de Cîteaux, dignité à laquelle il joignait le plus souvent, surtout dans les derniers temps, celle de vicaire général de l'ordre pour le Pays Liégeois. C'était donc un des personnages les plus importants du monde ecclésiastique dans le diocèse de Liége.

Contrairement à la plupart des grands monastères de France et même parfois des Pays-Bas, l'abbaye cistercienne d'Aulne eut le bonheur de toujours pouvoir, jusqu'à la fin de son existence, se donner un abbé pris dans le sein de la communauté. Chacun d'eux eut ses armoiries et son sceau abbatial, distinct de celui de l'abbaye, que l'on retrouve encore au bas des pièces qui nous restent des antiques chartes.

Les quarante six abbés cisterciens (et non pas 44, comme l'avance Lebrocquy, d'après D. Herset), exercèrent leurs fonctions avec plus ou moins d'éclat et de succès. Ils intervenaient à titre principal dans les transactions qui intéressaient le monastère; mais les actes, ainsi qu'on a pu le voir précédemment, étaient passés en même temps au nom du prieur et de tout le couvent. Celui-ci, en témoignage de reconnaissance pour ses abbés défunts, fondait un anniversaire pour chacun d'eux et l'inscrivait solennellement au nécrologe avec une épitaphe plus ou moins poétique et ordinairement fort élogieuse, dont nous avons reproduit les plus curieux spécimens.

Lorsqu'un abbé sentait ses épaules fléchir sous le poids de l'âge ou des infirmités, quand les occupations extérieures absorbaient trop son activité, il se choisissait souvent un *coadjuteur*, sur lequel il se déchargeait d'une partie de ses obligations et qui d'ordinaire lui succédait, bien entendu à la suite d'une élection régulière. Lorsque les choses se passèrent autrement, ce qui du reste ne se produisit qu'au XVIe siècle, ce fut pour le plus grand malheur d'Aulne, ainsi qu'on l'a vu en ce qui concerne l'avènement à l'abbatiat de Dom Guillaume Noël, et surtout de Dom Sébastien Antoine.

Le *Chapitre*, établi à côté de l'abbé, comme pour en tempérer le pouvoir, était composé des anciens profès. Il se réunissait sous sa présidence et discutait librement avec lui tous les intérêts du monastère. L'assemblée capitulaire se faisait au son de la grosse cloche avec toute la solemnité qu'inspirait la circonstance. Sans ces formalités rigoureuses les actes les plus graves étaient frappés de nullité.

Le *prieur* était le premier (*prior*) après l'abbé qu'il remplaçait en cas d'absence, dans la direction du monastère. Il n'était pas comme l'abbé nommé à vie et pouvait redevenir même simple moine.

Le prieur était surtout chargé du spirituel : la régularité des religieux, la fidélité aux observances, la pratique de l'oraison, la ferveur de la piété, l'esprit de la vocation, en un mot les mille détails qui constituent la vie religieuse et en assurent l'épanouissement, tel était son vaste domaine.

Dans un sens, le père prieur, plus encore que l'abbé, était comme le pivot sur lequel reposait toute la perfection, toute la sainteté de la maison. Aussi l'on conçoit que cette charge délicate ne pouvait être confiée qu'à un homme déjà mûri par l'expérience et profondément versé dans la connaissance de la vie intérieure. Au chœur, l'abbé occupait la première stalle du côté de l'Evangile, le prieur du côté de l'Epître.

Les ordonnances des évêques et archevêques, les chartes des empereurs, les bulles des papes étaient adressées nommément au prieur comme à l'abbé, tant sa dignité était grande. D'ordinaire aussi la communauté élisait le prieur pour succéder à l'abbé défunt ou démissionnaire. Dans certaines abbayes cisterciennes, comme à Orval, le prieur était en outre pasteur ou curé de la basse-cour ou domesticité, tandis qu'à Aulne nous voyons ces fonctions exercées surtout par les celleriers et procureurs (1) dont nous allons dire maintenant quelques mots.

Le cellerier (*cellerarius*, de *cellarium*, chambre aux provisions) était chargé du matériel et surtout des provisions de bouche. La rentrée des récoltes, l'achat des denrées alimentaires, le soin de la nourriture, la préparation des pitances, la fabrication du pain et de la bière, la confec-

(1) Témoin cette note de 1746 : « Grande cour où est le religieux portier, curé, le proviseur, le maître de la basse-cour, le pitancier du logis abbatial... ». Et cette autre : « Très belle croix donnée par Dom Maur, aumônier, curé et portier, qui, tous les soirs, fait la prière aux domestiques dans l'église de leur paroisse. (*Les abbayes d'Aulne, de Lobbes et de Soleilmont au XVIIIe siècle par Dom Guyton.* Notes publiées par *H. Schuermans* au tome XXIX des *Annales du Cercle Archéologique de Mons*).

tion des étoffes et des habits, l'entretien des bâtiments, les distributions d'aumônes à la porte de l'abbaye telles étaient avec la charge de curé de la domesticité, les attributions du cellerier, attributions assurément bien vastes et bien complexes dans une communauté nombreuse et riche comme celle d'Aulne !

Le *procureur* veillait aux intérêts temporels de la communauté. Délégué par l'abbé et les religieux, il agissait en leur nom dans les actes d'achat, de vente, d'échange; il poursuivait le recouvrement des créances, acceptait les remboursements et en donnaient quittance. C'était donc à la fois l'intendant et le caissier de l'abbaye. La nature même de ses fonctions l'obligeait à de plus fréquents contacts avec le monde et par suite devait-il être d'une haute intelligence et d'une grande vertu pour allier toujours la prudence de l'homme d'affaires à la piété du religieux. Dom Norbert Herset, dernier procureur d'Aulne, bien connu, se montre dans ses écrits, orné à un degré éminent, de toutes les qualités énumérées ci-dessus. Aussi son élection à la dignité d'abbé apparaît tout naturellement comme la recompense des mérites de l'ex-procureur, si dévoué aux intérêts du monastère et si ardent à en défendre les moindres prérogatives.

Le *maître des novices* remplissait dans le silence un rôle moins apparent, mais aussi difficile et délicat. D'une main sûre, à la fois tendre et ferme, il devait pétrir les jeunes recrues du cloître, discerner leurs esprits et les former à la vie sainte de la solitude. Tâche sublime, mais ardue et trop bien compréhensible, hélas! pour ceux dont la vie entière est vouée à l'éducation de la jeunesse!

13. — Il nous reste à parler du régime intérieur de l'abbaye. Nous en profiterons pour compléter, au point de vue cistercien, ce que nous avons écrit aux chapitres V à X, sur la vie journalière et intime d'un moine d'Aulne, à la primitive observance bénédictine. Nous y ajoutons notamment la description du vêtement, de la nourriture et du moine à table ainsi que certains autres détails propres aux cisterciens du XIIIe siècle, dont nos admirables trappistes sont la vivante et fidèle reproduction, nous bornant à mentionner les principales mitigations apportées à Aulne à l'observance primitive, au cours des siècles suivants, ainsi que les efforts généreux tentés pour y revenir. Parlons d'abord de l'*emploi du temps*.

Le travail, la prière, l'étude absorbaient presque tous les instants

des religieux : il leur en restait à peine le strict nécessaire pour satisfaire aux besoins les plus impérieux de la nature. Les exercices se suivaient rapidemment, et l'on trouvera peut-être que c'était là une agréable variété. Mais quelle merveille d'obéissance, quelle énergie de volonté ne faut-il pas pour être cent fois le jour attentif au premier signal? Quel homme d'étude n'a éprouvé combien il est pénible de suspendre à chaque instant le cours de sa pensée et d'interrompre malgré soi le labeur de l'esprit? Telle était pourtant la vie cistercienne à Aulne comme à Orval, Villers, etc.

En voici le détail journalier fournit par un document du XVIIe siècle :

De 2 heures du matin à 5 h. 1/2 : Chant des matines au chœur; — méditation d'une demi-heure; — étude des sciences sacrées au lectroit (1).

A 5 h. 1/2 : Laudes au chœur.

De 6 h. à 8 h. 1/4 : Prime; — après l'oraison, si c'est jour de deux messes, on chante la première vers 6 h. 1/2; — à la fin de prime, au chapitre, lecture de la règle de Saint Benoît et prière pour les morts; — passage au vestiaire pour déposer la coule; — travail au bois.

De 8 h. 1/4 à 8 h. 3/4 : Retour du travail, au son de la grosse cloche du chœur; — soins de propreté au grand bassin; — passage au vestiaire.

De 8 h. 3/4 à 10 3/4 : Prière; — messe couventuelle; — étude au lectroit en habit de chœur.

A 10 h. 3/4 : Sexte.

De 11 h. à 12 h. : Repas suivi des grâces; — *Miserere* en allant au chœur; — *De Profundis* pour les bienfaiteurs; — *Angelus.*

De 12 h. à 12 h. 1/2 : Promenade en silence.

De 12 h. 1/2 à 3 h. : Nones au chœur; — travail dans les bois.

De 3 h. à 4 h. — Retour; — passage au lavoir, puis au vestiaire; — étude au lectroit.

De 4 1/2 à 5 h. : Vêpres au chœur; — temps libre d'un quart d'heure.

---

(1) Le *lectroit* était une salle longue près du cloître, à deux rangées de bancs, dont la partie antérieure faisait table et pupitre et dont la partie postérieure était en siège. Il y a une allée large au milieu et deux étroites près des murs. Les jeunes ont un autre lectroit séparé. Ils ont sur chacun des bibles commentées et d'autres bons livres, avec un petit écritoire et du papier. (HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques*, t. V., p. 485). A l'abbaye d'Aulne le " lectroit „ devait être, ce nous semble, la salle désignée au XVIIIe siècle sous le nom de l'*école*, entre celle du chapitre et le grand corridor des anciens, laquelle subsiste encore aujourd'hui en grande partie.

De 5 h. à 6 h. 1/2 : Souper; — promenade au jardin.

De 6 1/2 à 6 h. 3/4 : Passage au lectroit, puis au chapitre; — lecture du martyrologe de Cîteaux et des conférences de Cassien.

De 6 h. 3/4 à 8 h. : Grandes et petites complies au chœur; — entrée des convers dans leur chœur particulier; — chant du *Salve regina;* examen de conscience pendant un quart d'heure.

A 8 heures : Coucher; — les anciens sortent les premiers et le président offre de l'eau bénite avec un goupillon auprès des degrés du dortoir.

Cet horaire qui était spécial à l'été, ne diffère guère comme on le voit de celui des premiers moines d'Aulne (v. pages 28 à 32). Naturellement le temps, les saisons, les solennités y apportaient certaines modifications, mais elles étaient prévues et réglées. Ainsi, en hiver, le travail au dehors étant souvent impossible, on le remplaçait pas l'étude. A certaines fêtes les matines étaient chantées à 1 1/2 heure et même à 1 heure à cause de la longueur de l'office et en souvenir des veilles antiques.

Les jours de jeûne il n'y avait qu'un seul repas, vers quatre heures en carême, à 2 heures aux jeûnes de la règle

Le *vêtement* cistercien, du moins au XVIIIe siècle, dans nos abbayes d'Aulne, Orval, Cambron, Villers, etc., était le suivant d'après Hélyot (voir nos gravures) :

" Les *profès*, dit-il, portent une robe blanche avec un scapulaire et un capuce noir; une ceinture de laine noire serre la robe. — Au chœur ils mettent une coule blanche et par dessus un capuce (capuchon) avec une mozette qui se termine en rond par devant jusqu'à la ceinture et par derrière en pointe jusqu'au gras de la jambe. Quand ils sortent ils ont une coule et un grand capuce noir qui est aussi l'habit de chœur dans les maisons où il y a collège.

" Les *frères convers* sont habillés de couleur tannée. Leur scapulaire tombe de la longueur d'un pied au dessus de la ceinture et se termine en rond. Le capuce est semblable à celui que les prêtres mettent par dessus leur coule, excepté le couleur. — Au chœur, ils portent un manteau qui tombe jusqu'à terre et qui est de la même couleur que l'habit.

" Les *novices clercs* ont le même habit au chœur, mais il est tout blanc. Leur scapulaire a varié de longueur dans les diverses maisons de l'Ordre : il y a des endroits où il ne va que jusqu'à la moitié des cuisses, d'autres jusqu'à mi-jambe, et en quelques autres jusqu'au bas de la robe. „ (HÉLYOT. *Hist. des ord. mon.*, v. p. 367).

Chacun avait deux robes et deux coules, soit pour pouvoir les laver, soit pour changer la nuit. L'étoffe fabriquée d'ordinaire sur les lieux même, était de laine simple et à bon marché.

L'abbé donnait à chacun ce qui lui était nécessaire : les habits, un mouchoir, un couteau, une aiguille, un poinçon et des tablettes pour écrire, plus tard le parchemin, puis le papier et l'encre.

Le vêtement de dessous était aussi en laine; d'ailleurs, à l'époque où fut déterminé l'habillement des religieux, les autres étoffes, à peine connues, furent proscrites comme trop luxueuses et trop recherchées. La tête, toujours rasée, ne pouvait être couverte que du capuchon.

Du XIIe au XIVe siècle le vêtement cistercien était presqu'identique à celui de nos trapistes modernes.

Le *lit* consistait en une paillasse, un drap de serge, une couverture et un chevet, à moins que la rigueur du climat ou de la saison n'exigeât quelques adoucissements. Les moines déposaient leur couteau et couchaient tout habillés, la ceinture aux reins, d'abord dans des dortoirs communs, où brûlait une lumière, puis dans des cellules. " Celles-ci, dit un visiteur d'Orval en 1703, n'ont pas plus de quatre pieds de large, six ou sept de haut et environ autant de long. Il n'y a d'autre jour que par la porte; ils n'y en ont nul besoin, parce qu'ils n'y entrent que pour prendre leur repos. „

Les " anciens „ d'Aulne étaient certainement mieux logés, du moins dans les derniers temps, ainsi qu'on peut encore s'en assurer aujourd'hui, en parcourant les ruines de leur beau quartier, dont ils n'ont du reste joui qu'un demi-siècle à peine.

La *nourriture* était frugale : aucune viande (au moins d'animaux à quatre pieds), excepté pour les malades sur l'ordre du médecin; — à midi deux plats de légumes pour permettre le choix; — fruits à la saison; — un livre de pain et une hémine (environ 0,93 centilitres) de vin par jour, remplacée généralement dans nos contrées par une même quantité de bière dont les 2/3 à midi et le 1/3 le soir, les jours de soupes. — Pendant les rudes travaux, l'abbé pouvait augmentait les portions.

De Pâques à la Pentecôte, il n'y avait aucun jour de jeûne; — de la Pentecôte à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre), jeûne les mercredi et vendredi; — de là jusqu'à Pâques, jeûne tous les jours.

Au milieu du XIIIe siècle, Jacques de Vitry, dans son *Histoire d'Occident*, a pu dire des Cisterciens : " Ils n'usent de viande que dans les grandes maladies; ils ne mangent point non plus ni poissons, ni œufs,

ni lait, ni fromage, sinon quelquefois par extraordinaire, et quand on leur en donne par charité; — les frères convers qui demeurent dans les fermes à la campagne, ne boivent pas de vin. „

Mais un siècle plus tard, l'usage de la viande commençait à s'infiltrer dans plusieurs maisons de l'Ordre, au point qu'en 1485, le Définitoire, en vue de maintenir quand même une certaine uniformité, se vit dans la triste nécessité d'ordonner par décret que dans toutes les maisons de l'Ordre, on servirait désormais de la viande trois fois la semaine, au repas de midi, les dimanches, mardi et jeudi, et qu'à cet effet on aménagerait partout un lieu séparé du réfectoire ordinaire ou régulier.

De là, l'origine du " réfectoire du gras „ dont l'emplacement à l'abbaye d'Aulne est encore bien visible, mais dont on ne retrouve pas de trace à Villers, ni à Orval et pour cause.

En effet, dès la fin du XVIIe siècle et par conséquent avant sa reconstruction grandiose, la fervente communauté d'Orval, avait repris avec joie les austères traditions primitives de Cîteaux; au point qu'un pieux visiteur (l'abbé Châtelain) a pu écrire d'elle dès 1682 : " On y vit comme à la Trappe, hors qu'on y mange ou plutôt " qu'on y présente „ du poisson quand on pêche „. Nous avons vu que sous l'abbatiat de Dom Maure Mélotte on put en dire à peu près autant de l'abbaye d'Aulne, revenue par ses soins à la primitive observance, plus ou moins en souffrance sous ses prédécesseurs. L'abbaye de Villers de son côté fut la dernière en Belgique à abandonner l'abstinence prescrite dans la primitive observance. Celle-ci se pratiquant précisément encore aujourd'hui chez nos admirables trappistes, il nous est bien facile de reconstituer à nos yeux le spectacle édifiant présenté par le réfectoire cistercien d'Aulne aux beaux temps de la ferveur de cette abbaye, et tout spécialement au XIIIe siècle, contemporain du bienheureux Simon et de centaines de frères convers se pressant alors aux côtés du saint thaumaturge. (Voir la gravure si suggestive de la page 203.)

Contemplons donc cette belle et vaste salle gothique, garnie sur tout son contour de longues tables, en face desquelles sont rangés debouts de nombreux moines blancs.

Dans le fond se détache sur la muraille un grand crucifix accosté des statues de la Sainte Vierge et de Saint Bernard. Le R. Père abbé, seul devant une petite table spéciale, occupant le milieu de ce côté de la salle, leur tourne forcément le dos. Bientôt il récite gravement le bénédicité, auquel les voix mâles de tous ses frères répondent avec

chaleur. Cela fait, chacun s'assied en face de son assiette et de son gobelet, attendant pour toucher aux mets rustiques déposés devant lui, que la lecture soit commencée et même que l'abbé ait donné le signal, en découvrant le pain placé devant lui ou en dépliant le premier sa serviette.

Au moment de manger, chaque moine se couvre de son capuchon; il jette un coup d'œil sur la table pour constater que rien ne manque à son voisin; si un moine a été oublié, il ne peut rien demander pour lui-même que du pain et de l'eau; il doit attendre que son voisin, en frappant quelques coups sur la table, appelle un des servants, qui apporte ce qui avait été oublié.

Un ou deux religieux et autant de convers à tour de rôle, présentent les plats et les desservent au réfectoire, tandis que d'autres les donnent et les reçoivent dans la cuisine. Le plus grand silence est observé pendant le repas, durant lequel un moine chante un chapitre de l'Écriture Sainte ou fait une lecture pieuse, qui est le plus souvent la vie des saints. Parfois un religieux pris en faute, vient se prosterner devant l'abbé et même y manger sa maigre pitance à genoux, pour sa plus grande confusion. Quant à cette portion que nous remarquons devant une place vide et à laquelle personne ne touche; c'est celle d'un moine récemment décédé et qui doit être ainsi servie trente jours durant, puis distribuée aux pauvres à la porte de l'abbaye. On conçoit aisément l'impression que doit causer cette place vide et la vue de ces aliments réservés pour un convive qui ne viendra pas.

Le repas terminé, ce qui n'excède guère une demi-heure, on se lève au signal donné par l'abbé ou le prieur; on récite les grâces, puis les moines se plaçant sur deux rangs, les plus jeunes en tête l'abbé et les hôtes fermant la marche, on se dirige vers l'église à travers les cloîtres en chantant le *Miserere*. Deux inflexions de voix que font les moines au milieu et à la fin du verset, rendent ce chant extrêmement plaintif et saisissant. Arrivés dans le lieu saint, après le *Miserere* et quelques autres prières, le chœur chante le *De profundis* pour les bienfaiteurs défunts et autres.

Voilà la bien faible esquisse de l'émouvant tableau que devait présenter le réfectoire régulier d'Aulne au XIIIe siècle, et la sortie si édifiante des moines récitant les grâces sous les arceaux-gothiques du vieux cloître. Nous complétons par là nos détails précédents sur la vie intime des moines d'Aulne de la primitive observance (voir chap. V à X).

Il nous reste à expliquer ce qu'on entendait par *mixtum*, *biberes* et *pitance*.

Nous avons dit que les jours de jeûne il n'y avait qu'un seul repas à 2 ou à 4 heures. Cependant une espèce de collation supplémentaire était permise par exception, en certains cas, à ceux qui ne pouvaient attendre l'heure du dîner, par exemple aux convers, aux jeunes gens, aux moines chargés d'un travail fatigant. On l'appelait *mixtum*. Il en est déjà question dans la règle de St Benoît (chap. 35 et 38), et d'après les usages de l'ordre de Citeaux (chap. 74) il consistait dans le quart d'une livre de pain et le tiers d'une hémine de vin (environ 0 l., 31). Ce frugal déjeûner, n'était, toutefois, jamais permis en carême, sauf les dimanches, ni aux quatre temps et vigiles.

En outre, à certains jours de jeûne, vers l'heure du souper, il y avait *biberes*, léger rafraîchissement qui consistait en un gobelet d'eau ou de bière. Don Guyton en signale l'usage à Villers [1] en 1746.

Avant le *mixtum* et le *biberes* on fait simplement le signe de la croix. Après le *biberes* on ne dit rien, mais après le *mixtum* on dit un *Pater*, *Benedicamus Domino*, *Deo Gratias*.

La *pitance* est un léger supplément de nourriture, ajouté au plat quotidien, et dont les religieux sont libres de faire usage. Une des plus anciennes et des plus curieuses pitances que renferme le Cartulaire d'Aulne est celle en date de 1224 figurant au folio 15, dans la charte si intéressante de Hugues de Pierrepont, reproduite in-extenso page 7, en vertu de laquelle charte on devait, deux fois par an, pêcher assez de poisson, dans le vivier abandonné à l'abbaye par l'évêque, afin de pouvoir en constituer un dîner extraordinaire pour la communauté. Dans une autre charte (fol. 81 du cart.) que nous avons déjà analysée précédemment, nous voyons d'autre part dès le XIIe siècle, une certaine Berthe de Fontaine, créant par fondation une pitance de vin et de harengs (p. 105).

En parcourant le *nécrologe* de l'abbaye d'Orval, on y trouve avec les noms des bienfaiteurs, la nature de leurs libéralités, parfois sous forme de pitances diverses, savoir : *a*) Lambert de Crucey a donné une rente annuelle de trente florins de Liège pour des œufs depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; — *b*) Jacques de Chanteliers et Jean de Pontelhait (Pontillas?) ont donné 28 marcs de Liège pour trois œufs par jour à chaque religieux depuis la Pentecôte jusqu'à l'Assomption de la S. V.; —

(1) Nous reproduisons ci-contre, d'après Sanderus (1re édit.), la vue générale de cette sœur presque jumelle d'Aulne, dans son style primitif romano-ogival, afin qu'on puisse la comparer avec la vue similaire d'Aulne (Planche 1).

L'abbaye cistercienne de Villers avant sa reconstruction (style primitif).

c) Chrétienne de Huy, épouse de Jacques de Chanteliers (Chanly?) a donné une somme pour 3 œufs à chaque religieux depuis la fête de la Ste Croix jusqu'à la Toussaint; — *d*) Jean Bourie a donné une pitance dont on ne dit pas la nature, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques; — *e*) Thibaut de Liège et sa femme ont fondé des pitances à leurs anniversaires et donné de quoi acheter des harengs saurs, pour l'usage du couvent, pendant l'Avent et le Carême; — *f*) Nicolas de Braville et sa femme ont donné un franc de revenu annuel, etc.

Remarquons que le tableau ne contient aucune indication de pitances pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier et février; presque toutes sont renseignées en avril, mai, juin et juillet, mois pendant lesquels le grand jeûne régulier était interrompu

Le lecteur en conviendra. Il y a loin de ce menu, frugal et austère, aux repas somptueux et aux mets succulents que l'on a tant de fois reprochés entre autres, aux religieux d'Orval et Aulne, calomnies dont MM. Jeantin et Lebrocquy se sont fait les propagateurs inconscients, sous la poussée de préjugés aussi invétérés que dénués de fondement, comme le démontrent les documents qui précèdent.

Aussi, nous associons-nous de toute notre âme, au courageux historien et réhabilitateur des moines d'Orval, pour dire que c'est le rouge de la honte au front que nous écrivons ces lignes; car nous aussi avons vu des groupes railleurs fouler d'un pied folâtre le gazon sous lequel dorment les saintes victimes du sacrifice, et sur leurs ossements vénérés, nous avons entendu parler et sourire de " la bonne chère d'Aulne ", tant elles sont tenaces les légendes absurdes créées par des imaginations sans frein et des romanciers sans scrupule. Non content, d'exagérer le chiffre de ses revenus, si inférieurs cependant à ceux de nos grands financiers ou industriels (1), on mesure avec de grands gestes

(1) Dans la *Revue des Deux-Mondes*, Monsieur le vicomte d'Avenel nous démontre avec documents à l'appui, que les richissimes d'aujourd'hui en France sont douze fois plus nombreux que les plus riches personnages de l'ancien régime ou vingt fois plus nombreux que les plus opulents princes des temps féodaux. Le XIXe siècle a donc, vu s'accroître démesurément l'inégalité des fortunes, malgré tous les beaux principes d'égalité, proclamés à son début par la Révolution. Il existe aujourd'hui en France. d'après cet auteur, 1000 personnes ayant 200.000 fr. de rente mobilière ou foncière, parmi lesquelles 350 en ont plus de 500.000; 120 plus de 1.000.000; 50 plus de 3 millions et 10 de ceux-ci plus de cinq millions de revenus. Quelle abbaye a jamais eu cela?... (*Revue des Deux-Mondes*, LXXVIe année, 15 février 1906 : *Les Riches depuis sept cents ans.*)

scandalisés les vastes souterrains de l'abbaye d'Aulne, ou se seraient entassées les soi-disant innombrables futailles ennivrantes!....

Et l'on ne réfléchit pas que ces caveaux, œuvres d'art et surtout " d'assainissement „, n'ont pas existé beaucoup plus d'un demi-siècle et n'ont donc pu recéler les sources des humiliantes orgies séculaires endossées à nos pauvres moines. On ignore ou l'on oublie que l'hospitalité était large et très libérale à Aulne, surtout sous les derniers abbés; et que les vins fins et généreux trouvés et bus, on sait comment, par les incendiaires sans-culottes et tutti quanti, ne sortaient guère des caveaux susdits. que pour paraître à la table des illustres hôtes du monastère ou pour aller réconforter quelque pauvre malade de la domesticité ou du voisinage. Ces moines, si décriés, avaient en effet toutes les délicatesses de la charité! Par contre ils étaient bien éloignés, ces austères et pieux cénobites, des scènes d'orgie que leurs ennemis déloyaux et perfides voudraient bien pouvoir leur endosser, comme une tunique de Nessus.

Certes, les transgressions volontaires de la règle de l'abstinence, nous aussi, nous les blâmons sans réserve; les dispenses inconsidérées nous les regrettons vivement, car toute infraction à la discipline est un germe de mort. Mais est-ce bien aux gens du monde, si amollis et si délicats, à des " viveurs „ surtout (et ce sont précisément ceux-là les plus ardents à accuser les moines de débauche) à reprocher ces choses aux moines et encore moins des abus imaginaires et des sensualités qui étaient absolument inconnues à ces athlètes de la vie mortifiée, dans sa plus rude expression?

Trève donc à des plaisanteries déplacées; et, le respect au cœur, croyons en plutôt les documents authentiques de nos anciennes abbayes, aujourd'hui à la portée de tous aux archives du royaume, et dont l'examen impartial, nous démontrera immédiatement le peu de fondement de tant de calomnies accumulées contre ces admirables institutions monastiques, qui sont la gloire de notre pauvre humanité, victorieuse en leurs membres de ses mauvais instincts, et les plus beaux fleurons de la couronne de l'Eglise.

Si le temps ou l'occasion, ou même le goût, nous font défaut pour faire cette constatation, pourtant si facile, allons du moins prendre contact avec les pieux et vaillants continuateurs des traditions monastiques en notre chère patrie : bénédictins de Maredsous et de Louvain, cisterciens de Chimai, d'Achel, de Westmalle, de Rochefort, etc.... et nous en reviendrons, sans nul doute, avec des idées tout autres et bien des préjugés en moins.

XIX.

Tableau de l'Ordre de Citeaux dans son état actuel.

Sommaire : 1. *Situation lamentable de l'Ordre de Citeaux après la Révolution et sa survivance assurée par les Trappistes de Westmalle, de la Grande Trappe et de Sept-Fons, constituant peu à peu autant de congrégations cisterciennes de la Stricte Observance.* — 2. *Reconstitution graduelle et simultanée de deux autres observances.* — 3. *Efforts de Léon XIII pour réunir les diverses observances cisterciennes en une seule bien homogène sous le nom d'Ordre de Citeaux.* — 4. *Résultats obtenus.* — 5. *Tableau sommaire des monastères cisterciens de la Stricte Observance en 1884 et spécialement des quatre abbayes belges.* — 6. *Tableau hiérarchique de l'Ordre des cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance en son état actuel.*

1. — Les détails généraux assez longs, dans lesquels nous avons dû nécessairement entrer au chapitre précédent, sur l'Ordre de Citeaux, afin de faire mieux saisir l'organisation monastique de l'abbaye d'Aulne dans sa plus brillante période, ont sans nul doute, fait naître dans l'esprit du lecteur le désir d'être sommairement renseigné sur l'état actuel de cet ordre religieux, si célèbre autrefois et qui semble, même encore de nos jours, être appelé à une magnifique efflorescence, comme on le verra plus loin. Ce désir nous paraît trop légitime pour que nous n'essayions pas d'y satisfaire dans la mesure du possible.

Après la tourmente révolutionnaire, qui mit fin d'une façon si violente et si épouvantable à l'existence de l'abbaye d'Aulne et de presque tous les autres monastères de l'Ordre de Citeaux, celui-ci ne se trouva plus guère réellement représenté, en nos contrées occidentales, que par un certain nombre de membres d'une de ses Observances les plus ferventes, celle des *Cisterciens Réformés de N. D. de la Trappe*, plus connus sous le nom de *Trappistes* ou mieux encore de *Cisterciens de la Stricte Observance.*

Cette branche, la dernière en date, du vieil arbre cistercien, la seule qui n'ait jamais été complètement séparée de Citeaux et la seule aussi, qui ait survécu, du moins partiellement, à l'hécatombe générale des maisons de l'Ordre, ainsi que nous venons de le dire, comptait déjà en

1884 plus de quarante monastères d'hommes et quatorze de femmes, énumérés plus loin, répartis eux-mêmes en trois congrégations secondaires. L'une dite la *Congrégation de la Grande Trappe*, suivait les constitutions primitives de l'ordre de Citeaux, la seconde, celle de *Sept-Fons*, les règlements de l'abbé de Roncé, et la troisième, appelée *Congrégation de Belgique*, les mêmes règlements légèrement modifiés.

2. — Mais à côté des Cisterciens Réformés dits de la *Stricte Observance* ou Trappistes, il s'était formé peu à peu durant le XIXe siècle, deux autres groupes de monastères cisterciens savoir :

1° La *Commune Observance*, comprenant en 1884 environ vingt-cinq monastères d'hommes et quarante-sept de femmes, disséminés en divers pays (Espagne, Italie, Autriche, Belgique, Pologne, etc.); 2° la *Moyenne Observance* ou *Observance de Sénanque* comprenant cinq maisons d'hommes, toutes situées en France (abbayes de Sénanque, Lérins, N. D. de Fonfroide, N. D. de Haute combe, N. D. de Ségriès) et une de femmes, sous le vocable de N. D. des Prés, également en France, au diocèse de Digne. L'abbé de Lérins était le vicaire général de ces six monastères.

Enfin, en outre de ces trois observances distinctes il y avait encore alors, comme aujourd'hui, les Trappistes de Casamari en Italie ne se rattachant à aucune d'elles et possédant les trois maisons de Casamari, Valviscioli et Saint Dominique de Sora.

3. — Les choses en étaient là, lorsque, en 1892, l'illustre pontife Léon XIII, ce grand pape aux larges conceptions, voulut obtenir pour les monastères se réclamant de l'Ordre de Citeaux, une union beaucoup plus effective.

A cet effet, dès le mois d'octobre 1892, les Trappistes des trois congrégations de la Grande Trappe ou de Melleray, de Sept-Fons et de Belgique ou de Westmalle, représentées par leurs supérieurs respectifs, réunis en chapitre général à Rome, sur l'ordre du Pape, acquiescent à son désir de les voir former un seul et même ordre, tout à fait autonome et indépendant des autres observances cisterciennes.

Le 8 décembre suivant, un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, puis le 17 mars 1893, un bref de Sa Sainteté, vinrent confirmer et ratifier les actes du premier chapitre général des *Cisterciens Réformés de N. D. de la Trappe*, dénomination choisie tout d'abord.

En 1898, le Souverain-Pontife, toujours aussi désireux d'arriver à

l'unification complète des diverses observances cisterciennes en un ordre autonome, but primordial de ses efforts, fait adresser le 26 janvier une lettre circulaire en ce sens à tous les supérieurs de ces différentes branches de l'arbre cistercien, en vue d'en opérer enfin la fusion tant souhaitée. Malheureusement cette nouvelle tentative n'eut pas le succès espéré, du moins, en dehors des Trappistes. Tout demeura donc de nouveau dans le *statu quo* et les trois observances (commune, moyenne et stricte) continuèrent de subsister malgré tout. Le 3 juillet 1899, un rescrit de S. S. Léon XIII décide que Citeaux sera désormais la Maison-Mère de l'Ordre des Cisterciens Réformés et que l'Abbé Général du dit ordre sera toujours l'abbé de Citeaux. De plus, le Saint Siège veut qu'on abandonne le nom de " N D. de la Trappe, " adopté en 1893 et que l'Ordre Cistercien, ainsi officiellement, reconstitué ne soit plus désigné que sous la dénomination d'*Ordre des Cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance* (*Ordo Cisterciensium Reformatorum seu Strictioris Observantiæ*, dit le texte pontifical). Par suite de ce rescrit, l'Abbé Général de l'Ordre tout en résidant à Rome, est désormais titulaire perpétuel de l'abbaye de Citeaux et par conséquent porte le nom d'*Abbé de Citeaux* et ne relève que du Saint Siège.

4. — Enfin en 1902 parut une constitution apostolique, résumant et ratifiant tout ce qui avait été fait depuis dix années en vue de l'unification cistercienne laquelle se réduisait en définitive, à celle des trois grandes congrégations trappistines (1).

Néanmoins, l'Ordre de Citeaux, ainsi rajeuni par l'initiative puissante du Chef de l'Eglise, manifesta alors une force d'expansion si extraordinaire, activée sans nul doute par les nouvelles lois françaises contre les religieux, qu'en cette année 1906, les Cisterciens de la Stricte Observance comptent déjà plus de quatre-vingt-dix monastères des deux sexes, dont environ une quarantaine d'abbayes proprement dites, une trentaine de prieurés et une vingtaine d'annexes.

(1) *Praeterea Statutam Unionem inter Cisterciensum Trappistarum Observantias Westmallensem, Septemfontium et Mellearensem, earumdemque in unum Ordinem sub unius Superioris regimine erectionem* . „ dit le texte de la constitution apostolique, qui se termine en réglant les rapports du nouvel abbé général de Citeaux, ainsi créé par Léon XIII avec les *Cisterciens de la Commune Observance* et autres branches cisterciennes, continuant à suivre leurs constitutions propres à côté de l'*Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance.*

5. — Afin que le lecteur soit mieux à même d'en juger, nous allons d'abord donner le tableau des cinquante-sept monastères existant en 1884 dans les trois congrégations des Cisterciens de la Stricte Observance, à peu près tel que nous le trouvons dans l'*Exorde de Citeaux*, imprimé à cette époque à la Grande Trappe, au diocèse de Séez.

1° Congrégation de la Grande Trappe.

A/ *Monastères d'hommes.*

1. N. D. de la Grande-Trappe près de Mortagne, au diocèse de Séez. Maison-Mère représentant Citeaux (Décret apostol. de 1817).
2. N. D. de Melleray, au diocèse de Nantes.
3. N. D. de Bellefontaine, au diocèse d'Angers.
4. N. D d'Aiguebelle, diocèse de Valence.
5. N. D. de Grâce, à Bricquebec, au diocèse de Coutances.
6. N. D. du Mont-Melleray, comté de Waterford (Irlande).
7. N. D. du Mont-Saint-Bernard, au diocèse de Nottingham (Angleterre).
8. N. D. de Thymadeuc, au diocèse de Vannes.
9. N. D. de Staouëli, au diocèse d'Alger.
10. N. D. de Gethsémani, au Kentucky (Etats-Unis).
11. N. D. de la Nouvelle-Melleray (Etats-Unis).
12. N. D. de Fontgombauld, au diocèse de Bourges.
13. N. D. des Neiges, au diocèse de Viviers.
14. Sainte Marie du Désert, au diocèse de Toulouse.
15. N. D. des Dombes, au diocèse de Belley.
16. Abbaye des Trois-Fontaines, près de Rome.
17. N. D. du Petit-Clairvaux, Nouvelle Ecosse (Amérique).
18. N. D. de Divielle, au diocèse d'Aire.
19. N. D. d'Acey, au diocèse de St-Claude.
20. N. D. d'Igny, au diocèse de Reims.
21. N. D. de Bonnecombe, au diocèse de Rodez.
22. N. D. du Mont-Saint-Joseph, par Roscréa (Irlande).
23. N. D. du Lac, près de Montréal (Canada).
24. N. D. de Reichenbourg en Styrie (Autriche).
25. N. S. de Bellpuig, province de Lérida (Espagne)
26. N. D. du Sacré-Cœur, à Akbès par Alexandrette (Syrie).

B/ *Monastères de femmes de la même Congrégation.*

1. N. D. des Gardes, au diocèse d'Angers.
2. N. D. de Vaise, à Lyon.
3. N. D. de Maubec, au diocèse de Valence.
4. N. D. de la Cour-Pétral, au diocèse de Chartres.
5. N. D. de Blaguac, près de Toulouse.

6. N. D. d'Espira de l'Agly, au diocèse de Perpignan.
7. N. D. de Bonneval, au diocèse de Rodez.
8. Monastère de San-Vito, Colline de Turin (Italie).
9. N. D. de Saint-Paul-aux-Bois, au diocèse de Soissons.
10. N. D. de Lanouvelle, au diocèse de Nismes.

2° Congrégation de Sept-Fons.

A/ *Monastères d'hommes.*

1. N. D. de Saint-Lieu-Sept-Fons, au diocèse de Moulnis.
2. N. D. du Port-du-Salut, au diocèse de Laval.
3. M. D. du Mont-des-Olives, au diocèse de Strasbourg.
4. N. D. du Mont-des-Cats, au diocèce de Cambrai.
5. N. D. de la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon.
6. N. D. de la Double, au diocèse de Périgueux.
7. N. D. de Chambarand, au diocèse de Grenoble.
8. N. D. des îles à Wagap (Nouvelle Calédonie),
9. N. D. de Tamié, au diocèse de Chambéry.
10. Monastère de Mariastern en Bosnie (Turquie).
11. N. D. de Résica en Croatie (Autriche).
12. N. D. de Mariannhill par Pinetown, au vic. ap. de Natal (Afrique).
13. N. D. de la Conception au vic. ap. de Pékin (Chine).

B/ *Monastères de religieuses.*

1. N. D. de l'Immaculée Conception, au diocèse de Laval.
2. N. D. de la Miséricorde, au diocèse de Strasbourg.
3. Saint-Joseph d'Ubexy, au diocèse de Saint-Dié.
4. N. D. du Sacré-Cœur, au diocèse d'Autun.

3° Congrégation de Belgique (1).

1. *Abbaye de N. D. du Sacré-Cœur de Westmalle*, par Oostmalle (Province d'Anvers), au diocèse de Malines, maison-mère de la congrégation belge. fondée par les Trappistes chassés de France vers 1793, supprimée en 1811 par Napoléon 1r et rétablie définitivement à la création du royaume des Pays-Bas vers 1815. Le roi Guillaume, émerveillé du bien immense que les Trappistes opéraient en Campine, leur accorda même en 1822, la personnification civile, malgré ses sentiments anti-catholiques trop bien connus de nos pères.

(1) Cette congrégation n'avait pas de monastères de Trappistines sous sa dépendance.

2. *Abbaye N. D. de Saint-Sixte à Westvleteren*, par Oostvleteren (Flandre Occidentale), au diocèse de Bruges, fondée en 1831 par une colonie de Trappistes français venus du Gard.

3. *Abbaye N. D. de Saint-Benoit à Achel* (province de Limbourg), au diocèse de Liège, fondée en 1838 dans les vastes bâtiments de l'ancien ermitage, dont elle a fait un établissement agricole de premier ordre.

4. *Abbaye N. D. de Saint-Joseph à Forges*, près de Chimai (Hainaut), au diocèse de Tournai, fondée en 1850 par une colonie de Saint-Sixte (alors encore simple prieuré), appelée en ces lieux stériles par M. le prince de Chimai, qui avait entrevu les progrès immenses que cette institution monastique devait y faire faire à l'agriculture (1).

Tel était, l'état des trois grandes congrégations trappistines en 1884, huit ans par conséquent, avant leur unification par Léon XIII.

6. Comparons maintenant ce tableau avec celui de l'état actuel de l'Ordre, tel que nous le devons à l'extrême obligeance du Révérend Père Dom Tiburce, de l'abbaye N. D. de Saint-Joseph à Forges-lez-Chimai. Les monastères y sont rangés par ordre d'ancienneté ou de dignité. Le nom du diocèse ayant déjà été donné plus haut pour les principaux d'entre eux, nous le remplaçons ici par l'adresse *exacte* de la localité, ce qui rendra service à plus d'un de nos lecteurs.

TABLEAU HIÉRARCHIQUE DE L'ORDRE DES CISTERCIENS RÉFORMÉS OU DE LA STRICTE OBSERVANCE (EN 1906.)

Protecteur : S. E. le Cardinal Rampolla del Tindaro.

Abbé Général : le R. R. P. Dom Augustin Marre, évêque titulaire de Constance.

Procureur Général : le R. P. D. Benoit Chambon, abbé de Cherlieu.

Définiteurs.

1. *Langue française* : les R. R. P. D. Benoit Chambon et D. Symphorien Bernigaud.
2. *Langue allemande* : le R. P. D. Pierre Wacker.
3. *Langue anglaise* : le R. P. D. Louis Carew.
4. *Langue flamande* : le R. P. D. Urbain Houvenaghel.

Monastères d'hommes.

1. Maison-Mère : *N. D. de Citeaux*, par Nuits Saint-Georges (Côte d'Or). — Abbé Général : le R. R. P. D. Augustin Marre, évêque de Constance.

(1) Nous en reparlerons plus en détail en décrivant le Pays de Thuin.

2. *N. D. de la Grande Trappe*, à Soligny-la-Trappe (Orne). — Abbé : le T. R. P. D. Etienne Salasc (1).

3. *N. D. du Sacré-Cœur de Westmalle*, par Oostmalle (province d'Anvers). — Abbé : le T. R. P. D. Broechoven. Bureau télégraphique : Oostmalle à 4 kil. Gare destinataire : Westmalle (2).

4. *N. D. de Melleray*, par la Meilleraye de-Bretagne (Loire Inférieure). — Abbé : le T. R. P. D. Eugène Vachette.

5. *N. D. du Port-du-Salut*, par Entrammes (Mayenne). — Abbé : le T. R. P. D. Eugène Bachelet (3).

6. *N. D. de Bellefontaine*, par Bégrolles (Maine et Loire). — Abbé : le R. P. D. Jean-Marie Chouteau.

7. *N. D. d'Aiguebelle*, par Grignan (Drôme). — Abbé : le R. P. D. Marie Abric.

8. *N. D. de Saint-Lieu-Sept-Fons*, par Dompierre sur Bèbre (Allier). — Abbé : le R. P. D. Jean-Baptiste Chautard.

9. *N. D. du Mont-des-Olives*, par Lutterbach (Alsace-Lorraine). — Abbé : R. P. D. François Strunk.

10. *N. D. de Grâce de Bricquebec* (Manche). — Abbé : le R. P. D. Vital Lehodey.

11. *N. D. de Sainte-Marie-du-Mont*, par Godewaersvelde (Nord). — Abbé : le R. P. D. Jérôme Parent (décédé le 22 janvier 1906).

12. *N. D. de la Grâce-Dieu*, par Vercel (Doubs). — Abbé : le R. P. D. Augustin Dupic.

13. *N. D. de Saint-Sixte de Westvleteren*, par Oostvleteren (Flandre Occidentale). — Abbé : le R. P. D. Albéric Verhelle. Bureau télégraphique : Oostvleteren à 5 kil. Gare destinataire : Poperinghe.

14. *N. D. du Mont-Melleray*, par Cappoquin, comté de Waterford (Irlande). — Abbé : le R. P. D. Carthage Delany.

15. *N. D. du Mont-Saint-Bernard*, au comté de Leicester (Angleterre). — Abbé : le R. P. D. Wilfrid Hipwood.

17. *N. D. de Saint-Benoit-d'Achel* (province de Limbourg), au diocèse de Liège. — Abbé : le R. P. D. Malachie Verstraaten. Bureau télégraphique et gare destinataire : Achel.

---

(1) Considérant que les noms des principaux auteurs d'une aussi importante rénovation que celle de Cîteaux appartiennent de droit à l'histoire, après mûres réflexions, nous nous sommes décidé à faire passer ici à la postérité, non seulement ceux des plus hauts dignitaires de l'Ordre, coopérateurs immédiats et dignes de tous éloges de Léon XIII dans son grand'œuvre d'unification cistercienne, mais aussi celui des abbés contemporains, collaborateurs indispensables et généreux de ce grand acte d'union, qui n'eût pu s'effectuer sans la bonne volonté, l'abnégation et le zèle qu'ils y ont apportés à l'envi.

(2) Pour la plus grande utilité de nos compatriotes, quand il s'agit d'un monastère belge, nous indiquons le bureau télégraphique et la gare destinataire.

(3) Cet abbé le dernier qui soit qualifié de T. R. P. (R. P. pour les suivants) ferme la série des titulaires des *quatre premières abbayes* traditionnelles de l'Ordre.

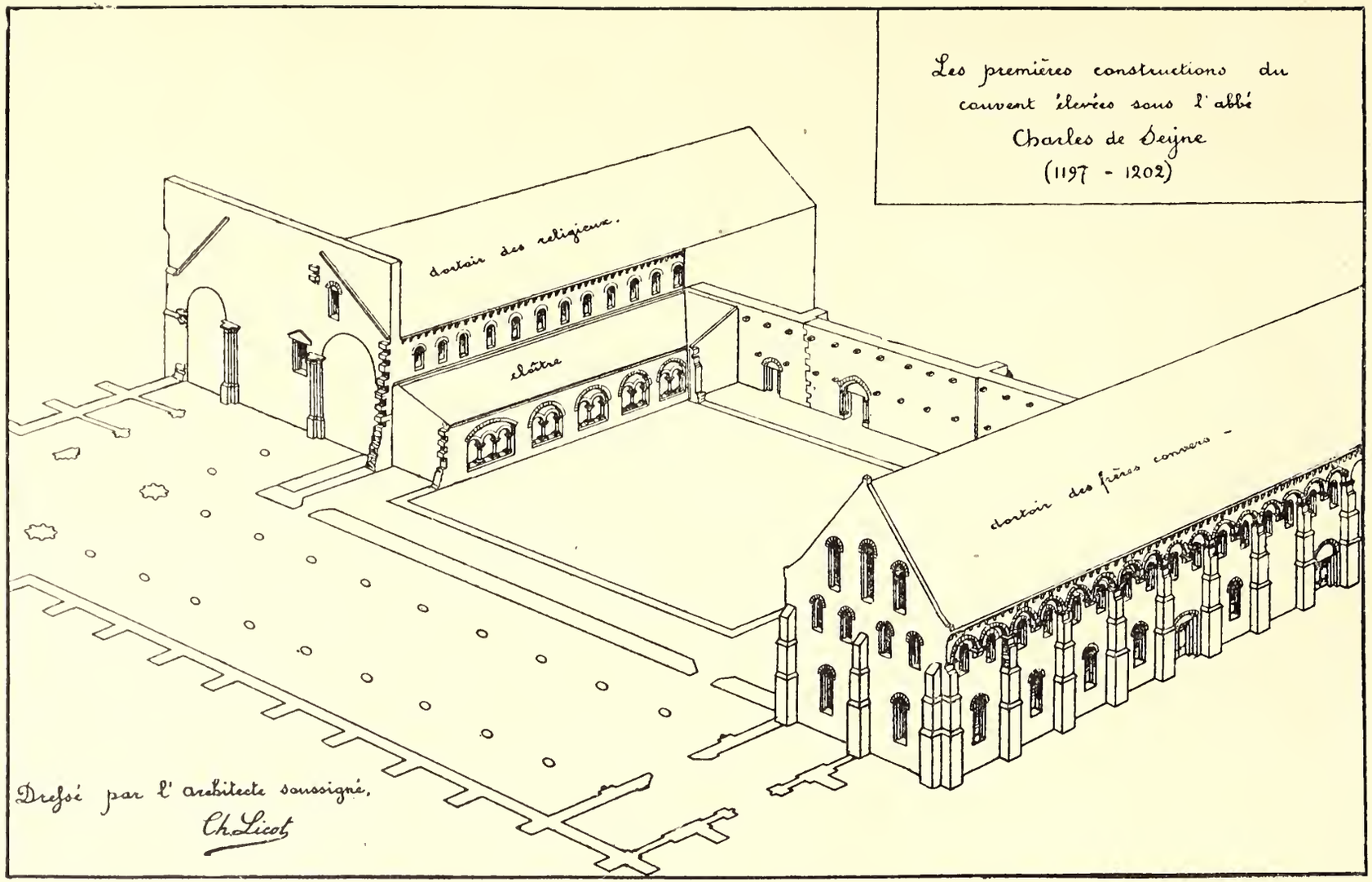

Plan des premières constructions de l'abbaye de Villers au XIIIe siècle pouvant donner une idée approximative de celles d'Aulne vers la même époque.

18. *N. D. de Staouëli*, près d'Alger; transféré par suite de la persécution actuelle dans son annexe de *Sainte Marie de Maguzzano* par Lonato Brescia (Italie). — Abbé : le R. P. D. Louis de Gonzague André.

19. *N. D. de Gethsemani,* par Louisville (Kentuky, aux Etats-Unis). — Abbé : le R. P. D. Edmond Obrecht.

20. *N. D. de la Nouvelle-Melleray,* par Dubuque (Etats-Unis). — Abbé : le R. P. D. Albéric Dunlea.

21. *N. D. de Fontgombault* (Indre), transféré par suite de la persécution avec toute sa communauté dans son annexe de *N. D. de Fordan*, dans l'Orégon (Amérique). — Abbé : le R. P. D. Fortunat Marchand.

22. *N. D. de Saint-Joseph de Forges*, près de Chimai. — Abbé : le R. P. D. Norbert Sauvage. Bureau télégraphique : Bourlers à 6 kil. Gares destinataires : Chimai (état et Cie de Chimai) et Poteaupré-La Trappe (vicinal).

23. *N. D. des Neiges*, par la Bastide (Lozère). — Abbé : le R. P. D. Martin.

24. *Sainte-Marie-du-Désert*, par Bellegarde Sainte-Marie (Haute Garonne). — Abbé : le R. P. D. Candide Albalat Puigcerver.

25. *N. D. de Mariawald*, par Heimbach (Prusse Rhénane).

26. *N. D. de Tamié,* par Frontenex (Savoie).

27. *N. D. des Dombes*, par Marlieux (Ain). — Abbé : le R. P. D. Louis de Gonzague Moirant.

28. *N. D. des Trois Fontaines*, aux Eaux Salviennes, près de Rome. — Abbé commendataire : Son Em. le cardinal Oreglia de S. Stephano. Administrateur apostolique : Le Révérendissime Abbé Général.

29. *N. D. de la Double d'Echourgnac* (Dordogne). — Abbé : le R. P. D. Louis Anis.

30. *N. D. de la Vallée de Lonsdale* (Rhode Island, Etats-Unis).

31. *N. D. de Mariastern*, par Banjaluka (Bosnie). — Abbé : le R. P. D. Dominique Assfalg.

32. *N. D. de Divielle*, par Montfort-en-Chalosse (Landes).

33. *N. D. d'Acey*, par Pagney (Jura).

34. *N. D. d'Igny* par Anis-le-Ponsart (Marne). — Abbé : Monseigneur Augustin Marre, évêque de Constance.

35. *N. D. de Bonnecombe* (Aveyron). — Abbé : le R. P. D. Emile Lorne.

36. *N. D. du Mont-Saint-Joseph*, par Roscrea, comté de Tippérary (Irlande). — Abbé : le R. P. D. Camille Beardwood.

37. *N. D. de Mariannhill*, par Pinetown, Natal (Afrique).

38. *N. D. de Koningshoeven*, par Tilburg (Hollande). — Abbé : le R. P. D. Willebrord Verbruggen.

39. *N. D. du Lac de Deux-Montagnes*, (Canada). — Abbé : le R. P. D. Antoine Oger.

40. *Kloster Maria-Erlosung*, à Reichenburg-Steiermarck, (Autriche). — Abbé : le R. P. D. Jean-Baptiste Epalle.

41. *N. D. du Val Saint-Joseph*, Madrid-Getafe, (Espagne)

42. *N. D. du Sacré-Cœur d'Akbès*, par Alexandrette, (Syrie).

43. *N. D. de la Consolation*, par Pékin, (Chine). — Abbé : le R. P. D. Maur Veychard.

44. *N. D. de Saint-Joseph d'Echt*, Limbourg (Hollande).

45. *N. D. de Sion de Diepenveen*, près Deventer (Hollande).

46. *N. D. des Catacombes via Appia antica* à Rome. — Abbé : le R. P. D. Dominique Scheercausse.

47. *N. D. de l'Immaculee-Conception à Tegelen*, près de Venlo, (Hollande).

48. *N. D. de Saint-Remy*, par Rochefort. Bureau télégraphique et gare destinataire : Rochefort.

49. *Maria-Veen*, par Groos-Reeken (Westphalie).

50. *N. D. des Sept-Douleurs d'El-Athroun*, par Jaffa.

51. *N. D. de Saint-Isidore à Duenas*, par Venta de Banos (Espagne). — Abbé : le R. P. D. Ange Ginabat.

52. *N. D. des Prairies, de Saint-Norbert*, Manitoba (Canada)

58. *N. D. de Mistassini, Lac Saint-Jean* (Canada).

54. *N. D. de Saint-Joseph* à Bomania lez Coquilhatville (Congo belge).

55. *N. D. de l'Immaculée Conception* à Zemoniko (Dalmatie).

56. *N. D. du Phare* à Oshima (Japon).

57. *N. D. du Refuge* à Zundert, par Breda (Hollande).

58. *N. D. du Val Sainte-Marie* à Charneux, par Herve.

59. *N. D. de Maristella* à Tremeubé, par Taubaté (Portugal).

Annexes de monastères précédents :

1. *N. D. de St-Bernard* (annexe de Sainte Marie du Mont) à Watou (Fl. Occ.). — 2. *N. D. de la Compassion* (annexe de Melleray) à Wood-Barton (Angleterre). — 3. *N. D. d'Illens* (an. du Port du Salut) par Farvagny le Grand (Suisse). — 4. *N. D. du Calvaire* (ann. de Bonne Combe) à Rogersville (Canada). — 5. *N. D. de l'Eremo* (ann. d'Aiguebelle) à Lanzo-Torinese (Italie). — 6. *N. D. de Camporrellets* (ann. de la Double) à Allesa (Espagne). — 7. *N. D. du Petit Clairvaux* (ann. de Thymadeuc à Big-Tracadie (Canada). — 8. *N. D. de Scaron* (ann. de Ste-Marie du Mont) à Féluy (Hainaut). — 9. *N. D. du Paradis* (ann. de Bricquebec) à Martin, Salisbury-Wilts (Angleterre). — 10. *N. D. Auxiliatrice* (ann. de Tamié) à Rueglio (Italie). — 11. *N. D. de Cordebois* (ann. de N. D. des Neiges) par Bouillon (Luxembourg). — 12. *N. D. de Via Cœli* à Cobreces (ann. de Ste-Marie-du-Désert) par Torrélavega (Espagne); etc.

Monastères de religieuses cisteriennes réformées :

1. *N. D. des Gardes*, par Chemillé (Maine et Loire). — 2. *N. D. de l'Immaculée Conception* à Laval (Mayenne). — 3. *N. D. d'Altbronn*, par Dachstein (Alsace). - 4. *N. D. de Maubec*, par Montélimar (Drôme). — 5. *N. D. de Saint-Joseph d'Ubexy*, par Charmes (Vosges). — 6. *N. D. de la Cour-Pétral*, par Boissy le sec (Eure et Loire). — 7. *N. D. de Blagnac*, près Toulouse (Haute-Garonne). — 8. *N. D. de Bonneval*, par Le Cayrol (Aveyron). - 9. *N. D. de Saint-Joseph* à Grotta-Ferrata (Italie). — 10. *N. D. du Sacré-Cœur* à Saint-Clément, par Macon (Saône et Loire).

— 11. *N. D. de Saint-Paul* à Fourbechies, par Froidchapelle (Hainaut) transférée de Blérancourt, du diocèse de Soissons. — 12 *N. D. de Belval*, par Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas de Calais). — 13. *N. D. des Anges* à Kami-Yunogawa (Japon).

Annexes de monastères précédents :

1. *N. D. du Bon Conseil* (annexe de Bonneval) par Pont Etchemin (Canada). — 2. *N. D. de Bonne-Garde* (ann. de l'Im. concept. de Laval) à Blitterswyk par Meerloo (Hollande). — 3. *N. D. du Perpétuel secours* (ann. de S. J. d'Ubexy), par Tilburg (Hollande). 4. *N. D. des Exilées* (ann. de N. D. de la Cour-Pétral) à Boxtel (Hollande), etc.

Quant au personnel de l'ordre sous ses diverses observances, il était évalué dès 1898, à environ huit mille membres, dont plus de 4000 hommes et n'a cessé de croître depuis lors.

Tel est l'état actuel de l'Ordre de Citeaux, reconstitué de nos jours sur ses bases primitives, grâce à l'initiative du Saint Siège, puissament secondée par la bonne volonté unanime des ci-devant Trappistes, la plupart français. Ceux-ci en sont récompensés, en vertu des secrets insondables de la Divine Providence, par la plus terrible persécution que leur Ordre ait jamais eue à souffrir, et qui le force à s'essaimer en tant d'« annexes » en pays étrangers; le tout, sans nul doute, pour la plus grande gloire de Dieu et le bonheur futur de ces vénérables exilés, ainsi que des pays qui leur ouvrent si cordialement leurs portes et parmi lesquels, notre chère Belgique, occupe sans contredit, le premier rang.

XX.

Rôle social de nos anciens moines.

Sommaire : 1. *État lamentable de nos contrées à l'apparition des moines.* — 2. *Courage héroïque de ces premiers pionniers de la Civilisation européenne actuelle.* — 3. *Conversions de brigands et transformation merveilleuse des chasseurs les plus ardents, en paisibles cultivateurs.* — 4. *Fraternité des diverses classes de la société établie par l'Église au moyen des moines.* — 5. *Richesses légitimement acquises et plutôt créées de toutes pièces par un labeur prodigieux et incessant.* — 6. *Fictivité de la grande propriété sous l'ancien régime* — 7. *Nos antiques abbayes devenant autant de « fermes-modèles, » où aucune branche de l'agriculture n'était négligée.* — 8. *Comment presque tous nos produits agricoles nous viennent des moines ; ingratitude colossale.* — 9. *La question, toujours si importante, du « Crédit agricole » résolue par les moines de la façon la plus avantageuse pour le travailleur ou tenancier.* — 10. *Autres résultats plus généraux de l'influence des moines sur le développement économique et social du Moyen-Age.* — 11. *L'Abbaye moderne de Maredsous et son Congrès des œuvres agricoles de 1905, renouant de nos jours la chaîne des antiques traditions monastiques, adaptées merveilleusement aux nécessités actuelles.*

Après tant de pages consacrées ici à la description de la vie intime de nos anciens moines, lesquelles seront très probablement toute une révélation pour la majorité de nos lecteurs, nombre de ceux-ci s'étonneront peut-être que nous accordions si peu d'espace à l'exposition du rôle social, cependant si considérable et si intéressant, de ces mêmes moines, civilisateurs incontestés de l'Europe au Moyen-Age.

Il en serait, sans nul doute, tout autrement, si ces lecteurs avaient eu la bonne fortune de pouvoir prendre préalablement connaissance du magnifique monument littéraire, élevé par M. le comte de Montalembert, à la gloire de ces modestes et bienfaisants cénobites (1).

Aussi nous bornerons nous à ajouter à cette étude si captivante,

(1) De Montalembert. *Les Moines d'Occident.* Cet ouvrage étant malheureusement trop volumineux et trop cher pour être à la portée de tous, nous en avons condensé en quelque sorte la quintessence, sous ce titre : *Les Moines au tribunal de l'Histoire* à la fin de notre notice sur l'Abbaye de Villers.

celle de quelques points essentiels brillamment élucidés, lors du congrès des œuvres agricoles et sociales de Maredsous, dont nous parlerons plus loin.

1. — Bien longtemps avant les grandes invasions, les terres du vaste Empire romain, alors déjà en pleine décadence, étaient dépeuplées et sans culture; les ravages des Barbares ne firent qu'achever cette œuvre de désolation. Mais ce dernier fléau fut terrible : partout, l'œil attristé ne rencontrait plus que solitudes et ruines.

Dans quel état se trouvait l'Europe? A mesure que les bras avaient diminué, la culture s'était réduite à quelques oasis, comme dans les déserts. Les forêts druidiques qui subsistaient encore, s'étaient étendues, avaient gagné de proche en proche et s'étaient rejointes de toutes parts; elles couvraient d'immenses contrées; les clairières qu'elles laissaient çà et là n'étaient que des landes, des bas-fonds, des marécages; les rivières et les fleuves se trainaient péniblement dans leurs lits encombrés; les bêtes sauvages s'étaient multipliées à l'infini. Les trainards des diverses bandes germaniques qui avaient traversé le pays, s'étaient réfugiés dans les bois et en avaient fait des repaires de brigandage. La sécurité n'existait nulle part.

C'est là que commence, avec le travail des moines, la résurrection de l'agriculture; c'est là qu'il faut se reporter par la pensée, pour apprécier, à leur juste valeur, les bienfaits agricoles des institutions monastiques (1).

(1) Deux périodes, surtout dans notre histoire, sont marquées par cette bienfaisante influence des moines : la première, pendant laquelle la bonne semence de l'Evangile fut répandue dans nos provinces, période de l'assainissement des marais et du défrichement des forêts, comprend principalement les 7e et 8e siècles.

Elle est exclusivement l'œuvre des disciples de St Benoit, œuvre de civilisation et de progrès, dont les siècles n'ont pu effacer la trace. « Du 7e au 9e siècle, dit Montalembert, ce sont les missionnaires et les évêques bénédictins qui donnent à l'Eglise la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Scandinavie et qui fournissent aux fondateurs de tous les royaumes d'Occident les auxiliaires indispensables à l'établissement de la civilisation ».

La seconde période de cette remarquable expansion monastique commence après les terribles invasions des Normands, dont notre pays eut si longtemps à souffrir, et atteint son plein développement aux XIIe et XIIIe siècles.

A côté des Bénédictins nous voyons surgir alors de nouveaux pionniers de la civilisation et de l'Évangile, les Cisterciens, disciples de St Bernard, l'une des plus grandes figures du moyen-âge.

Parmi les œuvres les plus remarquables de cette puissante phalange religieuse, nous admirons encore aujourd'hui les abbayes d'Aulne, sur la Sambre, — de Villlers en

2. — Il fallait du courage, pour s'enfoncer dans ces forêts aux futaies gigantesques, sombres et impénétrables, qui enveloppaient la partie la plus fertile de l'Europe moderne d'un vaste réseau de silence et de ténèbres; dans ces halliers de ronces et d'épines, d'une dimension et d'une épaisseur formidables, qui arrêtaient à chaque pas le voyageur et torturaient les membres des malheureux assez téméraires pour s'y aventurer; dans ces marais et ces tourbières, formés par les cours d'eau, qu'entravaient à chaque instant dans leur marche, les racines et les troncs renversés, et où s'engloutissaient les bêtes et les hommes assez mal avisés pour s'y risquer. Les populations s'éloignaient de cette atmosphère humide et insalubre, tout imprégnée de miasmes pestilentiels.

Rien, dans le monde actuel, ne saurait donner l'idée du courage qu'il fallait pour affronter ces immenses forêts avec tous leurs obstacles et leurs dangers. Dans ce qu'il reste aujourd'hui de forêts et de déserts à conquérir en Amérique, le colon moderne s'avance armé de toutes les inventions de l'industrie et de la mécanique, soutenu par la certitude du succès. Le moine n'avait que ses bras et il se plongeait dans l'inconnu. Les instruments aratoires, le fer, les graines même pour ensemencer, tout lui manquait; il était en outre dépourvu du secours des animaux domestiques qui triplent les forces de l'homme; le bœuf, le cheval, le chien étant retournés à l'état sauvage, comme dans les forêts du nouveau monde.

Aucun obstacle, aucun danger n'arrête le moine. Plus la noire profondeur des forêts est effrayante, plus l'amour de la solitude l'y attire. S'il faut se glisser en déchirant ses vêtements à travers des sentiers tellement tortueux et étroits, tellement hérissés d'épines, que l'on peut à peine y poser un pied après l'autre sur la même ligne, il s'y hasarde sans hésiter. S'il faut ramper sous des branches entrelacées pour découvrir quelque étroite et sombre caverne, obstruée par les pierres et les ronces, il est prêt.

« C'est en approchant, à genoux, d'un tel repaire, dont les bêtes fauves elles-mêmes redoutent l'entrée, dit M de Montalembert, que le

---

Brabant, — d'Orval, dans les Ardennes, splendides monuments d'architecture, qui furent pendant si longtemps des foyers de culture intellectuelle et de science agricole, et dont les ruines imposantes attirent encore la foule des archéologues et des artistes de tous pays (Jules de Montpellier d'Annevoye : *De l'influence des ordres religieux sur le développement économique et social du Moyen-Age*).

moine choisit souvent son domicile. Là où la caverne naturelle lui manque, il se construit une hutte de branchages et de roseaux, ou transforme en cellule les ruines d'un édifice abandonné. „

Dans ces solitudes improductrices, il fallait se résigner à lutter longtemps contre la faim et l'intempérie des saisons, avant de les fertiliser par le travail. Rien ne saurait donner une idée de la rigueur de vie à laquelle le moine devait se condamner dans les premiers temps de son séjour au désert. “ Il était réduit. disent les annalistes, à se nourrir d'herbes, de racines sauvages, de faînes de hêtre disputées aux écureuils, voire même de l'écorce de bois. L'eau était son seul breuvage. Jamais de chair, rarement du pain; quelques pommes sauvages ou quelques baies de myrtille étaient pour lui un met délicieux. „

3. — Les bandes de brigands et d'assassins qui peuplaient les forêts furent tentés de croire qu'un hôte si étrange était venu enfouir ou chercher un trésor. “ O moine, dit l'un d'eux à Saint-Evroul, qu'est-ce qui peut vous amener dans ces forêts sauvages? Elles sont faites pour des bandits et non pour des ermites. Pour habiter ici, il faut vivre de rapine et non de travail; le sol est trop stérile; vous avez beau le cultiver, il ne vous donnera rien.

— Le Seigneur, répond le moine, saura bien dresser dans ce désert, une table pour ses serviteurs, et toi-même tu pourras, si tu veux, t'y asseoir avec moi. „ Le brigand, venu avec des intentions homicides, est désarmé par l'aspect vénérable du moine, subjugué par sa douceur et sa bonté. Il revient le lendemain avec trois pains cuits sous la cendre et un rayon de miel; lui et ses compagnons deviennent les premiers disciples du moine, et bientôt ce lieu que chacun redoutait et fuyait comme un repaire d'assassins, devient un lieu de prières où le travail des champs remplace la rapine.

Un autre fait, non moins important dans l'histoire de l'agriculture monastique, c'est la conversion des chasseurs en laboureurs. Les Germains de haute condition et leurs fidèles passaient à l'exercice de la chasse, tout le temps qu'ils n'employaient pas à la guerre. Mais là, au milieu des forêts, l'Église les attendait et convertissait le fer de leur épée en une pacifique charrue : tel fut Théodulphe, né en Aquitaine, au VIe siècle, d'une noblesse illustre. Il se fit moine; on lui confia deux bœufs de labour qu'il mena à la charrue pendant vingt-deux ans. Après ces vingt-deux ans de labourage, Théodulphe fut élu abbé. Alors les habitants du village

s'emparèrent de sa charrue et la suspendirent dans leur église comme une relique. " Noble et sainte relique, dit M. de Montalembert, que je baiserais aussi volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bossuet. „

Toute l'histoire des moines se résume dans ces deux mots : *Cruce et Aratro*. Ils attiraient les foules au désert et leur inspiraient, avec l'estime de la vertu, l'estime du travail agricole.

4. — L'Église monte au manoir, elle prend par la main les enfants des comtes et des barons, des ducs et des princes; elles les conduit à Citeaux ou à Cluny, et là, après les avoir dépouillés de leurs livrées mondaines, elle en fait des pauvres, des moines et des cultivateurs, puis elle leur dit : " Allez dans ces marais fangeux, d'où s'exhalent des vapeurs de mort, forgez des socs avec les épées de vos pères; défrichez, assainissez, travaillez : rien n'exempte de ces rudes labeurs, ni la naissance, ni les talents, ni le rang, ni l'autorité. „

Et ces fils de grands seigneurs ne travaillaient pas avec indolence; l'ardeur qu'ils y apportaient aurait pu faire croire que telle avait été l'occupation de toute leur vie. Que de fois, la bêche et la houe déchiraient ces mains délicates accoutumées à tout autre travail! Que de fois, ces corps débiles, épuisés d'austérités, se sentaient sur le point de faillir à la peine! Saint Bernard qui, à son début à Citeaux, avait tant de fois gémi et pleuré d'être trop faible pour couper le blé, aimait à raconter plus tard à ses religieux, avec une certaine complaisance et avec la joie d'une victoire remportée, comment Dieu lui avait fait la grâce de devenir un bon moissonneur!

Non seulement ces nobles devenus moines, coupaient le blé et levaient leurs moissons, mais encore ils apportaient eux-mêmes les gerbes sur leurs épaules. On les voyait en file de quinze ou vingt descendre le côteau, courbés sous le poids de leur faix, accablés de chaleur sous leur froc de grosse laine, le front ruisselant de sueur.

Ni l'étude, ni l'enseignement des lettres, ni la crosse abbatiale ne dispensaient des travaux manuels; le chef du monastère était le premier aux champs, comme le premier au chœur. Un jour que l'envoyé du Pape était venu dans le couvent du saint abbé Equatius et le cherchait parmi les copistes du *scriptorium* pour l'amener à Rome, les calligraphes interrogés lui répondirent : " Il est là-bas dans la vallée, à couper du foin. „

Après de tels exemples, comment le laboureur se serait-il cru humilié et déshonoré en travaillant la terre? Comment n'aurait-il pas eu

de l'estime pour ce rude labeur, quand il voyait un Carloman, oncle de Charlemagne; un Guillaume, duc d'Aquitaine; un Adalbert, duc de Bohême; Hugues, duc de Bourgogne; Guy, comte d'Albon; Herman, margrave de Bade; saint Benoît, comte de Maguelone; Anselme, duc de Frioul et mille autres encore, c'est-à-dire la noblesse, la science, le talent, la sainteté, toutes les grandeurs et toutes les gloires, relever, réhabiliter, ennoblir la charrue et élever le hoyau du laboureur au-dessus de l'épée des conquérants Francs ou Romains!

Les populations rustiques du voisinage venaient contempler ces merveilles et de l'admiration, elles passaient bientôt à l'imitation. Une nombreuse population rurale ne tardait pas à se grouper autour des monastères, et ainsi s'explique l'immensité des travaux de défrichement et de grande culture que les cénobites purent entreprendre et réaliser, travaux dont les résultats subsistent et nous étonnent encore aujourd'hui.

5. — Pour justifier la confiscation des biens d'Eglise, qui a été faite à la Révolution, on ne cesse de dire : " Ces biens avaient été donnés par les rois et par les seigneurs; ils peuvent et ils doivent donc faire retour à la nation. „

Et beaucoup se figurent que ce qui était donné aux moines c'étaient des terres en plein rapport, comme celles que nous voyons autour de nous. Rien de plus contraire, cependant, à la réalité des choses. Aussi on ne saurait trop le répéter : *Ce que l'on a donné aux moines n'avait aucune valeur; ce qu'on leur a pris était une richesse qu'ils possédaient en premier et au plus légitime de tous les titres : C'était une richesse qu'ils avaient créée.*

En effet, il est certain, dit Hurter, qu'en général les terres concédées aux couvents, n'étaient d'aucune valeur. Les donateurs les abandonnaient parce qu'elles étaient incultes et que personne ne voulait prendre la charge de les défricher. De fait, la plupart des abbayes prirent naissance au milieu de vastes forêts inaccessibles, ou dans des terrains marécageux, comme à Citeaux, ou dans des vallées stériles, où il n'existait pas de terres labourables, et où, par conséquent, le couvent devait transporter, au prix de longs efforts, du terreau et de la terre végétale.

Mais aucune difficulté ne décourageait les moines. Fallait-il assainir un marais? On perçait des exutoires, on pratiquait des saignées à ce sol putride et malade, on réunissait les eaux par un ingénieux système de rigoles, de tranchées et de fossés débouchant les uns dans les autres; on

faisait remonter l'eau en fermant les issues souterraines, et on formait ainsi une foule de petits lacs, qni servaient tout à la fois de viviers pour le poisson, d'arrosage pour les prairies et d'embellissement pour la campagne. Fallait-il abattre une forêt? L'abbé tenant une croix de bois d'une main, et de l'autre un bénitier, précédait les travailleurs; arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour prendre possession de cette terre vierge au nom de Jésus-Christ; il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite, puis s'armant de la cognée, il se mettait le premier à l'œuvre et tous les autres à sa suite : moines coupeurs (incisores), extirpateurs de racines (extirpatores), brûleurs (incensores). Tous ces infatigables essarteurs étaient tellement noircis par la fumée et hâlés par les ardeurs du soleil, qu'en rentrant dans le monastère, dit un annaliste, on les eut pris pour des forgerons et des charbonniers plutôt que pour des religieux. Une fois les arbres abattus, les taillis rasés, les impénétrables fourrés ouverts, ils ont recours à la bêche et à la houe; ils défoncent le sol, ils le sarclent, ils l'ameublissent avec un soin minutieux et le mettent en état de produire d'abondantes récoltes (1).

Leur œuvre terminée, les hordes barbares arrivent, tout est ravagé,

(1) La plupart des monastères ont eu des commencements très modestes. Une petite troupe de moines, ordinairement au nombre de douze, venaient planter leur tente dans une vallée déserte. Missionnaires et laboureurs à la fois, comme dit Guizot, ils ne tardaient pas à devenir le centre de la culture du pays et de la civilisation de ses habitants.

Frappés du bien-être qui se répandait autour de ces communautés naissantes, les princes leur accordaient volontiers quelques concessions de terrains et y ajoutaient les privilèges, immunités et franchises, qui à cette époque étaient attachés à la possession des seigneuries.

Les populations environnantes accouraient de toutes parts se grouper autour du monastère, afin de jouir à la fois des bienfaits de la charité monastique et de la sécurite qui régnait à l'ombre du cloître.

C'est ainsi que dans ces temps troublés du moyen-âge, l'Eglise avait réussi à éviter les crises sociales.

Les prolétaires, s'ils étaient serfs attachés à la glèbe, étaient du moins sûrs de jouir du bénéfice de l'hérédité sur les terres qu'ils arrosaient de leur sueur, et de profiter des bienfaits d'une charité tutélaire qui avait pourvu au soulagement de toutes les souffrances humaines.

Ce n'étaient pas seulement les serfs, mais aussi quantité d'hommes libres, trop faibles pour résister aux attaques des grands, qui sentaient qu'il faisait bon d'habiter à l'ombre d'un · crosse abbatiale et venaient s'y mettre à l'abri de la violence. Les abbayes étendaient sur tous la protection dont les couvraient elles-mêmes les privilèges royaux et le respect religieux des peuples. C'est ainsi que naissaient les villes et villages aux environs de chaque monastère. (J. DE MONTPELLIER D'ANNEVOYE, *op. cit.*).

incendié, les travailleurs égorgés, les ronces envahissent de nouveau tout le terrain conquis par la culture. Mais sur ces ruines fumantes, de nouveaux religieux se lèvent, pour reprendre l'œuvre des martyrs. Nulle part, ils ne reculent. Le découragement leur est inconnu. Ils disputent aux glaces, aux sables, aux rochers, les derniers fragments du sol cultivable. Ils passent de la bêche au psautier et du psautier à la bêche; tour à tour hommes de peine et anges de prière. Cet état avili, méprisé alors, cet état, le plus humilié de tous, les moines le choisissent de préférence, et par leur contact, le relèvent, le réhabilitent, l'ennoblissent.

Voilà ce qu'ont fait les moines, ces héroïques bienfaiteurs et ces infatigables pionniers, que la libre pensée a eu l'audace d'appeler des *oisifs* et qu'elle n'a pas craint de salir.

Voilà la véritable source des richesses monastiques, de cette propriété si légitime et dont l'Eglise faisait le plus noble usage ! Aussi en 1905, M. de Las Cases a pu avancer, en toute vérité, dans son discours au Sénat français, à propos de la trop fameuse " loi de la séparation „, que si *ce patrimoine était resté aux mains de l'Eglise, il n'y aurait plus de pauvres aujourd'hui.* Il eut pu ajouter : " Nous n'aurions pas quatre milliards d'impôts à payer chaque année, car l'Eglise faisait le service gratuit du Culte, de l'Enseignement et de l'Assistance des pauvres. „

6. — M. G. d'Avenel continuant dans la *Revue des Deux Mondes* son étude si intéressante sur les " Riches depuis sept cents ans „, dont nous avons déjà donné un curieux extrait (p. 228), aborde dans la livraison du 15 mars 1906, la question généralement si ignorée aujourd'hui de la valeur réelle de la grande propriété sous l'ancien régime. Il nous montre avec documents à l'appui, combien peu cette propriété rapportait à ses possesseurs, par suite, principalement, des droits de toute espèce, dont le menu peuple jouissait, de temps immémorial, sur ces possessions, ce qui les rendait, en bien des cas, presque fictives. Nous citons textuellement :

" Un seigneur de l'ancien régime, pouvait posséder des fiefs vastes et nombreux, *sans avoir à lui appartenant, dans l'étendue de ces fiefs un hectare de sol cultivable qu'il fut capable d'affermer ou de vendre.* Il pouvait n'avoir que la " seigneurie „ le " domaine direct „ et point du tout le " domaine utile „ à louer ou à faire valoir.

Le " domaine direct „ comprenait " tout ce qui fut aboli dans la

nuit du 4 août „, tout ce que l'on englobe sous le terme général de " droits féodaux „, c'est à dire des contributions, des redevances en argent, en nature, en travail; dont les unes avaient été imposées par le suzerain local, au temps où il constituait à lui seul " l'Etat „; dont les autres avaient été stipulées par lui en échange de terrains qu'il avaient " accensés „ (vendus à charge de rente perpétuelle), lors de la disparition du servage. Le " domaine direct „ était proprement le domaine noble.

Quant au " domaine utile „, comportant seul la vraie et effective possession d'une métairie ou d'un champ déterminé, le seigneur en avait plus ou moins, suivant que son prédécesseur en avait gardé, et le plus souvent *racheté*, dans les temps modernes, aux roturiers qui les détenaient . . . . . .

Lui-même, le " domaine utile „, quoiqu'il corresponde à notre propriété rurale actuelle, ne la représente pas exactement. Il comportait une jouissance moins absolue, dont le " droit de chasse „ par exemple, ne faisait pas partie. (C'est ainsi notamment que les habitants du Pays de Thuin allaient chasser, quand bon leur plaisait, sur les possessions des abbayes de Lobbes et d'Aulne !.... Heureux temps pour nos Nemrods !). Mais surtout il (le domaine utile) était borné et resserré étroitement par la " vaine pâture „. Depuis le jour de la fauche des foins jusqu'au printemps suivant, à la pousse des herbes (le droit exclusif au regain est une nouveauté), depuis le lendemain de la moisson des grains jusqu'au deuxième ou troisième hiver à venir, où il sera permis d'ensemencer à nouveau (car la jachère était obligatoire 2 ans sur 3 ou 1 an sur 2, suivant les coutumes locales), prés ou labours n'appartenaient pas privément à leurs propriétaires, mais indivisément à la communauté des habitants. (De là tant de difficultés, de records, etc. entre l'abbaye d'Aulne et les habitants du pays de Thuin, toujours tentés d'abuser de leurs droits de vaine pâture et autres, déjà néanmoins si considérables, au point d'en venir même parfois, comme les manans de Fontaine-Valmont, jusqu'à se prétendre les véritables propriétaires de certains biens monastiques, ainsi que le démontrent les Archives !)

Et non seulement, nul laboureur ne pouvait s'approprier les épis tombés dans son champ, le glanage étant " légalement „ réservé aux pauvres, (Qu'est devenu ce droit immémorial de l'indigent en notre siècle d'égoïsme effréné?...) mais il était défendu de couper les pailles autrement qu'à moitié de leur hauteur, avec la faucille, et de les tondre trop près comme on eût fait avec la faulx; ce qui eut privé les mal-

heureux d'une ressource qui leur appartenait de plein droit. (Aujourd'hui les glaneuses, tondeuses et autres machines font table rase de ces droits traditionnels si respectables !).

Quant aux bois, plus restreinte encore était la part des propriétaires féodaux dans ces biens que des usages intransigeants leur disputaient volontiers à la barre des tribunaux (témoins les procès nombreux et interminables soutenus contre les prétentions exhorbitantes des paysans de la Thudinie par les abbayes de Lobbes et d'Aulne). Heureux devaient s'estimer les " maîtres apparens „ quand ils obtenaient par un arrêt de cantonnement de " triage „, disait-on, le tiers franc de cette surface boisée qui était censée " leur forêt ! „

L'abolition des droits féodaux, en supprimant des redevances dérisoires de " quinze centimes par an „ et par famille, supprima en même temps les avantages considérables que ces redevances " semblaient „ payer.

La Révolution opéra ici au profit des nobles, *qui avaient des bois sans en jouir*, et au détriment des paysans, *qui jouissaient des bois sans en avoir.* „

Eh bien, chers lecteurs, que dites-vous de ces révélations, si peu en rapport avec nos idées actuelles et qui détruisent de fond en comble tant de légendes absurdes sur les richesses fabuleuses des grands propriétaires du sol (nobles, clercs ou moines) et l'extrême misère du bas peuple dans l'ancien régime, richesses et misère plutôt factices, que nous entrevoyions jusqu'ici comme en un mirage trompeur, à travers le prisme si infidèle de nos préjugés et surtout de notre ignorance absolue des choses d'un passé déjà si lointain ?

A tout ce qu'avance ainsi, avec tant de vérité, M. le vicomte d'Avenel, et qui est commun, du reste, à la Noblesse et à l'Église, ajoutons maintenant les charges énormes assumées par celle-ci (et par conséquent en premier lieu par les abbayes) relativement aux besoins du Culte, de l'Enseignement et de la Bienfaisance publique, pour lesquels les pouvoirs civils ne déboursaient pas un sou. Nous comprendrons facilement dès lors comment, malgré " ses immenses possessions „, *Aulne la Riche* se voyait souvent réduite, ainsi qu'on l'a vu, à contracter des emprunts onéreux, dès que ses abbés entreprenaient quelque construction dispendieuse et comment il se faisait, qu'en temps normal, nos plus riches monastères avaient parfois même de la peine à " joindre les deux bouts. „

7. — Toutes les métairies monastiques, devenues depuis des villages, des bourgs ou des villes, étaient reliées entre elles par l'abbaye, qu'on aurait pu appeler une ferme modèle régionale. Les abbayes, à leur tour, l'étaient également par de nombreuses colonies qui, comme autant d'essaims, avaient transporté sous d'autres climats le trop plein de la ruche monastique : Citeaux put en compter environ quinze cents, qui allèrent défricher le sol jusqu'aux bords de la Baltique et aux confins mêmes de l'Europe.

Toutes ces colonies se communiquaient leur science, leurs méthodes, leurs découvertes. Quand un moine, dans ses pérégrinations lointaines, découvrait une semence ou une plante nouvelle, il s'empressait de la porter à son couvent pour l'y acclimater ; à son tour, il faisait part à ses frères les plus éloignés des nouvelles de ses découvertes, et ainsi se formaient par les moines, comme par autant de courtiers agricoles, de vastes sociétés internationales pour la propagation et le perfectionnement de l'agriculture.

Les moines n'ont négligé aucune partie de la science agricole. N'est-ce pas eux qui ont inventé le drainage ? Le plus ancien livre d'agriculture n'est-il pas dû à un saint du VIe siècle, l'archevêque Isidore de Séville, dont les pages sur les instruments aratoires et domestiques ne laissent rien à désirer ? Les calendriers économiques des moines n'enregistraient ils pas tout ce que l'expérience pouvait apprendre sur l'élevage des bestiaux, l'ensemencement des terres, la moisson et toute espèce de plantation en général ? Si les traités si utiles des anciens sont parvenus jusqu'à nous, n'est-ce pas aux soins des moines que nous devons leur transcription et leur conservation ? Citeaux, Cluny, Luxeuil et toutes les abbayes de l'Europe n'étaient-elles pas, il y a six cents ans, autant de vastes instituts agronomiques, semblables à ceux que nos réformateurs modernes ont essayé d'établir, avec cette différence que ceux des moines étaient plus populaires et plus utiles, et qu'au lieu de demander vingt cinq millions par an pour faire leurs expériences, ils ne demandaient que des brousailles et des marais !!!

8. — Quelle est la plante, quel est le produit, quelle est la culture dont nous ne soyons pas redevables au zèle ou aux enseignements monastiques ? N'est-ce pas aux moines que les peuples de l'Europe sont redevables d'*avoir retrouvé le froment*, cette précieuse céréale, qui est devenue la base de notre régime alimentaire, et que ne connaissaient pas nos

ancêtres nomades, quand ils vivaient à l'aventure, comme des barbares, de racines, de fruits et de coquillages? " N'est-ce pas aux moines planteurs et à la justesse de leur coup d'œil, dit Hurter, que nous sommes redevables de nos meilleurs vignobles de France, d'Italie, d'Espagne? „ Et n'est-ce pas à la disparition des religieux, que l'Angleterre doit attribuer la disparition de ses vignes, autrefois les rivales, dit Guillaume de Malmesburg, des meilleurs vins de France? „ N'est-ce pas au mérite et au travail des moines, que nous sommes redevables de nos plus riches prairies, autrefois des vallées dénudées ou des marais fangeux, et n'est-ce pas à leur abstinence et à leur industrie que nous devons l'élevage et la propagation des animaux de labour et des bêtes à laine? N'est-ce pas à la culture monastique du mûrier, du chanvre et du lin, que la Lombardie devait d'avoir, dès le XIIe siècle, des fabriques de toiles, de draps et de soieries, dont la dernière, dit Cantu, nourrissait quarante mille âmes? N'est-ce pas aux soins et au régime entièrement végétal des cénobites, que nous devons nos plus beaux jardins potagers et les progrès de notre horticulture? N'est-ce pas à leur sollicitude et aux besoins des autels, que nous devons l'élevage des abeilles? N'est-ce pas à l'arboriculture des moines que le comté de Northampton et d'autres encore, doivent la conservation de leurs bois; que l'Armorique doit l'introduction du pommier, dont le cidre est resté la boisson nationale; que le canton de Jug et la Basse-Auvergne doivent l'abondance et la richesse de leurs noyers; que la Chartreuse de Paris est restée jusqu'à la Révolution une pépinière célèbre fournissant des arbres fruitiers à la France entière? Enfin n'est-ce pas aux moines que remontent les vergers les plus beaux, les plus variés, les mieux entretenus, les mieux rangés, si bien dit Hurter, que lorsqu'on trouve des localités célèbres par leurs plantations, on n'a pas besoin de demander à qui elles doivent cet avantage, on peut être assuré d'avance qu'elles le doivent à un couvent?

Prenez la carte de l'Europe, parcourez tous les climats et tous les peuples, interrogez l'histoire de leurs origines agricoles et dites-moi quel est le pays où la bêche du moine n'a pas passé la première? Est-ce en France, en Belgique, là où nous voyons les religieux dessécher les marais, endiguer la mer, fertiliser les sables, contenir les alluvions, y planter le houblon et conquérir sur les flots de l'Océan les premiers polders? Est-ce en Angleterre, là où nous voyons les disciples du moine Augustin, faire de ce pays, dès le XIe siècle, suivant Hurter, le pays le mieux labouré, le mieux cultivé et le plus riche? Est-ce en Allemagne, là où nous

voyons saint Boniface et ses disciples de Fulda défricher à eux seuls, un terrain de seize lieues de circonférence et planter le Johannisberg et les meilleurs vignobles du Rhin? Est-ce en Italie, où les colonies de la célèbre abbaye de Mont Cassin fertilisèrent le midi, et les Cisterciens amenés par saint Bernard, firent au nord, de la vallée du Pô, le pays le plus fertile de l'Europe? Est-ce en Espagne, où nous voyons, dit Hurter, les bergeries des couvents donner naissance à l'industrie des laines, dans laquelle ce pays s'est toujours distingué et où nous voyons les moines de Tenghalia planter près de Tolède les premières vignes et les premiers orangers? Est-ce en Suède, où le perfectionnement de la race chevaline et le premier commerce des grains sont dus, dit encore Hurter, aux ordres monastiques? Est-ce enfin aux extrémités de l'Europe, dans les plaines de la Pologne, là où nous voyons la France avec ses moines, arroser les premiers guérets de ses sueurs?

Allez où vous voudrez, parcourez toute l'Europe, et indiquez-nous, détracteurs des institutions monastiques, indiquez-nous la contrée où la charrue des moines n'a pas précédé la charrue des laïques; assurément, dit M. de Montalembert, nous attendrons longtemps la réponse!

Comment se fait-il cependant qu'en mangeant aujourd'hui le pain dû au premier travail des moines, et en habitant les villes qui leur doivent l'existence, les savants de ce siècle ne prononcent pas même leur nom? Le nom de ces travailleurs infatigables est passé sous silence; leurs dix siècles de travaux sont comptés pour rien, oubliés, dédaignés; que dis-je? leurs descendants sont persécutés, outragés, exilés comme de vils malfaiteurs! Demandez aujourd'hui à n'importe quel habitant de nos villes et de nos campagnes ce qu'était le bienfaiteur auquel il doit sa propriété, sa liberté, sa patrie, il ne saura que vous répondre. Le nom de ces glorieux fondateurs, dont les païens eux-mêmes, au témoignage de Pline, auraient gardé le plus religieux souvenir, est complètement effacé, s'il n'est pas outragé! C'est là une ingratitude qui soulèverait toute notre indignation, si une ignorance plus profonde que l'ingratitude n'excitait notre pitié!

Apprenez donc, ignorants et ingrats, apprenez que, sans les moines, vous n'auriez ni propriété, ni liberté, ni patrie, ni même un morceau de pain : c'est à eux que vous devez tout (1).

---

(1) Abbé Baisir. *Les Moines, les évêques, pères de notre agriculture.* (Rapport lu au Congrès agricole de 1904).

9. — Avec les progrès de l'agriculture, fait très judicieusement remarquer M. J. de Montpellier, surgit alors aussi parmi les colons des monastères la question du crédit agricole, qui constitue encore aujourd'hui une des principales préoccupations du congrès.

Cette question était autrement ardue à résoudre dans ces temps reculés qu'elle ne l'est de nos jours.

Beaucoup de colons avaient besoin d'argent pour acheter des bestiaux, des instruments aratoires, pour augmenter les bâtiments de leur exploitation.

Mais le commerce de l'argent était alors exclusivement entre les mains des juifs et des lombards, qui ne consentaient à prêter à de petits cultivateurs qu'à des taux usuraires de 25 ou 30 p. c et davantage. S'adresser à des grands seigneurs, il n'y fallait pas songer. En effet, nous sommes à l'époque des croisades et la plupart des chevaliers s'étaient eux-mêmes fortement endettés pour aller en Terre-Sainte.

C'est alors que les tenanciers des monastères eurent recours an système de la rente perpétuelle (1). Voici en quoi il consistait. Les redevances imposées par les moines à leurs tenanciers, étaient loin d'absorber tous les revenus de la terre.

Dès lors le client qui voulait emprunter s'adressait au monastère et s'engageait à payer au par dessus de son fermage une rente perpétuelle en nature, qui consistait en grains, en chapons, œufs, etc., et recevait en échange une somme d'argent qu'il devait employer à des usages fixés de commun accord entre le créancier et le débiteur. Les monastères, grâce aux nombreuses franchises dont ils jouissaient, trouvaient aisément à se défaire du trop plein de leurs approvisionnements, l'agriculture profitait largement des capitaux mis à sa disposition et ainsi l'abondance pénétrait sous le toit des campagnards, comme dans les greniers des moines.

Sous l'empire de ces conditions favorables de nouvelles industries surgissent, des foires s'établissent dans les cités construites au pied des murailles du cloître, le commerce s'introduit, s'étend à toutes nos provinces et ouvre de nouveaux horizons à l'activité de la bourgeoisie.

10. — Ainsi peu à peu les nombreuses populations groupées autour des monastères s'élèvent sur l'échelle sociale; le dogme d'une origine et

(1) Voir *Rôle des monastères comme établissements de crédit*, par GENESTAL, Paris, 1901.

d'une destinée commune à tous les mortels, facilite l'émancipation du peuple; l'égalité religieuse, par l'enchainement logique des événements, conduit à l'égalité civile; les citoyens réclament leurs droits, s'unissent en gildes, en corps de métiers, obtiennent des chartes qui leur assurent de nombreux privilèges et préparent l'avènement de la civilisation et des libertés modernes.

Telle fut l'action des monastères sur le mouvement économique au moyen-âge. Ils donnèrent à l'agriculture une impulsion qui transforma complètement notre pays; grâce à eux, quantité d'industries, notamment la meunerie, la brasserie et même la culture de la vigne, aujourd'hui perdue, prirent un essor qui contribua puissamment au bien-être général; à tel point qu'il faudrait des volumes pour faire une énumération plus ou moins complète des villes ou villages qui doivent aux ordres religieux soit l'existence, soit un notable accroissement de prospérité.

Au point de vue moral et social, ils réussirent, par le rayonnement de leur influence sur la noblesse comme parmi les classes populaires, à adoucir les mœurs de la féodalité, à rapprocher les diverses conditions sociales et à tremper fortement le caractère du peuple belge, en lui inspirant cet inébranlable attachement à la religion qui, au XVIe siècle, préserva nos provinces de l'hérésie et en 1830 amena le soulèvement du pays tout entier contre la domination hollandaise et aboutit à la glorieuse conquête de notre indépendance (1).

11. — Depuis la mise en activité de la pittoresque voie ferrée de la Molignée, cette charmante vallée est devenue le passage préféré des touristes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, se rendant de Charleroi à Dinant, soit par Tamines et Fosses, soit par Walcourt et Florennes. Ce n'est guère cependant qu'en aval d'Ermeton-sur-Biert, que le paysage commence à acquérir ce caractère particulier de sauvage grandeur, qui fait la juste renommée de l'un des plus remarquables défilés de l'Ardenne belge. En approchant du petit, mais très pittoresque village de Maredret, dominé par une antique ferme monacale de l'abbaye de Brogne, on aperçoit de la gare, à droite, sur le sommet des hauteurs boisées, son nouveau et gracieux monastère de Bénédictines. Mais à peine a-t-on eu le loisir d'y jeter un coup-d'œil, que le train s'ébranlant de rechef, le

(1) J. de Montpellier d'Annevoye : *Op. Cit.* (extrait du rapport susdit, lu au Congrès des œuvres agricoles de Maredsous en 1904).

dérobe brutalement aux regards ravis, pour s'enfoncer dans une haute tranchée, taillée dans le roc vif, et dont les côtés montrent à nu, superposés très régulièrement, des blocs immenses de cet excellent marbre noir, si abondant dans la région, dont il constitue, sous le nom de " marbre de Denée ", une des principales ressources.

Au sortir de là, un spectacle grandiose, inoubliable, nous frappe de stupeur : Tandis que sous nos pieds une magnifique prairie, agréablement émaillée de fleurs, s'étend comme un immense et somptueux tapis, sur lequel nous courrons parallèlement avec la petite rivière, en face de nous, sur un plateau dominant tous les environs, dans un site sauvage, très pittoresque, empreint de grandeur et paraissant créé tout exprès pour le calme et la paix, se dresse majestueusement dans les airs, une masse gigantesque de pierres, du sein de laquelle s'élancent deux superbes tours parallèles, dessinant leur imposante silhouette sur le fond bleu du ciel. C'est l'abbaye bénédictine de Maredsous !

Ayant déjà essayé de décrire ailleurs l'abbaye de Maredsous, cette véritable merveille d'architecture monastique renouvelée du XIIIe siècle(1), nous ne la mentionnons ici que pour rappeler que c'est dans son sein que s'est tenu ce fameux congrès des œuvres agricoles de 1904, dont le retentissement s'étendit bien au delà de nos frontières, ainsi que l'attestent les comptes-rendus si élogieux de la presse étrangère. C'est dans ce congrès, que pour la première fois, peut-être, des conférenciers de talent ont osé publiquement rendre enfin pleine et entière justice au rôle essentiellement civilisateur et social de nos anciens moines. Et c'est surtout MM. Baisir et J. de Montpellier d'Annevoye, qui ont eu le noble courage d'assumer cette tâche honorable. Aussi leurs beaux rapports ont-ils fourni presqu'exclusivement la matière de ce chapitre, tout à la gloire de ces bons vieux moines, créateurs désormais incontestés de notre agriculture et par conséquent de notre principale richesse nationale. Honneur donc et reconnaissance immortelle à ces modestes bienfaiteurs de notre patrie, trop longtemps, hélas, si injuste envers leur mémoire !

---

(1) G. Boulmont, *Une visite à l'abbaye de Maredsous*. En vente à l'abbaye.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

Pages

LIVRE I. — *Notice historique proprement dite ou précis des grands faits de l'histoire de l'abbaye d'Aulne-la-Riche.*

CHAPITRE I. — Origines d'Aulne 1
— II. — Splendeurs d'Aulne 6
— III. — Épreuves, dernier éclat et destruction de l'abbaye 13
— IV. — Vengeance des moines d'Aulne 17

LIVRE II. — *Tableaux de la vie intime de nos anciens moines.*

CHAPITRE V. — Vie journalière d'un moine d'Aulne de la primitive observance 26
— VI. — Les moines au dortoir 34
— VII. — Les moines aux matines 38
— VIII. — Les moines au chapitre. 47
— IX. — Les moines en récréation 54
— X. — Les moines au travail et à la lecture . . . 59

LIVRE III. — *Principales célébrités hagiographiques d'Aulne-la-Riche. Étymologie.*

CHAPITRE XI. — La charité à l'abbaye d'Aulne 64
— XII. — Le thaumaturge d'Aulne 69
— XIII. — Récréation étymologique 76

LIVRE IX. — *Chronologie détaillée des abbés.*

CHAPITRE XIV. — Les abbés du monastère primitif d'Aulne . . 84
— XV. — Les abbés du monastère cistercien . . . 100
— XVI. — Les abbés bâtisseurs du XVIIIe siècle . . . 129
— XVII. — Vie dramatique du dernier abbé 150

LIVRE V. — *Organisation monastique. — Généralités.*

CHAPITRE XVIII. — Tableau de l'organisation monastique d'Aulne sous les abbés cisterciens, précédé de notions générales. 181
— XIX. — Tableau de l'Ordre de Cîteaux dans son état actuel. 230
— XX. — Rôle social de nos anciens moines (surtout comme grands propriétaires du sol 241

ERRATA.

Page 39, ligne 30, au lieu de : offres, lisez : *offices*.
„ 37, „ 26, après ces mots : par un, ajoutez : *ou*.
„ 45, „ 3, » „ „ : porter plus, ajoutez : *loin*.
„ 51, „ 36, au lieu de : ceux, lisez : *se*.
„ 55, „ 18, „ „ : assister, lisez : *insister*.
„ 84, „ 5, après ces mots, biens d'Aulne, ajoutez : *(voir page 179)*.
„ 127, „ 14, au lieu de : un, lisez : *au*.
„ 130, „ 1, après ce mot : juridiction, lisez : *l'abbaye de Félix Pré*.
„ 179, „ 29, après le mot : actuelle, ajoutez : *et d'un coup d'œil sur le rôle social de nos anciens moines*.
„ 200, „ 27, au lieu de : 5000, lisez : *50.000*.
„ 200, „ 28, „ „ : 260, „ : *2.600*.
„ 200, „ 36, „ „ : 40 pains d'abbaye, lisez : *40 pensions royales*.
„ 223, „ 12, „ „ : trapistes, lisez : *Trappistes*.

IMPRIMAMUR
Mechliniae, 29 Maii 1907
J. THYS, can. lib. cens.

IMPRIMATUR
Gandae, 25 Maii 1907
J. GOETHALS, can. lib. cens.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01130 2482